LV. E. 4.

BIBLIOTECA
Vittorio Ema
LV
E
NAP

HISTOIRE
DE
HENRY TROIS.

Par Monsieur DE VARILLAS.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais sur le second Perron de la Sainte Chapelle.
M. DC. XCIV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

ARGUMENT
DU
CINQUIE'ME LIVRE.

LEs Suisses persuadez que si les Espagnols où le Duc de Savoye se saisissent de Geneve, on leur ôtera toute sorte de communication avec la France, pressent Henry Trois d'en prendre la protection. Une partie du Conseil d'Etat s'y oppose, de crainte de choquer la Cour de Rome, & d'accroître le Party des Catholiques zelez, qui n'est déja que trop puissante : Mais le plus grand nombre l'emporte sur le moindre, & la protection de Geneve est acceptée, par la seule raison d'éviter que la France ne soit assiegée de tous côtez. Le Duc de Nemours promet par écrit à la Demoiselle de Rohan de l'épouser, & ne laisse pas de se marier avec la veuve du second Duc de Guise. Les parens de cette Demoiselle, & sur tout le Roy de Navarre, déclarent à ce Duc, qu'il faut qu'il se batte en duel contr'eux tous, l'un aprés l'autre : & la Cour pour remedier à ce terrible inconvenient, offre à la Demoiselle la Ville de Loudun, érigée en Duché, & des Terres aux environs, jusqu'à la concurrence de cinquante mil livres de rente en fonds de Terres. La Demoiselle ne s'en veut pas contenter ; & le Duc de Nemours aprés

eſtre devenu perclus de tous ſes membres, meurt. Sebaſtien Roy de Portugal eſt défait & tué en Afrique ; ſa mort excite une conteſtation pour ſucceder à cette Couronne, entre Catherine de Medicis, Philippe Second Roy d'Eſpagne, la Princeſſe de Parme, la Ducheſſe de Bragance, & le Prieur de Crato. On abrege icy les prétentions dont on vient de parler, & l'on réduit à une ſeule page le gros volume de Caramüel. Mais pendant que Catherine de Medicis, le fils de la Princeſſe de Parme, la Ducheſſe de Bragance, & le Prieur de Crato, s'amuſent à ſolliciter les Etats aſſemblez à Liſbonne ; le Roy d'Eſpagne fait entrer dans le Portugal ſous le Duc d'Alve, une formidable Armée, qui inveſtit ces Etats dans Liſbonne, & les contraint de prononcer en ſa faveur. Le Prince d'Orange réduit à la derniere extremité, diſpoſe les Flamans à rappeller le Duc d'Anjou, & à le reconnoître pour Souverain, à des conditions qui ne luy en laiſſoient que l'apparence. Le Duc d'Anjou ennuyé de la Cour de France, les accepte, quoi qu'il prévoye aſſez que le Prince d'Orange ſeroit en effet le Maiſtre des Pays-Bas. Il envoye aux Flamans, ſous la conduite de Marquet, des Troupes qui vivent avec ſi peu de diſcipline, que leurs Hôtes les livrent aux Eſpagnols. La Nouë ſe met en devoir de les ſauver ; mais il ſuccombe ſous le nombre des Ennemis, & demeure leur priſonnier. Henry Trois eſſaye de mettre mal la Reine de Navarre ſa ſœur, avec ſon mary, en luy mandant qu'Elle s'abandonnoit au Vicomte de Turenne. Le Roy de Navarre communique cette lettre à l'un & à l'autre, le Vicomte n'en fait que rire ; mais la Reine de Navarre en conçoit tant d'averſion pour ſon frere, qu'Elle oblige les Calviniſtes à luy declarer la Guerre. Le Com-

té de Quercy eſt donné pour dot à la Reine de Navarre ; & les Bourgeois de Cahors pretendent ne pouvoir eſtre demembrez du Domaine Royal. Les Calviniſtes forment là-deſſus le deſſein de ſurprendre Cahors, & ne l'executent qu'aprés un combat de trois jours. Ils s'emparent de Mande avec plus de facilité, & Henry Trois leur oppoſe trois Armées. Il donne le Commandement de la plus conſiderable au Duc de Mayenne, & prend de ſi juſtes meſures, que le Parti des Catholiques zelez ne puiſſe tirer aucun avantage des ſuccez de ce Duc, qui prend la Ville de Mure ſur Leſdiguieres, & contraint par là les Calviniſtes, de ſe refugier dans les Montagnes. Le Maréchal de Biron General de la ſeconde Armée ſurprend le Mont-de-Marſan ; & le Maréchal de Matignon Chef de la troiſiéme, emporte la Fere aprés un long Siege. Les Calviniſtes trop foibles pour reſiſter à trois Armées Ennemies qui les attaquent en même-tems, engagent le Duc d'Anjou à leur procurer la Paix que l'on negocie à Flex. Il s'y preſente trois principaux obſtacles ; & l'on rapporte icy la ſuitte des intrigues qui ſervoient à les ſurmonter. Le Duc de Guiſe forme pour ſurprendre Straſbourg, une entrepriſe ſi bien concertée, que rien ne ſemble pouvoir en empêcher le ſuccez. Mais la Cour de France contre ſes propres intereſts, en donna avis aux Magiſtrats de cette Ville, dans la ſeule veuë de traverſer l'agrandiſſement de la Maiſon de Lorraine. Le Duc de Nevers faute d'argent & de Troupes, ſe contente de faire publier un Manifeſte de ſa façon, par lequel il prétend qu'au deffaut de la branche aînée de la derniere Maiſon de Bourgogne, les Flamans le doivent reconnoître pour Souverain, puis qu'il eſt heritier de la

ſeconde. Les Eſpagnols croyent rendre le Duc d'Anjou moins agreable aux Flamans, en leur renvoyant pour Gouvernante la Ducheſſe de Parme: Mais le fils unique de cette Ducheſſe en conçoit de la jalouſie, & cauſe tant de dégoûts à ſa Mere, qu'elle eſt contrainte de s'en retourner en Italie. Le Prince d'Orange eſt proſcrit, & il s'en venge par l'Apologie la plus Satyrique des derniers ſiecles. Le Duc d'Anjou s'avance vers Cambray pour en faire lever le Blocus; & le Prince de Parme aprés avoir feint de l'attendre de pied ferme, luy quitte la Place, & luy laiſſe la liberté de recouvrer les Forteresſes voiſines de Cambray. Balagny en eſt établi Gouverneur; & les François volontaires en ſont ſi touchez, qu'ils réduiſent par leur deſertion l'Armée du Duc d'Anjou au quart de ce qu'elle étoit. Ce Prince n'oſe la joindre à celle de Flandres, dans le petit nombre où elle ſe trouve; & il paſſe de honte en Angleterre, où la Reine Eliſabeth promet de l'épouſer: Mais Leiceſtre ſon rival, aprés l'avoir traverſé par des intrigues que Simier avoit déconcertées, fait agir les Dames de la Cour d'Angleterre, qui tourmentent Eliſabeth de ſorte qu'elles luy fourniſſent le pretexte dont elle avoit beſoin pour rompre avec le Duc d'Anjou. Elle le renvoye en Flandres, où un aſſaſſinat entrepris ſur la perſonne du Prince d'Orange, met tous les François en danger de perdre leurs vies. Le jeune Maurice de Naſſau les ſauve pourtant, en s'aviſant de foüiller dans les poches de l'Aſſaſſin, où il trouve dequoy convaincre du crime les Eſpagnols.

HISTOIRE

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE CINQUIE'ME.

Où l'on voit les pretentions de la Reine Mere à la Couronne de Portugal: Les diviſions de la Maiſon Royalle de France: La ſeconde expedition du Duc d'Anjou en Flandres, & ce qui s'eſt paſſé de plus important durant le reſte de l'année mil cinq cens ſoixante dix-neuf; toutes les années mil cinq cens quatre-vingt & quatre-vingt un, & partie de mil cinq cens quatre-vingt deux.

LEs affaires que Henry Trois avoit trouvées en France depuis ſon avenement à la Couronne, l'avoient tellement occupé au dedans, qu'il ne luy avoit pas eſté poſſible de s'appliquer à celles du dehors. Cependant il y en avoit une de telle importance, que s'il 1578.

1578. l'eût negligée, ſon Royaume auroit couru riſque de changer de Maître, & ſa memoire auroit receu une éternelle flétriſſure. Philippe Second, Roy d'Eſpagne, ne prétendoit pas moins à la Monarchie univerſelle, que l'Empereur Charles-Quint ſon pere y avoit aſpiré, quoique ce fût par des voyes plus cachées; & comme il eſtoit prévenu de l'opinion que s'il pouvoit aſſujettir la France, la Conquête du reſte de l'Europe ne luy coûteroit preſque rien, il y travailloit à ſa maniere; c'eſt à dire, ſans faire de bruit. Il entretenoit les diviſions civilles des François, pendant qu'il gagnoit leurs Alliez; & déja il avoit ôté à Henry Trois les divers Princes & les Etats, entre leſquels l'Allemagne étoit partagée. L'Empereur Maximilien Second, ſon beau-pere, ſon beau-frere & ſon couſin germain, du côté paternel tout enſemble, avoit diſpoſé les Catholiques à regarder avec des yeux indifferens ce qui ſe paſſeroit déſormais en France, en leur perſuadant que ce ſeroit peine perduë que de pretendre y conſerver l'ancienne Religion; & les Proteſtans ne s'embaraſſoient pas beaucoup que la France changeât de Maître, pourveu qu'ils protegeaſſent les Calviniſtes contre leur Roy, & contre les Catholiques zélez. La Reine d'Angleterre étoit de même ſentiment que les Proteſtans d'Allemagne; & le Roy d'Eſcoſſe avoit tant de reſpect pour elle, à cauſe qu'il étoit ſon preſomptif Heritier, qu'il n'y avoit pas lieu d'attendre de luy une conduite differente de la ſienne. Les Flamans étoient ſi diviſez & ſi éloignez de ſe réünir, qu'il étoit aiſé de prévoir qu'il s'écouleroit pluſieurs années avant qu'ils fuſſent en état

de se méler des affaires du dehors, & l'Italie avoit trop de peur que les Espagnols qui en tenoient les deux tiers, n'achevassent de l'assujettir tout à fait, pour leur fournir un pretexte de querelle, en traversant le projet qu'ils avoient dressé pour conquerir la France. 1578.

Il ne restoit donc que les Suisses, qui depuis la Bataille de Marignan s'étoient inséparablement attachez aux interests des Rois de France par deux considerations, qui, à dire le vray, ne pouvoient estre plus pressantes. Ils avoient secoüé le joug de la Maison d'Autriche, & ils seroient infailliblement forcez de le reprendre si la France succomboit. Ils tiroient des Rois Tres-Chrétiens des pensions, des appointemens, & des gratifications qui montoient à de si grandes sommes, que l'Espagne n'en pouvoit longtemps fournir de semblables; & si cet argent venoit à manquer, les treize Cantons se désuniroient infailliblement, tant la diversité de Religion causeroit de contrarieté dans leurs Assemblées.

On a veu dans l'Histoire de François Premier, que l'Empereur Charles Quint s'étoit plus d'une fois ingeré de surmonter cet obstacle : Qu'il avoit employé pour cela tout son credit, & toute la terreur de ses armes victorieuses devant Pavie ; & que n'ayant pas réüssi avoit eu recours premierement aux Diettes d'Allemagne, & depuis à l'autorité du Pape Paul Trois qu'il avoit gagné en mariant Marguerite d'Autriche sa fille, avec Octavien Farnese petit fils de ce Pape. Il avoit dépensé dans ces Intrigues la meilleure partie des deux millions qu'il avoit tirez du Portugal, en

1578. épousant la fille du Roy Manüel, & en donnant à Philippe d'Autriche son fils unique, la fille du Roy Jean Trois. Les Suisses avoient receu son argent sans rien deferer à ses sollicitations. Les Cantons Catholiques s'étoient excusez de satisfaire les Allemans, sur ce que les Protestans de cette Nation s'étoient laissez corrompre pour agir contre la France; & il avoit suffi aux Cantons Zuingliens d'apprendre que le Pape entreprenoit de leur ôter l'Alliance des François, pour s'y opposer de toutes leurs forces; ainsi Charles-Quint avoit esté réduit à chercher le seul expedient de rompre l'Alliance entre les François & les Suisses, qui étoit d'ôter toute sorte de communication entre ces deux Peuples; & il avoit jetté les yeux sur le Duc de Savoye, par les Etats duquel il falloit que passassent les gens de guerre qui alloient & venoient des Cantons en France, & de France aux Cantons. Beatrix de Portugal, belle sœur de l'Empereur, & femme du Duc de Savoye, y avoit travaillé & réussi, en donnant à son mary autant d'aversion pour les François, qu'il avoit autrefois eu de bonne volonté pour eux. Mais Dieu se plaît quelquesfois à confondre les desseins les mieux concertez, des plus grands Princes.

François-Premier picqué de l'inconstance du Duc de Savoye son Oncle maternel luy avoit demandé la part qui étoit dûë à sa mere dans les biens allodiaux de la maison de Savoye; & sur le refus qui luy en avoit esté fait, Sa Majesté s'étoit saisie de toute la Savoye, & de presque tout le Piémont. Ainsi bien loin que la communication des François avec les Suisses eût esté

ôtée, ces deux puissantes Nations étoient devenuës voisines l'une de l'autre : car dans le même temps que l'Admiral de Chabot prenoit la Savoye, la Bresse, & la meilleure partie du Piémont, le Canton de Berne s'étoit emparé du païs de Vaux, & avoit partagé avec le Canton de Fribourg le païs de Gruyeres, & le Comté de Rômond, & la Ville de Geneve s'étoit érigée en Republique. 1578.

L'Empereur avoit assez préveu qu'il luy seroit impossible de tirer des mains des Suisses les Etats du Duc de Savoye dont ils s'étoient accommodez, & il ne s'étoit attaché qu'à favoriser ce Duc pour le recouvrement de Geneve. Et de fait, s'il eust pû en venir à bout, il arrivoit aussi bien à la fin qu'il s'étoit proposée, que s'il avoit obligé les Suisses à une entiere restitution, puisque la France avoit rendu par la Paix du Câteau-Cambresis tout ce qu'elle tenoit de ce Duc en Savoye ; & que par consequent les Suisses pour aller chez Elle, étoient contraints de traverser Geneve, la Paix dont on vient de parler, ne leur ayant point laissé d'autre chemin ouvert que celui-là.

Les Troupes Espagnolles du Duché de Milan étoient entrées dans la Savoye, toutes les fois qu'il avoit plû au Duc Philbert Emanuël de former des intelligences dans Geneve,* ou d'entreprendre de l'insulter, & il s'étoit passé peu d'années sans que cette nouvelle Republique se fût veuë sur le point de succomber. Ce qui n'étoit pas arrivé par un bonheur tout particulier durant les vingt années qui s'étoient écoulées depuis le Traitté du Câteau-Cambresis, pouvoit arriver la vingt-uniéme ; & si Geneve suc-

* Dans l'Histoire de Fulmeucus.

1578. comboit, la France perdroit ſes meilleurs Alliez ſans qu'elle euſt lieu de s'en plaindre, puiſqu'elle n'avoit fait dans le même Traitté aucune reſerve pour ce qui regardoit Geneve, qui liât les mains à la Maiſon d'Auſtriche & au Duc de Savoye.

Les Suiſſes n'auroient pas plus de raiſon de s'en formaliſer, à cauſe qu'il n'y avoit que deux de leurs Cantons, qui étoient ceux de Berne & de Chaffouſe, qui ſe fuſſent chargez de proteger Geneve; & que ſi l'on convoquoit une Diette Generale à Bade ſur ce ſujet, les Eſpagnols avoient aſſez d'intrigues dans les Cantons Catholiques pour les détourner de ſecourir une Ville qui étoit le centre du Calviniſme, & les Cantons Proteſtans ne romproient pas avec les Catholiques par la ſeule conſideration de cette Ville.

Il n'y avoit donc point d'autre expedient pour maintenir la communication entre la France & la Suiſſe, que d'obliger les Rois Tres-Chrétiens à ſe charger de la protection de Geneve, puiſque les Eſpagnols & les Savoyards ſeroient plus reſervez à l'attaquer, lorſqu'il ne leur ſeroit plus permis de le faire ſans recommencer la guerre entre les deux Couronnes.

Le plus grand obſtacle que l'on y prévoyoit, devoit apparemment venir de la Reine Mere, qui s'étoit toûjours oppoſée aux Genevois, quoiqu'ils n'euſſent jamais diſcontinué de la rechercher de leur eſtre favorable. Elle étoit entiere dans ſes projets; & comme il y avoit peu d'eſperance qu'elle ſe relachât; il y en avoit encore moins que le Roy ſon fils accordât

contre son avis, ce que l'on souhaitoit de luy: Mais un Billet que l'Avoyer de Berne receut de bon lieu, hâta la conclusion de cette affaire. Il y étoit écrit en termes exprés, que si le Duc de Savoye recouvroit Geneve en quelque maniere qu'il le fît, les treize Cantons des Suisses retomberoient dans leur ancienne pauvreté, puisque d'un côté ils ne recevroient plus l'argent de France; & de l'autre la Maison d'Austriche n'ayant plus besoin d'eux pour la conservation de ses Etats détachez, retrancheroit aussi les pensions qu'elle avoit jusques-là payées avec beaucoup d'exactitude aux Sept Cantons Catholiques. 1578.

Le danger estoit prochain; il paroissoit inévitable, & il n'en fallut pas davantage pour obliger tous les Suisses Catholiques & Zuingliens à presser l'Ambassadeur de France prés de leur Republique, & le Resident de Henry Trois à Geneve, qu'ils fissent une derniere tentative à la Cour du Roy leur Maître, pour l'obliger à prendre la protection de Geneve.

Harlay-Sansy Ambassadeur en Suisse, & Bellievre-Hautefort, Resident pour la France à Geneve, s'accordoient tout-à-fait bien ensemble, quoiqu'ils ne fussent ny de même Religion ny de même humeur. Sansy estoit Calviniste, & n'avoit pas moins de mépris que d'aversion pour les lettres. Il étoit persuadé que les ames bien nées avoient en elles-mêmes tout ce qu'il falloit pour se bien conduire dans toutes sortes d'emplois; & que s'il leur manquoit quelque chose, ce n'étoit que l'experience. Hautefort estoit Catholique: il n'y avoit point eu de François depuis Budé qui étudiât aussi long temps que luy; & il pas-

1578. ſoit à extraire les Auteurs Grecs & Romains tout le temps qu'il n'employoit point à negocier. L'un & l'autre n'avoient de commun que l'amour de leur Roy & de leur Patrie : mais cet amour étoit ſi violent qu'il les faiſoit agir de concert, comme s'il y eût eu entr'eux une entiere ſympathie. Sanſy receut les Memoires des Suiſſes, & en dreſſa une inſtruction pour Hautefort, qui ſe chargea de retourner à la Cour, & d'y ſolliciter l'affaire.

La Reine Mere ne la traverſa pas comme l'on avoit crû ; & ce ne fut point par inconſtance, mais ſeulement parce qu'elle n'en avoit plus les mêmes raiſons. C'étoit à Geneve que tous les deſſeins pour luy ôter la Regence de Charles Neuf avoient été formez ; & preſentement comme Elle n'avoit preſque plus d'autorité, Elle n'étoit auſſi plus l'objet de l'averſion & de la jalouſie des Calviniſtes. La liaiſon qu'elle avoit euë avec Marguerite de France ſa belle-ſœur, Ducheſſe de Savoye, l'avoit obligée à negliger les intereſts de la France, lorſqu'il s'étoit agi de reſtituer les principales Places du Piémont ; & cette Ducheſſe étant morte, la Reine Mere n'avoit plus de motif qui la déterminât à commettre des injuſtices en faveur du Duc de Savoye, qu'Elle tenoit pour indifferent. Ainſi bien loin de traverſer la protection de Geneve, Elle employa tout le credit qu'il luy reſtoit auprés du Roy ſon fils, pour le diſpoſer à la prendre.

Les Conſeillers d'Etat qui ne paſſoient pas pour Calviniſtes ſecrets s'y oppoſerent long-temps, par la crainte de choquer le Saint Siége, dont on avoit beſoin

beſoin ſi les Calviniſtes recommençoient la guerre: mais enfin la plus forte des raiſons d'Etat qui eſt celle du ſalut de la Patrie, les contraignit de ſe relâcher. On nomma des Commiſſaires pour ajuſter avec ceux des Cantons & de Geneve les Articles de la Protection dont il s'agiſſoit ; & la principale difficulté qui s'y trouva, fut ſur le choix des Troupes qui y ſeroient employées. La France convenoit d'en envoyer à proportion du beſoin des Genevois ; & pour s'expliquer davantage, Elle ajoûtoit, que ſi le Duc de Savoye ſe contentoit d'entreprendre ſur Geneve avec ſes forces, & celles que la Maiſon d'Autriche feroit paſſer ſous les Enſeignes de ce Prince ; Henry Trois ſe contenteroit d'envoyer au ſecours de Geneve autant de Soldats que l'on en compteroit dans l'Armée de Savoye : mais ſi l'Empereur, le Roy d'Eſpagne & le Duc de Savoye attaquoient ouvertement cette Ville à communes armes ; Sa Majeſté aſſembleroit toutes ſes forces, & marcheroit pour la dégager. 1578.

Mais ce n'étoit pas là ce que les Suiſſes & les Genevois demandoient ; l'intereſt des Suiſſes étoit de s'aguerrir aux dépens d'autruy ; & ils ne l'auroient pas fait, s'il n'y eût eu que des François employez à deffendre Geneve. Deplus, la France étoit alors tellement ſujette aux Guerres Civilles, qu'à peine ſe paſſoit-il un an ſans qu'Elle en fut tourmentée ou menacée. Si ce mal luy arrivoit lorſque le Duc de Savoye ſeul, ou avec la Maiſon d'Autriche inſulteroit Geneve, la protection des François ſeroit inutile à cette Ville, puiſqu'ils n'auroient garde d'abandon-

1578. ner leur querelle pour vuider celles de leurs voisins.

Les Genevois n'agréoient pas plus que les Suisses, qu'on leur envoyât des soldats François ; car ils étoient tourmentez de la passion la plus ordinaire aux petites Republiques, qui consiste à n'apprehender guére moins leurs amis que leurs ennemis. Ils prévoyoient que si le Duc de Savoye avoit de l'avantage, ils seroient reduits à laisser entrer dans leur Ville tant de Troupes françoises, qu'ils n'en seroient plus les Maistres, & qu'en ce cas il dépendroit de la bonne foy de leurs Protecteurs de laisser le Gouvernement en l'état qu'ils l'auroient trouvé, ou de le changer. Il n'étoit pas sûr de s'exposer à ce hazard ; & les Deputez Genevois de concert avec ceux des Cantons, solliciterent avec tant d'instance, que Henry Trois & ses Successeurs fournissent de l'argent au lieu des gens de Guerre ; que Sa Majesté y acquiesça, quoy qu'il luy fût tres-difficile d'accomplir ce qu'elle promettoit. On conteſta ensuite sur la quantité de l'argent, & elle fut reglée à dix mille écus par mois, tant que le Duc de Savoye entreprendroit seul contre Geneve ; & à quinze mille, supposé que la Maison d'Autriche se mît de la partie.

Le Conseil d'Etat de France pretendit reciproquement que les Treize Cantons se chargeassent d'envoyer à Geneve les secours dont elle auroit besoin, chacun à proportion de sa puissance : Mais quelques efforts que fissent Sansy & Hautefort, qui se trouverent pour cet unique sujet à l'Assemblée de Bade, il leur fut impossible d'y resoudre les Cantons Catholiques. L'Ambassadeur d'Espagne & le Nonce du

Pape menacerent de se retirer, l'un à Madrid & l'autre à Rome, & les Petits Cantons apprehenderent ces deux inconveniens qui les choquoient également, quoi que les consequences n'en fussent pas égales. L'Espagne payoit alors leurs pensions avec assez de regularité, & ils voulurent d'autant moins s'exposer au peril de les perdre, que la sterilité de leur Païs ne permettoit pas qu'ils s'en passassent. Ils firent reflexion que les Cantons Zuingliens pouvoient leur declarer la guerre ; que celuy de Berne seul estoit plus puissant qu'eux ; que la France ne pourroit alors les assister, & qu'il ne leur resteroit point d'autre ressource que celle de l'Espagne. Il fallut donc que Sansy & Hautefort se contentassent de la liaison particuliere de Geneve avec Berne & Schaffouse, & de la parole secrette qu'on leur donna ; que si les assistances de ces deux Cantons ne suffisoient pas, on ne manqueroit point de moyens indirects pour y suppléer, sans fournir aux Espagnols un pretexte valable de retrancher leurs bienfaits. 1578.

Dans le mesme temps que l'on negocioit la protection de Geneve, la Cour de France estoit encore occupée à prévenir une querelle qui auroit eu d'aussi dangereuses suites pour l'Etat, que pour les trois Maisons qui s'y trouvoient interessées. Jacques Premier Duc de Nemours, surnommé le beau & le galand Cavallier par excellence, avoit aimé Françoise de Rohan, qui paroissoit à la Cour sous le nom de Mademoiselle de Leon. Cette inclination avoit esté reciproque, & les deux parties s'étoient si peu mises en devoir de la cacher, que personne ne l'ignoroit. Elle

1578. Elle avoit commencé avant que le Concile de Trente declarât nuls les Mariages clandeſtins, & le Duc de Nemours avoit donné à la Demoiſelle de Leon une Promeſſe de Mariage en bonne forme: cette Demoiſelle ajoûtoit qu'il l'avoit épouſée par parolles de preſent, & que le Mariage avoit eſté conſommé. Il n'en eſtoit point ſorti d'enfans; & les choſes étoient encore demeurées dans l'incertitude, lorſque Poltrot tua le Duc de Guiſe. Anne d'Eſte ſa veuve étoit la plus belle de la Cour, quoiqu'elle eût déja mis au monde ſix garçons & quatre filles. Le Duc de Nemours avoit eu de la paſſion pour elle durant la vie de ſon mary; mais il n'avoit ozé la declarer, ſoit qu'il fût convaincu de la vertu de cette Ducheſſe, ou que ſa hardieſſe n'allât pas juſqu'à ſe commettre avec le Duc de Guiſe pour une mauvaiſe cauſe.

Cet amour ſe ralluma auſſi-tôt que la Ducheſſe de Guiſe fut veuve; & ſoit que le Duc de Nemours eut amuſé Mademoiſelle de Leon, ou qu'il eut avancé ſes affaires avec tant de ſecret qu'elle n'en fut point avertie, il épouſa la Ducheſſe de Guiſe, avant que cette Demoiſelle eut achevé de prendre toutes les meſures dont elle avoit beſoin pour y former oppoſition. Ses parens qui ne l'avoient que médiocrement aſſiſtée avant l'infidelité du Duc de Nemours, s'échaufferent aprés qu'ils le virent marié; & le Roy de Navarre ſon couſin iſſu de germain; ceux de la maiſon de Rohan, & tous les autres Seigneurs du Royaume qui leur étoient alliez, firent entendre au Duc de Nemours que s'il ne faiſoit raiſon à la De-

moiſelle de Leon, il falloit qu'il ſe bâtit en duel contr'eux tous l'un aprés l'autre. 1578.

Cette extremité étoit terrible; & quoique le Duc de Nemours fût un des plus vaillans hommes du monde; il n'étoit pas poſſible qu'il ſatisfit tant de gens, ſans ſûccomber enfin dans la querelle. C'eſt ce qui luy fit prendre des ſuretez qui l'exempterent du combat durant quelques années: mais il luy ſurvint durant ce temps-là une ſeconde difficulté, qui n'étoit pas plus ſurmontable que la premiere. La Ducheſſe de Nemours accoucha de deux fils, qui furent le Prince de Genevois & le Marquis de Saint-Sorlin; & la Demoiſelle de Leon s'ingera de prouver qu'ils n'eſtoient pas legitimes. Le Procez en fut inſtruit avec beaucoup d'appareil. On conſulta les plus celebres Profeſſeurs de l'Europe en Juriſprudence, auſſi bien que les plus fameux Avocats des Parlemens de France; & la pluſpart des uns & des autres répondirent, que la queſtion paroiſſoit difficile, & que le mieux ſeroit d'accommoder l'affaire. La querelle de Religion qui ſurvint enſuite de celle du mariage ne ſervit qu'à l'augmenter; car d'un côté la Maiſon de Rohan ſe fit Calviniſte, & d'un autre côté le Duc de Guiſe ſe voyant à la tête des Catholiques zelez, ne voulut plus endurer que l'Etat de la Ducheſſe de Nemours ſa mere fût conteſté. Le Duc de Mayenne & le Cardinal de Guiſe ſes freres, intervinrent dans le Procez, auſſi bien que le Duc de Montpenſier, qui avoit épouſé Catherine de Lorraine leur ſœur; & cette conteſtation alloit dégenerer en un maſſacre qui n'auroit point

fut déshonorée : qu'ainſi, le mieux qui pût arriver à leur parenté, ſeroit de balancer le credit de ſes parties, & de tirer l'affaire en longueur : Que cependant Elle, ou le Duc de Nemours mourroit, & qu'en l'un ou l'autre de ces cas la Maiſon de Rohan recevroit une égale flétriſſure, ſans avoir obtenu rien qui l'en conſolât. 1576.

Le remede à cela étoit de prendre au mot la Reine mere ; & la Demoiſelle de Leon fut tellement perſecutée par ſes proches, qu'elle n'oſa plus s'oppoſer ouvertement au deſſein de s'accommoder. Mais il naiſſoit toûjours de nouveaux obſtacles, quand on croyoit avoir ſurmonté les precedens. Le Parlement de Paris qui devoit enregiſtrer les Lettres de l'Erection de Loudun en Duché & Pairie, en fit difficulté, & ſe fonda ſur ce que pour aſſeoir dans les regles un Duché & Pairie, il falloit trouver une Terre, dont le futur Duc & Pair fut Seigneur incommutable ; c'eſt à dire, qu'il la poſſedât ſi parfaitement, qu'aucun n'eut droit de l'en priver, ce qui ne pouvoit avoir lieu à l'égard de la Terre de Loudun, puiſqu'elle étoit du Domaine Royal, & que quelques précautions que l'on prit pour l'en ſéparer, il ſeroit toûjours permis au Roy de l'y réünir, & quand Sa Majeſté le négligeroit, comme elle n'étoit qu'uſufruitiere de ſon Royaume, ſes Succeſſeurs ſeroient toûjours en état de le faire.

Il eſtoit mal-aiſé de refuter cette raiſon, par une raiſon opposée qui fut d'égale force : mais la Reine-mere auroit employé au défaut de cela tout ſon credit, & toute l'Autorité du Roy ſon Fils, ſi le change-

1578. ment qui ſurvint en la perſonne du Duc de Nemours ne l'en eût empeſchée. Ce Prince qui avoit autrefois eſté le plus agile des hommes; qui ne mettoit preſque jamais le pied à l'étrier pour monter à cheval, & qui voltigeoit deſſus lors meſme qu'il eſtoit armé de toutes pieces, devint paralitique, & ne s'apperceût d'avoir un Corps que par les douleurs qu'il reſſentoit dans la plûpart des Parties dont il eſtoit compoſé. Il languit deux ans entiers dans un lit, & il mourût au bout de ce temps. Comme ſon indiſpoſition donnoit de la pitié à tout le monde, la Demoiſelle de Leon ſuſpendit les pourſuites qu'elle faiſoit contre luy en Juſtice, & les Juges n'en voulurent plus oüir parler aprés la mort de celuy qui qui en eſtoit la cauſe. Le Roy fût ravi de n'avoir plus occaſion d'aliener ſon Domaine, & de créer un nouveau Duché & Pairie pour un ſujet qui en eſtoit ſi peu digne, il ſupportoit avec beaucoup d'impatience que la Maiſon de Rohan ſe fût declarée contre luy en embraſſant le Calviniſme; il ſçavoit que cette Maiſon pretendoit être deſcenduë en droite ligne des anciens Roys & Ducs de Bretagne. Il eſtoit perſuadé qu'elle n'avoit changé de Religion, que pour ſe donner un pretexte plauſible d'uſurper cette Province, qu'elle appelloit le Patrimoine de ſes Anceſtres; & comme ce n'avoit eſté que par neceſſité, & par complaiſance pour la Reyne Mere qu'il avoit conſenty à l'alienation de Loudun; il ſe réjoüît d'eſtre diſpenſé d'accomplir ſa promeſſe par la mort du Duc de Nemours. Il ſurvint d'ailleurs à la Reine Mere une autre affaire qui l'occupa toute entiere durant prés de ſix mois.

Elle

Elle avoit le défaut de la plusart des Italiens, qui ne peuvent s'empécher ny de consulter l'Astrologie judiciaire, ny de regler leur conduitte sur ce que les Astres leur promettent par une si douteuse voye. Luca Gaurico le plus fameux des gens de Lettres addonnez à cette science, étoit autrefois venu à Paris, & Sa Majesté n'avoit rien oublié pour luy donner lieu de tirer son Horoscope. Elle sçavoit à peu prés l'instant de sa naissance; & le temps estant fort serein lors qu'Elle estoit venuë au monde, les Mathematiciens qui logeoient dans l'Hôtel de Medicis à Florence, avoient eu le loisir de remarquer la situation des Estoilles, & le soin d'en écrire une Relation. Gaurico travailla là dessus, & prédit entre autres choses à la Reine Mere qu'elle verroit regner tous ses Fils. Il n'est pourtant pas vray qu'il ajoûta à cette proposition les mots de *l'un aprés l'autre*, comme veulent la plusart des Historiens. Ce qui peut les avoir trompez, est que Catherine les ajoûta d'Elle-même; & que quand Elle parloit de son Horoscope, Elle les y mettoit toûjours, quoy qu'ils ne se trouvassent ny dans la figure qui en avoit esté dressée, ny dans son explication. Dieu le permit apparemment, pour la punir de sa trop grande curiosité, & pour luy rendre moins supportable sa predilection pour Henry Trois. On a veu qu'elle avoit peu aimé Charles Neuf, & qu'au contraire elle avoit trop aimé Henry Trois. Son affection pour celuy cy ne s'étoit point refroidie par le peu de part qu'il luy donnoit dans le Gouvernement; & si Elle n'étoit pas à son égard dans 1578.

1578. la disposition d'Agrippine pour son fils Neron, il ne s'en falloit pas beaucoup. Elle auroit mieux aimé mourir avant Henry Trois, que de le voir mourir avant Elle ; & neamoins l'opinion dont elle étoit prevenuë que le dernier de ces deux cas arriveroit, luy fit donner si long-temps la gehenne à son esprit, pour chercher une invention capable d'éluder le sens qu'elle donnoit aux parolles de Gauric, qu'elle crut enfin l'avoir trouvée dans la revolution du Portugal, comme l'on verra bien-tôt.

Sebastien qui en étoit Roy, s'étoit laissé persuader par des Religieux de porter la guerre dans l'Affrique, & il y avoit esté tué. Il estoit fils unique, & n'avoit point d'enfans. Sa Succession ne fut pas contestée au Cardinal Henry Archevêque d'Evora son oncle paternel ; parceque ce Prince estoit en effet le plus proche du Sang Royal, & le seul qui estoit en vie des sept fils du Roy Manuel : mais il estoit Prestre & âgé de soixante sept ans. Ses infirmitez ne luy donnoient pas lieu d'esperer un long Regne ; & l'on voyoit assez qu'il estoit plustôt depositaire que possesseur de la Couronne de Portugal. Il ne laissa pas neamoins de faire solliciter à Rome la permission de se marier ; mais les Espagnols y étoient trop puissans, & pretendoient à sa Succession. L'affaire fut mise en negociation pour amuser Henry de Portugal, & tirée en longueur jusqu'à sa mort arrivée en mil cinq cens quatre vingt.

Cinq fameux Pretendans disputerent alors le Royaume de Portugal. Le premier fut Philippe Second Roy d'Espagne ; Son droit est representé fort au long dans le gros Volume que Caramuel fit im-

primer ſur cet unique ſujet, quoy qu'il luy fût aiſé de l'eſtablir en peu de mots. L'Empereur Charle Quint avoit épouſé Iſabelle de Portugal, fille aînée de Manüel. Cette Princeſſe auroit ſuccedé ſans contredit à ſon pere, ſi elle eût ſurvécu ſes freres decedez ſans enfans : Son fils la repreſentoit, & par conſequent devoit ſucceder ſelon les Loix du Portugal, qui appellent à la Couronne les Femelles au deffaut des Maſles, & permet la Repreſentation. 1578.

Ranuce Farneſe Prince de Parme, paroiſſoit en ſecond lieu ſur les rangs. Il étoit fils aîne de Marie de Portugal fille-aînée du Prince Edoüard quatriéme fils de Manüel, & il ſoûtenoit que ſon Ayeul maternel ayant une fois exclus par la prerogative de ſon ſexe l'Imperatrice Iſabelle, il avoit par conſequent exclus Philippe fils de cette Imperatrice. Philippe répondoit que la raiſon du Duc de Parme auroit eſté bonne, ſi Edoüart eût laiſſé des fils; mais qu'il n'avoit eu que des filles qui ne ſe trouvoient qu'en pareil degré avec S. M. Catholique ; qu'ainſi non ſeulement on ne devoit point conſiderer le Sexe d'Edoüard ; mais encore on ne devoit avoir égard qu'aux perſonnes qui s'étoient trouvées les plus proches du Roy Henry, lorſque ſa Succeſſion avoit eſté ouverte, & que S. M. Catholique l'emportoit d'un degré ſur le Prince de Parme, qui n'eſtoit que Petit neveu de Henry.

La troiſiéme pretention eſtoit de Catherine de Bragance, Ducheſſe de Portugal, fille puiſnée du même Prince Edoüard, & Sœur de la Princeſſe de Parme. Elle demeuroit d'accord, que ſi ſa Sœur-aiſnée eût eſté mariée en Portu-

1578. gal, ou qu'elle n'en fût pas sortie, la Couronne luy en auroit appartenu ; mais Elle ajoûtoit que cette Princesse n'avoit pû ignorer les Loix de son Païs, qui ôtoient l'esperance de regner aux personnes qui ne seroient pas regnicoles ; Que nonobstant Elle avoit bien voulu s'établir dans un Païs si éloigné du Portugal qu'étoit l'Italie: Qu'elle y avoit pris un mary, mis au monde des enfans, & qu'elle y étoit morte : Que pour montrer qu'elle avoit entierement renoncé au droit de sa naissance, il ne falloit que prendre garde qu'elle n'avoit pas fait inserer dans son Contract de Mariage, que sa sortie du Portugal ne luy préjudicieroit en aucune maniere, ny à sa posterité, & que depuis Elle ne s'estoit mise en peine de tirer ny de Jean Trois, ny de Sebastien, ny de Henry une Declaration qui la restablît dans le droit dont elle étoit décheuë, quoy qu'elle eût l'exemple du Roy de France Henry Trois, qui n'avoit voulu partir de France pour la Pologne, qu'aprés avoir obtenu de Charles Neuf une semblable Declaration. Catherine de Portugal Ducheſſe de Bragance, se mettoit ensuite à la place de sa Sœur, & se servoit de sa raison contre Philippe.

Le quatriéme Pretendant estoit Antoine de Portugal, Prieur de Crato. Il ne pouvoit disconvenir d'estre Bâtard, puis qu'il étoit sorty d'Alfonse, sixiéme fils du Roy Manüel, & d'une Concubine Juïve; le même Alphonse n'ayant point esté marié. Mais il soûtenoit que se trouvant desormais le seul de la Maison Royalle de Portugal en droite ligne masculine de Manüel il devoit succeder à la Couronne preferablement à Philippe qui ne sortoit que d'une fille;

au Prince de Parme qui n'avoit de droit que par sa Mere, & à la Duchesse de Bragance qui estoit femelle. Comme il prévoyoit qu'on ne manqueroit pas de luy reprocher le deffaut de sa naissance, il avoit eu soin de faire imprimer un Manifeste d'autant plus agreable à lire, que l'on y remarquoit toute la delicatesse de la langue Portugaise. Il y posoit pour principe, que les Bâtards n'étoient exclus de la Couronne, que lors qu'ils entroient en concurrence avec les Mâles du Sang Royal, sortis en droite ligne ; & que hors de ce cas là non seulement la Succession du Portugal leur estoit ouverte, mais encore ils excluoient les Femelles & les Mâles issus des Femelles. C'étoit là un point de fait ; & le Prieur de Crato le prouvoit par trois exemples, ausquels il ne sembloit pas qu'il y eût rien à répondre : Le premier étoit tiré de Henry Premier Souverain de Portugal, fils naturel de Robert Duc de Bourgogne, frere puisné de Hugues Capet, qui s'estant ennuyé de la Paix dont la France joüissoit sous le Regne de son Oncle, & avoit porté les Armes pour Alphonse Six Roy de Castille contre les Mores ; il avoit rendu de si grands services, qu'Alphonse luy avoit donné en Mariage Therese sa fille, & le Portugal pour la dot de cette Princesse. Tous les Rois de Portugal jusqu'au dernier mort inclusivement, étoient descendus de ce Henry, & par consequent ; puis qu'ils venoient d'un illegitime, il n'y avoit pas lieu d'exclure les illegitimes de leur Succession. Le second exemple estoit de Denys Roy de Portugal, fils d'Alphonse Trois, qui ayant perdu sa Couronne s'étoit refugié en France, & y a- 1578.

1578. voit épouſé une Dame de tres-grande qualité. *Il en avoit deux fils lors qu'il trouva moyen de remonter ſur le Trône ; & il n'y fut pas plûtôt rétably, que ſes Sujets ſans avoir égard à ſes premieres nopces luy firent épouſer une Caſtillane, dont il eut Denys qui ne luy ſucceda pas moins que s'il eût eſté legitime. Enfin le troiſiéme exemple eſtoit tiré de Jean Prieur d'Alüiz, qui pour eſtre fils Bâtard d'Alphonſe Six qu'il avoit eu d'une Cordonniere, ne laiſſa pas d'eſtre preferé au Roy de Caſtille fils de la ſœur legitime du même Alphonſe.

* Elle eſtoit de la Maiſon de Bologne.

La derniere pretention eſtoit de la Reine Catherine de Medicis, qui ſoûtenoit que tous les Rois qui avoient regné en Portugal depuis trois cens ans, étoient autant d'Uſurpateurs, & elle le juſtifioit de cette ſorte. Alphonſe Trois contraint de ſe bannir luy-même par la méchanceté de Sancho ſon frere, avoit trouvé un aſyle dans la Maiſon de Bologne : Il y avoit épouſé la Princeſſe Matilde, & vêcut pluſieurs années avec Elle ; Il en avoit eu pluſieurs enfans des deux Sexes ; & il ne penſoit plus à ſa Couronne, quand le Roy de Caſtille luy fit dire qu'il le reſtabliroit, à condition qu'il voulut bien être ſon Gendre. Alphonſe ſuccomba à cette tentation. Le Roy de Caſtille le remit ſur le Trône, & il tint parolle au Roy de Caſtille. La femme qu'il avoit laiſſée à Bologne, ſe plaignît de ſon infidelité devant tous les Tribunaux de l'Europe, & elle demanda juſtice au Saint Siége, qui declara ſon Mariage vallable, & celuy d'Alphonſe avec la Princeſſe de Caſtille nul : Mais les Portugais ne laiſſerent pas de

preferer les secondes nopces d'Alphonse avec la Princesse de Castille aux premieres, ny de se soûmettre à la posterité qui en sortit. 1578.

Catherine prenoit de là occasion de representer aux Etats de Portugal ; que si des considerations politiques les avoient empéchez de rendre justice à la Maison de Bologne, dont sa Mere estoit heritiere, comme descenduë en droite ligne de l'Aisné des fils qu'Alphonse avoit laissez en France, ces considerations n'avoient plus de lieu, presentement que la Couronne de Portugal estoit en litige. Elle ajoûtoit que les droits des autres quatre Pretendans étoient posterieurs au sien ; & que quand ils seroient justes en eux-mêmes, ils ne l'étoient pas dans leur source, puisqu'ils se fondoient sur de pures usurpations ; Qu'il n'y avoit point de prescription en matiere de Souverainetez ; & que quand il y en auroit, ce ne pouvoit estre à l'égard de la Maison de Bologne, qui avoit eu soin de proteſter contre l'injure qui luy étoit faite, toutes les fois qu'elle en avoit eu l'occasion. Il ne s'agissoit plus que de trouver un homme, que Catherine jugeât capable d'appuyer son droit par les voyes de l'éloquence & de l'intrigue ; Et dans cette veuë, elle choisit l'Abbé d'Elbene au deffaut de l'Evéque de Valence qui venoit de mourir à Thoulouze ; Elle prit la peine de dresser & d'écrire de sa propre main pour cet Abbé une instruction sur les affaires de Portugal, dont on a tiré les principales circonstances que l'on vient de rapporter ; Et comme elle ne luy cachoit plus ses veritables sentimens, Elle luy dit que ce n'étoit pas pour regner qu'elle aspiroit à la

1578. Couronne vacante ; mais pour la resigner au Duc d'Anjou. Que l'Astre qui avoit presidé à la naissance de ce Prince étoit si fort & si inflexible, que pour l'élever plûtôt sur le Trône il causeroit infailliblement la mort de Henry Trois, si l'on ne corrigeoit son influence, en procurant au même Duc d'Anjou un autre Royaume que celuy de France : au lieu que si on luy trouvoit une Couronne en quelque maniere & à quelque prix que ce fût, le destin de la France prendroit son cours ordinaire, & les jours de Henry Trois ne seroient point abbregez.

L'Abbé d'Elbene n'étoit guére moins accoûtumé que la Reine Mere, au jargon de l'Astrologie Judiciaire que l'on vient d'exprimer, & n'y déferoit pas moins. Il aimoit beaucoup mieux Henry Trois que le Duc d'Anjou ; & sur l'esperance que le succez de sa negociation sauveroit la vie au premier de ces deux Princes, il y travailla avec une addresse & une application inimitables : Mais les obstacles qu'il trouva ne pouvoient estre plus grands. La plûspart des Rois de Portugal depuis trois cens ans avoient été d'excellens hommes ; & les Histoires de toutes les Nations leur rendoient ce témoignage, qu'ils avoient parfaitement sceu & mis en pratique l'art de gagner les cœurs de leurs Sujets. Il estoit arrivé de là que ces mesmes Sujets avoient reciproquement eu pour eux tant d'affection durant leur vie, & de veneration aprés leur mort, que la seule Religion Chrestienne les avoit empéchez de leur déferer les honneurs divins. Ainsi quand l'Abbé d'Elbene s'ingera dans l'Assemblée des Etats de Portugal convoquée à Lisbonne,

Lisbonne de vouloir faire passer pour Usurpateurs, & par consequent pour injustes, tous les Rois depuis Denys jusques à Henry : sa Harangue fut si mal reçûë, que si on eut laissé faire les Deputez des Villes, ils l'auroient à l'instant mis en piéces. Mais la principale Noblesse se picqua d'observer le droit des gens, & protegea l'Abbé d'Elbene, à condition qu'il ne parleroit & n'écriroit desormais que les choses qui servoient precisément à sa cause, & qu'il ne flétriroit plus la reputation des Morts. Il s'arresta donc uniquement au droit de Catherine ; mais il tomba presqu'aussi-tôt dans un inconvenient, qui n'étoit pas beaucoup moindre que celuy qu'il venoit d'éviter. Les Etats de Portugal étoient persuadez d'avoir un droit sur leur Couronne, qui ne souffroit ny exception ny reserve ; c'est-à-dire, que leurs Ancestres avoient pû choisir les descendans de Henry de Bourgogne, pour regner sur eux aussi long-temps qu'il leur avoit plû, & les déposer ensuite dans toutes les occasions qu'ils le jugeroient à propos, soit qu'ils eussent merité leur déposition, ou qu'ils ne l'eussent pas meritée : Qu'ils en avoient usé de méme à l'égard d'Alphonse Trois, qu'ils avoient exilé, lors qu'ils l'avoient crû necessaire au bien de la Patrie : Que ce Prince s'étoit allié sans leur consentement dans la Maison de Bologne, & que cela seul auroit suffi pour le faire déposer, si l'on eût eu besoin d'une cause pour changer de Maître : Que l'on avoit goûté quelque temps de l'administration de son frere Dom Sanche ; & qu'au moment qu'on ne s'en estoit plus bien trouvé, on avoit rappellé Alphonse : Que l'on avoit suffisam- 1578.

1578. ment cassé son Mariage, puis qu'on luy avoit ordonné d'épouser l'Infante de Castille: Que le Roy Denys n'avoit garde d'estre Bâtard, puisque l'Etat l'avoit legitimé; & que s'il y avoit à redire dans sa naissance, il faudroit blâmer celle de tous les hommes nez dans les Nations civilisées, puisque les Mariages n'y étoient vallables que parce qu'ils estoient faits selon les Loix de chaque païs; & que les Etats de Portugal (qui avoient la pleine puissance de faire & de changer les Loix de leur païs) avoient autorisé le Mariage d'Alphonse avec l'Infante de Castille, & suppléé abondamment par cette mesme puissance au deffaut de toutes les autres formalitez tant necessaires que bienséantes.

L'Abbé d'Elbene empesché de sa contenance, faisoit de cette sorte une pitoyable figure dans Lisbonne, lors qu'il en fut tiré par un évenement qu'il n'attendoit pas. Les amis que le Roy d'Espagne avoit dans les Etats de Portugal, l'avertirent que s'il ne joignoit la force à son droit, il ne reüniroit jamais le Portugal au reste de l'Espagne. Leur raison fut, que si les Portugais avoient égard à leur inclination, ils prefereroient le Prieur de Crato aux autres Pretendans; & s'ils opinoient pour la justice, ils estoient persuadez que la Ducheſſe de Bragance avoit plus de droit que les autres. Ainsi de quelque côté que panchât la balance, Sa Majesté Catholique seroit excluse avec une perte de sa reputation d'autant plus grande, que si le Prieur de Crato estoit Roy, il seroit toute sa vie ennemy des Castillans; & si c'étoit la Ducheſſe de Bragance, comme son mary se trou-

voit le plus riche Particulier de la Chrétienté, & qu'il possédoit en proprieté le tiers du Portugal, il pourroit soûtenir avec ses propres biens toute la dépense de la Royauté, & employer tous les revenus du Royaume à se défendre des Castillans s'ils l'attaquoient, ou à leur faire la guerre quand il le jugeroit à propos. 1578.

Il s'agissoit donc d'éviter ces deux inconvenients & Philippe les prévint d'une maniere qui ne surprît que les Portugais, tous les autres Peuples de l'Europe ayant bien préveu qu'il en useroit ainsi. Il avoit pris ses mesures de longue main pour des levées extraordinaires dans l'Italie, dans l'Allemagne, dans la Suisse, & dans les Païs-bas; & l'on avoit transporté par Mer en Espagne un tres-grand nombre de bons soldats, & d'excellens Officiers. Il y a des Relations qui ne les font monter qu'à trente mille; mais il y en a d'autres qui en mettent jusqu'à soixante mille. Ils s'assemblerent tous en corps d'Armée aux environs de Badajox, au moment que les Emissaires de Philippe à Lisbonne, luy manderent qu'il en estoit temps; & l'on donna pour General à cette belle Armée le Duc d'Alve, quoiqu'il eût quatre vingt ans, & qu'il sentît déja les avancoureurs de la mort. Ce Duc ne s'amusa point à marcher droit à Lisbonne, comme ses Officiers luy conseilloient, afin d'obliger les Etats à se declarer pour le Roy d'Espagne son Maître. Il luy sembla que cette marche auroit trop d'éclat, & tiendroit trop de l'usurpation. Il présuppos judicieusement, qu'il n'y avoit alors dans le Portugal aucun homme de guerre, tous ceux de cette Profession étant morts avec leur Roy Sebastien,

1578. ou demeurez prisonniers de guerre, & que par conſequent il ſeroit plus à propos de diviſer les forces du Roy Catholique en autant de corps ſeparez qu'il y avoit de Villes importantes dans le Royaume, qu'on luy avoit commandé de conquerir, & de les attaquer toutes en même temps: Que ces Villes ſurpriſes avant que d'avoir penſé à leur défenſe, ouvriroient infailliblement leurs portes; & que les divers membres dont les Etats Generaux eſtoient compoſez, y ayant leurs biens, leurs établiſſemens, leurs enfans, & leurs femmes, & n'eſperant de les recouvrer qu'en donnant leurs ſuffrages au Roy Catholique; le reconnoîtroient d'un commun conſentement pour leur Roy.

Le ſuccez fut conforme à la prévoyance du Duc d'Alve; & de tous les corps ſeparez de l'Armée Eſpagnolle, aucun ne trouva de reſiſtance, excepté celuy que commandoit Sanche d'Avila, qui rencontra dans les Algarves des gens nouvellement levez par le Prieur de Crato, & les diſſipa. Les Etats ſe plaignirent d'abord de la violence qui leur étoit faite, & voulurent declarer Philippe Second incapable de ſucceder à leur Couronne: mais ils changerent ſinon de ſentimens, au moins de langage, quand ils apprirent que les divers corps de l'Armée Eſpagnolle (aprés avoir laiſſé de ſuffiſantes garniſons dans les Places conquiſes) s'étoient réünis, & marchoient pour aſſieger Liſbonne. On a déja veu que les Etats eſtoient aſſemblez dans cette Ville Capitale du Portugal. Il y avoit aſſez de peuple: mais la negligence avoit eſté telle, qu'il n'y avoit pas pour trois jours de vivres, &

par conſequent ſi les Eſpagnols l'inveſtiſſoient, comme ils en avoient le deſſein, il falloit qu'Elle capitulât dans ce terme. Le Duc d'Alve ne manquoit ny d'eſprit ny d'experience : Il ſçavoit que les Etats étoient enfermez dans Liſbonne, & qu'en la prenant ils ſeroient à ſa diſcretion. Il avoit pour les Portugais l'averſion naturelle à tous les Caſtillans, & il n'auroit eu garde de perdre l'occaſion d'en faire autant d'Eſclaves, en ne leur ſauvant la vie & les biens, qu'aprés les avoir contraints de renoncer à tous leurs Privileges. Ainſi la crainte qu'eurent les Etats de Portugal de devenir Eſclaves de Philippe Second, les rendit ſes Sujets. Ils deputerent vers le Duc d'Alve, & ils offrirent leur Couronne au Roy Catholique, à condition qu'il ſe contenteroit de regner comme les autres Rois de Portugal. Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans une reſolution ſi uniforme, fut qu'il n'y avoit aucun de ceux qui l'apprirent, aſſez étourdy, pour ne pas prévoir que Philippe n'executeroit rien de ce qu'il promettoit ; & que toute la grace que l'on devoit attendre de luy, ſeroit qu'il ne retranchât pas d'abord tous les Privileges du Portugal, & qu'il reduiſit ſa politique à les ôter inſenſiblement l'un aprés l'autre, en y contrevenant luy-même, & en permettant qu'ils fuſſent impunément violez. Mais la frayeur s'étoit emparée des principaux Portugais d'une maniere ſi terrible, qu'elle les empécha de faire reflexion, que leurs Privileges n'étoient pas mieux eſtablis que ceux des Flamans ; & que le même Roy, qui quatorze ans auparavant 1578.

1578. n'avoit point eu d'égard à ceux-cy, n'en auroit pas non plus à ceux-là.

Les portes de Lisbonne furent ouvertes au Duc d'Alve, qui donna la Loy aux Etats de Portugal. Le Roy d'Espagne y fut reconnu pour Roy, sans s'engager par écrit à rien; & le Duc d'Alve aprés luy avoir rendu un si grand service, mourut sans avoir pû obtenir la permission de le voir. L'Abbé d'Elbene prît si bien ses mesures, qu'il prévint le dessein que les Espagnols avoient formé de l'arrester. Il retourna auprés de la Reine Mere, & n'en fut pas si mal reçû qu'il s'attendoit de l'estre; parce qu'Elle avoit une nouvelle esperance d'établir le Duc d'Anjou, mieux fondée que celle de la Couronne de Portugal.

On a veu que le Prince d'Orange s'étoit revolté contre l'Espagne, par la crainte de finir sa vie sur un échaffaut, à l'exemple des Comtes d'Egmont & de Horn. Il avoit depuis crû s'emparer des Païs-bas en les ôtant à l'Espagne; & il avoit pour cela contracté presqu'autant de dettes qu'il avoit de bien, en levant deux puissantes Armées dans l'Allemagne, & en les conduisant luy-même l'une aprés l'autre jusqu'au centre de la Flandre; Mais il avoit toûjours esté malheureux, & cette raison étoit la principale qui luy avoit fait appeller le Duc d'Anjou au secours des Flamans. Ce Duc leur avoit en effet mené une Armée de dix mille hommes; mais il estoit tombé à leur égard dans l'inconvenient ordinaire à ceux qui levent des Troupes, sans avoir moyen de les entretenir. Ses Soldats n'é-

tant pas payez à point nommé, s'étoient émancipez jusqu'à piller indifferemment les amis & les ennemis; & les Peuples qui n'étoient pas accoûtumez à cette sorte d'insulte, en avoient fait tant de bruit, & s'estoient vengez en tant de manieres, que le Duc d'Anjou avoit esté contraint de retourner en France aussi mal satisfait des Flamans; que les Flamans l'étoient de luy. 1578.

L'Archiduc Mathias avoit profité de cette mesintelligence, & les Flamans l'avoient reconnu pour Souverain, sur la presupposition de diviser la Maison d'Autriche, & de l'affoiblir ainsi, de sorte qu'elle ne fût plus en état de les remettre sous sa domination: Mais cet Archiduc s'étoit encore moins trouvé au gré des Flamans que le Duc d'Anjou, & les Etats des Provinces s'en étoient dégoutez dés le troisiéme jour. Ils avoient esperé qu'il leur meneroit un grand nombre de gens de guerre, & qu'à sa consideration la branche de la Maison d'Autriche en Allemagne se separeroit des interests de celle qui regnoit dans l'Espagne: cependant ny l'un ny l'autre n'estoit arrivé. L'Archiduc estoit entré dans la Ville de Gand présqu'aussi mal accompagné que l'avoit esté l'Empereur Maximilien Premier son Trisayeul paternel, en venant épouser l'Heritiere de Bourgogne; & la branche de la Maison d'Autriche en Allemagne voyant celle d'Espagne sur le point de manquer, à cause que Philippe Second n'avoit point de fils, estoit bien éloignée de rompre avec luy, puis qu'Elle se promettoit de luy succeder, en obtenant Isabelle Claire Eugenie sa fille aînée pour l'aîné des fils de Maxi-

1578. milien Second. Ainſi les Païs-bas ſe voyant obligez à un ſurcroiſt de dépenſe pour entretenir leur nouveau Souverain, & ne recevant ny Troupes ny argent, ſuccomberoient infailliblement ſous la puiſſance des Eſpagnols, qui y envoyoient regulierement tout l'or qu'ils recevoient des Indes, & tous les Soldats qu'ils levoient dans les contrées les plus guerrieres de l'Europe.

Il ne reſtoit au Prince d'Orange dans cette triſte ſuppoſition, que deux partis à prendre; l'un de ſe refugier une troiſiéme fois dans l'Allemagne, l'autre de ſe retirer en France dans la Principauté dont il portoit le nom. Il ne pouvoit ſe reſoudre au premier; parce qu'il ſeroit toute ſa vie banny, gueux, & importun aux Princes Proteſtans, dans les Etats deſquels il acheveroit ſa vie; & le ſecond ne luy eſtoit pas moins inſupportable; puiſqu'en ſortant des Païs-bas, outre qu'il deviendroit en un moment le plus pauvre Prince de l'Europe, & que le revenu * de la Principauté d'Orange, ſuffiroit à peine pour le faire ſubſiſter un mois de l'année, il ſe trouveroit encore expoſé chaque jour aux inſultes des divers Partis formez en France, puiſque la Ville d'Orange n'avoit alors pour toutes fortifications que des murailles qui n'étoient point terraſſées, & que ſon Château étoit à la verité ſur une éminence, mais au reſte bâty à l'antique, & par conſequent incapable de reſiſter au canon.

* Elle ne valoit alors que trente ſix mille livres de rente.

Il falloit donc que le Prince d'Orange perît, ou qu'il diſpoſât les Flamans à rappeller le Duc d'Anjou. Il n'étoit point aiſé de les y porter; mais que

ne

ne peut un grand Politique, lorsqu'il hazarde le tout pour le tout dans une affaire où il s'agit de sa vie ; & que d'ailleurs il n'a à persuader que des gens convaincus de son merite, & resolus de le satisfaire dans toutes les occasions, où le salut de la Patrie ne courra point de risque. 1578.

Le Prince d'Orange confera en particulier ; premierement avec les Deputez de Hollande, de Zelande & d'Utrect dont il estoit Gouverneur, & depuis avec ceux des autres Provinces. Il les assembla ensuite, & il leur dit que la raison pour laquelle ils n'avoient reçû aucune satisfaction du Duc d'Anjou, étoit qu'ils ne luy en avoient donné aucune : Qu'ils avoient eu tort de s'imaginer, que ce Prince fît pour eux au delà de ce qu'il avoit fait pour la seule esperance qu'ils luy avoient donnée de le considerer un jour, supposé qu'ils choisissent un nouveau Maître : Qu'ils avoient exigé de luy les plus solides des effets civils, qui sont la levée & la conduite d'une Armée ; & que neamoins non seulement ils n'avoient reconnû par rien de solide deux Offices de telle importance ; mais encore qu'ils n'avoient pas executé le principal des Articles dont ils étoient convenus avec luy : Que cette negligence ne l'avoit pas neamoins contraint de retourner en France ; & qu'il seroit encore dans le Brabant, si le Roy Henry Trois son frere & son Maistre ne l'eust rappellé : Que le Conseil de France avoit reconnû, qu'un plus long sejour de l'Heritier presomptif de la Couronne dans un Païs revolté contre les Espagnols, pourroit donner atteinte à la Paix du Câteau-Cambresis, & que la France ne

1578. ſe voyant en état ny de leur faire la guerre, ny de la ſoûtenir s'ils la declaroient; il y avoit eu de la prudence à en éviter les occaſions de quelque nature qu'elles fuſſent: Qu'il ne falloit point eſperer qu'elle changeât de conduite, tant que les Flamans ſe contenteroient de montrer de loin le bien qu'ils diſoient vouloir faire au Duc d'Anjou; mais que s'ils paſſoient des Promeſſes à l'effet, & qu'ils éleuſſent ce Prince pour leur Souverain, il en arriveroit deux revolutions également avantageuſes aux Païs-bas. L'une, que la France employeroit toutes ſes forces pour maintenir l'Election du Duc d'Anjou; l'autre, que les divers partis qui ſembloient l'affoiblir, la rendroient plus puiſſante en ſuſpendant leur querelle, juſqu'à ce que le Duc d'Anjou fût paiſible; & en combattant pour luy ſous les mêmes Enſeignes, tant que les Eſpagnols occuperoient un pied de terre dans les Païs-bas: Qu'il y avoit ſeulement à craindre que ce jeune Prince qui avoit eſté élevé dans une Monarchie abſoluë, & qui gouvernoit de même les trois Provinces de ſon appennage, ne mît pas aſſez de diſtinction entre les Flamans & les François, & ne voulût gouverner abſolument les Flamans, quoique leur genie fut tout-à-fait different de celuy des François: Mais qu'il eſtoit aiſé d'y remedier en deux manieres: L'une ſeroit de faire un Abregé des Privileges des Païs-bas, & de l'inſerer dans un Traité ſemblable à ceux que les Polonois font jurer à leurs Rois: Que ce Traité ſeroit porté au Duc d'Anjou par une ſolemnelle Ambaſſade, qui luy declareroit nettement, que comme les Flamans étoient reſolus de le reconnoître pour

Souverain, s'il juroit d'obſerver inviolablement tous les Articles du même Traitté; Ils jetteroient les yeux ſur un autre, s'il refuſoit de s'engager par Serment, ou s'il juroit preſentement, & negligeoit un jour d'executer ce qu'il auroit promis: Qu'il ne s'étoit encore point trouvé de Prince qui eût refuſé des Etats par la ſeule crainte de s'engager, & que le Duc d'Anjou n'en donneroit pas le premier exemple. La ſeconde maniere ſeroit de ne pas reconnoiſtre le même Duc pour Souverain immediatement aprés qu'il auroit accepté les Articles dont on vient de parler; Mais de differer juſqu'à ce qu'il fût retourné dans les Pays-bas, ſous pretexte que la ceremonie ſeroit bien plus auguſte, ſi elle ſe faiſoit dans la Ville de Gand, où les Etats Generaux étoient aſſemblez: Que ces Etats ne ſe contenteroient pas de luy faire jurer de garder les Privileges de chaque Province; mais encore ceux de chaque Ville; puiſqu'il y avoit des Deputez pour celles cy auſſi bien que pour celles là; & que quand le Duc d'Anjou ſe verroit ſerré par deux nœuds ſi étroits, il ne luy viendroit plus en penſée de violer ſes Sermens. 1578.

Les Etats Generaux approuverent la propoſition du Prince d'Orange, avec d'autant plus de facilité qu'ils n'en penetroient pas le fin. L'intention de ce ruſé Politique, étoit de recouvrer par un endroit ce qu'il avoit perdu par l'autre, & de gouverner à ſa mode les Pays-bas ſous le nom d'autruy, puiſqu'il ne l'avoit pû faire ſous le ſien propre. Il conſideroit que le Duc d'Anjou étoit jeune; qu'il regrettoit tous les momens que la neceſſité des affaires l'obligeoit à

1178. retrancher de ſes plaiſirs : Qu'il n'avoit ny eſtude ny experience, & qu'il ſeroit toute ſa vie regardé par les Flamans comme un Etranger : Que ces quatre conſiderations l'obligeroient à ne retenir que l'apparence de la Souveraineté, & à en laiſſer l'effet à une perſonne qui ſervît comme de Mediateur entre luy & ſes Sujets ; Que cette perſonne ne pouvoit eſtre autre que le Prince d'Orange ; Car outre que le Duc d'Anjou luy auroit la principale obligation de ſon établiſſement, comme aucun n'étoit ſi bien dans l'eſprit des Flamans que le même Prince, aucun ne les diſpoſeroit ſi-tôt ny ſi facilement à des contributions extraordinaires pour les frais de la guerre, qui monteroient quelquefois à la moitié de leur revenu, & de ce qu'ils avoient accoûtumé de gagner par leur induſtrie.

La conjecture du Prince d'Orange ne pouvoit eſtre mieux fondée ; Cependant il prit autant de meſures pour la faire réüſſir, que s'il en eût apprehendé le mauvais ſuccez. Les Etats Generaux n'eurent pas plûtôt ordonné que l'on deputeroit vers le Duc d'Anjou, pour regler avec luy les Articles dont on vient de parler, que l'on brigua pour cette Deputation ; & le Prince d'Orange plus adroit que le Duc d'Arſcot, & les Comtes de Mansfeld & de Boſſu, qui pretendoient ſe faire nommer ; obtint par ſa complaiſance & par ſes careſſes, que l'on jettât les yeux ſur Philippe de Marnix, Seigneur de ſainte Aldegonde, qui étoit le meilleur de ſes amis, & ſur les autres perſonnes de l'Aſſemblée, qui luy eſtoient le plus dévoüées. Sainte Aldegonde aprés avoir eſté chargé d'un projet

de Traitté (où tous les Privileges des Provinces des Pays-bas étoient exprimez) eût ordre du Prince d'Orange de convaincre le Duc d'Anjou de deux choſes; l'une, qu'il ne pouvoit ſe paſſer du même Prince pour Miniſtre de ſon Etat; l'autre, que s'il le negligeoit par quelque raiſon que ce fût, il luy arriveroit la même choſe qu'à l'Archiduc Mathias, que l'on alloit renvoyer en Allemagne. Les Deputez ne furent pas long-temps en chemin; & parceque Henry Trois n'avoit pas jugé à propos de permettre qu'ils vinſſent à Paris, de crainte que le Roy d'Eſpagne n'en prît occaſion de rompre la Paix; le Duc d'Anjou les reçût au commencement du mois de Septembre mille cinq cens quatre-vingt, dans la plus conſiderable Ville de ſon Appennage, qui eſtoit celle de Tours. Leur negociation fut plus facile, & par conſequent plus courte qu'ils ne penſoient. Le Duc d'Anjou étoit ſi rebuté de la Cour de France, qu'il y avoit déja long-temps qu'il s'en ſeroit éloigné pour toute ſa vie, s'il n'eût pas été Succeſſeur preſomptif de la Couronne. Il n'avoit preſque point de part dans les affaires, & on ne luy découvroit que celles pour l'execution deſquelles on croyoit avoir beſoin de luy. Il ſe voyoit tous les jours expoſé aux inſultes des Favoris; & l'exemple de la Reine ſa mere, qu'ils ne traittoient pas mieux que luy, & qui l'enduroit avec une prodigieuſe patience, luy ſembloit trop difficile à imiter. Ainſi les Pays-bas quelques dures que fuſſent les conditions avec leſquelles ils luy étoient offerts, paroiſſant une retraite honorable, pour attendre que l'ordre de la nature l'appellât à la Couronne de France; 1578.

1578. il chicana peu avec Sainte Aldegonde, & il demeura d'accord en deux ou trois jours d'un grand nombre d'Articles, qui ne luy laiſſoient pas plus d'autorité ſur les Pays-bas qu'en avoient eu les Rois de Sparte dans leur petit Etat. Toute la précaution qu'il prit, fut de diſtinguer avec une extrême exactitude les affaires du Roy ſon frere d'avec les ſiennes, afin de ne point attirer la guerre dans ſa Patrie, ſuppoſé qu'il eût du pire contre les Eſpagnols.

L'Archiduc Matthias, qui ne pouvoit deſormais faire qu'un méchant perſonnage dans les Etats de Flandres, ne s'amuſa point à ſe plaindre de l'injure qu'on luy faiſoit. Il prévit qu'il luy ſeroit inutile d'en demander la reparation; & il ſe contenta avant que de partir pour l'Allemagne, de demander, que l'on payât les dettes qu'il avoit contractées dans le Brabant. On ne jugea pas à propos de le mécontenter pour ſi peu de choſe; & la neceſſité où il ſe trouvoit de rentrer dans la confiance des Eſpagnols, le rendit ſi ſoûmis à l'execution de leurs ordres, que s'ils ne luy pardonnerent la faute qu'il avoit commiſe à leur égard; ils agirent au moins de même que s'ils l'euſſent pardonnée, & ils forcerent depuis ſon frere aiſné, de luy reſigner les Provinces Hereditaires de la Maiſon d'Autriche.

Le Duc d'Anjou qui preparoit une ſeconde Armée, pour ſe mettre en poſſeſſion des Pays-bas avec un éclat convenable à ſa naiſſance, avoit envoyé des Troupes de Cavallerie & d'Infanterie ſous la conduite de Marquet, Officier d'experience à la Noüe, qui ſervoit encore ſous les Enſeignes des Flamans.

Le dessein de ce Prince étoit seulement d'empêcher, que ses nouveaux Sujets ne fussent inquietez par les Espagnols, jusqu'à ce qu'il leur menât luy-même des forces capables de se mettre en pleine liberté. Mais l'imprudence de Marquet deconcerta un si sage dessein. La Nouë avoit crû luy rendre justice, en luy donnant la Lieutenance des gens de guerre qu'il luy avoit menez; & parce qu'ils avoient besoin de rafraîchissement, il les avoit envoyez dans l'Abbaye de Furstminster. Ce Quartier étoit commode, & les François auroient pû s'y remettre de leurs fatigues, s'ils se fussent contentez de ce que les Etats Generaux avoient ordonné qu'on leur fournit; mais ils voulurent que les petites Villes, les Bourgs & les Villages qui les logeoient ajoûtassent le superflu au necessaire; & ils s'attirerent par là une haine si generale, que leurs Hôtes pour en être délivrez à quelque prix que ce fût, promirent au Prince de Parme de les exposer à sa discretion. Ce Prince qui ne manquoit ny d'esprit ny de courage, prévit que s'il tailloit en pieces les François à Furstminster, il rendroit le Duc d'Anjou inutile aux Flamans: Car outre que ces Peuples commenceroient à perdre la bonne opinion qu'ils avoient de luy, s'ils voyoient que les Soldats qu'il leur avoit envoyez s'étoient laissez défaire avec tant de facilité, leurs forces ne seroient desormais qu'égales à celles du Roy Catholique; puisque les levées qui se feroient en France sans la participation de Henry Trois, ne pourroient tout au plus aboutir qu'à une Armée, qui si elle étoit superieure à l'Espagnolle pour le nombre, luy cederoit pour l'experience. Ainsi

1578.

1578. Melun de Richebourg, Cadet de la Maiſon d'Epinoy, eut commiſſion du Prince de Parme, pour choiſir l'élite des Troupes Eſpagnolles, pour les aſſembler, ſans qu'on prît aucun ſoupçon de ſa marche, & pour inveſtir les François par tant de côtez qu'il ne s'en ſauvât pas un. Richebourg obeït avec beaucoup d'exactitude & de ſecret; mais il ne ſurprit pas tout-à-fait la vigilance de la Nouë. Cet Officier General ſçût que les ennemis étoient en campagne, pour enlever les Troupes nouvellement venuës de France. Il n'avoit pas le temps d'aſſembler un corps aſſez conſiderable pour les garentir d'inſulte, & il ne pouvoit alors diſpoſer que de cinq ou ſix Enſeignes de Fantaſſins, & d'autant de Compagnies de Cavallerie. Un Chef moins intrepide & moins affectionné que luy, auroit laiſſé les François porter la peine du relâchement de leur diſcipline, ou du moins ſe ſeroit contenté de leur envoyer du ſecours conduit par un autre, ſous pretexte que ſe trouvant à la tête de toute l'Armée des Flamans, il étoit contre les maximes de l'art militaire d'hazarder ſa perſonne pour n'en ſauver qu'une partie. Mais il negligea ces conſiderations; & ramaſſant avec une grande diligence les Soldats Flamans les plus proches de luy, il les mena, ou pour mieux dire, il courut à Furſtminſter. Il n'y arriva neamoins que dans le moment que Richebourg achevoit d'enveloper Marquet, & il fut contraint de s'ouvrir le chemin par force. Il joignit les François, & il erût les encourager, en leur diſant qu'il étoit venu pour vaincre ou pour mourir avec eux. Mais la conſternation s'étoit déja ſaiſie de la pluſpart d'entr'eux,

&

& ſur tout de Marquet, qui quoiqu'il eût juſques-là paſſé pour un homme de guerre des plus determinez de ſa Nation, perdit le jugement à la premiere veuë des ennemis. Il n'avoit pû ſelon quelques Relations, ou il ne s'étoit pas ſouvenu ſelon d'autres, de ranger ſes gens en bataille, & les Eſpagnols preſſerent tellement la Nouë, qu'il luy fut impoſſible de reparer ce défaut. Ainſi les François qui n'étoient point accoûtumez à combattre hors de leurs rangs, furent aiſément taillez en pieces, & les Eſpagnols inveſtirent la Nouë, qui fit une prodigieuſe reſiſtance. Ses ſoldats pour n'eſperer aucun ſecours, ne s'en défendirent pas avec moins d'obſtination; & les Eſpagnols employerent plus de deux heures à achever de les vaincre, quoiqu'ils fuſſent en pleine campagne, & plus de ſix contre un: Mais enfin le nombre l'emporta ſur la valeur; & la Nouë reſté preſque ſeul, demeura priſonnier, quoiqu'il eût fait de ſon mieux pour ne pas ſurvivre à ſa diſgrace. Les Eſpagnols n'eurent pas tant d'égard à ſa vertu, qu'à la crainte qu'il ne reprit les armes contr'eux, s'ils le mettoient à rançon. Ils l'enfermerent dans une étroite priſon, & ils le traitterent avec des duretez dont il ne pût s'empécher de ſe plaindre, quoiqu'il n'y ait jamais eu d'homme de guerre plus patient que luy. 1578.

Il ſembla quelque temps aprés, que la fortune eût voulu donner aux Flamans une occaſion de le délivrer, en mettant entre leurs mains celuy des Seigneurs du Pays attachez à l'Eſpagne, avec lequel il pouvoit être plus commodément échangé. Le Comte d'Egmont à qui le Duc d'Alve avoit fait couper la

1578. teſte, avoit laiſſé douze enfans. Son fils aiſné étoit de belle eſperance, & le Roy Catholique n'avoit oſé le priver des biens de ſa Maiſon ; parceque la Nobleſſe du Pays qui en eût apprehendé les conſequences, ne l'auroit pas ſouffert. Sa Majeſté n'avoit pas laiſſé de faire ſentir au jeune Comte d'Egmont, que c'étoit par pure grace qu'elle luy remettoit la confiſcation de ſon pere ; & ce Comte avoit eu plus de reſſentiment pour le bien qu'on ſe vantoit de luy avoir fait, que pour l'injure qu'il avoit receuë. Il ne s'étoit pas contenté de porter quatorze ans entiers les Armes pour les Eſpagnols contre ſa Patrie ; mais de plus il avoit ramené à leur obeïſſance la meilleure partie des amis de ſon pere, qui s'étoient declarez pour les Etats Generaux, dans la ſeule veuë de venger la mort du Comte d'Egmont. Un ſi grand ſervice, & une ſi longue milice ne devoient point eſtre negligez ; & le Comte d'Egmont qui n'étoit pas ſi heureux que ſon pere l'avoit eſté avant les troubles des Pays-bas, demeura priſonnier dans une rencontre où les Eſpagnols eurent du pire. Les Etats Generaux ne perdirent pas l'occaſion de tenter ſi on leur rendroit la Nouë ; ils le propoſerent pour le Comte d'Egmont, mais on ne leur répondit que par des équivoques ; & le Conſeil d'Eſpagne prit du temps pour déliberer ſur une matiere de telle importance. Il comprit bien, que s'il ne répondoit favorablement à la propoſition des Etats, on le ſoupçonneroit de ſe vouloir entierement défaire de la Maiſon d'Egmont, & d'étendre ſa vengeance ſur la poſterité de ceux qui avoient eu le malheur de luy déplaire, quoique ce

n'eût eſté que pour ſauver les Privileges de leur Patrie : mais il prévit auſſi que s'il remettoit en liberté la Nouë, il expoſeroit les Eſpagnols à perdre entiérement les Pays-bas ; parceque les Levées que le Duc d'Anjou faiſoit en France, réüſſiſſoient au delà de ſes eſperances : Les Catholiques & les Calviniſtes couroient à l'envy ſous ſes Enſeignes, & il n'enrôlloit pas moins de ſoldats de la nouvelle Religion que de l'ancienne. Il ne luy manquoit qu'un Lieutenant General qui eût autant de credit ſur les uns que ſur les autres, & il l'auroit trouvé en la perſonne de la Nouë, ſi le Conſeil d'Eſpagne l'eût délivré. De plus il n'étoit pas poſſible, qu'aprés que le Duc d'Anjou ſeroit arrivé à Gand, & qu'il y auroit eſté reconnu pour Souverain ; il ne ſurvint un tres-grand nombre de conteſtations entre luy & les Etats, ſur l'explication & ſur le veritable ſens des Articles qu'il avoit ſignez à Tours. Le Prince d'Orange pouvoit bien appaiſer celles qui regarderoient la Police ou les Finances ; mais pour les autres qui ſurviendroient à l'occaſion des Troupes Françoiſes, la mediation de ce Prince deviendroit inutile : Car outre qu'elles n'avoient pas pour luy la même déference que les Troupes Flamandes ; elles étoient perſuadées qu'il s'en falloit beaucoup qu'il entendit les affaires de la guerre auſſi bien que celles de la Paix, & qu'il y avoit eu de ſa faute dans la conduite des deux Armées que le Duc d'Alve luy avoit défaites. 1578.

Ces deux conſiderations porterent le Conſeil d'Eſpagne à refuſer l'échange de la Nouë pour le Comte d'Egmont, & à chercher pour cela des excuſes, qui

1578. luy nuisirent plus à l'égard des Flamans de son party, que ne luy avoit servy la défaite de Marquet.

Le Ministre Amirault qui écrivit la vie de la Noüe long-temps aprés sa mort, rapporte une particularité trop inhumaine pour meriter de la créance. Il dit que ce Seigneur François s'ennuyant d'avoir passé quatre années entieres dans une Prison tout à fait incommode, fit une derniere tentative sur ceux qui le gardoient, pour sçavoir à quelles conditions on pourroit se resoudre de le mettre en liberté ; Qu'on le tint long-temps en suspens, & qu'enfin on luy repartit qu'il seroit délivré, pourveu qu'il se laisât aveugler. On ne revocque point en doute la sincerité d'Amirault : Mais deux raisons empéchent de se rapporter sur un fait si singulier aux Memoires qui luy avoient esté fournis. La premiere, qu'aucun autre Autheur imprimé ne le raconte, & qu'il ne s'en trouve rien dans les Manuscrits. La seconde, qu'aprés que la Noüe fut sorty de prison, comme l'on verra dans le Livre suivant, il eut avec les Espagnols un different qui donna lieu à plusieurs Manifestes. Les deux derniers Seigneurs de Sedan de la Maison de la Marc étans morts sans enfans, laisserent leur Succession à Catherine leur sœur, qui n'étoit pas encore mariée. Ce party étoit le meilleur qu'il y eût alors dans la Chrétienté, & les Princes voisins voulurent disposer de Catherine. Le Roy d'Espagne s'ingera de la donner à un des fils de l'Empereur selon quelques Relations, ou au Fils-aîné du Duc de Lorraine selon d'autres : Mais le Roy de Navarre, qui fut depuis Roy de France sous le nom de Henry Quatre, avoit

trop d'intereſt dans cette affaire pour la negliger, puiſque les derniers Seigneurs de Sedan l'avoient par teſtament inſtitué heritier de Catherine, ſi elle mouroit ſans enfans. Il apprehen loit d'ailleurs l'agrandiſſement des Maiſons d'Autriche & de Lorraine ; & pour le prevenir il ſe prévalut ſagement des Articles des mêmes Teſtamens, dans leſquels les deux derniers Seigneurs de Sedan prioient la Noüe de prendre ſoin de Catherine, & de luy ſervir de Tuteur juſqu'à ce qu'elle fût mariée. Il n'en fallut pas davantage, pour obliger le Roy de Navarre de fournir à la Noüe des Troupes, avec leſquelles il conſerva les Villes & les Places qui étoient alors compriſes ſous le Duché de Boüillon, juſqu'à ce que le Vicomte de Turenne épouſa Catherine. 1578.

Les Eſpagnols irritez de l'oppoſition qu'ils trouvoient à leur deſſein de la part de la Noüe, l'accuſerent de perfidie, & ſe fonderent ſur ce qu'ils ne l'avoient mis en liberté, qu'aprés avoir tiré promeſſe de luy, qu'il ne porteroit jamais les armes contr'eux. La Noüe ne diſconvient pas de cette Promeſſe ; mais il pretendit qu'elle étoit contre les bonnes mœurs, & qu'on n'avoit pû l'exiger de luy : Qu'il étoit né François long-temps avant que d'avoir eſté fait Priſonnier, & d'avoir été délivré ; & que ſon obligation en qualité de Sujet de Henry Trois, ayant précedé les Articles que les Eſpagnols l'avoient forcé de ſigner, elle les avoit rendus nuls : Que les deux derniers Seigneurs de Sedan avoient eſté ſes plus intimes amis : Qu'ils luy avoient fait promettre d'aſſiſter leur ſœur préferablement à toute autre choſe, la derniere fois

1578. qu'il les avoit veus : Qu'ils étoient tous deux morts durant ſa priſon, & que s'il l'eût ſceu il ſe ſeroit bien gardé de ſigner l'Article, qui l'empéchoit de ſervir de Tuteur à Catherine de la Marc leur ſœur ; Mais que les Eſpagnols n'ayant pas permis qu'aucune des Lettres qui l'informoient de la mort de ſes amis, vint juſqu'à luy ; ils ne devoient pas trouver mauvais de porter la peine de l'ignorance qu'ils luy avoient cauſée, & de voir qu'il fît ceder l'obligation qu'ils avoient arrachée de luy, à celle que le devoir de l'amitié luy avoit preſcrite.

Il eſt évident, que ſi les mêmes Eſpagnols euſſent propoſé à la Nouë, de ſe laiſſer aveugler pour ſortir de leurs mains, il n'eût pas perdu une ſi belle occaſion de s'en plaindre, & de prévenir contr'eux les eſprits par le ſimple recit d'une telle barbarie, veu principalement qu'il n'avoit pas plus de raiſon de ſe défendre qu'il ne luy en falloit ; & que quoiqu'eût pû dire en ſa faveur Pleſſis Mornay, de qui la plume paſſoit alors pour la meilleure du Royaume, la pluſpart des perſonnes indifferentes furent d'avis, que la Nouë n'avoit pû en homme d'honneur intervenir dans la querelle du Roy d'Eſpagne avec Catherine de la Marc.

La Cour de France qui feignoit de ne prendre aucune part dans les préparatifs du Duc d'Anjou, s'engagea pour lors ſans y penſer dans une nouvelle guerre civile, pendant qu'elle prenoit toutes les précautions imaginables pour s'exempter de la guerre étrangere. Il eſt certain que Henry Trois avoit eu une tendreſſe particuliere pour la Reine de Navarre

sa sœur ; & il paroist par le commencement des Memoires de cette Princesse, qu'il en étoit reciproquement aimé : Mais il n'est pas moins constant, que cette amitié avoit dégeneré de part & d'autre dans une extrême aversion. Les causes en sont tout à fait inconnuës, parceque le Roy & sa sœur contribuerent également à les cacher, & les Memoires du temps n'en parlent que par conjecture. Ils disent que la Reine de Navarre se lassa d'estre tous les jours exposée à de nouvelles insultes des Favoris ; Mais ils ne prennent pas garde que ces Favoris n'agissoient que par un ordre secret de leur Maître, ou que du moins ils étoient assurez de luy plaire en maltraitant sa sœur ; & cela supposoit que l'un & l'autre fussent déja mal ensemble. 1578.

Quoiqu'il en soit, le Roy profita d'une occasion d'exercer sa haine, qui tourna à son desavantage. Philippe Strozzi étoit des plus considerez de la Cour, & le meritoit. Le Maréchal Pierre Strozzi son pere, aprés avoir dépensé prés de trois millions au Service de François Premier & de Henry Second, avoit perdu la vie au Siége de Thionville. Leon Strozzi Prieur de Capouë, frere de ce Maréchal, avoit commandé avec succez les Flottes de la France, jusqu'à ce qu'un coup d'arquebuze tiré par un Païsan, l'avoit tuë en mettant pied à terre à Porto-Ercole. La Reine Catherine de Medicis leur cousine germaine avoit pris soin de Philippe Strozzi, & il avoit parfaitement répondu à l'esperance de cette Princesse. Il s'étoit signalé dans les Armées ; & l'on a montré sous le regne de Charles Neuf, que la

1576. Cour n'avoit pas eu lieu de se repentir, de luy avoir donné la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise. Il excelloit principalement dans une vertu, qui passoit pour vice dans la corruption de son temps: Il n'avoit ny tendresse ny penchant pour les femmes, & il en avoit donné une terrible preuve, en faisant jetter dans l'eau huit cens de celles qui suivoient l'armée, à mesure qu'elles passoient sur un Pont. Cependant l'importance de continuër sa Maison le fit penser au Mariage, & il rechercha la sœur du Vicomte de Turenne qui luy fut accordée : Lors qu'il prit congé du Roy pour l'aller épouser à Nerac, Sa Majesté luy donna des Lettres pour le Roy de Navarre, & luy fit accroire qu'elles ne contenoient que des civilitez ordinaires.

Cependant Henry Trois, aprés avoir complimenté le Roy de Navarre sur l'estime qu'il avoit acquise, l'avertissoit en frere d'avoir soin de sa reputation, & de remedier à un desordre domestique, qu'il ne pouvoit souffrir avec honneur : Que la Reine de Navarre avoit un honteux commerce avec le Vicomte de Turenne, & qu'il estoit surprenant que Sa Majesté Navarroise ne l'eût pas encore sceu ; puisque la Bourgeoisie de Nerac en étoit presque toute informée.

Le Roy de Navarre lût cette Lettre dans une disposition fort éloignée de celle qu'Henry Trois luy pretendoit inspirer. Il n'attendoit rien de bon de la Cour de France, & il estoit en garde contre tout ce qui luy en venoit. Il sçavoit que sa Belle mere n'avoit rien negligé pour le mettre mal

avec

avec le Vicomte de Turenne ; & depuis pour engager ce Vicomte à rentrer dans l'Egliſe Catholique : Qu'elle n'avoit reüſſi ny dans l'une ny dans l'autre de ces tentatives ; & que pour dernier artifice elle tâchoit de luy donner de la jalouſie pour celuy qu'elle n'avoit pû luy rendre ennemy. Il y a des Relations qui ajoûtent, qu'encore que le Roy de Navarre eût conceu toute la jalouſie qu'on luy vouloit inſpirer, ſon principal intereſt conſiſtoit alors à la diſſimuler ; puiſque Turenne étoit pour le moins auſſi puiſſant que luy dans le party Calviniſte, & que s'ils euſſent entrepris de ſe pouſſer l'un l'autre, le Vicomte auroit plûtôt ſupplanté le Roy de Navarre, que le Roy de Navarre n'auroit décredité le Vicomte : Quoiqu'il en ſoit Sa Majeſté Navarroiſe bien loin de le ſoupçonner d'adultere, le manda, l'introduiſit dans ſon cabinet, y fit entrer la Reine ſa femme, & leur montra la Lettre de Henry Trois. Turenne étoit ſi accoûtumé aux intrigues de la Cour de France, & ſçavoit ſi bien qu'Elle ne luy pardonneroit jamais la part qu'il avoit euë dans la derniere marche du Prince Caſimir en France, qu'il ne fut ny ſurpris ny touché par la lecture de la Lettre qu'on luy communiquoit ; on ajoûte même que pour derniere marque de mépris il n'en fit que rire : mais il n'en alla pas ainſi de la Reine de Navarre. Cette Princeſſe ne s'étoit retirée de la Cour de France, que parce que ſa patience y étoit à bout, & qu'Elle ne pouvoit plus endurer les inſultes des Favoris. Elle avoit préſuppoſé qu'on ne penſeroit plus à elle lors qu'on ne la 1578.

1578. verroit plus, & que le plaiſir que l'on en auroit, empêcheroit qu'on ne s'obſtinât deſormais à la perſecuter : Cependant ſon abſence avoit redoublé la haine de ſes ennemis pour elle ; & bien loin qu'on la laiſsât joüir en paix de l'affection de ſon mary, on uſoit de la malice la plus raffinée pour la mettre mal avec luy. Ces motifs luy firent dire ſur le champ tout ce que la furie peut inſpirer à une ſœur pouſſée à bout, & ſa vengeance en fut ſi peu ſoulagée, qu'elle entreprit peu de jours aprés de troubler la Paix publique pour ſa querelle particuliere. Comme il n'y avoit point de Princeſſe dans l'Europe plus capable qu'Elle d'inſpirer du reſſentiment ; elle perſuada premierement à Turenne, & depuis au Roy de Navarre, qu'ils ſeroient infailliblement perdus s'ils ne prevenoient l'orage preſt à fondre ſur eux : Que les Favoris avoient reconnu par experience, qu'il ne leur ſeroit pas permis de ſe défendre en même temps des Catholiques zelez, & des Calviniſtes ; & que dans la neceſſité où ils s'étoient trouvez de s'accommoder avec les uns ou avec les autres ; ils n'avoient pas long-temps déliberé de quel côté il leur ſeroit plus avantageux de pencher : Qu'ils avoient preferé le premier des partis que l'on vient de nommer au ſecond ; & qu'ils s'étoient ſi bien inſinuez dans l'amitié des Ducs de Guyſe & de Mayenne, qu'il n'y avoit point à la Cour d'union plus étroite que celle-là : Que la premiere marque qu'ils en avoient donnée, avoit eſté de chaſſer la ſœur de leur Roy, & qu'au lieu des reſpects que les uns & les autres luy devoient à l'envy, on

luy avoit fait tant d'injures, qu'elle avoit eſté contrainte de quitter la partie : Qu'on avoit viſé ſur tout en la perſecutant, à contraindre le Roy ſon mary de reprendre les armes, & que cette ruſe n'ayant pas reüſſi, on en avoit employé une autre, qui conſiſtoit à mettre aux mains les Calviniſtes les uns contre les autres : Qu'on n'auroit pas plûtôt perdu l'eſperance de les diviſer, qu'on les attaqueroit ouvertement ; & qu'ils auroient peine à ſe défendre, s'ils ne prevenoient leurs ennemis par une action ſi éclatante, qu'elle mît du coſté des Calviniſtes la reputation des armes. 1578.

Le Roy de Navarre & Turenne avoient un intereſt particulier de les reprendre, auquel peu de gens prenoient garde, quoiqu'il ne fût que trop viſible. La Paix avoit confiné le premier des deux dans Nerac, où il vivoit en Gentilhomme de deux mille écus de rente plûtôt qu'en Roy ; Et le ſecond las de chaſſer dans ſes Terres du Limoſin, & de plus incapable de ſupporter la ſolitude, avoit mieux aymé demeurer à Nerac, que de vivre ſeul dans Turenne. Les converſations aſſiduës qu'ils avoient enſemble, leur faiſoient bien trouver le temps moins long ; mais elles ne leur ôtoient pas le chagrin de ſe voir reduits à vivre ſans employ. Il leur en falloit à quelque prix que ce fût ; Et puiſque la Paix du Câteau-Cambreſis qui avoit déja duré vingt-un an, leur oſtoit les occaſions de s'exercer contre les Eſpagnols, ils étoient reduits à languir dans une continüelle oiſiveté, ou à rompre avec les Catholiques. Ils prévoyoient encore, que s'ils méconten-

1578. toient la Reine de Navarre, Elle s'en vengeroit hautement en gagnant leurs meilleurs soldats, & en revelant leurs plus importans secrets; ces deux motifs les porterent à commencer la guerre par l'endroit qu'elle leur marqua.

Pour l'entendre il faut observer, que l'usage le plus indispensablement observé dans la Monarchie Françoise depuis son établissement, avoit esté de ne donner aux Filles des Rois en Mariage qu'une dot tres-mediocre, & de ne la donner qu'en argent content Charles Neuf y fit la premiere contravention dans les nopces de la Reine de Navarre sa sœur; parceque le Tresor Royal étoit alors tellement épuisé, qu'à peine suffisoit-il pour la dépense de S.M. & de la Reine Mere. Ceux qui receurent l'ordre de dresser le Contrat de Mariage du Roy & de la Reine de Navarre avec Jeanne d'Albret mere de ce Prince, y voulurent mettre deux cens mille écus, à payer en deux termes assez éloignez l'un de l'autre; mais Jeanne d'Albret s'y opposa avec d'autant plus d'obstination, qu'elle étoit persuadée, que si la dot de sa Belle-fille n'étoit payée content, on ne la payeroit jamais. Le Mariage fut là dessus sur le point d'être rompu; mais le Roy Charles Neuf, & la Reine sa Mere n'avoient garde de le souffrir, puisqu'ils vouloient que cette alliance servît de piége pour attirer les Calvinistes au Massacre de la Saint Barthelemy. Leurs Commissaires presserent là dessus Jeanne d'Albret, d'accepter du Domaine Royal pour la dot dont il s'agissoit; & cette Princesse qui avoit en Guyenne la plûpart de son bien, demanda le Comté d'Agenois qui en

1578.

eſtoit proche. Elle ajoûta, que comme le revenu n'en égaloit point celuy des deux cens mille écus; Elle pretendoit que l'on ajoûtât à ce Comté celuy du Quercy : cette propoſition eſtoit exorbitante ; car encore que chacun de ces deux Comtez pris ſeparément, n'égalât pas le revenu des deux cens mille écus, ils le ſurpaſſoient de beaucoup, ſi on les conſideroit tous deux enſemble, outre que cette ſorte de bien eſtoit eſtimée dans le commerce au denier trente, au lieu que les Rentes ordinaires ne montoient alors qu'au denier douze ; mais on avoit ſi bien inſinué à l'oreille des Commiſſaires, qu'ils convinſſent des Articles du Contract à quelque prix que ce fût, & qu'ils ne laiſſaſſent pas de paſſer outre, quoique le Roy fût lezé de plus de la moitié de la juſte valeur ; que les Comtez d'Agenois & de Quercy tinrent lieu de dot. Le Mariage fut achevé là deſſus ; mais le Roy de Navarre ne fut ny aſſez puiſſant, ny aſſez ſincerement ſecondé par la Cour, pour ſe mettre en poſſeſſion du bien de ſa femme. Ceux d'Agen & de Cahors qui avoient demeuré juſques-là fermes dans la Religion Catholique apprehenderent que le Calviniſme ne ſe gliſsât dans leurs Villes, s'ils reconnoiſſoient un Prince Calviniſte pour leur Seigneur, & chercherent des prétextes pour s'en diſpenſer. Ils trouverent dans leurs Archives, qu'en mille quatre cens trente neuf, lors qu'ils avoient ſecoüé le joug des Anglois, & s'eſtoient volontairement reünis à la Monarchie Françoiſe ; le Roy Charles Sept pour la reconnoiſſance de leur zele, leur avoit accordé entr'autres Privileges, de ne pouvoir deſormais eſtre alienez, en-

1578. gagez, ſeparez, ny démembrez du Domaine Royal de France pour quelque cauſe que ce fût, quand même ce ſeroit pour la rançon d'un Roy, & que les Etats du Royaume y conſentiroient. Il n'en fallut pas davantage pour obliger ceux d'Agen & de Cahors non ſeulement à ne pas recevoir, mais encore à maltraiter les gens que le Roy & la Reine de Navarre leur envoyerent, pour tirer d'eux ce qu'ils avoient accoûtumé de payer à CharlesNeuf & à Henry Trois. Cette Reine en eut plus de dépit que ſon Mary: car elle ſe brouïlloit ſouvent avec luy, & dans ces rencontres elle eût eſté ravie de pouvoir ſe retirer dans Agen ou dans Cahors, d'où elle ſe fût accommodée avec luy à des conditions plus avantageuſes, qu'Elle ne faiſoit en demeurant toûjours à Nerac.

Elle avoit bien voulu engager les Calviniſtes à ſurprendre Agen; mais le Maréchal de Matignon avoit tellement pourveu à la ſeureté de cette Place, & la Bourgeoiſie y vivoit ſi continuellement ſous les Armes, qu'il fallut ſe reduire à ſurprendre Cahors, où il y avoit à la verité un excellent Gouverneur en la perſonne de Vezines, dont on a raconté la bizarrerie en décrivant la journée de Saint Barthelemy; mais il n'étoit accompagné d'aucun homme de guerre, & il ne pouvoit eſtre ſecondé que par les Bourgeois. Il n'étoit pas pourtant aiſé de l'enlever: car outre qu'il avoit beaucoup de défiance, il prenoit le ſoin d'exercer aux armes les Dimanches & les Feſtes les plus adroits des habitans de Cahors, & il y avoit réuſſi; de ſorte qu'en un demy quart d'heure il eſtoit aſſeuré d'aſſembler dans la Place publique quinze cens bons.

hommes, qui dans un beſoin preſſant ſuppléeroient aux ſoldats les plus aguerris. Il fut donc queſtion de donner vers le commencement de May mille cinq cens quatre vingt, un rendez-vous ſur les frontieres du Quercy aux plus vaillans hommes du Calviniſme, diſtribuez dans les Provinces de là la Loire; & comme on ne le pouvoit ſans que la Cour en fût informée; on uſa de cet artifice pour la détourner de croire les avis qu'elle en recevroit de divers endroits. 1578.

La Reine de Navarre avoit pris pour ſon Chancellier le même Pibrac, dont on a parlé au commencement de cette Hiſtoire, à deſſein de ſe ſervir de luy pour toutes les affaires qu'elle auroit avec la Cour, tant qu'elle en ſeroit éloignée. Ce n'eſt pas qu'elle ne le connût pour tres-ſincere, & incapable d'uſer de la moindre ſupercherie, quand même ſa fortune en auroit dépendu: Mais cette conſideration, bien loin de la rebutter de Pibrac, l'avoit obligée de le choiſir, parce qu'Elle préſuppoſoit qu'aprés qu'elle l'auroit trompé, il ſeroit d'autant plus propre à tromper la Cour, que l'on s'y défieroit moins de luy. Elle luy dépécha un Courier, pour luy commander d'informer la Cour d'un armement extraordinaire que les Eſpagnols faiſoient dans l'Arragon, & de demander au Roy ſon frere du ſecours, afin que le Roy ſon mary conſervât la Principauté de Bearn, ſuppoſé qu'elle fût attaquée, & que les forces des Calviniſtes qui s'aſſembloient pour marcher de ce côté là, ne fuſſent pas ſuffiſantes pour arreſter la premiere impetuoſité des mêmes Eſpagnols. Il eſtoit vray que Philippe Second

1178. levoit des Troupes dans l'Arragon, pour les envoyer en Flandres, mais tout le reste estoit faux, & Pibrac le crût neamoins pour si veritable ; qu'il en alla à l'instant porter l'avis à Henry Trois. Il prévint si fortement l'esprit de Sa Majesté, que lorsque le Duc de Guise luy montra cinq ou six Lettres qu'il avoit reçûës de Guyenne, où il y avoit tant de circonstances des preparatifs des Calviniſtes pour recommencer la guerre, qu'il n'y avoit plus lieu d'en douter ; le Roy luy repartit qu'il estoit trop credule, & qu'il prenoit des mouches pour des Elephans.

L'Armée des Calviniſtes s'étant donc assemblée sans obstacle, arriva la nuict du huit au neuf de May mil cinq cens quatre vingt devant Cahors, & appliqua deux petards à autant de portes de cette Ville, qui les enfoncerent. Salignac Biron, & Vaſſelargues qui tenoient leurs Troupes prestes pour seconder l'effet des petards, entrerent dans la Ville, & ne trouverent pas beaucoup de resistance dans les premieres ruës ; Mais Vezines qui dormoit alors s'étant éveillé au premier bruit, & avancé nud en chemise la halebarde à la main vers la Place du Marché, il y fut joint en tres-peu de temps par les Bourgeois qu'il avoit dressez aux armes. Il les divisa en deux Troupes, il en prit une qu'il mena luy-même contre Salignac, & il envoya l'autre sous les ordres de l'Avocat Gonthier contre Vaſſelargues. Le combat fut alors le plus terrible que l'on eût veu de memoire d'homme : car encore que les Calviniſtes fussent en beaucoup plus grand nombre que les Bourgeois ; cette inégalité estoit pourtant suppléée par les hommes, les femmes,

&

& les enfans reſtez dans les Maiſons, qui jettoient d'enhaut ſur l'ennemy tout ce qui leur venoit en main, ſans diſtinguer s'il eſtoit precieux ou non, pourveu qu'ils le jugeaſſent capable de faire du mal. Le combat avoit déja duré une heure entiére au milieu de la nuit, quand Vezines tomba mort d'un coup d'arquebuze ; & ſa Troupe l'ayant perdu ſe retira juſqu'au Marché faute de courage ou de Chef : Mais elle n'y fût pas plûtôt retournée, qu'Elle ſe repentit d'avoir lâché le pied. Elle retourna ſur ſes pas auſſitôt qu'elle eut convenu de celuy qui la commanderoit, & elle choqua Salignac avec tant de vigueur qu'elle le tua. Gonthier & Vaſſelargues ne furent pas plus heureux, puiſqu'ils ne ſurvécurent ny l'un ny l'autre à la premiere attaque qu'ils ſe livrerent. Leurs Troupes ne gagnerent point de Terrain l'une ſur l'autre, & la nuict ſe paſſa de cette ſorte. Les Catholiques du voiſinage de Cahors informez de ce qui ſe paſſoit, y coururent avec d'autant plus de haſte, qu'ils s'attendoient que ſi elle eſtoit priſe, les Calviniſtes pilleroient enſuite leurs Maiſons. Ils recommencerent le Combat, & le continuërent juſqu'à la nuict ſuivante, ſans qu'il y eût plus d'avantage d'un côté que de l'autre. La ſeule particularité dont toutes les Relations conviennent, eſt que l'attaque & la défenſe de Cahors furent également funeſtes aux Commandans des deux Partis, puiſque tous les Officiers de part & d'autre furent tuez. Ce ne fut que le troiſiéme jour que le Roy de Navarre, qui n'eſtoit pas loin de cette Place, prévoyant qu'il ſerviroit de riſée à ceux des deux Religions, s'il manquoit ſon coup,

1578.

1576. tira des Villes Calviniſtes voiſines les meilleurs ſoldats qu'elles euſſent, & leur fit faire un ſi grand effort, qu'ils acheverent de prendre Cahors, aprés en avoir couvert les ruës de corps morts. Comme il n'y avoit point de Ville qui eût tant couſté à ſurprendre dans les Guerres Civilles que celle de Cahors, on crût en devoir faire un exemple, & on l'abandonna à la licence des ſoldats Calviniſtes.

Celle de Mande fût inſultée peu de jours aprés par un Officier Calviniſte appellé Merle, quoique le Roy de Navarre ne luy en eût point donné de commiſſion. Il prit le temps que les principaux Bourgeois eſtoient allez entendre un fameux Predicateur dans l'Egliſe Cathedrale, & il eut le tems de ſe ſaiſir de leurs Maiſons, & de les inveſtir enſuite dans l'Egliſe où il les fit tous priſonniers. Les Calviniſtes s'emparerent encore de pluſieurs autres Places de moindre importance dans la Guyenne & dans le Languedoc, & Henry Trois en receut la nouvelle avec un chagrin, dont Pibrac eſſuya la meilleure partie. Sa Majeſté le manda, le traitta de fourbe & de perfide, luy fit de ſanglans reproches, & le menaça de l'envoyer ſur un échaffaut. La confuſion de Pibrac l'empécha de répondre, & luy permit à peine de dire qu'il n'avoit trompé qu'aprés avoir eſté trompé. Son excuſe ne fût pas receuë, & ſes amis eurent beaucoup de peine à luy ſauver la vie. Le Roy n'eut pas plutôt ſceu que c'eſtoit ſa ſœur qui luy ſuſcitoit la guerre, qu'il s'appliqua pour la ſoûtenir à prendre des meſures incomparablement plus juſtes que les precedentes. Il ne renonça pas à ſes plaiſirs, mais il ſuſpendit

pour un temps ſes largeſſes, & il trouva un fond ſuffiſant pour lever trois puiſſantes Armées. Il ne pouvoit ſe diſpenſer de donner le commandement de la principale à un Catholique zelé; & il s'étoit ſi bien trouvé du Duc de Mayenne, qu'il luy redonna le Generalat. Il eſt vray que ce fut dans un lieu où il pouvoit faire beaucoup de bien, & peu de mal. Sa Majeſté n'eût garde de l'envoyer, ny dans la Guyenne, ny dans le Languedoc; parce que le nombre des Catholiques zelez eſtant beaucoup moindre que celuy des Calviniſtes dans la premiere de ces deux Provinces il y auroit moins eſté reſpecté, qu'il ne falloit pour les intereſts de la Couronne: Et s'il fut allé dans la ſeconde, il auroit eu trop de liaiſon avec le Parlement de Thoulouſe, & il ſe ſeroit infailliblement broüillé avec Damville ennemy declaré de ce Parlement. Ainſi l'on jugea plus à propos de l'occuper dans le Dauphiné, où il auroit pour adverſaire en la perſonne de Leſdiguyeres un grand Capitaine, mais peu redoutable, à cauſe que n'étant que ſimple Gentilhomme, les Calviniſtes de qualité, qui faiſoient dans le Dauphiné la principale force de leur party, ne luy obeïſſoient qu'à regret. Il fut plus difficile de trouver un General pour la Guyenne & pour le Languedoc; car il devoit eſtre tel que les Calviniſtes de ces deux Provinces qui ne voudroient pas prendre les armes, euſſent confiance en luy; & il n'y en avoit à la Cour qu'un qui fût de cette nature. C'étoit le Maréchal de Biron, de la Religion duquel on doutoit preſqu'également dans les deux Partys, depuis qu'il ne s'étoit pas contenté de ſauver la vie au jeune For-

1578.

1578. ce durant le Maſſacre de la S. Barthelemy ; mais que de plus il luy avoit donné ſa Fille-aînée en Mariage malgré la Cour. Enfin le Maréchal de Matignon n'étoit pas comparable pour l'experience aux deux Generaux que l'on vient de nommer ; mais en échange il eſtoit meilleur Courtiſan qu'eux, & il n'en fallut pas davantage pour luy procurer le commandement de la troiſiéme Armée, outre qu'il avoit ſervy la Reine Mere & le Roy dans deux rencontres plus agreables qu'utiles. On a vû que Montgommery avoit tué Henry Second ; & quoique ce n'eut pas eſté par ſa faute, la Reine Mere s'étoit fait un point d'honneur de ne le pas laiſſer ſurvivre à ſon malheur. Elle avoit pris l'occaſion de la quatriéme Guerre civille pour ſe venger ; & Montgommery s'étant jetté dans Domfront, y avoit capitulé. Les Loix de la bonne guerre étoient obſervées avec aſſez d'exactitude entre les Catholiques & les Calviniſtes ; & Montgommery s'attendoit qu'on luy permît de retourner en Angleterre, d'où il eſtoit venu peu de jours auparavant : Mais Matignon avoit préveu que la Reine Mere ne luy pardonneroit jamais l'occaſion qu'il auroit negligée de luy remettre Montgommery : il l'avoit donc retenu contre ſa parolle, & envoyé à Paris, où il eſtoit mort ſur un échaffaut. De plus, la Ville de Bordeaux eſtoit ſi mélée de Catholiques & de Calviniſtes, qu'aucun des Gouverneurs qu'on y avoit mis, n'avoit pû la tenir en paix. Matignon ſeul avoit réüſſi dans une entrepriſe ſi difficile. Tout le monde admiroit ſa conduite ; il y avoit peu d'autres Seigneurs que luy dans le Royaume, qui euſſent agréé qu'on les

opposât au Prince de Condé, & ce devoit pourtant estre là l'occupation de la troisiéme armée. 1578.

La levée de tant de Troupes fut secondée par un Edit, qui fit plus de mal qu'elles aux Calvinistes. Le Roy aprés s'estre plaint de la guerre, que des gens mal intentionnez avoient déclarée par la surprise de Cahors, se disoit fortement obligé par maxime de conscience, à ne pas confondre les innocens avec les coupables; & comme il sçavoit que la pluspart de ses Sujets de la nouvelle Religion n'avoient point eu de part à reprendre les armes, il vouloit bien avoir un soin particulier de leur protection : Que pourveu qu'ils avertissent le Magistrat Catholique le plus proche d'eux, qu'ils ne demandoient pas mieux qee de vivre en paix; non seulement ce Magistrat les recevroit en sa sauve-garde, mais encore il se chargeroit d'empécher qu'ils ne receussent aucun tort des Troupes des deux partys.

Il n'est pas croyable combien de préjudice apporta cette Declaration aux Calvinistes. Il n'y en avoit eu en France que de deux sortes au commencement des Guerres civilles, puis qu'on n'y avoit veu que des Calvinistes de bonne foy, & des Calvinistes de caballe. Mais depuis la troisiéme guerre, & sur tout aprés la Saint Barthelemy, le zele de la nouvelle Religion s'étoit affoibly, de sorte qu'il y avoit tres-peu de gens qui s'enróllassent par la seule raison du Calvinisme. La Noblesse de ce party qui estoit si universellement montée à cheval, à la sollicitation du premier Prince de Condé & de l'Amiral Chastillon, s'en estoit presque toute repentie : Car outre qu'il luy

1578. avoit couſté beaucoup pour ſe mettre en équipage, & que n'ayant pas d'argent content, elle avoit eſté contrainte d'en emprunter; lorſque les Traittez de Paix avoient eſté conclus, elle eſtoit demeurée ſans ſçavoir où ſe retirer. Pour approfondir ce ſecret d'Hiſtoire, il faut préſuppoſer que les Parlemens, les Préſidiaux, & même les Baillages avoient pris un extrême ſoin de proceder dans toutes les formes de la juſtice contre les mediocres & les ſimples Gentilshommes Calviniſtes, ſortis de leurs maiſons pour ſervir ſous les Enſeignes de leur Party. On faiſoit de bons Procez verbaux de leur abſence & de leur employ, ſur leſquels on ne ſe contentoit pas de les condamner par contumace; mais de plus on ordonnoit que leurs Maiſons ſeroient raſées, leurs bois coupez, leurs Métairies ruinées, leur bétail enlevé, & leurs Meubles vendus pour ſurvenir aux frais du Procez. Tout cela s'executoit à l'inſtant & ſans miſericorde; & les Gentilshommes qui penſoient retourner chez eux, ne trouvant plus que des mazures, vivoient comme des bannis dans leur propre Patrie. Ils en avoient fait de grandes plaintes quand la ſeconde Paix avoit eſté negociée, mais on n'y avoit eu d'égard ny d'un côté ny de l'autre. La Cour & les Catholiques ne s'eſtoient pas trouvez en eſtat de reparer tant de dommages; & à dire le vray, le revenu que le Roy tiroit de la France y auroit à peine ſuffi. Les Chefs du party Calviniſte qui n'en eſtoient pas moins convaincus que les Catholiques, avoient auſſi préveu, que s'ils s'obſtinoient à pretendre de la Cour ce qu'elle ne pouvoit accorder, la guerre deviendroit

immortelle : & ainſi les mediocres & les ſimples Gentilshommes, avoient eſté reduits à vendre une partie de leurs fonds pour reſtablir le reſte. Ils apprehendoient avec raiſon de retomber dans un ſemblable inconvenient ; puiſque le Roy leur offroit par ſa Declaration un moyen infaillible pour l'éviter, ils l'accepterent de tout leur cœur, & ils affoiblirent par là des deux tiers les Armées de leur party. 1578.

Ce fut là la veritable cauſe qui reduiſit le Roy de Navarre à de telles extremitez, que non ſeulement il ne pût oppoſer des forces ſuffiſantes aux trois Armées de Henry Trois ; mais de plus il n'oſa tenir la campagne dans aucunes Provinces ; les Troupes qu'il avoit levées pour ſurprendre Cahors s'étant diſſipées auſſi tôt qu'elles eurent avis que Biron paroiſſoit dans la Guyenne & dans le Languedoc, en meilleure poſture qu'elles n'avoient crû. Le Duc de Mayenne ſeconda parfaitement la Declaration de Henry Trois, & il fit même au delà de ce qu'on attendoit de luy. Il poſſedoit la vertu particuliere aux Princes de la Maiſon de Lorraine, qui eſt la civilité, & il étoit bien malaiſé de juger, lequel du Duc de Guiſe ou de luy en eſtoit le mieux pourvû. Il la pratiquoit univerſellement ; & quoiqu'il l'ajuſtât à la qualité & au merite des perſonnes, aucun ne partoit mécontent d'auprés de luy. Son arrivée dans le Dauphiné prévint celle des Troupes qu'il devoit commander ; & pendant qu'elles marchoient au rendez-vous qu'il leur avoit marqué, il employa le temps à gagner les cœurs des principaux Gentilshommes de la Province. Il les invita tous, ſans mettre difference dans la

1578. Religion, à ſe venir divertir dans Grenoble ; & ceux des Calviniſtes qui n'oſerent le refuſer, s'en retournerent charmez de ſes manieres & de ſon entretien. Il accorda des ſaufconduits à ceux qui en demanderent, comme Leſdiguieres ; & il n'arrêſta pas ceux qui n'en avoient point demandé, quoiqu'il le pût par les loix de la Guerre. Il ſe divertit avec eux aux joûtes, aux tournois, aux courſes de bagues, & aux combats à la barriere, & il ſe contenta de leur faire comprendre par experience, que la diverſité de Religion ne devoit point inſpirer de ſentimens feroces aux honneſtes gens d'un même pays. Il leur témoigna un extrême regret de prendre les armes contre eux ; & quand ſon armée fut en eſtat, il la mit en action avec tant de diligence, qu'il recouvra le temps qu'elle avoit perdu à s'aſſembler. Il reprit toutes les Places dont les Calviniſtes s'étoient emparez, excepté Mure, que Leſdiguieres avoit remparée avec d'autant plus de ſoin, qu'elle faciliteroit ſa retraite entre les Montagnes, lors qu'il ſe trouveroit trop foible pour tenir la campagne.

Comme c'étoit là ſa derniere reſſource ; & que ſi elle luy manquoit, il ſeroit contraint de demeurer entre les montagnes ; il l'avoit fortifiée autant que l'uſage d'alors le permettoit, & il en avoit donné le Gouvernement à ſon neveu, qui poſſedoit à l'âge de vingt-deux ans toutes les qualitez d'un vieux Capitaine. Le Duc de Mayenne l'aſſiegea au commencement de Juin, & la preſſa d'abord avec tant de vigueur, que Leſdiguieres qui n'y avoit point laiſſé d'argent pour payer les ſoldats, & qui craignoit qu'ils n'en-

n'en priſſent pretexte d'obliger leur Gouverneur à capituler ; fit une de ces actions, qui ne ſçauroient eſtre loüées que par le ſuccez. Il ſe défioit principalement de quarante des ſoldats qu'il avoit laiſſez à ſon Neveu ; & pour ſe mettre l'eſprit en repos, il reſolut de les changer. Il prit un pareil nombre des plus vaillans Calviniſtes du Dauphiné, il les monta tous à l'avantage, il ſe mit à leur teſte, & il marcha pour les introduire dans Mure. Perſonne ne ſçavoit mieux que luy les avenuës de cette Place, & ſes Eſpions l'avoient informé, que l'inégalité de ſon terrain, & les divers defilez auſquels elle aboutiſſoit, avoient empéché le Duc de Mayenne d'y former un Siége tout à fait regulier. Il prit là deſſus des routes, qu'aucun des Aſſiegeans n'avoit pratiquées, & il tomba ſur les Catholiques dans le temps qu'il eſtoit moins attendu. Il traverſa leur corps de garde ſans perdre un ſeul homme : il entra dans Mure : il y confirma les Aſſiegez dans le deſſein de ménager leurs proviſions, & de ſe défendre juſques à l'extremité : Il tira de la Place les ſoldats dont il ſe défioit, ſous pretexte de les vouloir employer à une plus glorieuſe occaſion : Il les fit monter ſur les chevaux de ceux qui devoient demeurer au lieu d'eux : Il préſuppoſa que les Aſſiegeans auroient doublé les corps de garde qu'il venoit de forcer, il s'en retourna par d'autres détours, & la fortune qui le reſervoit pour l'épée de Conneſtable, luy fut encore ſi favorable, qu'il n'y eut aucun ny tué ny bleſſé dans ſa petite troupe. 1578.

Les Aſſiegez ſeconderent la hardieſſe de Leſdiguieres par une reſiſtance que l'on n'attendoit pas.

1578. d'eux. Ils disputerent jusqu'au moindre pied de terre, & il coûta cinq cens hommes au Duc de Mayenne pour s'emparer de leur Faûbourg. La mort de leur Gouverneur qui eut la teste emportée d'un coup de canon, ne les étonna que mediocrement, quoique Lesdiguieres ne l'eût pas prevûë, & n'eût pas par consequent ordonné ce que l'on feroit en ce cas. Ils éleurent pour Chef un d'entre eux, qui estoit de la Maison de Gouvernet: Ils luy presterent serment: ils luy obeïrent avec une extrême exactitude; & la seule loy qu'ils luy imposerent fut de les punir de mort pour la moindre contravention à ses ordres. Il étoit aisé de juger que des gens si resolus vendroient cherement leur vie. Et de fait le Duc de Mayenne aprés divers assauts redoublez durant un mois entier, ne se voyant pas plus avancé qu'il l'avoit esté les premiers jours; convint dans le Conseil de Guerre de lever le Siége, & l'auroit executé s'il n'en eût esté détourné par le Gouverneur de Revel. Cet Officier avoit autrefois esté dans Mure, & en avoit observé les défauts. Il sçavoit un endroit plus foible sans comparaison que les autres, & il ne doutoit pas que l'Artillerie des Catholiques n'y fit une bréche plus que raisonnable si on la tournoit toute de ce côté là. Il en informa le Duc de Mayenne, & il luy répondit de l'évenement en de si forts termes, que ce Prince qui le connoissoit d'ailleurs pour tres-habile, se laissa persuader. Il tourna toutes ses batteries contre l'endroit qu'on luy marquoit, & l'ouverture qu'elles y firent fut si large que les Assiegez reduits au tiers de ce qu'ils avoient esté; & ne suffisant plus pour la garder, battirent la

chamade. Le Duc de Mayenne pour reconnoiſſance de leur valeur, accorda preſque tous les Articles qu'ils luy preſenterent, & ſur tout celuy qui leur permettoit d'aller joindre Leſdiguyeres dans les Montagnes. La Province du Dauphiné demeura paiſible aprés ce ſuccez, & le Duc de Mayenne n'y eut plus autre choſe à faire, qu'à donner les ordres neceſſaires, pour empécher les irruptions des Calviniſtes des Montagnes dans les plaines. 1578.

Le bonheur du Maréchal de Biron ne fut pas ſi grand que celuy du Duc de Mayenne. Il eſt vray qu'il ſurprit d'abord la Ville de la Reolle, & qu'il délivra de cette ſorte les Bourdelois d'un voiſinage d'autant plus importun, qu'ils n'oſoient auparavant ſortir de leur Ville ſans eſtre enlevez, & taxez enſuite à des rançons, qui montoient infailliblement à la moitié de leurs biens; parce que ceux qui les prenoient les conduiſoient auſſi-tôt à la Reolle, où l'on eſtoit informé de leurs facultez. Le preſent que les Jurats de Bordeaux firent à l'Armée Catholique, aprés qu'elle les eut tirez d'une telle extremité, luy donna moyen d'executer une entrepriſe qui nuiſit beaucoup plus au Roy de Navarre que les ſurpriſes de Cahors & de Mande ne luy avoient ſervy.

Jeanne d'Albret ſa Mere luy avoit laiſſé de tres-belles Terres dans la Guyenne, & il les avoit conſervées par le moyen des Places, que cette Princeſſe avoit pris ſoin de fortifier. La meilleure de ces Places étoit le Mont de Marſan; & le Roy de Navarre en étoit ſi convaincu, que lors qu'il en avoit donné le Gouvernement au Baron de Langoyran, il l'avoit

1578. averty qu'il mettoit sa fortune entre ses mains. Langoyran étoit un Gentilhomme des plus vaillans du Calvinisme, mais il n'étoit pas propre à commander les Bourgeois du Mont de Marsan. Il avoit autant de fierté qu'eux, & il vouloit estre obey dans la derniere exactitude. Il ne sçavoit pas qu'ils avoient le privilege de ne pouvoir estre forcez à recevoir garnison, ou s'il le sçavoit il feignoit de l'ignorer. Il avoit introduit sans leur consentement jusqu'à deux mille soldats dans leur Ville: il les obligeoit à les nourrir; & parceque François de Noailles Evêque d'Acqs luy étoit suspect à cause de son zele pour l'ancienne Religion, il leur avoit défendu toute sorte de communication avec luy. Les Bourgeois du Mont de Marsan qui aymoient cet Evêque à cause qu'il avoit souvent employé son credit en Cour pour les faire soulager; furent plus irritez du commerce qu'on leur interdisoit avec luy, que des incommoditez qu'ils recevoient de leur garnison; & pour s'en venger ils s'entendirent avec le Seigneur de Poyane: ils luy permirent de demander des Troupes Catholiques à Biron, & ils s'engagerent à leur ouvrir une de leurs portes. Ce Traité fut si secret, que le Roy de Navarre & les Calvinistes n'en eurent aucun indice. Biron qui se défioit de la fortune, & ne hazardoit que le moins qu'il pouvoit, accorda bien les Troupes qu'on luy demandoit; maisde crainte qu'elles ne fussent maltraitées dans le chemin; Que les Bourgeois du Mont de Marsan ne leur tinssent pas parolle, ou qu'elles trouvassent trop de difficultez à défaire Langoyran; le reste de l'armée Catholique marcha pour

soûtenir son détachement. Le succez justifia cette précaution, quoique Biron n'en eût pas préveu la cause. Poyane entra dans le Mont de Marsan, y fit prisonnier Langoiran, & tailla en pieces sa garnison: Mais le Roy de Navarre en fut promptement averty; & comme il prévit le tort que cette perte apporteroit à ses affaires, si elle n'étoit présqu'aussitôt reparée; Il fit un si prodigieux effort, qu'en deux fois vingt-quatre heures il leva autant de gens de guerre qu'il luy en falloit pour recouvrer sa Place, & les y conduisit luy-même. 1578.

Poyane qui n'avoit eu le loisir ny de s'y establir, ny d'en chasser les personnes suspectes, l'auroit infailliblement perduë si on l'eût surpris dans l'embaras où il se trouvoit: Mais le Roy de Navarre rencontra Biron en son chemin, & ne se sentant assez fort, ny pour luy passer sur le ventre, ny pour camper en sa presence retourna sur ses pas. Biron s'apprétoit pour l'aller visiter à son tour, & pour porter le fer & le feu jusques dans les Faubourgs de Nerac, lors qu'un accident le mit pour six mois hors d'état d'agir. Il avoit esté blessé à la cuisse droite, lors qu'il servoit en Piémont dans l'armée du Maréchal de Brissac, en qualité de Capitaine d'hommes d'armes; & quelque soin qu'eussent pris les plus experts Chirurgiens de le guerir, il estoit demeuré boiteux. Il avoit combattu en diverses autres occasions, & toutes les playes qu'il avoit reçûës avoient esté dans la même cuisse. Un jour qu'il marchoit à la teste de son armée, pour rendre (disoit-il) visite au Roy de Navarre; le Cheval sur lequel il estoit monté se ca-

1178. bra, le fit tomber, & luy caſſa ſa malheureuſe cuiſſe en trois endroits. Il eſtoit ſi robuſte, & ſi peu chargé d'humeurs, que ceux qui le penſoient répondirent de ſa gueriſon dés le troiſiéme jour; mais ils ajoûterent en même temps que ſa cure ſeroit tres-longue. L'armée Catholique ne pouvoit ſe paſſer de General, & la Cour de France n'étoit point accoûtumée aux précautions de celle d'Eſpagne qui n'en nommoit jamais aucun, ſans luy mettre en main un papier cacheté, qui marquoit celuy qui luy ſuccederoit en cas de beſoin. Et de fait on a déja remarqué, que Biron étoit tellement propre pour la Charge qu'il exerçoit, que l'on auroit eu de la peine à trouver ſon pareil dans toute la France.

Il auroit eſté trop dangereux d'envoyer un Officier à la Cour, & d'attendre ſes ordres: Car outre que l'Armée auroit trop diminué en les attendant, la proximité des Calviniſtes ne luy permettoit pas de ſe paſſer de Chef un jour entier. Les principaux Officiers s'aſſemblerent donc, & travaillerent à l'Election d'un General Proviſionel avec ſi peu de ſuccez, qu'à peine s'en trouva-t-il trois de même ſentiment. Il n'y en avoit aucun qui n'eut aſſez bonne opinion de ſoy, pour croire qu'il meritoit le Generalat, & à dire le vray pluſieurs en étoient dignes; Mais quand ils euſſent eu aſſez de modeſtie pour ceder à la neceſſité publique; la jalouſie qu'ils avoient les uns pour les autres, les auroit empéchez de ſe ſoûmettre à aucun d'eux, & de fait l'Aſſemblée avoit duré cinq heures dans un tumulte, qui degeneroit en cohuë, & il y avoit à craindre qu'Elle n'eût point de conclu-

sion, lorsque un Officier mieux inspiré que les autres, cria que l'on perdoit le temps, que le Maréchal de Biron avoit un fils âgé seulement de quinze ans à la verité; mais d'ailleurs de tres-grande esperance, & qui avoit esté élevé dans l'Armée dés l'âge de trois ans; Qu'il avoit besoin de Conseil, mais que son pere luy en donneroit; & que pour l'exécution il s'en acquitteroit aussi promptement qu'il seroit à desirer. 1578.

Il seroit difficile de dire, si ceux de l'Assemblée étoient fatiguez de contester, ou s'ils approuvérent ce qu'on leur disoit; mais il est constant qu'ils reconnûrent pour General le Baron de Biron qui étoit present, & qu'ils luy presterent serment, jusqu'à ce que la Cour y eût autrement pourvû.

Le Maréchal de Matignon General de la troisiéme Armée, n'avoit eu ordre que de prendre la Fére, dont le Prince de Condé s'étoit emparé, sous pretexte qu'elle appartenoit à sa Maison. Il avoit bien préveu qu'il ne la conserveroit pas mieux qu'il n'avoit gardé Broüage, si les Etrangers ne l'assistoient; & sur cette presupposition il estoit retourné en Allemagne. Il avoit visité les principaux Princes Protestans Lutheriens & Calvinistes, & il avoit tiré d'eux Promesse d'une Armée de six mille chevaux, & de quatre mille hommes de pied, qu'il se proposoit de faire passer à la Fére, & de l'y entretenir des contributions qu'elle exigeroit de la Picardie, de la Champagne, & de l'Isle de France. Mais comme le fer d'Allemagne ne se remuë que lentement, & qu'il y avoit à craindre que la Cour ne reprît la Fére, avant que

1578. les Troupes Alemandes en fussent assez proches pour la dégager ; le Prince de Condé avoit jugé à propos de les dévancer, & de retourner en France faire tous ses efforts pour en fortifier la garnison ; il n'avoit pas préveu que son retour seroit traversé par les ordres pressans de l'arrester, que la Cour avoit envoyez sur toutes les Frontieres voisines de l'Empire ; & d'ailleurs le Duc de Lorraine & les Espagnols qui le connoissoient tres-zelé pour le Calvinisme, n'auroient pas manqué de se saisir de sa personne, s'il eût traversé leurs Etats. Il crût remedier à tant d'inconveniens, en prenant un chemin tres-long pour gagner le Païs des Grisons ; pour entrer de là dans les Etats du Duc de Savoye & des Suisses ; pour traverser les Alpes, & pour joindre en Dauphiné Lesdiguieres qui luy donneroit escorte jusqu'en Languedoc. Il se travestit à Strasbourg, & il marcha sans autre suitte que d'un valet ; mais il fut volé entre les Montagnes des Grisons ; & il n'arriva auprés de Lesdiguieres qu'avec des difficultez que l'on peut mieux s'imaginer que décrire ; Lesdiguieres le reconnût, & le reçût tout-à fait bien, mais il luy conseilla de continuër à se déguiser. Il le fit conduire dans le Languedoc, où Chastillon fils de l'Amiral luy ceda de bonne grace le commandement des Calvinistes de la Province : mais ses affaires n'en furent pas plus avancées.

Les Calvinistes du Languedoc estoient trop éloignez de la Picardie, pour y envoyer des Troupes ; & d'ailleurs s'ils eussent abandonné leurs freres de Guyenne, le Baron de Biron les auroit accablés ;

&

& poursuivant sa Victoire jusques dans le Languedoc, il y auroit trouvé d'autant moins de resistance, que ses ennemis auroient esté reduits à leurs seules forces, & les siennes au contraire eussent augmenté par la jonction de celles de Damville & de Joyeuse. Ainsi tout ce que pût faire le Prince de Condé, fut de moyenner que les fils aînez de Montgommery & de Moüy assemblassent sous leurs Enseignes l'Elite des Calvinistes de Picardie & de Normandie, & qu'ils se jettassent avec elle dans cette Place avant que Matignon eût achevé de l'investir. Ceux qui en ont écrit le Siege ne marquent pas lequel de ces deux jeunes Seigneurs commandoit à l'autre; & il y a de l'apparence que le Prince de Condé les avoit laissez independans, de peur d'irriter celuy des deux qu'il auroit soûmis à l'autre: Mais si cette conjecture est veritable, on ne sçauroit assez admirer leur moderation, en ce qu'ils vêcurent durant le Siege avec tant de déference, que l'un ne témoignoit pas plûtôt son intention, que l'autre se portoit avec ardeur à l'accomplir. Le Siége fut donc si long qu'il consuma toute la Campagne de mille cinq cens quatre vingt. Les assiégez & les assiégeans y remporterent une égale gloire, & si les premiers eurent plus à souffrir, les seconds perdirent plus de vaillans hommes. 1578.

Le Duc de Guise n'avoit pû détourner Dufresnoy l'un de ses plus intimes confidens d'y aller en qualité de volontaire; & il sembloit avoir préveu en s'opposant à son dessein ce qui luy devoit arriver. Et de fait Dufresnoy qui vouloit assister à toutes les attaques dangereuses fût blessé à mort, & porté dans sa

1578. Tente. Il estoit Depositaire des principaux secrets du party des Catholiques zelez, & le Duc de Guise apprehenda qu'il ne les revelât, lorsque son esprit seroit affoibly. Le meilleur moyen de l'en détourner, consistoit à courir vers luy sous pretexte d'amitié, & à demeurer auprés de son lit jusqu'à ce qu'il eût expiré, & le Duc de Guise prit incontinent la poste pour aller au Camp devant la Fére. Il y arriva avant que Dufresnoy eût achevé de perdre la raison, & il demeura auprés de son lit jusqu'à ce qu'il luy eût fermé les yeux. Matignon en eut de la jalousie, mais elle cessa lorsque ce Prince aprés avoir prevenu le mal qu'il craignoit, retourna à la Cour avec la même precipitation qu'il en estoit party.

Les assiegez sçavoient bien qu'ils ne recevroient pas de secours; & neamoins ils attendirent à se rendre que toutes leurs munitions fussent consumées. Matignon avoit dans la Fére des Espions qui l'en informerent, & il pretendit s'en prevaloir, en ne voulant recevoir les assiegez qu'à discretion, ou du moins en qualité de prisonniers de guerre: Mais les Calvinistes estoient trop defians pour eschouër deux fois contre un même escuëil. Ils se souvenoient encore que le Pere de Montgommery assiegé dans Domfront, avoit capitulé à des conditions les plus avantageuses qui fussent alors en usage, & que nonobstant Matignon n'avoit pas laissé contre son écrit & contre son serment, de l'envoyer à Paris, où la tête luy avoit esté coupée; Ils se souvenoient encore, que le Pere de Moüy avoit esté assassiné par Maurevel dans des circonstances qui rendoient cette action des plus lâ-

ches & des plus perfides, & que Moüy le fils avoit depensé la meilleure partie de son bien, & employé le credit de ses amis, pour demander justice sans pouvoir l'obtenir, à cause que le Criminel estoit attaché à la Maison de Guise. 1578.

Les Calvinistes concluoient de là qu'ils seroient perdus, s'ils ne prenoient toutes les precautions imaginables. Ils proposerent qu'on leur permit de se retirer avec leurs armes & leur bagage jusques dans la Ville des Pays-bas declarée pour leur secte, qui se trouveroit la plus proche de la Fére, & que les Principaux Officiers de l'Armée Catholique s'engageassent en particulier à l'execution de ce Traité. Ils menacerent en cas de refus de sortir l'épée à la main; & Matignon qui n'avoit déja perdu que trop de personnes de qualité, crût devoir épargner le reste. Il signa les Articles qui luy furent presentez. Il les fit signer par ses principaux Officiers, & il les accomplit de bonne foy.

La prise de la Fére causa une revolution, à laquelle la Cour ne s'attendoit pas, quoiqu'elle eût pris des mesures capables de l'exciter. On distribuoit sous le manteau des Ecrits tout-à-fait satyriques, qui blâmoient le Roy de languir dans une honteuse oisiveté & de laisser remporter à Mayenne, à Biron, & à Matignon la gloire qu'il pouvoit & devoit seul acquerir. Cette impudence alla si loin, que S.M. trouva un de ces Ecrits sur la table de son cabinet, & si elle n'en fut touchée autant qu'on pretendoit qu'elle le fût, elle feignit au moins de l'estre. Elle publia dés le lendemain, que son intention estoit de joindre ses trois

1576. Armées victorieuſes, de ſe mettre à leur teſte, & d'aller deraciner l'Hereſie des Provinces du Languedoc & de la Guyenne. Elle ajoûta quelques effets aux paroles, en depeſchant au Duc de Mayenne, & au Mareſchal de Matignon des Couriers, qui leur portoient l'ordre de conduire leurs Armées dans le Quercy où celle du Baron de Biron eſtoit occupée à bloquer Cahors.

Les Calviniſtes ſurpris de cette nouvelle, ne s'amuſerent point à ſe plaindre du Roy de Navarre, quoiqu'il ne fût que trop vray, qu'il avoit mal à propos declaré la guerre. Ils previrent ſagement que ce Prince ne leur avoit jamais eſté ſi neceſſaire qu'il l'étoit alors, & que s'ils ſe broüilloient avec luy, leur party en ſuccomberoit plûtôt, & avec plus de facilité; Le Prince de Condé les avoit quittez, ſur ce que ne croyant pas qu'il y eût deſormais de ſeureté pour luy dans le Royaume, aprés tant de voyages faits en Allemagne pour y lever de formidables Armées à la ruine de ſa Patrie; il eſtoit retourné à Straſbourg, & ſa deſertion avoit inſpiré de la crainte aux Calviniſtes les plus aſſeurez. Ainſi le Roy de Navarre ne fut jamais plus abſolu, que dans le temps qu'il y en avoit moins d'apparence; & les Calviniſtes aprés luy avoir juré une ſoûmiſſion aveugle, luy remontrerent qu'ils eſtoient perdus ſans reſſource, ſi Henry Trois venoit les attaquer dans le centre de leur Pays, avec toutes les forces qu'il avoit ſur pied; & ils le conjurerent d'eſſayer en toute maniere de deſtourner cet orage. Le Roy de Navarre ſe trouva d'abord embarraſſé; mais le Vicomte de Turenne le tira de pei-

ne, en luy proposant un moyen infaillible pour obtenir la Paix à des conditions raisonnables; Les levées du Duc d'Anjou pour les Païs-bas ne se faisoient que lentement à cause de deux obstacles, l'un que les François ne sont pas d'humeur à chercher la guerre hors de leur Pays quand ils la trouvent au dedans; l'autre que sous quelques Enseignes qu'ils combattissent dans le Royaume, ils estoient asseurez qu'on les traiteroit en prisonniers de guerre, s'ils tomboient entre les mains de leurs ennemis, au lieu que s'ils s'entôloient pour les Païs-bas, ils auroient à craindre le malheur de Genlis, qui ayant levé sept à huit mille Calvinistes, & les ayant conduits au secours du Prince d'Orange, avoit si peu obtenu de quartier aprés la dissipation de son Armée, que les Espagnols avoient desarmé & rangé en files leurs prisonniers, & avoient deschargé sur eux leurs Arquebuses à croc, pour éprouver combien ils en perceroient à la fois. Turenne conclut de là, que si l'on offroit au Duc d'Anjou des Troupes toutes levées, il n'y auroit rien qu'il ne fit pour se rendre digne d'une telle grace. Il persuada là dessus au Roy de Navarre de l'envoyer à ce Prince, pour luy proposer que s'il avoit assez de credit, pour disposer le Roy son frere à souffrir que les choses fussent restablies dans l'estat qu'elles estoient avant la surprise de Cahors, il formeroit la plus belle Armée qui fût jamais sortie du Royaume; puisque d'un côté les Calvinistes luy fourniroient toutes leurs forces, & d'un autre les meilleurs Officiers & soldats qui venoient de servir dans les trois Armées Catholiques, augmenteroient la sienne. 1578.

1578. Turenne avoit toûjours conſervé avec le Duc d'Anjou une ſecrette liaiſon qui avoit commencé ſous le Regne de Charles Neuf, & que la Guerre n'avoit point interrompuë. Il convainquit aiſement ce Prince dés le premier entretien qu'il eut avec luy, du grand avantage que ce luy ſeroit de procurer la Paix à ſa Patrie dans la conjoncture d'alors : Mais le Duc d'Anjou ne croyoit pas avoir aſſez de credit pour s'en meſler avec ſuccez. Il n'eſtoit pas bien avec le Roy ſon frere, & les Courtiſans les plus éclairez dans l'intrigue en rendoient deux raiſons ; l'une qu'il s'étoit retiré de la Cour à l'inſçû de Sa Majeſté pour aller à Tours, où il eſtoit alors, l'autre qu'il eſtoit trop bien avec la Reine de Navarre, & que Henry Trois avoit tant de haine pour ſa ſœur, qu'il l'eſtendoit aux amis de cette Princeſſe. Le Duc d'Anjou s'en expliqua nettement à Turenne ; mais celuy-cy luy repartit, qu'il ne devoit pas laiſſer d'entreprendre la negociation dont il s'agiſſoit ; puiſque ſi elle reüſſiſſoit, le moindre fruit qu'il en tireroit, ſeroit la poſſeſſion paiſible des Païs-bas ; & ſi elle ne reüſſiſſoit pas, il ne luy en arriveroit aucun dommage. Le Duc d'Anjou qui n'avoit rien à repliquer partit de Tours, & retourna promptement à la Cour. Il ſe ſervit à l'égard du Roy ſon frere du même motif d'intereſt dont on venoit d'uſer à ſon égard, & il remontra fortement à Sa Majeſté, que le même inconvenient qui l'avoit empéchée juſques-là de regner en paix, la rendroit malheureuſe le reſte de ſa vie, ſi elle n'y remedioit par la ſeule voye qu'elle avoit en main: Que les Guerres Civilles avoient depuis vingt ans aguerry ſoixante mille

Catholiques & Proteſtans, qui ne pouvant plus vivre en paix, la romproient infailliblement à la premiere occaſion qui s'en offriroit, ſi on ne leur procuroit hors du Royaume les moyens d'exercer leur valeur : Qu'on ne les pouvoit envoyer en Eſpagne ; car outre que la France n'eſtoit pas en eſtat de violer impunement le Traité du Câteau-Cambreſis; les François ne ſe laiſſeroient jamais perſuader de porter leurs Armes de là les Pirenées où ils ſeroient aſſeurez de mourir de faim, la Terre y eſtant ſi mal cultivée depuis le banniſſement des Mores, que ce qu'elle rapportoit ſuffiſoit à peine pour nourrir le petit nombre de ſes Habitans : Qu'il n'eſtoit pas plus poſſible de les mener en Angleterre ; puiſque Sa Majeſté n'avoit point de flotte, & qu'il en falloit une pour combattre celle de la Reine Elizabeth : Qu'ils ne ſe laiſſeroient conduire volontiers ny en Italie, ny en Allemagne, à cauſe que l'excez de la chaleur & de la froideur de ces deux Contrées, ſe trouvoit également contraire à leur temperament : Qu'il ne reſtoit donc que les Pays-bas, & que Sa Majeſté les y pouvoit envoyer, ſans que les Eſpagnols euſſent droit de s'en formaliſer : Qu'elle n'avoit qu'à donner la Paix aux Calviniſtes ; & que puis qu'ils la demandoient aux mêmes conditions qu'elle avoit eſté accordée par le dernier Edit ; il ne ſembloit pas qu'ils exigeaſſent rien qui fut contre la raiſon : Qu'il avoit eſté de tout temps libre aux Souverains de permettre à leurs Sujets de s'aguerrir lors que l'occaſion s'en étoit preſentée dans les Etats voiſins, & que les François ne devoient pas eſtre en cela differens des autres Peuples

1578.

1578. de l'Europe : Que Philippes Second Roy d'Eſpagne n'auroit pas pretexte de trouver à redire qu'ils ſuiviſſent le frere unique de leur Roy, & qu'ils l'aidaſſent à ſe mettre en poſſeſſion des Pays bas où le Peuple l'avoit appellé, & que s'ils le faiſoient, ils auroient peine à ſoûtenir en même temps deux Guerres ; l'une contre les François, & l'autre contre les Flamans. Le Roy demanda du temps à ſon frere pour en déliberer avec ſon Conſeil ; & quoique ſes Miniſtres employaſſent toute leur éloquence à luy perſuader que la rupture avec l'Eſpagne eſtoit le plus grand mal qui luy pouvoit arriver ; ſa paſſion dominante prevalut encore une fois à ſes veritables intereſts. Il s'imagina qu'il alloit eſtre le plus heureux de tous les Rois, & même de tous les hommes, s'il pouvoit mettre hors de France en quelque maniere que ce fût, les vieux ſoldats qui eſtoient les ſeules perſonnes capables d'y continuer la Guerre Civille, & que les Eſpagnols eſtoient trop ſages pour s'attirer deux redoutables ennemis à la fois, & pour commencer une querelle qui rendroit la France invincible au dehors, en l'augmentant des Provinces des Païs-bas qui ſe trouvoient le plus à ſa bienſeance. Il permit là deſſus à ſon frere de negocier la Paix avec les Calviniſtes dans la petite Ville de Flex en Perigord: Il eſt vray que Sa Majeſté luy donna pour adjoint le Maréchal de Coſſé, & Pompone de Belliévre, & qu'elle luy défendit de rien conclure ſans le conſentement de ſes deux Miniſtres. Le Roy de Navarre ſe trouva à toutes les Conferences de Flex, & il ne voulut non plus reſoudre aucune choſe que par l'avis des Deputez de ſon party, ſoit qu'il

qu'il affectât de se remettre dans leurs bonnes graces, ou qu'il craignit d'estre desavoüé s'il negligeoit cette précaution. 1578.

Il seroit inutile de rapporter icy le dehors de la Negociation dont il s'agit, puis qu'il ne fut pas different de celuy de la precedente ; mais le dedans fut singulier, & on y débattit long temps trois Articles d'extrême importance, qui sont tres-curieux à sçavoir.

Le premier regardoit plus les Calviniſtes en general, que le Roy de Navarre en particulier, quoiqu'ils feigniſſent de ne le proposer, que parce que ce Prince le souhaittoit avec une extrême passion. Ils apprehendoient de se désaisir de toutes leurs Troupes; & leur crainte paroiſſoit d'autant mieux fondée, qu'on les avertiſſoit de bonne part, que les Catholiques zelez qui n'aimoient pas le Duc d'Anjou par les motifs que l'on a expliquez vers le commencement de cette Hiſtoire, ne s'enrôlleroient sous ses Enseignes qu'en tres-petit nombre ; & que si le reste témoignoit assez peu de respect à Sa Majesté, pour violer la Paix qu'elle auroit concluë ; les Calviniſtes ne seroient en état de leur resiſter dans aucune Province du Royaume. Ils jugerent donc à propos de demeurer toûjours armez à telle fin que de raiſon dans la Guyenne ; parceque d'un côté s'ils y étoient attaquez ils pourroient se défendre, & arriver à temps au secours du Languedoc ; & d'un autre côté s'ils se maintenoient dans ces deux Provinces, ils repareroient aiſément le dommage qu'ils auroient reçû dans les autres.

Le Roy de Navarre proposa dans cette veuë ;

1178. qu'aprés qu'il auroit donné au Duc d'Anjou les Troupes qu'il avoit presentement sur pied, le Roy Henry Trois luy permît d'en lever de nouvelles, & de les employer au recouvrement de la Navarre. Il ajoûta pour montrer que sa demande étoit raisonnable; que les Rois Loüis Douze, & François Premier avoient fait une semblable faveur à Jean d'Albret son Bisayeul maternel: Qu'ils luy avoient fourny trois Armées pour recouvrer sa Couronne, & que François Premier n'avoit pas dédaigné de porter les Armes en qualité de volontaire dans la seconde des trois. Le Maréchal de Cossé & Belliévre informerent la Cour de cette proposition, & on leur manda de la rejetter, quand même les Calvinistes refuseroient de continuer la Negociation, supposé qu'on ne les voulût point satisfaire en ce point: Henry Trois connoissoit les Espagnols si jaloux, de ce qu'ils tenoient de là les Pyrenées; que si le Roy de Navarre y conduisoit un soldat qui ne fût pas Béarnois, ils prendroient cette action pour une rupture du Traité du Câteau-Cambresis; & comme Sa Majesté tres-Chrétienne ne pretendoit point y donner atteinte; Elle repartit que le Roy de Navarre pouvoit bien attaquer la Navarre avec ses Sujets; mais que l'on donneroit bon ordre qu'il n'y menât aucun François. C'étoit là le reduire à l'impossible, & il s'en apperçût si bien, que Cossé & Belliévre eurent de la peine à l'en consoler. Ils n'en vinrent à bout qu'aprés luy avoir prouvé par toutes les Histoires du commencement du siécle passé, que Loüis Douze & François Premier n'avoient assisté Jean d'Albret, que quand ils avoient eu guerre

avec les Eſpagnols, & que hors de là ils ne luy avoient fourny ny ſoldats ny argent. 1578.

La ſeconde difficulté regardoit un intereſt de la Reine de Navarre, qui n'a point encore eſté aſſez demélé. Cette Princeſſe avoit une averſion pour Biron, dont elle n'explique pas la veritable cauſe dans ſes Memoires. Ceux qui pretendent la deviner, diſent que c'étoit à cauſe de la ſurpriſe du Mont de Marſan.; mais il n'étoit pas blâmable de s'être acquitté de ſon devoir. D'autres ajoûtent qu'il avoit ravagé de ſorte le Comté de Lauraguais, qu'il n'étoit pas poſſible d'en rien tirer de pluſieurs années: Mais c'étoit plûtôt à Catherine de Medicis, à qui ce Comté appartenoit, de ſe plaindre, qu'à la Reine de Navarre ſa fille. Il y a donc plus d'apparence que cette Princeſſe, qui connoiſſoit parfaitement tous les Generaux à qui le Roy ſon frere pouvoit confier le commandement de ſes Armées dans le Languedoc & dans la Guyenne, s'imagina que quelqu'autre que ce fût au lieu de Biron, elle obtiendroit aiſément de luy une Sauvegarde pour les Terres dont ſon mary luy laiſſoit la joüiſſance. Elle preſſa tellement là deſſus ſon mary, qu'il demanda en échange de ce qu'il ſe relâchoit ſur le recouvrement des biens de ſon Biſayeul, que l'on retirât de la Guyenne les deux Birons, & Henry Trois y conſentit aiſément; aprés que Coſſé & Belliévre luy eurent envoyé la Mothe Fenelon pour recevoir de Sa Majeſté l'ordre ſecret ſur ce qu'ils avoient à faire. Henry Trois n'avoit pas de luy même jetté les yeux ſur Biron: C'étoit la Reine ſa Mere qui le luy avoit propoſé; & quoiqu'il n'y eût

1578. pas d'homme dans le Royaume plus digne de commander l'Armée dont il étoit Chef ; on sçavoit pourtant qu'il étoit plus à la mere qu'au fils : Enfin on doutoit de sa Religion par les motifs que l'on a expliquez dans l'Histoire de Charles Neuf ; & comme on craignoit qu'il ne fût Calviniste Secret, on prévoyoit de tres-fâcheuses suittes pour la Monarchie Françoise, s'il luy prenoit envie de s'accommoder avec le Roy de Navarre. Ainsi les Plenipotentiaires de Henry Trois se relâcherent à leur tour, & l'on promit au Roy & à la Reine de Navarre que les Birons seroient rappellez de Guyenne incontinent aprés la conclusion de la Paix.

La derniere difficulté regardoit la Ville de la Reolle ; & les Calviniſtes qui en connoiſſoient l'importance, s'obſtinoient à vouloir en toute maniere la recouvrer, quand ce ne seroit que pour humilier le Parlement de Bordeaux, qui imitoit celuy de Thoulouſe dans la ſeverité des Arreſts qu'il prononçoit contr'eux ; Mais les Bourdelois s'étoient fait un point d'honneur de conſerver la Reolle. Ils l'avoient munie à leurs dépens, & la Cour n'étoit pas aſſeurée que la Garniſon qui s'y trouvoit alors luy obeît, ſi elle luy commandoit d'en ſortir pour en mettre une Calviniſte en ſa place.

Coſſé ne le diſſimula pas à Turenne, qui ſçachant d'ailleurs, que ce qu'on luy diſoit n'étoit que trop vray, perſuada le Roy de Navarre d'accepter Figeac au lieu de la Reolle. Le Traité de Flex fut conclû à ces conditions, & Henry Trois en fut d'autant plus content, qu'il n'auroit pû ſe diſpenſer de pa-

roître à la teſte de ſes Troupes, ſi la guerre eût continué. A peine l'eût-on jurée, que la Cour ſe trouva partagée dans une querelle qui la troubla pour quelques mois. Lorſque le Duc d'Anjou s'étoit retiré de la Cour, le Roy ſon frere avoit ſoupçonné qu'il avoit de tres-pernicieux deſſeins, & qu'il les falloit prevenir à quelque prix que ce fût. Il écrivit dans cette veuë au Duc de Montpenſier, d'aſſembler des Troupes deça la Loire, pour les mener au lieu où le Duc d'Anjou ſe ſeroit retiré; & au Duc de Nevers d'en lever au delà de cette Riviere, & de les joindre à celles de Montpenſier. Ces deux Princes n'obeïrent pas avec la même exactitude; puiſque Montpenſier fit une diligence incroyable, & qu'il ſe preſenta devant la Ville de Tours, d'où il contraignit le Duc d'Anjou qui l'avoit choiſie pour ſon ſejour, de ſe retirer: Mais le Duc de Nevers n'enrôlla qu'environ trois cens Gentilshommes, & les retint dans le Nivernois juſqu'à l'accommodement de Flex. Sa lenteur fut diverſement interpretée, quoique perſonne ne l'imputât au défaut de courage. Ceux qui connoiſſoient ſa fierté, crûrent qu'il n'avoit pû ſe reſoudre d'obeïr à Montpenſier, à quoy pourtant il auroit eſté reduit aprés ſa jonction avec luy; puis qu'il n'y avoit aucune apparence qu'un Prince étranger conteſtât en France le Generalat des Armées à un Prince du Sang. Mais comme le nombre de ceux qui jugent par un principe de pure malice eſt toûjours le plus grand, la pluſpart des Courtiſans eſtima que le Duc de Nevers avoit eu plus de prévoyance que de ſoûmiſſion; & que ſçachant qu'il n'étoit bien, ny dans l'eſprit du 1578.

1578. Roy, nydans celuy de la Reine Mere par les raiſons que l'on a déja marquées vers le commencement de cette Hiſtoire ; il avoit apprehendé de ſe rendre malheureux pour toute ſa vie, en ſe commettant avec le Duc d'Anjou.

Le Duc de Guyſe n'étoit pas plus content que le Duc de Nevers, quoiqu'il le diſſimulât profondement à ſon ordinaire. Il avoit eſté le premier favory de Henry Trois, avant que ce Prince vint à la Couronne, & il s'y étoit long-temps maintenu par ſon propre merite ; mais enfin les Mignons l'avoient ſuplanté : & pour empécher qu'il ne ſe rétablît, ils avoient convaincu le Roy, que ce Duc étoit le plus dangereux ennemy qu'il eût à craindre. Il n'y avoit pas d'apparence que le Roy revint d'une ſi dangereuſe prévention, & il y en avoit beaucoup davantage, que Sa Majeſté perdroit le Duc de Guiſe à la premiere occaſion qui s'en offriroit. Il eſt vray qu'elle ne le pouvoit avec ſes ſeules forces ; mais les Favoris étoient aſſez adroits pour propoſer au Party Calviniſte de ſe joindre avec le Roy, dans la veuë d'exterminer le Duc de Guiſe & les Catholiques zelez, qui s'étoient declarez pour luy ; & comme les mêmes Calviniſtes étoient perſuadez, que le Roy ne leur feroit la guerre, qu'autant qu'il y ſeroit pouſſé, & même contraint par le Duc de Guiſe, & par les Catholiques zelez ; ils ne refuſeroient pas de joindre leurs forces à celles de Sa Majeſté, pour accabler ce Duc & ceux de ſon party, dans l'eſperance qu'enſuite il ſeroit facile d'exercer dans toute l'étenduë de la France la Nouvelle Religion en pleine liberté, & meſme

d'y former une espece de Republique sur le modele de celle des Calvinistes des Pays bas. 1578.

Le Duc de Guise étoit donc reduit à la fâcheuse nécessité de prevenir le Roy & les Calvinistes, s'il ne vouloit être luy-même prévenu; & parce qu'il sçavoit par sa propre experience, que le plus grand danger que la Religion Catholique avoit couru en France, luy étoit venu des Formidables Armées, qui étoient passées d'Allemagne en France sous les ordres du Maréchal de Hesse, du Prince Casimir, & du Duc des deux Ponts; il resolut de leur en ôter desormais le moyen, en leur fermant le passage.

La Ville de Strasbourg avoit servy aux Allemands de rendez-vous & de commodité tout ensemble pour passer le Rhin, & c'avoit esté là que le Prince de Condé avoit assemblé trente-un mille soldats, qui avoient penetré jusques au centre de la France sans pouvoir en estre détournez, & que l'on n'avoit renvoyez dans leur pays qu'à force d'argent. Le Connétable de Montmorency avoit assez prévû les maux que cette Ville causeroit à sa Patrie, & il avoit essaïé de s'en emparer immédiatement aprés que les François s'étoient saisis de Metz, de Toul & de Verdun: mais la Bourgeoisie de Strasbourg s'étoit aperceuë du piége qu'on luy tendoit, & l'avoit évité, en ne permettant aux François d'y entrer qu'en petit nombre à la fois. Elle étoit des premieres d'Allemagne, qui s'étoient declarées pour la Nouvelle Religion; & les Ecrivains du Siécle passé conviennent, que c'avoit esté à Strasbourg, que les Prestres avoient commencé à se marier, avec le consentement des

1578. Magiſtrats. Elle avoit à la verité pris d'abord le Lutheraniſme, & enſuite elle s'étoit faite Calviniſte à la ſollicitation de Sturmius & de Stleidam ; Mais elle étoit revenuë en troiſiéme lieu au Lutheraniſme, & ce changement ne l'avoit pas détournée d'aſſiſter autant qu'elle avoit pû les Calviniſtes de France. Ainſi le Duc de Guiſe aprehendoit avec raiſon, que lorſque le Roy & les Calviniſtes ſe ſeroient accordez pour luy declarer la guerre, ils n'aſſemblaſſent dans les Etats des Princes Proteſtans d'Allemagne, une Armée plus formidable que n'avoient eſté les quatre precedentes, & qu'ils ne l'introduiſſent par Straſbourg juſques dans la Lorraine, où rien ne l'empéchoit de penetrer ſans obſtacle par la Champagne juſqu'à Paris. Au lieu que ſi Straſbourg changeoit de Maiſtre, les Proteſtans d'Allemagne manqueroient de paſſage ſur le Rhin ; puiſque tous les autres ſur cette riviere étoient occupez par la Maiſon d'Autriche, & par d'autres Princes Catholiques, qui n'avoient garde de conſentir que les Lutheriens & les Calviniſtes d'Allemagne, s'agrandiſſent aux dépens de l'ancienne Religion : ou par les Suiſſes, que leurs anciens Traitez avec la France obligeoient à ne favoriſer en aucune maniere que ce fût les Etrangers au préjudice de cette Couronne.

Il y avoit un jeune Gentilhomme nommé Robert Hevy de Maleroy, qui s'étoit engagé dans les intereſts du Duc de Guiſe, à la ſollicitation du Comte de Vignory, quoiqu'il eût pluſieurs obſtacles qui ſemblaſſent l'en détourner. Car il avoit ſes Terres dans le Païs Meſſin, qui étoit plein & environné de Calviniſtes ;

nistes ; Il faisoit luy-même profession de cette Secte, & dailleurs il étoit fils d'une sœur de Clervant, qui étoit le plus consideré des Calvinistes de France, aprés le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Vicomte de Turenne : Mais le Duc de Guise qui voyoit que les trois qualitez dont on vient de parler, rendoient Maleroy d'autant plus propre à surprendre Strasbourg, que les Habitans de cette Ville se défieroient moins de luy, le choisit, & luy donna ses ordres pour l'exécution de ce dessein ; Il luy persuada que c'étoit le Roy qui en étoit l'autheur, qu'aprés que les Catholiques se seroient saisis de Strasbourg ils n'y feroient aucun changement dans la Religion, ny dans le Gouvernement, & qu'ils se contenteroient d'ôter aux Protestans de delà le Rhin, la commodité de piller la France toutes les fois qu'il leur en prendroit envie. Malefort obtint par le moyen de Clervant une Commission des Calvinistes des Païs-bas, pour lever des Troupes sur le haut Rhin : Il enrôlla sous ce prétexte quatre mille hommes de pied dans l'Alsace, & il leur donna le rendez-vous pour faire monstre dans une campagne proche de Strasbourg ; Il entroit souvent dans cette Ville ; il y envoyoit les siens sous couleur d'acheter des armes & des provisions, & il traitoit avec les plus fameux Marchands qui luy en fournissoient autant qu'il en avoit besoin. Aprés qu'il eut achevé de prendre toutes ses mesures, il en avertit par un homme exprés le Duc de Guise, qui ne manqua pas de s'approcher aussi-tôt de Strasbourg, sous prétexte de conferer avec un Prince de la Maison de Bade ; mais le temps de réünir Strasbourg à la Mo- 1578.

1578. narchie Françoiſe n'étoit pas encore venu ; & ce ne devoit eſtre que cent ans aprés. L'arrivée du Duc de Guiſe dans l'Alſace ; toute ſecrette qu'elle étoit, donna l'alarme à ceux de Straſbourg. Il eſt vray que ce fût d'une maniere qui vray ſemblablement devoit hâter leur ruine au lieu de la prevenir : car ils communiquerent leur défiance à Maleroy, qu'ils tenoient pour un de leurs plus intimes amis, & qu'ils ſoupçonnoient dautant moins de s'entendre avec le Chef des Catholiques Zelez ; qu'il faiſoit luy-même profeſſion d'eſtre zelé Calviniſte, & leur confidence alla juſqu'à le prier de leur preſter ſes Troupes, ſupoſé que le Duc de Guiſe en voulût à leur Ville ; & Maleroy qui ne demanda pas mieux, leur accorda ſur le champ ce qu'ils deſiroient ; il fit avancer ſes Troupes juſqu'auprés d'une porte de Straſbourg, que quelques Bourgeois qu'il avoit gagnez à force d'argent, luy avoient promis d'ouvrir ; il n'attendoit que l'heure deſtinée pour s'en ſaiſir, lorſque les ennemis du Duc de Guiſe ravirent à ce Prince une occaſion de ſe ſignaler, auſſi favorable qu'avoit eſté à ſon pere celle de ſurprendre Calais. On n'a pas ſçû par quelle voye le Roy & ſes favoris furent informez de l'entrepriſe de ce Duc ſur Straſbourg : mais il eſt conſtant qu'ils la déconcerterent, en informant les Magiſtrats de cette Ville, des principales particularitez que l'on vient d'abreger. Maleroy fut auſſi-tôt averty qu'il eût à s'éloigner de Straſbourg au plûtôt, & pour l'y contraindre en cas qu'il ne le fît point aſſez-tôt ; Les Magiſtrats de cette Ville obtinrent des Etats Proteſtans qui leur étoient les plus voiſins, autant de

Troupes qu'il en falloit pour l'y contraindre. Clervant ne ſçavoit rien de cette intrigue ; & le plus grand ſoin de ſon neveu avoit eſté de la luy cacher : cependant on ſupoſa qu'il en avoit eſté informé, & cette fauſſe prévention faillit à luy faire perdre toute la reputation qu'il avoit acquiſe dans le party des Calviniſtes. 1578.

Le Duc de Nevers ne fut pas plus heureux que le Duc de Guiſe dans le deſſein qu'il avoit formé de pretendre à la Souveraineté des Pays-bas, nonobſtant que les Flamans en euſſent diſpoſé en faveur du Duc d'Anjou. Comme il n'étoit pas aſſez puiſſant pour lever & pour entretenir des Troupes, il ſe contenta de faire la guerre par écrit, & de publier un Manifeſte de ſa façon, qui étoit compoſé avec autant d'art, que l'avoit eſté l'avis qu'il avoit donné au Roy ſix ans auparavant, pour le détourner de reſtituer au Duc de Savoye trois des Places du Piémont qui étoient demeurées à la France par le Traité du Câteau-Cambreſis.

Ce Manifeſte contenoit, que Philippe le Hardy quatriéme fils de Jean Roy de France, avoit épouſé l'Heritiere de Flandres, & qu'il en avoit eu trois fils, Jean, Antoine, & Philipe ; Jean avoit ſuccedé au Duché de Bourgogne, & aux Comtez de Bourgogne, de Flandres & d'Artois. Antoine avoit eu le Brabant, le Limbourg, & la Seigneurie d'Anvers, à condition que s'il mouroit ſans enfans mâles, ſon partage appartiendroit à Philipe ſon frere puiſné, ſans que Jean qui eſtoit l'aiſné y pût rien pretendre. Ce cas étoit arrivé, & les fils d'Antoine étant morts

1578. sans laisser de posterité, le fils de Philipe leur avoit succedé. Il conserva le Brabant, le Limbourg, & la Seigneurie d'Anvers, jusques à ce qu'ayant esté pris en bataille par Charles le Guerrier, Petit fils de Jean, il fut contraint pour recouvrer sa liberté de ceder ses biens. Mais outre que cette libertté estoit injuste, & que la coûtume n'étoit point alors de demander aux prisonniers de guerre plus de la moitié de leur bien pour rançon ; Jean de Bourgogne avoit eu la précaution de proteſter en bonne forme le seize de Mars mil quatre cens soixante cinq quelques jours avant sa cession, qu'elle ne pourroit nuire ny à luy, ny à ses heritiers ; & le Roy Loüis onze qui n'aimoit pas Charles le Guerrier, l'avoit confirmée par ses Lettres au Parlement. Jean de Bourgogne n'avoit laissé que deux filles, dont l'aînée avoit esté mariée dans la Maison de Cleves, & la cadette dans celle d'Albret : La succession de l'une & de l'autre avoit esté reünie par le Mariage du fils unique de l'aînée, avec la fille & seule heritiere de la cadette, & la femme du Duc de Nevers estoit heritiere de la Maison de Cleves ; qu'à la verité Charles Quint avoit contraint le Roy François Premier, de luy ceder par le Traité de Madrit tous les droits que luy & ses sujets pouvoient avoir sur les Provinces des Pays-bas, tant en general qu'en particulier, & de luy mettre en main tous les Tîtres qui se trouveroient là dessus dans les Archives du Parlement de Paris, & de la Chambre des Comptes ; mais que tout le monde sçavoit bien que François premier n'avoit pû donner le bien d'autruy pour sa rançon ; & dailleurs le Parlement & la Cham-

bre des Comptes de Paris avoient eu le ſoin de retenir des Copies deuëment collationnées, de tous les papiers d'importance qui avoient eſté mis entre les mains des Eſpagnols. 1578.

Le Duc d'Anjou trouva dabord mauvais, que le Duc de Nevers euſt oſé publier ſans ſa participation le Manifeſte que l'on vient d'abreger : mais le Duc de Nevers qui paſſoit pour le Prince le plus civil de ſon ſiecle, ne ſe contenta pas de luy en faire de tres-humbles excuſes : Il l'aſſeura de plus, que ce qu'il en avoit fait n'étoit que pour luy ceder ſes droits aprés qu'ils auroient eſté reconnus pour legitimes, & dans le deſſein d'acquerir ſes bonnes graces par un ſi conſiderable preſent. Le Duc d'Anjou bien loin de ſe prévaloir de la generoſité du Duc de Nevers, en refuſa l'effet, & ſe plaignit qu'il euſt eu la temerité de ſe méler dans la querelle qu'il avoit avec le Roy d'Eſpagne pour les Pays bas ; ce qui eſt d'autant plus ſurprenant que le Duc d'Anjou avoit alors dans ſon Conſeil le plus habile homme de France pour ce qui regardoit l'Hiſtoire, qui eſtoit le même Jean Bodin, dont on a parlé ſi avantageuſement dans l'Aſſemblée des Etats Generaux en mil cinq cens ſoixante ſeize, & que Bodin ne pouvoit ignorer qu'en bonne politique il ne faut negliger aucun droit, ſur tout lors qu'il ne couſte rien pour l'acquerir ; & que le Conſeil du Roy Charles Huit, aprés qu'il eut épouſé l'Heritiere de Bretagne, luy perſuada de traiter avec tous ceux qui avoient des prétentions bien ou mal fondées ſur le Duché, que ſa femme luy avoit apporté en mariage, & que l'on donnât de l'argent aux

1578. Seigneurs de Broſſe, de Penthieure, & de Cliſſon pour des pretentions qui n'eſtoient pas à beaucoup prés auſſi-bien fondées que celles du Duc de Nevers, ſur le Brabant, ſur le Limbourg, & ſur la Seigneurie d'Anvers.

Les effets de l'Armée du Duc d'Anjou ne répondirent pas à l'eſperance que l'on en avoit conçûë, ſoit que la cauſe en deût eſtre attribuée à l'inconſtance des François dont elle eſtoit compoſée, ou que Henry Trois qui avoit approuvé en public l'entrepriſe du Duc d'Anjou, la traversât en ſecret. Cette Armée eſtoit d'autant plus floriſſante, que tous les ſoldats qui s'ennuyoient de la Paix y avoient accouru. Le Duc d'Elbeuf y avoit mené quatre cens Gentilshommes de Normandie; & Saint Luc qui tout favory qu'il eſtoit, pretendoit s'agrandir par la voye des Armes, s'y eſtoit fait accompagner par cent cinquante Maiſtres, tous couverts de Satin orangé, & par un Regiment de vieilles Compagnies: Luines Gouverneur de Beaucaire y paroiſſoit avec deux mille hommes levez dans les Sevénes: Le Vicomte de Turenne y eſtoit couru en poſte, en attendant que ſon Equipage fût preſt; & Guy Seigneur de Laval auſſi conſideré par ſa ſageſſe que par ſes richeſſes, & par l'éclat de ſa Maiſon, y tenoit deux Places fort differentes, qui eſtoient celle de Chef du Conſeil & de Lieutenant General; l'Ainé des Montgommerys le fils-aîné du Vicomte de Ventadour, Beauvilliers, Saint Agnan, la Guerche, Drou, Mauviſſiere, & pluſieurs autres s'étoient contentez de ſervir en qualité de Volontaires; & ce qu'il y avoit de plus ſingulier eſtoit,

que la difference des Religions ne les empéchoit pas de vivre enſemble dans une étroite union. On trouva par la montre generale, qu'il y avoit quatre mille lances & dix mille hommes de pied. Feruaques étoit Lieutenant General, & avoit ſous luy quatre Maréchaux de camp, quoiqu'il n'y en eût eu juſques là qu'un dans les Armées; Les quatre étoient Bellegarde, Bellefont, la Trappe & Sorraine. Claude de la Chaſtre qui a laiſſé des Memoires manuſcrits fort exacts de cette expedition où il eût tant de part, commandoit la Cavalerie, & Antoine de Silly Rochepot l'Infanterie. Ces forces furent jugées ſuffiſantes pour faire lever le blocus de Cambray, que le Prince de Parme Lieutenant General du Roy d'Eſpagne dans les Païs-bas, avoit reduit dans de telles extremitez, que s'il n'étoit promptement ſecouru, il falloit que la Garniſon que les Flamans y avoient jettée capitulât, ou perit par famine. 1578.

La premiere précaution que les Eſpagnols prirent pour arreſter l'impetuoſité des François, leur fut abſolument inutile: Ils avoient crû que la rudeſſe dont les derniers Gouverneurs des Païs-bas avoient uſé à l'égard des Flamans, avoit eſté la ſeule cauſe qui les avoit portez à jetter les yeux ſur le Duc d'Anjou, & que pourveu qu'on leur donnât un Chef qui ſe piquât de les laiſſer joüir de leurs Privileges; ils retourneroient volontiers ſous la domination du Roy Catholique: & comme ils avoient eu beaucoup de veneration pour la Ducheſſe de Parme durant les dix ans qu'elle avoit eſté leur Gouvernante, & un extrême regret de ce qu'on la leur avoit ôtée pour mettre

1578. en ſa place le cruel Duc d'Alve ; le Conſeil de Madre s'imagina, que s'il la renvoyoit aux pays bas, ſa prudence & ſa douceur ſuffiroient pour en reconcilier les Peuples avec leur Souverain.

Elle receut là deſſus du Roy Philippe Second ſon frere de nouvelles Patentes de Gouvernante, & de l'argent pour faire le voyage des Païs-bas, & pour avoir un train proportionné à ſa naiſſance : Mais les mêmes remedes qui auroient eu de ſalutaires effets en de certaines conjonctures ſont mortels en d'autres. Non ſeulement les Flamans n'eurent plus d'égard pour la Ducheſſe de Parme, & ne ſe ſouvinrent plus des civilitez qu'elle avoit euës pour eux ; mais de plus ſon propre fils ne la pût ſouffrir. Elle avoit eſté mariée à l'âge de douze ans avec Alexandre de Medicis premier Duc de Florence, & elle eſtoit demeurée veuve à quatorze. Elle avoit épouſé à l'âge de vingt ans Octavien Farneſe, petit-fils du Pape Paul Trois, qui n'en avoit que quatorze, dont elle n'avoit eu que le Prince de Parme ; & ce Prince s'étoit d'autant plus rejoüy d'avoir ſuccedé à Dom Jean d'Autriche au gouvernement des Pays-bas, qu'il avoit crû, qu'en ſervant bien les Eſpagnols il les exciteroit à luy reſtituer la Citadelle de Plaiſance qu'ils avoient uſurpée ſur Pierre Loüis Farneſe ſon ayeul. Le choix de Marguerite d'Autriche pour Gouvernante venoit de luy ravir cette eſperance ; puiſque tout ce qu'il feroit ſous les ordres de cette Princeſſe qui étoit ſa mere ſeroit attribué à elle & non pas à luy ; & d'ailleurs les Eſpagnols qui ne faiſoient pas beaucoup de compte des ſervices qu'ils recevroient

cevoient des Princeſſes dela Maiſon d'Autriche, quoy qu'ils euſſent été tres-grands, ne ſe mettroient pas beaucoup en peine de recompenſer ceux de la Ducheſſe de Parme. Le ſeul expedient que trouva le Prince de Parme pour recouvrer ſon employ, fut d'obliger ſa mere à s'ennuyer de l'exercer, & l'on pretend qu'il luy ſuſcita tant d'affaires par des voyes indirectes, & qu'il luy cauſa tant de degoûts, qu'enfin cette Princeſſe toute ambitieuſe qu'elle étoit fut reduite à écrire, & même à importuner le Roy d'Eſpagne ſon frere de la renvoyer à Parme. Le Roy d'Eſpagne étoit convaincu par les ſervices que le Prince de Parme avoit rendus dans la bataille de Gemblours, & par l'adreſſe avec laquelle il avoit détaché le Luxembourg & l'Artois des autres Provinces de Flandres, qu'il luy eſtoit tout-à fait neceſſaire. Il n'avoit pas la même opinion de la Ducheſſe de Parme; & comme il ſuivoit plus exactement ſes veritables intereſts qu'aucun autre Roy de ſon ſiecle; il rapella des Pays-bas la Ducheſſe de Parme, & rétablit le Prince de Parme dans la Lieutenance generale qu'il luy avoit ôtée cinq ou ſix mois auparavant. Ce ſont là des particularitez dont le Pere Famien Strada de la Compagnie de Jeſus a mieux aimé ſuprimer la plus importante partie, que de les rapporter dans une juſte étenduë, tant il eſt favorable à la Maiſon des Farneſes. 1578.

Le Conſeil de Madrit prévoyoit aſſez que les Etats de Flandres luy avoient ſuſcité un plus grand ennemy en la perſonne du Duc d'Anjou en le choiſiſſant pour Souverain, que lors qu'ils avoient jetté les yeux ſur

1178. l'Archiduc Mathias : car cet Archiduc n'eſtant que cadet de la ſeconde branche de la Maiſon d'Autriche n'avoit point de bien, & par conſequent ne pouvoit faire beaucoup de mal. On étoit de plus aſſeuré qu'il n'aſſembleroit plus de Troupes, à moins que l'Empereur Rodolphe ſon frere aîné ne s'en mêlât, & Rodolphe n'avoit garde de s'engager mal à propos dans une guerre contre l'Eſpagne, luy qui abandonnoit les ſoins de l'Empire pour chercher la pierre philoſophale. Ainſi le Conſeil de Madrit eſtoit aſſeuré que l'Archiduc ne conduiroit point d'Armée conſiderable en Flandres, ou qu'il ne l'y entretiendroit pas long-tems, au lieu que le Duc d'Anjou avoit trois Provinces pour ſon appennage, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il eût accepté la Souveraineté des Pays-bas ſans le conſentement du moins ſecret de Henry Trois ſon frere aîné dont il eſtoit preſomptif Succeſſeur : qu'ainſi la France ne diſcontinuëroit point de l'aſſiſter, quoiqu'elle ne le fit que ſous main ; & qu'enfin les Calviniſtes de France qui avoient intereſt ; que ceux des Pays-bas ne ſuccombaſſent point, envoyeroient la meilleure partie de leurs forces, ſous les Enſeignes du Duc d'Anjou, ſur la confiance que tant que ce Prince ſeroit occupé contre les Eſpagnols, la nouvelle Hereſie ne couroit de riſque ny en Flandres, ny dans la France.

Il ne reſtoit donc au Conſeil de Madrit que la voye de ſe venger, encore n'en pouvoit-il uſer que d'une maniere meſſéante à la Majeſté du Roy Catholique : Car s'il attaquoit la France, ce ne ſeroit point à ſon avantage puiſqu'elle n'avoit jamais eu un

si grand nombre de soldats, ny si aguerris qu'elle en portoit alors; & s'il se contentoit de resister au Duc d'Anjou, les forces qu'il luy opposeroit ne seroient pas suffisantes pour luy faire teste d'un côté, & à l'Armée des Flamans de l'autre. Le seul Prince d'Orange se trouvoit exposé à l'insulte des Espagnols qui ne pouvoient le dépoüiller qu'en partie, puisqu'il possedoit en France la Principauté dont il portoit le nom. Ils publierent contre luy des Lettres de proscription, qui le chargeoient d'injures, qui confisquoient ses biens, qui le privoient du Gouvernement des Provinces de Hollande, de Zelande, & d'Utrech, que l'Empereur Charles Quint luy avoit données, qui mettoient sa tête à prix, & qui promettoient vingt mille écus, & de plus une abolition generale pour toutes sortes de crimes, & un annoblissement à quiconque lapporteroit ou l'envoyeroit au Prince de Parme. 1578.

Le Prince d'Orange passoit pour un des hommes le plus judicieux de son tems. Il sçavoit que les injures des Grands, lorsqu'on ne les recevoit que par écrit devoient estre soufferte's, & que l'Histoire des siécles passez témoignoit assez, qu'aucun Particulier ne s'étoit mis en devoir de les repousser sans s'en estre repenti, & sans en avoir esté blâmé. Cependant, soit que la proscription des Espagnols luy eût paru trop rude, ou qu'il fût persuadé qu'il ne les irriteroit pas davantage, en publiant contr'eux la plus sanglante des Satyres; qu'en se tenant regulierement aux termes d'une juste défense; il publia l'Apologie qui ne se trouve presentement toute entiere que dans les ca-

1578. binets des curieux ; puiſque l'on n'en tira que tres-peu d'exemplaires dans la premiere Edition qui s'en fit, &que on retrancha dans les ſuivantes impreſſions ce qui choquoit le plus les Eſpagnols.

Le Prince d'Orange ne s'y contentoit pas de travailler à ſa propre juſtification, ny de montrer que les Eſpagnols luy avoient pour le moins autant d'obligation qu'il leur en avoit ; puiſqu'il les avoit empéchez de perdre les Pays bas, dans la conjoncture que le Pape Paul IV. & Henry Second s'étoient liguez contr'eux: mais de plus il reprochoit à Philipe Second un grand nombre de crimes, qui n'étoient preſque pas venus à la connoiſſance du public. Il l'accuſoit d'avoir eſté ſi jaloux de la Reine Elizabeth de France ſa troiſiéme femme, & de ſon fils unique le Prince Dom Carlos, qu'il avoit empoiſonné l'une, & fait étouffer l'autre entre deux lits ; d'avoir épouſé en quatriémes noces ſa propre niéce, & ſa couſine germaine ; d'avoir contracté un autre Mariage clandeſtin avec Iſabelle Oſorio dont il avoit eu trois garçons, ſans que l'on eût ſçeu ce qu'ils étoient devenus ; d'avoir entretenu un long & honteux commerce avec la belle Euphraſie Princeſſe d'Eboli, qui nonobſtant qu'elle n'eût qu'un œil, ne laiſſoit pas d'étre la plus charmante perſonne de ſon ſexe ; de l'avoir mariée quoiqu'elle fût groſſe de ſon fait, avec Ruy Gomez de Silva Prince d'Eboly, à condition qu'il ne coucheroit point avec elle, ce qui fut exactement obſervé.

Le même Prince d'Orange eſtoit Baron de Breda, & cette Terre luy valoit ſoixante mille livres de rente. Il prétendoit la conſerver par le moyen d'une

garnison qu'il avoit mis dans la Ville & dans le Château ; mais soit que la dépense extraordinaire qu'il faisoit alors ne luy permît pas de tenir cette garnison complette, ou que celuy qui en étoit Chef ne luy fût pas fidele ; le Prince de Parme la surprit avec peu de perte, & porta de là le fer & le feu dans les autres Terres que le Prince d'Orange possedoit dans le Duché de Brabant. 1578.

Un succez si peu attendu excita le Prince de Parme à fermer au Duc d'Anjou l'entrée la plus commode des Pays-bas, en se saisissant de Cambray. L'argent & les forces luy manquoient pour en former le siége ; mais il se proposa de la reduire par un blocus ; & il fit bâtir pour cela des forts à Marconin, à Crevecœur, & à Rauxelles, qui empêchoient également que l'on n'y introduisît des vivres & du fourage, ainsi l'on y mangeoit les Chevaux, les Chats, & les Rats ; l'on y vendoit une Vache jusques à deux cens frans, & une Brebis cinquante livres, un œuf quarante sols, l'once de sel huit sols, & même le pain y auroit manqué dans peu de jours, lorsque le Duc d'Anjou s'en approcha par deux raisons ; l'une qu'il ne pouvoit travailler plus utilement pour le salut des Flamans qui l'avoient appellé, ny pour sa propre gloire, que de leur conserver Cambray ; l'autre que cette Place estoit de celles qui luy avoient esté promises pour sa seureté, & que le Seigneur d'Inchy luy devoit remettre. Il parut le quinze d'Aoust mil cinq cens quatre vingt en posture de vouloir enlever le quartier des Espagnols, & rien ne l'en détourna que parce qu'il estoit trop tard, & qu'il n'y avoit pas d'apparence de mener les François durant la nuit au combat en

1578. un lieu où ils n'avoient jamais esté, la partie fut remise au lendemain : mais la nuit le Vicomte de Turenne & la Voute-vantadour, par émulation ou par emportement de courage, se hazarderent d'entrer dans Cambray avec quinze ou seize Cavaliers seulement qui avoient bien voulu les suivre. Ils rencontrerent un gros parti d'Espagnols qui les environna, les prit, & les conduisit au Prince de Parme. La Voute parut devant luy avec beaucoup de moderation, & en fut traité civilement ; mais il n'en arriva pas de même à l'égard du Vicomte de Turenne, qui s'étoit proposé d'imiter l'Empereur Bajazet Premier, lorsqu'il avoit esté mené prisonnier à Tamerlan, en marquant à contre-temps du desdain & du mépris pour le Prince de Parme qui pour l'en punir luy tourna le dos, aprés luy avoir dit ; Jeune homme vous deviez montrer la fierté qui paroit presentement en vous, à ceux de mes soldats qui vous prenoient. On le mit dans une prison incommode, où il demeura une année entiere, & il ne recouvra sa liberté que par les sollicitations extraordinaires de la Reine Mere, dont il étoit parent, & aprés avoir payé cinquante mille écus pour sa rançon. Mais il paroit par les Memoires qui nous restent de luy ; qu'il ne demeura pas oisif dans sa prison, & qu'il y étudia les bons livres qu'il jugeoit capables de l'instruire dans l'art de la Guerre & dans la Politique.

Le Prince de Parme feignit le lendemain de deffendre aux François l'accez de Cambray avec toutes ses forces qu'il avoit rangées en bataille. Il s'étoit imaginé que le Duc d'Anjou n'oseroit entreprendre de

passer sur le ventre des Espagnols ; parceque s'il étoit vaincu, il demeureroit inutile aux Flamans, & s'il vainquoit il perdroit tant d'Officiers & de Soldats, que le peu de Troupes qui luy resteroit ne suffiroit pas pour satisfaire à l'attente de ses nouveaux Sujets ; mais le Duc d'Anjou sans trop examiner les suites de ce qu'il alloit faire, s'avança avec tant d'ardeur contre les Espagnols, que le Prince de Parme se retira insensiblement, & laissa enfin aux François le passage de Cambray libre : Il ne crût même estre en seureté, qu'aprés qu'il se fut mis sous le Canon de la ville de Valenciennes que le Seigneur de la Mothe luy avoit livrée ; & le Duc d'Anjou jetta le même jour un grand convoy dans Cambray. Il y entra le lendemain armé de toutes piéces, & la Lance sur la cuisse, c'est-à-dire dans la même posture que le Roy Charles Huit estoit entré dans la ville de Florence en mil quatre cens quatre vingt quinze. Les Bourgeois le reçûrent en qualité de Souverain, de Chef de Cambray, & de Protecteur de la liberté du Cambresis ; & reciproquement il leur presta le Serment. Premierement sur le Grand Autel de l'Eglise Cathedrale, & aprés dans l'Hôtel de Ville, de les gouverner suivant leurs anciennes Coûtumes, & de conserver leur liberté. Il marcha immediatement aprés, pour recouvrer les Places d'Alleux & de l'Ecluse, d'où il chassa les ennemis, & il mit le siége devant Câteau-Cambresis. Le Prince de Parme y avoit laissé en garnison les plus aguerris de ses soldats qui se battirent obstinement ; mais leur resistance ne fit que differer leur reddition de treize jours, au bout desquels leurs murailles fu- 1578.

1578. rent reduites en poudre, & les François les forcerent de se rendre à discretion.

Montluc Balagny qui avoit été blessé devant cette Place en eut le Gouvernement aussi bien que celuy de Cambray & de tout le Cambresis, & le conserva jusques à ce que l'imprudence & l'avarice de sa femme le luy firent perdre. Le Prince de Parme qui s'attendoit que le Duc d'Anjou allât joindre son Armée à celle des Flamans, & qui ne se sentoit pas assez fort pour leur resister, demeura sous le Canon de Valenciennes; & la consternation des Villes que les Espagnols tenoient encore dans les Pays-bas, devint assez grande pour les mettre en disposition de capituler, si elles eussent esté sommées par des Troupes suffisantes pour les forcer. Mais il n'étoit point alors si aisé de retenir les François sous les Enseignes d'un Prince qu'ils ne reconnoissoient encore point pour leur Roy, qu'il l'avoit esté de les y enrôller. On a remarqué que l'élite de l'armée du Duc d'Anjou étoit composée de Volontaires, & que ces Volontaires avoient esté tirez des plus anciennes, & des plus illustres Maisons de France. Comme ils servoient gratuitement, & que c'étoit principalement par la crainte, que le Prince de Parme avoit euë d'eux, qu'il avoit levé le blocus de Cambray; Ils s'étoient imaginez que l'on donneroit le Gouvernement de cette Place, la plus importante des Pays-bas, à quelqu'un d'entre eux; cependant on leur avoit preferé en la personne de Balagny, un bâtard de l'Evêque de Valence, & un bâtard de la Maison de Montluc, laquelle avant que le Maréchal de France qui en avoit

avoit porté le nom l'eût rendu considerable, n'étoit comptée qu'entre les moindres de la Noblesse de Guyenne. Ces trois considerations toucherent avec tant d'effet les Volontaires de l'amée du Duc d'Anjou, que non seulement ils deserterent presque tous ; mais deplus ils obligerent la plûpart des amis qu'ils avoient dans cette armée à suivre leur exemple, & la reduisirent de cette sorte au quart de ce qu'elle avoit esté lorsque les Espagnols luy avoient quitté la Campagne. Les Flamans en apprirent la nouvelle avec un chagrin qui n'étoit point éloigné du desespoir, & qui neamoins n'approchoit pas de celuy du Duc d'Anjou. Les yeux de toute l'Europe étoient tournez sur luy, & elle attendoit qu'il mît ses nouveaux Sujets en pleine liberté, & qu'il se rendit luy-même plus redoutable que n'avoient esté les deux derniers Ducs de Bourgogne ; neamoins le débandement de ses Soldats l'avoit tellement affoibly, que non seulement il n'étoit plus en état de rien executer de considerable par ses seules forces ; mais deplus il n'osoit aller joindre celles des Flamans: Car s'ils l'eussent veu mal accompagné, ils auroient changé l'estime qu'ils avoient pour luy en un mépris indigne du presomptif Successeur de la Monarchie Françoise ; & ce mépris eut peut estre dégeneré en une dépositon semblable à celle qui estoit arrivée à l'Archiduc Mathias. 1578.

S'il fût retourné en France il auroit été également exposé à la raillerie de la Cour; des Catholiques zelez, & des Calvinistes ; & les favoris du Roy son frere luy eussent insulté en tant de differentes manieres, qu'il seroit devenu le plus malheureux Courtisan de son

1578. siécle. Il apprehendoit cela plus que la mort, & ce fut principalement pour l'éviter qu'il prit le party de retourner en Angleterre, ſous prétexte que le débandement de ſes Troupes n'étoit arrivé, que parce que le Roy ſon frere ne luy avoit point aſſez fourny d'argent pour les entretenir ; qu'il en tireroit de la Reine d'Angleterre autant qu'il luy en falloit, & que les François ne le ſçauroient pas plûtôt, que ceux qui avoient deſerté ſon armée y retourneroient, & ceux qui avoient differé juſques là de s'enrôller par la ſeule crainte de n'être pas payez l'augmenteroient. Il s'embarqua donc pour Londres, & le reſte de ſon armée qui n'étoit plus capable d'agir par luy-même, alla joindre celle des Flamans ; Celle-cy avoit brûlé les Châteaux de Warcoing, Lavoy & Avelgent, & s'étoit avancée juſques à Dunkerque, ſur la préſupoſition que le Duc d'Anjou feroit au moins la moitié du chemin pour la joindre.

Le Prince de Parme s'étoit mis en poſture d'empécher, ou de traverſer cette union ; mais auſſi tôt qu'il eut appris la deſertion des François; il preſupoſa que les ſoldats demeurez au ſervice du Duc d'Anjou, ne rendroient pas l'armée des Flamans beaucoup plus forte, & il en fit ſi peu d'état, qu'il ne laiſſa pas de mettre le ſiege devant Tournay, ſur l'avis que le Prince d'Eſpinoy, qui en avoit obtenu le Gouvernement, en étoit ſorti pour vaquer à quelques affaires domeſtiques. La Princeſſe ſa femme, & le Seigneur d'Eſtreilles, que les Etats de Flandres luy avoient donné pour Lieutenant, défendirent cette Place avec plus de vigueur que l'on n'attendoit d'eux

& verifierent le Proverbe qui couroit alors dans les Pays-bas, qu'il n'étoit pas poſſible de ſe rendre Maître de Tournay, ſans l'acheter extraordinairement cher. La Princeſſe d'Eſpinoy donna ſes ordres comme ſi elle eût eſté inſtruite des maximes de la guerre, & les executa avec tant d'intrepidité, qu'elle fut bleſſée au bras en défendant une bréche que les Eſpagnols attaquoient. Les autres femmes à ſon exemple prirent les armes, & couroient aux endroits attaquez, plus pour aider à la Garniſon, que pour luy porter des rafraichiſſemens, & l'on trouva deux jeunes filles, qu'une mine avoit enfoncées dans la terre juſques à la ceinture. On les en tira aprés que l'aſſaut que le Prince de Parme livroit eût ceſſé, & elles n'eurent point d'autre mal que la peur. 1578.

Mais le courage ne ſuffit pas pour deffendre les Villes, quand la parfaite intelligence ne s'y trouve point. La Garniſon & les Bourgeois de Tournay qui s'étoient declarez Calviniſtes avoient reſolu de ſuporter les dernieres extremitez, plûtôt que de retourner ſous le joug des Eſpagnols, qui s'étoient déclarez de ne vouloir accorder aucune liberté de conſcience: mais il n'en alloit pas de même des Bourgeois Catoliques qui s'étoient laiſſez gagner par un Cordelier. Ce Religieux leur avoit perſuadé, que tant qu'il y auroit des Calviniſtes entre leurs murailles, ils ſeroient obligez de vivre dans une éternelle défiance que leurs Maiſons ne fuſſent pillées, au lieu qu'ils n'auroient plus rien à craindre, aprés qu'ils ſeroient retournez ſous la domination du Roy Philipe Second. Ils ſe défendirent là deſſus avec beaucoup de negligence;

1578. aprés que le ſiege eut duré un mois ; & le deuxiéme ne fut pas plûtôt paſſé, qu'ils profiterent d'un faux avis qu'un Capitaine Ecoſſois leur donna, que les forces des Flamans & des François jointes enſemble, n'étoient pas capables de les degager ; ils contraignirent la Garniſon & les Bourgeois Calviniſtes de ſigner des Articles qui furent aſſez regulierement executez pour ce qui regardoit la Princeſſe d'Eſpinoy & la Garniſon : Mais la Bourgeoiſie bien loin d'obtenir la confirmation de ſes privileges, que le Prince de Parme luy avoit accordée, fut taxée à payer ſur le champ deux cens mille livres pour ſe racheter du pillage, ce qu'elle avoit d'autant mieux merité, que ſi elle eût ſoûtenu encore deux ou trois jours de ſiege, les maladies, le défaut des vivres, & les pluyes extraordinaires auroient chaſſé les Eſpagnols de devant Tournay.

Le Duc d'Anjou débarqua en Angleterre, plus dans la poſture d'un Prince qui va ſe marier, que dans celle d'un Supliant qui va demander du ſecours, tant la Reine Elizabeth avoit bien réüſſi par ſes Emiſſaires, à luy perſuader qu'elle l'épouſeroit infailliblement cette fois. Et de fait il n'y eut point de témoignage d'amitié, ny de marques d'honneur qu'il ne reçût : & les Hiſtoriens François qui n'ont pas ſçeu, que la Reine d'Angleterre dés ſon avenement à la Couronne, avoit reſolu de feindre toute ſa vie, qu'elle avoit intention de ſe marier, & de n'en venir jamais à l'execution, ont écrit qu'elle fut ſi touchée de la gentilleſſe d'eſprit du Duc d'Anjou, & ſi charmée de ſa converſation, qu'elle ſe tira un jour un anneau

du doigt, & qu'elle luy donna ſous les conditions dont ils convinrent alors. Le Duc d'Anjou ne put, ou ne crut pas devoir tenir cette faveur ſecrette, & les François, les Flamans, & les Anglois en furent diverſement touchez, les François & les Flamans en conçeurent une extrême joye; & ſainte Aldegonde qui avoit ſuivi le Duc d'Anjou en qualité de Deputé des Pays bas, ne l'eut pas plûtôt écrit en Flandres, que la Ville d'Anvers en fit des rejoüiſſances publiques: mais preſque tous les Anglois en eurent de l'étonnement, de la crainte & de la triſteſſe. 1578.

La haine de leur Nation contre les François duroit encore, quoiqu'il ſemblât qu'elle eût dû ceſſer aprés la priſe de Calais par le ſecond Duc de Guiſe; & les Anglois diſoient ouvertement, qu'ils aimoient mieux pour Roy le moindre de la Nation la plus mépriſable de toute l'Europe, que le frere du Roy de France. Les Seigneurs d'Angleterre pretendoient que leur Reine les couvriroit d'une éternelle infamie, ſi par un exemple qui n'avoit jamais eſté pratiqué dans l'Angleterre depuis qu'il y avoit eu des Rois, elle leur préferoit un Etranger.

Deplus les Eſpagnols avoient entretenu dans l'Angleterre & dans l'Irlande de grandes intelligences, ſous prétexte d'y conſerver la Religion; & par la même raiſon que les François avoient crû eſtre perdus vingt-ſept ans auparavant, lorſque le Prince d'Eſpagne avoit épouſé la ſœur aînée de la Reine Elizabeth; les Eſpagnols apprehendoient que leur Monarchie ne fût aſſujettie à celle de France, ſi la Reine Elizabeth épouſoit le Duc d'Anjou.

1578. Ceux de la Religion Angloiſe & les Puritains prévoyoient que ſi leur Reine ſe marioit avec un Prince Catholique, l'ancienne Religion ſe rétabliroit inſenſiblement, & Robert Comte de Lyceſtre principal favory d'Elizabeth, n'avoit point encore perdu l'eſperance de devenir Roy d'Angleterre en l'épouſant. Sa Nobleſſe n'étoit ny ancienne ny illuſtre, & ſon avancement eſtoit attribué à un pur ouvrage de la fortune. Il avoit de l'ambition, & il aimoit les Dames en un point qu'il eſtoit capable de tout entreprendre, dans la ſeule veuë de ſatisfaire ſes deux paſſions. Il s'étoit attaché à la Reine Elizabeth dés le Regne de ſa ſœur Marie ; & ç'avoit principalement eſté par cette conſideration, qu'elle l'avoit preferé à pluſieurs autres qui meritoient mieux que luy la confiance dont elle l'honoroit. Ce n'étoit pas qu'il ne fût des plus adroits & des plus ruſez Courtiſans : Mais comme il avoit fort étudié l'eſprit d'Elizabeth, & qu'il ne la jugeoit capable d'élever que ceux qui luy étoient entierement dévoüez ; il l'avoit convaincuë dans toutes les occaſions qui s'en étoient offertes, qu'elle n'avoit point de plus diligent, de plus exact, de plus fidel, ny de plus diſcret ſerviteur que luy, quoy qu'en effet la plûpart de ces bonnes qualitez luy manquaſſent. Il s'étoit par là inſinué ſi avant dans ſes bonnes graces, & dans l'amitié de Cecille, & de Valſinguant ſes deux principaux Miniſtres ; qu'il ſe vantoit quelquefois en raillant, d'avoir attaché un clou à la roüe de ſa fortune : Comme Elizabeth prenoit un ſoin particulier de ſe parer, & qu'elle eſtoit ravie quand on luy faiſoit accroire qu'elle avoit donné

de l'amour à quelqu'un : Lyceſtre ſe mit ſur les rangs de ſes adorateurs, & s'imagina enfin qu'elle pourroit bien l'épouſer. Il s'apliqua dans cette veuë à rompre les meſures de tous les Princes étrangers qui la recherchoient ; ſur la préſupoſition qu'aprés qu'il en ſeroit venu à bout, il décrediteroit aiſément auprés d'elle les Anglois qui pretendoient à ſon alliance ; & parce que le Duc d'Anjou luy eſtoit le plus redoutable par les raiſons que l'on a déja raportées ; il reduiſit toute ſa politique à le renvoyer mécontent en France, ou dans les Pays-bas. Ainſi lorſque le Prince d'Orange eut fait les premieres ouvertures du Mariage de ce Prince avec Elizabeth, & que Simier eut paſſé à Londres, pour confirmer ce que le Prince d'Orange avoit avancé ; il n'y eut point de ruſes que Lyceſtre ne mit en uſage pour traverſer ſa negociation : & aprés qu'il eût aperçû que Simier ne laiſſoit pas de la contiuuer avec ſuccez ; il paſſa juſques à l'extremité de le vouloir faire empoiſonner ; mais Simier vivoit à Londres, avec des précautions qui mettoient ſa vie hors de l'atteinte du venin ; & Lyceſtre ne pouvant s'en défaire par cette voye, eſſaya de renouveller une ancienne querelle que Simier avoit euë avec Fervaques, ſur l'eſperance qu'ils ſe battroient infailliblement en duel, & que Fervaques qui étoit plus adroit que Simier, luy paſſeroit ſon épée au travers du corps ; ou le poignarderoit ſuivant la coûtume des combats ſinguliers qui ſe faiſoient alors avec l'épée & le poignard. 1578.

On ne ſçait par quelle voye Simier fut informé de ce dernier attentat : Mais il eſt conſtant qu'il s'e-

1578. xempta de rompre avec Feruaques, & qu'il se lassa de souffrir la persecution de Liceſtre. Il découvrit à la Reine d'Angleterre, que ce favory qui ne perdoit aucune occasion depuis quelques années de luy témoigner qu'il n'avoit d'attachement que pour elle, avoit contracté un Mariage secret avec la veuve du Comte d'Essex; & cette Princesse en fut si touchée qu'elle l'auroit envoyé à l'instant prisonnier à la Tour de Londres, si le Comte de Sudsex selon quelques Relations n'eût intercedé pour luy, ou si suivant d'autres, le sentiment d'Elizabeth n'eût esté retenu par la necessité où elle se trouvoit, de reserver Liceſtre pour l'envoyer auprés des Etats de Flandres, afin d'entretenir le nouveau Traité qu'elle venoit de conclure avec eux. Liceſtre ne fut pas precisement informé que Simier avoit causé sa disgrace: mais il présupposa que ç'avoit esté quelque personne engagée dans les interests du Duc d'Anjou, & il traversa la negociation de Simier avec plus de malignité & de precautions tout ensemble qu'il n'avoit auparavant fait. Il persuada les Puritains, que le Duc d'Anjou ayoit accepté une donation de la Cour de Rome, qui luy transportoit tous les droits que Jean sans terre, & quelques autres Rois d'Angleterre luy avoient attribuez sur cette Couronne, & qu'il ne recherchoit la Reine Elizabeth que pour se défaire d'elle aprés qu'il l'auroit épousée, & pour se marier ensuite avec Marie Stuart Reine d'Ecosse presomptive heritiere d'Elizabeth: Qu'aprés que Henry Trois Roy de France seroit mort, & que le Duc d'Anjou luy auroit succedé il quitteroit l'Angleterre, & se contenteroit d'y laisser

laiſſer un Viceroy : Qu'il mettroit des Garniſons dans toutes les Places d'importance ; Qu'il les fortifieroit, & que pour empécher les Anglois de le traverſer dans ſon deſſein, il obligeroit les plus guerriers d'entre-eux, à prendre party dans les Troupes qu'il leveroit ; & qu'il les expoſeroit dans des occaſions ſi dangereuſes, qu'il y en auroit bien peu qui évitaſſent la mort. 1578.

Le party des Puritains eſtoit déja ſi fort dans l'Angleterre, qu'Elizabeth n'auroit ozé le choquer ; & d'ailleurs comme elle eſtoit ravie qu'il luy fournît un prétexte plauſible pour renvoyer le Duc d'Anjou eprés qu'elle l'auroit longtemps amuſé ; elle feignit d'avoir égard aux remontrances que les Puritains luy firent plus d'une fois, ſur l'alliance qu'on dit qu'elle alloit contracter avec le Prince : & elle demanda qu'avant que de travailler à l'accompliſſement de ſon Mariage, on conclût une Ligue offenſive & deffenſive entre les François & les Anglois. Le Conſeil de France que Simier avertit de cette nouvelle demande, ne crût pas devoir l'accorder ; parceque ſi les Eſpagnols executoient la promeſſe qu'ils avoient faite à la Reine Marie Stuart, d'employer toutes leurs forces pour la tirer de la priſon où la tenoit la Reine Elizabeth, & qu'ainſi le Roy d'Eſpagne rompît avec les Anglois ; la France ſeroit contrainte d'entrer dans cette querelle, & par conſequent la Paix du Câteau-Cambreſis qu'elle avoit achetée par la perte de tant de Fortereſſes & de Provinces n'auroit plus de lieu.

Elizabeth qui n'attendoit que ce refus pour éluder la concluſion de ſon Mariage avec le Duc d'Anjou,

1578. le remit à un autre temps ; mais l'adreſſe de Simier auroit encore ſurmonté cet obſtacle, ſi Liceſtre n'y en eût ajoûté un nouveau. Il eſtoit tout-à-fait bien avec les Dames de la Cour d'Angleterre, & il leur perſuada ſi fortement, qu'elles perdroient tout le credit qu'elles avoient eu juſques là auprés de la Reine Elizabeth, ſi elle épouſoit un François, qu'elles reſolurent de l'empécher ; elles verſerent tant de larmes, & jetterent tant de cris durant une nuit entiere, qu'elles empécherent Elizabeth de dormir ; & la crainte qu'elles ne paſſaſſent de cette extremité dans une autre qui luy auroit eſté plus fâcheuſe, jointe à ce qu'elle n'avoit plus de prétexte pour amuſer le Duc d'Anjou, la détermina à rompre publiquement avec ce Prince. Elle alla le trouver dés le lendemain ; & aprés de legeres excuſes, elle luy redemanda ſon anneau. Le Duc d'Anjou que l'on avoit déja informé de cette inconſtance, tira l'anneau de ſon doigt, & le jetta de dépit. Il le releva neamoins auſſi-tôt, & le baiſant par reſpect, le rendit à la Reine Elizabeth. On ne parla plus depuis de leur Mariage ; mais parce qu'ils avoient un égal intereſt de perſuader à toute l'Europe qu'on l'acheveroit, le Duc d'Anjou ne partit d'Angleterre que ſur des Lettres des Flamans, qui luy donnoient avis, que leurs Provinces alloient toutes retomber ſous la domination des Eſpagnols, s'il ne les venoit promptement raſsûrer par ſa preſence.

La Reine Elizabeth aprés l'avoir accompagné juſqu'à Cantorbery, luy donna pour eſcorte ſon Admiral, & cens Gentilshommes de marque : Elle écrivit aux Etats de Flandres, qu'elle tiendroit pour fait à

elle-même, l'honneur & le bon accueil que le Duc d'Anjou recevroit d'eux. 1577.

Ce Prince suivi de deux cens Gentilshommes François, s'embarqua à Douvres, & eut le vent si favorable, qu'il arriva en deux jours à Flessingue; il y trouva les Princes d'Orange, & Despinoy, & les autres principaux Seigneurs des Païs-bas, qui le menerent à Anvers, où il fut reconnu en qualité de Duc de Brabant, & de Marquis du Saint Empire. Il commença l'exercice de sa Souveraineté, en reglant les affaires de la Religion; & aprés que le Prince d'Orange luy eut presenté les Deputez des Calvinistes, il les traita à proportion de leur pouvoir & de leur nombre; il leur accorda le libre exercice de leur Secte dans toutes les Eglises d'Anvers, excepté celle de Saint Michel, qui fut reservée pour les Catholiques à trois conditions; l'une qu'ils seroient Bourgeois de cette Ville, & qu'ils y auroient déja demeuré trois ans entiers; l'autre qu'ils renonceroient au Serment qu'ils avoient prété à Philipe Second Roy d'Espagne, en qualité d'arriere-petit-fils de Marie de Bourgogne; & la derniere, qu'ils presteroient au Duc d'Anjou un semblable Serment à celuy qu'ils avoient fait à Sa Majesté Catholique.

La premiere de ces conditions & la troisiéme furent aisément acceptées; mais la seconde trouva beaucoup de contradiction, quoiqu'elle fut une suite necessaire de la troisiéme: car puisque les Brabançons s'assujetissoient volontairement au Duc d'Anjou, & que dans leur presente condition ils ne pouvoient avoir d'autre Souverain que ce Prince; il estoit con-

1578. tre le bon ſens, qu'ils fiſſent difficulté de renoncer à leur ancienne ſujettion, aprés en avoir volontairement accepté une nouvelle. Cependant il y eut beaucoup de riches Marchands, & d'autres Bourgeois Catholiques, qui aimerent mieux quitter leur Patrie, que d'abjurer la Souveraineté de Philipe Second, ſoit qu'ils fuſſent devenus ſcrupuleux à contre-tems, ou qu'ils previſſent que leur Ville retomberoit bien-tôt en la puiſſance des Eſpagnols, comme il arriva.

Le Duc d'Anjou n'attendoit que la belle ſaiſon de mil cinq cens quatre vingt un, pour ſe mettre à la teſte des Troupes Flamandes, de celles qui luy étoient reſtées aprés le débandement dont on a parlé, & de celles que ſes amis luy avoient levées en France durant l'hyver; quand il en fut détourné par un accident qui faillit à luy faire perdre ſa vie, & ſa nouvelle Souveraineté tout enſemble. Il y avoit dans la Ville d'Anvers un Marchand Eſpagnol nommé Gaſpard Anaſtro, né dans la Ville de Victoria, & depuis long-temps eſtably dans celle d'Anvers: on ne ſçait ſi ſes affaires ſe trouvoient en mauvais eſtat, ou s'il etoit d'humeur à s'enrichir par les plus mauvaiſes voyes; mais on le ſoupçonnoit d'avoir fait empoiſonner Jean d'Autriche, & l'on prouva depuis en Juſtice, qu'il eſtoit conſtament l'auteur de l'aſſaſſinat dont on va parler. Il ſuborna Jean Jaureguy ſon valet, par le moyen d'un Jacobin qui le confeſſoit; & il luy fit accroire qu'il luy donneroit le ſecret de ſe rendre inviſible, pourveu qu'il portât ſur luy certaines Oraiſons miſterieuſes, compoſées en langue Eſpagnole que Jaureguy n'entendoit pas. Aprés que le Jacobin luy

eut persuadé ce qu'il pretendoit, il luy proposa d'assassiner le Prince d'Orange, & luy representa que d'un costé il luy seroit aisé d'en venir à bout, à cause que ce Prince n'avoit point de Gardes, sans courir aucun risque puisque personne ne le verroit; & d'un autre côté, que les Espagnols luy donneroient tant d'or & d'argent, qu'il deviendroit plus riche que son Maistre. 1578.

Il n'est rien de si difficile, que de se tenir ferme sur le bord du precipice, & Jaureguy n'eût pas plûtôt crû que les Oraisons qu'on luy donna le rendroient invisible, qu'il se chargea de tuër le Prince d Orange. Il choisit le vingt deux de Mars mil cinq cens quatre-vingt un, qui estoit le jour de la naissance du Duc d'Anjou; parceque la Maison du Prince d'Orange seroit plus frequentée que les autres jours, & il le vit dîner avec quelques Seigneurs François qu'il avoit invitez. Il attendit qu'il se levât de table, & il luy tira dans la teste un coup de pistolet qui le renversa par terre. Les François le croyant mort n'eurent pas la precaution de se saisir de Jaureguy pour le mettre entre les mains de la Justice. Ils le percerent de coups, & peu s'en fallut que cet emportement ne leurfût funeste aussi bien qu'au Duc d'Anjou. On vient de remarquer, que plus des trois quarts des Bourgeois d'Anvers étoient Calvinistes; & il faut ajoûter qu'ils étoient par consequent prevenus d'une extrême horreur contre les François Catholiques de la suite du Duc d'Anjou, à cause qu'ils les accusoient d'avoir eu part au Massacre de la Saint Barthelemy. Dés qu'ils eurent appris que le Prince d'Orange avoit receu le

1578. coup de pistolet, & que les François qui dînoient avec luy avoient tué l'assassin, ils s'imaginerent que c'étoit les mêmes François qui luy avoient fait commettre ce crime, & qui s'en étoient aussi-tôt défaits de crainte qu'il ne les accusât. Il n'en fallut pas davantage pour les obliger à se soûlever, à tendre leurs chaînes, & à crier que l'on fît main basse sur les François, qui vouloient renouveller dans Anvers la journée de la Saint Barthelemy. La Sédition n'auroit cessé que par la mort du Duc d'Anjou, & de toutes les personnes de sa suite, si le jeune Maurice de Nassau fils du Prince d'Orange, & d'Anne de Saxe sa seconde femme, qui n'avoit encore que seize ans, mais qui donnoit déja des marques de ce qu'il seroit un jour, n'eût rendu à sa Patrie le plus grand service qu'elle pouvoit souhaiter de luy dans le tumulte dont il s'agissoit. Il s'avisa de foüiller dans les poches de Jaureguy, & il y trouva les Oraisons en Espagnol dont on vient de parler. Il les montra premierement à ceux qu'il trouva dans la Maison de son Pere, & ensuite aux plus échauffez des Séditieux; il les convainquit par là, que les Espagnols étoient seuls auteurs de l'assassinat; & pour appaiser les autres plûtôt, & plus universellement, il fit exposer sur un échafaut le corps du Meurtrier; ceux qui le reconnurent pour ce qu'il étoit, coururent aussi-tôt à la Maison d'Anastro pour s'en saisir; mais il s'étoit sauvé le jour precedent, & son évasion les confirma dans le sentiment que Maurice leur avoit inspiré. Ils ne trouverent dans la Maison qu'un Facteur qui fut jugé dans les formes, & condamné à mort, pour n'avoir

pas revelé le Complot entre Anaſtro & Jaureguy, quoiqu'il en eût eu connoiſſance. 1578.

Le Jacobin fut traité de même, & on les écartela tous deux à la maniere des Païs-bas, c'eſt-à-dire à coups de couperet; & aprés que leurs corps eurent eſté mis en quartiers, on les expoſa avec ceux du corps de Jaureguy ſur les pointes des baſtions de la Citadelle, d'où quelques zelez Catholiques les ôterent, aprés que le Prince de Parme eut pris Anvers, pour en faire des Reliques.

Le coup de piſtolet avoit été ſi favorable au Prince d'Orange, que la bale luy étoit entrée au deſſous de l'oreille droite, & ſortie par la joüe gauche, & de fait il ſe porta ſi bien les premiers jours, que les Chirurgiens eſpererent de le guerir bien-tôt; mais ils changerent d'opinion, ſur ce que l'écarre s'étant faite comme elle a accoûtumé dans les Playes cauſées par les armes à feu, qui ne ſaignent point qu'elle ne ſoit tombée, à cauſe que la violence du coup cauteriſe les veines; le ſang ſortit en ſi grande abondance, que l'on aprehenda qu'il n'en reſtât pas une goute dans le corps du Prince d'Orange. Le ſeul remede que les Medecins y trouverent, fut de tenir inceſſament le poulce ſur la veine, & l'on y travailla durant un mois, avec d'autant plus d'exactitude, qu'il y avoit preſſe entre les Seigneurs François & les Flamans, à qui luy rendroit cet Office: Ils ſe relevoient les uns les autres préciſement au bout d'une heure; & les meſures qu'ils prenoient étoient ſi juſtes, qu'il ne ſe paſſoit pas un moment ſans qu'il y eut un doigt à l'endroit de la veine où il le falloit poſer. Le Prince d'O-

place. Les François joignirent le Duc d'Anjou à Gand où il étoit allé pour se faire reconnoître en qualité de Comte de Flandres : Et le Prince de Parme fut ainsi reduit à distribuer ses Troupes dans les Places qu'il venoit de reprendre sur les Flamans, au lieu de penser à de nouveaux Sieges. 1578.

L'expedition du Duc d'Anjou dans les Païs-bas n'avoit pas rendu la Cour de France plus tranquille, quoique les Calvinistes fussent devenus paisibles, parceque leurs ennemis avoient tourné contre eux-mêmes les armes qu'ils avoient accoûtumé d'employer contre la nouvelle Secte ; les Favoris du Roy l'avoient tellement irrité contre la Maison de Guise, qu'il étoit enfin entré dans toutes les intrigues concertées pour la ruiner ; & la Maison de Guise en étant informée à point nommé, parceque la France étoit alors tellement disposée, que l'un des trois partis qui la divisoient n'entreprenoit rien que les deux autres n'en fussent incontinent avertis ; La necessité de se conserver, contraignit le Duc de Guise de ne rien negliger de ce qui s'offroit à luy pour se deffendre ; il en donna des marques dans la conspiration que l'on va décrire, soit qu'il l'eût formée comme portent les Relations écrites par ses ennemis, ou qu'il se fût seulement contenté d'en profiter, comme écrivirent alors les Auteurs François & Italiens, qui passoient pour indifferens.

La Maison de Salcede étoit des plus considerables de l'Espagne ; mais elle avoit eu le malheur assez ordinaire à celles qui ont esté les plus illustres dans toutes les nations de l'Europe, c'est-à-dire qu'elle

1578. n'avoit pas toûjours porté des hommes dignes d'elle. Un Salcede dont l'Hiſtoire n'a pas conſervé le nom propre, commit dans ſa Patrie des crimes atroces, qui le contraignirent de s'en bannir. Il ſe refugia en France, & l'on ne ſçait aucune autre choſe de luy, ſinon qu'il eut un fils nommé Pierre qui ſe rendit fameux par la guerre, que l'on nomma Cardinale, à cauſe qu'il la ſoûtint dix-huit mois entiers ſous le regne de Charles Neuf contre le Cardinal de Lorraine. Il n'y ſuccomba pas à la verité, mais il s'attira une querelle qui le fit perir dans la ſuite du temps. Il eut pourtant l'avantage d'épouſer une fille de la Maiſon de Beaucaire Puyguillon, celebre pour ſon antiquité, & pour avoir donné à la France le ſçavant Evêque de Metz qui en a écrit l'Hiſtoire en latin avec tant d'élegance, qu'il paſſe pour le Tite-Live des François.

Pierre Salcede ſe jetta dans la débauche, & n'ayant pas le moyen de la continuer, ſe mit à faire de la fauſſe monnoye; il fut découvert, on l'arrêta, & ſes Juges n'auroient pas manqué de prononcer contre luy l'Arreſt des faux Monnoyeurs, qui les condamnoit à eſtre jettez pieds & poingts liez dans un tonneau remply d'huile boüillante; ſi le Duc de Mercœur qui avoit épouſé une proche parente de ſa femme, n'eût obtenu ſa grace. Il n'uſa pas neamoins de la méme douceur à l'égard de ſon Denonciateur, que l'on avoit euë pour luy; puis qu'il le brûla dans ſa maiſon, & que joignant l'inſolence à la cruauté, il ſe venta d'avoir fait rôtir celuy qui l'avoit voulu faire boüillir. Sa barbarie ne demeura pas neamoins

sans punition : Car la Maison de Guise qui avoit esté forcée de luy pardonner la Guerre Cardinale, ne jugea pas à propos de le laisser survivre à la journée de Saint Barthelemy. Il se rencontra par malheur à Paris dans le temps que l'on massacroit les Calvinistes, & on luy fit accroire qu'il étoit de leur secte, on le perça de mille coups, & on le jetta dans la Seine. 1578.

Nicolas Salcede fils de Pierre, aprehenda peut-être de perir par la même voye que son pere ; & pour prevenir ce malheur, il s'accommoda premierement avec la Maison de Guise, & depuis il entra si avant dans ses interests, qu'aucun Catholique zelé n'y étoit davantage. On pretend que Philipe Second Roy d'Espagne s'étant luy-même donné la patience de feüilleter les Papiers de Jean d'Autriche, y avoit trouvé l'Original d'un Traité, que ce Prince avoit conclu avec le Duc de Guise, par lequel ce Duc devoit faire épouser à Jean d'Austriche la Reine Marie Stuart ; & Jean d'Austriche devoit reciproquement appuyer le parti des Catholiques zelez contre la Cour, & contre les Calvinistes de France, aprés qu'il se seroit rendu Maistre des Païs-bas, & qu'il auroit recouvré l'Angleterre & l'Irlande sur la Reine Elizabeth que l'on en vouloit exclurre à cause qu'on la traitoit de bâtarde. Il y a dans les Cabinets des curieux des Memoires, qui portent que Philipe Second se servit de ce Traité, pour attirer le Duc de Guise dans ses interests, en le menaçant, que s'il n'y entroit, Sa Majesté Catholique envoyeroit au Roy Henry Trois le Traité que ce Duc avoit conclu avec Jean d'Austriche ; mais il y en a d'autres dans le

1578. recuëil des Manuſcrits de Monſieur de Bethune, qui ſoûtiennent qu'il ne fut pas neceſſaire d'en venir à cette extremité ; & que le Duc de Guiſe ſe voyant pouſſer à bout par la Cour, & par les Calviniſtes de France, qui s'étoient accordez pour le perdre ; eût recours à l'unique moyen qui luy reſtoit pour ſauver ſa propre vie. Ce moyen conſiſtoit à ne point refuſer alors les offres de Philipe Second ; puiſque ſi elles ne luy euſſent point été faites, il auroit eſté contraint de rechercher luy-même l'Eſpagne de l'union qu'elle luy propoſoit.

Quoiqu'il en ſoit il y a dans la Biblioteque du Roy entre les Manuſcrits de Monſieur de Lomenie, la Copie d'un Traité entre le Roy d'Eſpagne & le Duc de Guiſe, dont les principaux articles furent ; Que Sa Majeſté payeroit exactement à ce Duc cinquante mille écus de penſion, & que le Duc de Guiſe employeroit toute ſa puiſſance, pour empécher que les Rebelles des Pays-bas ne receuſſent aucune aſſiſtance, ny de la Cour, ny des partis Politique & Calviniſte de France.

On s'imagina là deſſus, que le Duc de Guiſe avoit pris de ſecrettes meſures avec Salcede, pour ſe deffaire du Duc d'Anjou, fondées ſur ce qu'aprés la mort de ce Prince, l'Eſpagne ne trouveroit plus d'obſtacle à remettre les Pays-bas ſous ſa domination : que les Catholiques zelez s'étoient engagez à lever le plus beau Regiment que l'on eût encore vû, & qu'ils en devoient donner le commandement à Salcede, qui iroit offrir au Duc d'Anjou : que ce Prince le voyant ſi leſte, & compoſé de tant de vail-

Sans hommes, qui seroient au nombre de deux mille, le retiendroit pour sa garde; & qu'alors Salcede profiteroit de la premiere occasion qu'il trouveroit pour le tuër, ou pour le faire empoisonner. 1578.

Ce Regiment fut en effet levé, & Salcede l'offrit au Duc d'Anjou, qui le receut à bras ouvert: mais le Prince d'Orange que vingt-une conjuration formée contre sa vie, avoient rendu extraordinairement défiant, mit tant d'Espions autour de Salcede, qu'il découvrit enfin une partie de son complot. Il avoit esté assez imprudent pour passer par le Camp des ennemis, sous prétexte de pressentir leurs desseins; mais en effet pour découvrir le sien au Prince de Parme: Et le Prince d'Orange en conceut une mauvaise opinion, qui s'augmenta par l'étroite amitié que Salcede contracta mal-à-propos avec le jeune Comte d'Egmont, qui ne laissoit pas d'estre tout à fait dévoüé aux Espagnols, quoiqu'ils eussent fait couper la teste à son pere.

Le Prince d'Orange sçût en troisiéme lieu, que Salcede avoit plus de liaison avec le Duc de Guise qu'il n'en paroissoit au dehors; & enfin l'on découvrit que le Prince de Parme avoit donné à Salcede deux hommes avec lesquels il conferoit souvent. Le Duc d'Anjou consentit là dessus qu'on l'arrêtât avec ces deux hommes; mais il y eut un des deux qui s'échapa, & l'autre ne fut pris que par soupçon. Salcede n'attendit pas que l'on l'enfermât dans une prison, pour offrir de découvrir toutes les circonstances de la conspiration formée contre le Duc d'Anjou; & cette précipitation fut cause que les perſon-

1578. nes les plus éclairées douterent qu'il eût dit la verité, parce que cette ſorte d'aveu ne s'arrache que par force ; & lors que la douleur eſt devenuë ſi terrible, que ceux qui la ſouffrent n'ont plus ny le courage, ny la force de la ſupporter.

* Sa depoſition eſt imprimée.

Il revela * qu'en l'année mil cinq cens ſoixante-dix-neuf le Duc de Lorraine luy envoya une Lettre par Auſſonville ſon Agent à la Cour de France, qui le prioit d'aller trouver le Duc de Guiſe, & l'aſſuroit du favorable accuëil qu'il en recevroit : Que ce Duc aprés l'avoir comblé de careſſes & de preſens, le gagna tout-à fait par la promeſſe d'obliger le Roy Catholique à luy reſtituer tous les biens que la Maiſon de Salcede avoit autrefois poſſedez en divers Royaumes de l'Eſpagne : Qu'enſuite il l'envoya à Diépe, à deſſein d'obſerver la Flotte que l'on y équipoit pour le Colonel Stroſſy, chargé de la conduire aux Iſles de Terceres : Qu'il s'acquitta de cette Commiſſion au gré du Duc de Guiſe, en luy mettant entre les mains un dénombrement exact des Vaiſſeaux dont cette flotte eſtoit compoſée, & des Matelots, & des gens de guerre qui la montoient.

Que le Duc de Guiſe eût ſur cet avis avec Jean-Baptiſte Taxis Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne en France de longues conferences, dont le reſultat fut ; que cet Ambaſſadeur depécha incontinent aprés ſon neveu au Prince de Parme, & le chargea de porter des Lettres au Duc de Lorraine, à Baſſompierre, à Roſne, à Charny, à Rochebaron, & à Clermont, que l'on comptoit entre les principaux des Catholiques zelez : qu'aprés que le Duc de

Mayenne fût retourné de commander l'armée de Dauphiné, Salcede revint à Paris; & que sur le soir du même jour on l'introduisit dans l'Hôtel de Guise, où il eut une secrette conference avec les Ducs de Guise & de Mayenne, & avec le Secretaire d'Etat Villeroy: que Villeroy l'exhorta à servir fidellement la Maison de Guise & le Roy d'Espagne, pendant que les deux Ducs se promenoient dans la Chambre: que le même Villeroy tenoit plusieurs papiers entre ses mains, que les deux Ducs prenoient de tems en tems pour les montrer à Salcede : qu'aprés que Salcede les eut leus, Villeroy luy demanda, s'il ne croyoit pas que leur dessein d'exterminer l'Heresie en France & dans les Pays-bas fut infaillible; puis qu'ils avoient presque toute la Noblesse pour eux; que le Duc d'Aumale s'étoit asseuré de celle de Picardie, les Ducs de Guise & de Mayenne de celles de Champagne & de Bourgogne; Moüy & la Mailleraye de celle de Normandie : qu'ils disposoient à leur gré des Ports de mer les plus importans, qui étoient ceux de Granville, de Cherbourg, de Calais, & de Brest : que Mandelot Gouverneur de Lyon, s'étoit engagé à leur ouvrir les portes de cette Ville, & à donner passage au Duc de Nemours qui devoit leur mener l'armée que le Pape & le Duc de Savoye leur envoyoient: que les Espagnols entreroient en même tems dans le pays de Bearn, & s'en empareroient avec d'autant plus de facilité, qu'il n'y avoit que la seule forteresse de Navarins qui fût pourvûë de gens de guerre & de Munitions: que Mendosa cousin de Salcede se presenteroit devant Bayonne; & que la

1578.

1178. Hilliere Gouverneur de cette Place, l'y recevroit & luy faciliteroit les moyens de penetrer sans obstacle jusques au milieu de la Guyenne : que le Duc Henry de Brunswic fils de la sœur du Duc de Lorraine, tenoit preste une armée d'Allemans dans le Brisgau & dans l'Alsace ; & qu'il la meneroit en Champagne au premier ordre du Duc de Guise.

Salcede ajoûta qu'aptés que Villeroy l'eut informé des particularitez que l'on vient d'abreger ; il passa dans un cabinet, où il cacheta une Lettre qu'il luy mit en main : qu'il luy ordonna de la porter au Prince de Parme ; de luy dire que le Roy d'Espagne verroit par là les forces que les Catholiques Zelez avoient en France ; & de le prier de suspendre tous ses autres desseins sur les Pays-bas, pour vaquer uniquement à celuy que la Maison de Guise luy proposoit : que les Espagnols s'aprochassent seulement de Calais, & que cette démarche suffiroit pour contraindre le Roy Henry Trois, de donner au Duc de Guise ou au Duc de Mayenne le commandement de sa principale armée ; puisque sans cela Sa Majesté n'auroit point assez d'autorité pour obliger la Noblesse de son Royaume de monter à cheval ; & qu'aprés que l'un ou l'autre de ces Princes auroit obtenu le Generalat, les Catholiques zelez n'auroient plus d'obstacles qui traversassent l'execution de leur projet : Que Salcede aprés avoir conduit son Regiment au Duc d'Anjou, luy demanderoit en grace la permission de se jetter dans Dunkerque que les Espagnols menaçoient de Siége ; & qu'au lieu de la deffendre, il la livreroit au Prince de Parme : Salcede dit

encore

encore qu'il se mit en chemin pour porter au Prince de Parme la Lettre dont il estoit chargé, & que de peur qu'elle ne fût interceptée, il alla en Flandres par la Lorraine : qu'étant arrivé à Nancy il y reçût ordre de s'arrester, jusques à ce qu'un petit Espagnol louche le fût venu trouver, que cet Espagnol luy avoit dit de continuer son voyage, & qu'il estoit allé à Rome, d'où il devoit passer par mer en Espagne. 1573.

Salcede nomma ensuite parmy les Complices de sa conspiration Combelle, qui commandoit trois mille hommes dans l'armée du Duc d'Anjou, & plus de cinquante Princes ou Seigneurs, entre lesquels étoient les Ducs d'Aumale, d'Elbeuf & de Nevers, les Maréchaux de Matignon & d'Aumont, & plusieurs Gouverneurs de Provinces & de Villes, comme Maugiron Lieutenant de Roy dans le Dauphiné, Moüy, la Mailleraye, Balsac d'Entragues, & la Chastre Gouverneurs des Pays de Caux, d'Orleans, & du Berry ; la Hunaudaye Lieutenant de Roy en Bretagne, Mauleon, Gourdan, Sarlaboux, Cigogne & Mandelot Gouverneurs de Calais, du Havre de Grace, de Diepe & de Lyon ; les deux Villequiers ; Puigaillard, Lansac, Cadillac, Grandpré, Breauté, Cerillac, le Surintendant O, & son frere Capitaine des Gardes du Corps, la Guiche grand Maistre de l'Artillerie, & Suse Lieutenant de Roy en Provence : Il declara ensuite que le Cardinal de Pelevé negocioit en Cour de Rome, pour le succez de la même conspiration : & qu'enfin la principale

1578. intention des Conjurez, eſtoit d'enfermer Henry Trois, & le Duc d'Anjou ſon frere dans une perpetuelle priſon, d'opprimer en quelque maniere que ce fût tous les Princes de la Maiſon Royalle de France, & de livrer le Royaume aux Eſpagnols.

Salcede écrivit luy-même ſa dépoſition, & mit au commencement une courte Preface, pour perſuader ſes Lecteurs qu'il n'y avoit point eſté contraint, & qu'il ne la faiſoit que pour la décharge de ſa conſcience. La plûpart des circonſtances qu'il y avoit avancées étoient ſi peu vrai-ſemblables, qu'il y a de l'apparence, qu'il n'avoit point eu d'autre but que celuy de diſpoſer le Duc d'Anjou & ſes Juges à luy pardonner, par la crainte que leur inſpireroit la multitude & la puiſſance des Conjurez; & de fait il écrivit peu de jours aprés à ce Prince une longue Lettre pour excuſer ſon crime; ſur ce qu'il n'avoit (diſoit-il) eu deſſein ny ſur ſa perſonne, ny ſur ſes Troupes, & qu'il avoit ſeulement voulu ſe ſaiſir de Cambray & de Dunkerque, & conſerver ces deux importantes Places, juſques à ce que les Eſpagnols qui avoient donné à Loüis de Figueroa ſon oncle les biens de la Maiſon de Salcede, les luy euſſent reſtituez.

Le Duc d'Anjou n'eût point d'égard à cette Lettre, & Dammartin qu'il avoit envoyé vers le Roy ſon frere, pour l'informer des particularitez que l'on vient de rapporter, jetta la Cour de France dans une extrême apprehenſion. Le Roy durant quelques jours prit des ſoins extraordinaires pour la ſure-

té de sa personne ; mais ses favoris qui craignoient que Sa Majesté ne passât dans le desespoir, ou ne s'accordât avec le Duc d'Anjou pour resister à leurs communs ennemis, tournerent si bien l'esprit de leur Maistre, qu'ils le convainquirent que le plan de la conspiration qu'on venoit de luy envoyer, n'étoit qu'un conte fait à plaisir que ce Prince avoit inventé pour tenir le Roy dans une éternelle défiance, & pour le contraindre par là de luy envoyer les secours d'hommes, & d'argent, dont il avoit besoin pour chasser des Païs bas les Espagnols. La Cour de France ne laissa pas neamoins d'envoyer au Duc d'Anjou, Bellievre & Bruslard Secretaires d'Etat, pour se conjoüir avec lui de ce que la conjuration avoit été découverte, & pour le prier d'envoyer à Paris Salcede. 1578.

Le Duc d'Anjou y consentit de meilleure grace que l'on n'avoit esperé ; & Salcede fut conduit de la Ville de Bruges au Château de Vincennes. On l'interrogea en presence du Roy, de la Reine Mere, du Chancelier, du Garde des Sceaux, du premier President, de Bellievre & de Bruslard, & il se dedit entierement de ce qu'il avoit avoüé jusques là ; quoiqu'il l'eust confirmé, lorsque les mêmes Bellievre & Bruslart l'étoient allez voir dans la prison par ordre du Duc d'Anjou. Il soûtint de plus que ces precedentes dépositions luy avoient esté en partie suggerées, & en partie arrachées par force ; & cette diversité obligea la Cour de le faire transferer à la Bastille, & interroger de nouveau par Hierôme d'Angenoust Conseiller au Parlement, homme de

1578. ſçavoir & de probité, qui demanda & obtint d'être aſſiſté dans une action ſi delicate, par le premier Preſident & par ſix autres Conſeillers.

Salcede ſe dédit une ſeconde fois, & dépoſa les mêmes choſes qu'il avoit declarées à Bruges. Cet Interrogatoire fut porté une heure aprés au Roy par un de ſes Gentils-hommes ordinaires qui l'attendoit ; & Sa Majeſté l'ayant leu, rentra dans les frayeurs que ſes favoris avoient bien eu de la peine à luy ôter. Elle ne pût ſe determiner ſur ce qu'elle en devoit croire ; & pour s'en éclaircir par ſes propres yeux & par ſes oreilles, elle voulut aſſiſter à l'Interrogatoire que le Conſeiller d'Angenouſt recommença par ſon ordre. La ſeule précaution qu'Elle prit fut de ſe mettre en un lieu d'où il luy eſtoit facile de tout voir & de tout entendre ſans eſtre veuë ; mais Elle n'y demeura pas long-temps ſans eſtre punie de ſa trop grande curioſité. Salcede ſans eſtre mis à la torture, & même ſans en eſtre menacé, confirma tout ce qu'il avoit dit dans ſon precedent interrogatoire, & le Roy en fut tellement ſaiſi de crainte, qu'il ſortit plus mort que vif du lieu où il s'étoit caché. Il trembloit à la veuë de tous ceux qui l'aprochoient, ſans en excepter ſes favoris, & les plus affidez de ſes domeſtiques ; & il s'imaginoit que les uns & les autres luy alloient mettre le poignard dans le ſein ; parceque Salcede dans ſa depoſition avoit principalement accuſé les deux freres d'O, & les deux Villequier.

Le Conſeil d'Etat aſſemblé là deſſus, fut partagé

sur ce qu'il y avoit à faire de Salcede, qui envelopoit dans son accusation les plus grands Seigneurs du Royaume, sans preuve & sans apparence; & qui s'étoit expliqué d'une maniere si contraire dans les Interrogatoires qu'on luy avoit faits à Bruges, & dans ceux qu'il avoit subis à Vincennes & dans la Bastille. Villeroy avoit esté suffisament justifié par sa precedente conduite, par le témoignage de tous les gens de bien, & par les preuves qu'il avoit faites dans les formes, qu'il étoit auprés du Roy dans le temps que Salcede avoit pretendu avoir conferé avec luy, & avec les Ducs de Guise & de Mayenne, & enfin par la propre bouche du Roy, qui l'avoit declaré innocent. Cependant il crût qu'il y alloit de son honneur & de sa reputation, de solliciter que l'on suspendit le suplice de Salcede jusques à ce qu'il luy eût esté confronté. 1578.

Le premier President estoit de l'avis de Villeroy; Mais il se fondoit sur une autre raison: Il voyoit que le Roy s'abandonnoit de plus en plus aux plaisirs, & negligeoit ses affaires; il n'y avoit que trop lieu de prevoir que Sa Majesté se porteroit dans la suite du tems à des excez insuportables, si elle n'étoit retenuë par une juste aprehension; & le bon sens ne vouloit pas qu'on luy en donnât d'autre, que celle de la conjuration de Salcede; puisqu'elle s'offroit d'elle-même, & qu'elle avoit fait d'abord assez d'impression dans l'esprit du Roy, pour y causer un tremblement dans toutes les parties de son corps.

Mais les autres Conseillers d'Etat en plus grand

1578. nombre, vouloient au contraire que Salcede fût au plûtôt puny, & en apportoient des raiſons auſquelles il étoit bien difficile de répondre. Ils ſoûtenoient qu'il étoit également neceſſaire de juſtifier les Innocens, & de punir les coupables; parceque ſi l'on differoit de le faire, les Innocens pour maintenir leur honneur, & les coupables pour ſauver leurs vies, ſe porteroient à des extremitez dont la ſeule idée inſpiroit de l'horreur. Ils ajoûtoient, que la bonne politique ne permettoit pas de jetter dans le deſeſpoir les accuſez, ſoit qu'ils le fuſſent à droit ou à tort, lors qu'il s'agiſſoit de punir les grandes conſpirations; ny de leur donner ainſi lieu d'apercevoir qu'ils étoient les plus forts, & qu'ils pouvoient éviter par la violence le ſuplice dont ils étoient menacez.

Ce dernier avis l'emporta ſur l'autre, non pas tant à cauſe de la pluralité des voix, que parce que le Roy ſe défioit du premier Preſident, de qui le Duc d'Anjou avoit fait la fortune, & qui étoit actuellement ſon Chancelier: ainſi le Parlement eut ordre de travailler au procez de Salcede, & donna le vingt-cinq d'Octobre mil cinq cens quatre vingt deux un Arreſt, qui declaroit Salcede atteint & convaincu du crime de leze-Majeſté au premier chef; le condamnoit à eſtre tiré à quatre Chevaux; vouloit que ſa teſte fût portée à Anvers, pour eſtre miſe au lieu que le Magiſtrat de cette Ville ordonneroit, que ſes quatre quartiers fuſſent attachez à des gibets, dreſſez aux quatre principales portes de cette Ville; & que ſes Interrogatoires, ſes Lettres, & ſes dépoſitions

fuſſent brûlées, comme remplies de calomnies contre les Princes, & les plus grands Seigneurs de la France. Salcede dans la queſtion extraordinaire où il fut appliqué avant l'execution de l'Arreſt, declara que ce qu'il avoit dit à Bruges & à Vincennes étoit la pure verité, & deſavoüa ce qu'il avoit avancé dans ſes autres Interrogatoires, comme abſolument faux, & fauſſement inventez pour ſauver ſa vie: mais pendant qu'on le remenoit à la priſon, & qu'on le conduiſoit par un degré fort obſcur; un Religieux dont Monſieur de Thou a jugé à propos de ſuprimer le nom, dit à l'oreille de Salcede certaines paroles, qui ne furent entenduës que de luy, & qui l'obligerent à ſe dédire de ce qu'il avoit declaré à Bruges, à Vincennes, & dans ſon dernier Interrogatoire, & à perſiſter juſques au dernier ſoûpir dans ce qu'il venoit d'aſſurer: Il fut executé le même jour vingt-cinq d'Octobre ſur la Place de Gréve, avec cette reſtriction, que le Roy preſſé par les importunitez de Madame la Ducheſſe de Mercœur, que l'on a dit eſtre parente de Salcede, accorda qu'il ſeroit étranglé, aprés que les Chevaux auroient fait leur ſecond effort pour le démembrer. 1578.

La Bourgeoiſie de Bruges n'avoit pas voulu mettre entre les mains de Belliévre & de Bruſlart, l'homme qui avoit eſté pris avec Salcede; parce qu'elle pretendoit que ſi elle l'eût fait, elle auroit donné atteinte à ſes Privileges: Mais pendant que les Magiſtrats de cette Ville luy faiſoient ſon Procez, il ſe tua luy-même, & fruſtra de cette ſorte l'atten-

1578. te de ceux qui pretendoient connoître par ſes dépoſitions, la verité de celles de Salcede, qui avoient eſté ſi contraires les unes aux autres. Le Journal de Henry Trois ne convient pas des principales particularitez que l'on vient de raporter; mais on a crû qu'il eſtoit plus juſte de croire les Actes du Procez de Salcede, * que le témoignage d'un Autheur inconnu, qui vrai-ſemblablement ne les avoit pas leûs.

* Il eſt dans la Bibliotheque du Roy entre les procez criminels.

ARGUMENT

ARGUMENT
DU
SIXIE'ME LIVRE.

ON acheve d'examiner icy le détail de la conjuration de Salcede, & l'on y distingue ce qu'il y a de faux & de douteux, d'avec ce qu'il y a de certain. Antoine de Portugal est défait par Sanche Davila, & se refugie à la Cour de France. Il y dispose des Favoris à son gré, tant qu'il a des bijoux à leur donner; mais aprés qu'ils ont tiré de luy les pierreries, que les Rois de Portugal avoient reçûës des Indes Orientales, ils le mépriſent, & l'on se contente de le refuser à l'Ambassadeur d'Espagne, qui demandoit qu'on le livrât à son Maître. La Reine Mere envoye aux Isles Terceres une flotte de cinquante-huit Voiles. Strossy qui la commandoit descend dans l'Isle de S. Michel, il remporte sur les Espagnols un avantage, qui l'auroit rendu maître des Terceres, s'il eût été moins addonné à l'Astrologie judiciaire; mais le jour dans lequel il combattoit étant mal-heureux selon luy, il neglige d'achever de vaincre. La valeur de Mesplez auroit pourtant reparé cette faute, si Strossy n'en eût commis une seconde qui fut irreparable. Il ne se saisit pas du Château d'Elgade, qui auroit empêché le débarquement des Espagnols, & mis entre les mains des François, la Flotte

qui revenoit des Indes. Le Marquis de Sainte-Croix débarque à la faveur de cette Forteresse, & livre deux combats aux François. Strossy est abandonné dans le premier, par la meilleure partie de ses propres Vaisseaux, & se dégage pourtant du Combat. Il les va trouver, & leurs Commandans luy promettent de le seconder. Il retourne là-dessus attaquer les Espagnols, mais la desertion des siens recommence, & luy fait perdre la Bataille & la vie. Brissac & Sainte-Soulene retournent en France, & évitent le châtiment qui leur étoit dû, Brissac par la faveur du Duc de Guise, & Sainte-Soulene à force d'argent. Le Clergé de France obtient la permission de faire tenir des Conciles Provinciaux; & on luy refuse de faire recevoir le Concile de Trente, pour ce qui regardoit la Discipline. Le Roy de Navarre trouve une conjoncture propre à recouvrer son Royaume, & on la luy laisse perdre, en ne luy permettant pas d'engager pour cinq cent mil écus, les Terres qu'il possedoit en France. Le Duc d'Anjou demande inutilement du secours au Roy son frere, aux Protestans d'Allemagne, & au Roy de Dannemarc; & les imperfections de ce Prince dont on fait icy le détail, jointes à la mauvaise conduite des Officiers de son Armée, luy attirent la haine des Flamans Catholiques & Calvinistes. Les effets qu'il en ressent le portent à croire trois de ses Favoris, qui luy persuadent de se saisir des plus importantes Places des Païs-Bas en un même jour. On en rapporte l'execution sur la foy de deux auteurs, qui sont témoins irreprochables, & l'on remarque qu'elle ne réüssit pas par la negligence des François, qui commirent trois fautes d'extrêmes importances. Le Prince d'Orange qu'ils

avoient voulu faire perir, dispose entierement les Flamans à leur renvoyer leurs Prisonniers & leurs équipages; & ensuite il les engage par des traits de Politique qui sont icy marquez, à se reconcilier avec le Duc d'Anjou. Mais cela s'execute avec une lenteur, qui fait perdre aux Flamans Dunquerque, & les autres Places voisines de la Mer, & jette le Duc d'Anjou dans un chagrin, qui abbrege ses jours. Le Roy en est informé, & s'imagine que pour regner desormais en repos, il n'a qu'à feindre une extraordinaire devotion; il le fait, & retourne néamoins si souvent à ses plaisirs, qu'il ne peut tromper ny les Grands ny le Peuple. La maladie du Duc d'Anjou fait apprehender à la Reine Mere de perdre son credit. Elle se propose de le conserver, en s'unissant avec le Duc de Guise. Et ce Duc persuadé qu'elle luy fera perdre l'amitié des Espagnols, la rebute.

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on voit la derniere expedition du Duc d'Anjou en Flandres, & ce qui eſt arrivé de plus rare durant le reſte de l'année mil cinq cens quatre-vingt-deux, toute l'année quatre-vingt-trois, & la plus grande partie de quatre-vingt-quatre.

1579. LE Duc d'Anjou ne tira pas du bon ›ffice qu'il venoit de rendre au Roy ›on frere, tous les avantages qu'il eſ- ›eroit; car il ne luy vint pas de France es recruës, qu'on luy avoit promiſes; & d'ailleurs il n'obtint des Etats de Flandres que ce qu'il luy falloit pour entretenir cinq mil hommes; les Députez s'étant excuſez de luy

en fournir davantage, sur le grand nombre de garnisons qu'il étoit necessaire d'entretenir dans leurs principales Villes ; & sur ce que les Soldats François ne laissoient pas de ravager les Provinces Walonnes, quoy qu'on les payât avec assez d'exactitude. Il n'y avoit pas d'apparence d'opposer un si petit nombre de Gens de guerre au Prince de Parme, qui en avoit six fois autant ; & le meilleur expedient que l'on trouva dans le Conseil du Duc d'Anjou, fut de diviser sa petite Armée en trois Brigades, sous le Commandement de Saint-Luc, de Rochepot, & de Holac, & de les employer à dégager les grandes Villes, de quelques Châteaux qui ne permettoient ny que l'on y entrât, ny que l'on en sortit en seureté. 1579.

Tout l'esté de mil cinq cent quâtre-vingt-deux se passa en de legeres rencontres ; mais sur la fin de Septembre, le Prince de Parme reçût tant de Troupes d'Espagne & d'Italie, qu'il reprit l'Ecluse prés de Cambray, Câteau-Cambresis, Ninove, Likerche & Gaesbek prés de Bruxelles, que Saint Luc avoit recouvrées. Il forma immediatement aprés une espece de Blocus devant la Ville de Bruxelles ; mais la famine le contraignit de le lever deux ou trois semaines aprés.

Il est vray que si les Espagnols ne furent pas heureux dans les Païs-Bas, ils eurent aux Isles Terceres un succez, qui leur assûra la conquête du Portugal, qu'ils venoient de faire. Le Roy Philippe Second s'étoit emparé de ce Royaume, avec la facilité que l'on a rapportée ; & le Duc d'Alve avant que de mourir, avoit défait l'Armée d'Antoine de

1579. Portugal, Prieur de Crato, qui avoit prétendu à cette Couronne. Antoine rassembla sept ou huit mil hommes du debris de ses Troupes, & campa à Porto sur la riviere du Duero; mais Sanche d'Avila Lieutenant General du Duc d'Alve, le battit une seconde fois, & le contraignit de se sauver à Viane, où il tenoit un Vaisseau prest à tout événement. Il s'embarqua dessus; mais il survint une tempeste, qui l'empêcha de sortir du Port. Il apperçût de là les Troupes Espagnoles qui s'avançoient pour se saisir de sa personne, & il aima mieux se jetter dans une Chaloupe, que de s'exposer à leur discretion.

La Chaloupe échoüa contre des rochers qui ne furent pas tout-à-fait funestes à Dom Antoine, puisqu'ils luy donnerent moyen de se cacher. Il se déguisa en Matelot, & il erra huit mois entiers dans le Portugal, sans estre découvert, quoique les Espagnols eussent promis quatre-vingt mil écus, à quiconque le deceleroit. Enfin il trouva un Vaisseau Flamand qui le transporta dans l'Angleterre; d'où il entra par Dieppe dans la France. Henry Trois favorable à ce Prince malheureux, envoya au devant de luy jusques à Mantes le Duc de Joyeuse, qui le mena à Paris, où il fut dautant mieux reçû, que la Reine Mere esperoit qu'il luy cederoit ses droits. Il gagna d'abord les Favoris de Henry Trois, parce qu'il leur distribua les pierreries que les Rois de Portugal avoient gagnées à la Conqueste des Indes, & qui étoient si riches, que tous les Princes de l'Europe ensemble n'en avoient pas qui valussent les leurs. Mais il se hâta trop de faire de si magnifiques

preſens ; & lors qu'il n'eut plus rien à donner, les Favoris n'eurent plus de conſideration pour luy. 1579.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ajoûta pour lors les menaces aux prieres, afin d'obliger Henry Trois à luy livrer Dom Antoine ; ou du moins à luy ordonner de ſortir hors de ſes Etats, ſur la préſuppoſition qu'en quelqu'autre endroit de la Chreſtienté qu'il ſe retirât, le Roy d'Eſpagne auroit aſſez de credit pour s'y ſaiſir de ſa perſonne. Mais Henry Trois quoiqu'il fût tout-à-fait las de la guerre, & qu'il n'apprehendât rien tant que de la recommencer, ne pût ſe réſoudre à la baſſeſſe, & à l'infidelité que l'on exigeoit de luy. Il répondit du meſme ton, dont il avoit uſé aprés les Victoires de Jarnac, & de Moncontour, lorſqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou : Qu'il n'étoit pas moins Roy que Philippes Second ſon Beaufrere, & qu'il n'en dépendoit en aucune maniere que ce fût : Que la France avoit toûjours été l'azile des miſerables, & que ce ne ſeroit pas ſous ſon regne qu'elle diſcontinuëroit de l'eſtre : Que Dom Antoine étoit venu ſur ſa bonne foy, & qu'il y demeureroit de meſme autant qu'il luy plairoit : Qu'on ne luy fourniroit à la verité, ny argent, ny Vaiſſeaux, ny Gens de Guerre ; mais que la Reine Mere avoit de juſtes prétentions ſur le Portugal : Que ſi le Roy d'Eſpagne eût voulu ſoûmettre les ſiennes au jugement des Etats de ce Royaume, & qu'ils euſſent prononcé en faveur de Sa Majeſté Catholique, cette Princeſſe n'auroit eu rien à dire, & les François n'auroient pas eu raiſon de la ſecourir : Mais puiſque les Eſpagnols avoient mieux aimé pourſuivre leur

cent Soldats. Landereau blâma la mauvaiſe conduite de Silva, & voulut luy perſuader de la changer en une plus moderée, & plus ajuſtée à l'état des affaires de ſon Maître. 1579.

Mais Silva bien loin de deferer aux ſages avis qu'on luy donnoit, reſolut de perdre Landereau. Il l'engagea dans une entrepriſe ſur l'Iſle de Saint Michel; d'autant plus mal concertée, que les Eſpagnols y avoient déja envoyé Pixot & Aguiar, Officiers d'experience & de réputation, avec huit ou dix grands Vaiſſeaux, & des forces ſuffiſantes non-ſeulement pour la maintenir ſous l'obéïſſance de Philippe Second; mais encore pour entreprendre ſur les autres Iſles.

Silva avoit ſi peur que Landereau ne perît pas dans le piege qu'il luy dreſſoit, que pour luy ôter tous les moyens d'en échapper, il avoit fait ſecrettement avertir les Eſpagnols de ſe tenir ſur leurs gardes; ainſi Landereau fut enveloppé prés de la rade, & forcé de combattre, ſur un terrain d'autant plus deſavantageux pour luy, que l'artillerie des Vaiſſeaux ennemis le foudroyoit d'un côté; pendant que Pixot & Aguiar l'attaquoient de l'autre. Il étoit néamoins ſi habile, & les Soldats qu'il avoit conduits aux Terceres, ſe trouvoient tellement aguerris, qu'il ſe tira d'affaire par leur valeur. Il eſt vray qu'il en coûta la vie à la pluſpart, & que ceux qui reſterent ne furent plus en aſſez grand nombre, pour rendre à la Reine Mere le bon Office qu'elle attendoit d'eux. Silva de qui la vangeance n'étoit pas ſatisfaite, ſuborna des Aſſaſſins & des Empoiſonneurs,

1579. pour se défaire de Landereau ; & parce que cette sorte de gens agissoit trop lentement à son gré, il essaya demettre la division entre le peu de Soldats François qui s'étoient sauvez de l'Isle de S. Michel; en payant les uns, & en retenant les montres des autres.

Durant ce mal-entendu, la Flotte de la Reine Mere qui n'étoit que de cinquante-huit Voiles, c'est-à-dire de vingt-huit grands Vaisseaux, & de trente petits, partir de Belle-Isle. On l'avoit chargée de six mille Soldats, & de plusieurs jeunes Gentilshommes Volontaires. Dom Antoine, & le Comte de Vimiosa qu'il avoit declaré son Connêtable, étoient dessus ; & la Reine Mere qui sçavoit bien que si elle étoit défaite, il luy seroit impossible d'en équipper une seconde ; ne l'avoit confiée qu'à celuy des hommes qu'elle croyoit le plus dans ses interests. C'étoit Philippe Strossi, de qui l'Ayeul paternel avoit épousé Clarice de Medicis, sœur du Pere de la Reine Mere. * Strossi n'avoit pas le pied marin ; mais à cela prest, il étoit le plus digne de sa Commission, sur qui la Reine Mere eût pû jetter les yeux. Il sçavoit* admirablement la guerre ; il étoit intrépide ; il prenoit un grand soin de contenir ses Troupes dans une exacte discipline ; & il n'avoit rien à perdre en France ; puisque bien loin d'y avoir fait des acquisitions, il avoit achevé d'y dissiper les trois millions que son Ayeul avoit laissez.

* Jerôme Franci Conestagio dans sa Revolutiõ de Portugal.
* L'Abbé de Brantôme dans l'éloge de Strossi.

Cependant il y avoit trois considerations assez fortes dans la conjoncture presente, pour disposer la Reine Mere à choisir un autre que luy en qualité de General, si elle avoit eû assez de confiance en tous les

Seigneurs François, qui luy avoient offert leurs ser- 1579.
vices. Strossi étoit Italien & la pluspart des Officiers & des Soldats qu'il avoit à commander étoient François & volontaires. Il y avoit ainsi lieu de prévoir qu'on les mecontenteroit, en leur donnant un Chef qui ne fût pas de leur nation; & qu'ils ne luy obéïroient pas du tout, ou qu'ils ne luy obéïroient pas avec assez d'exactitude. De plus Sainte-Soulene le plus experimenté d'entr'eux, avoit autrefois eu querelle avec Strossi; & leurs communs amis ne les avoient pas si parfaitement reconciliez, qu'il ne fut resté dans l'esprit de Sainte-Soulene, un secret desir de se vanger à la premiere occasion qu'il en trouveroit. Enfin la Cour venoit de faire à Strossi l'injure la plus éclatante qu'il étoit capable de recevoir; puisque le Roy Henry Trois luy avoit ôté sans sujet, & même sans pretexte, sa Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise, pour la donner au Duc d'Espernon: & comme tous ceux qui sont disgraciez deviennent mépriſables, quelque merite qu'ils ayent d'ailleurs; il n'étoit point à croire que les François embarquez sur la Flotte de la Reine Mere eussent assez d'estime pour le General qu'elle leur avoit donné; puisqu'ils sçavoient que la Cour en avoit fait assez peu d'état, pour luy ôter la plus importante Charge de la Guerre, sans l'en dédommager en quelque maniére que ce fût; ce qui n'avoit été pratiqué, ny sous les regnes precedens, ny sous celuy de Henry Trois, avant la prodigieuse fortune du Duc d'Espernon.

Pour comble de contre-temps, le Lieutenant que

1579. l'on avoit donné à Strossi, ne luy ressembloit ny pour le courage, ny pour l'experience. C'étoit Charles de Cossé, Comte de Brissac, qui pour avoir eû pour pere, pour frere, & pour oncle, les trois plus grands Generaux d'Armées de leur temps, n'en étoit pas plus habile dans les fonctions, où ils s'étoient signalez. Mais ce défaut étoit néamoins récompensé en quelque maniere, par la valeur de Belmont Maréchal de Camp, de Sainte-Soulene, de Mesplez, de Roquemorete, de Bordat, de Fumée, & d'Icalin, ses principaux Officiers.

L'Espagne n'avoit point encore de Flotte capable de paroître en Mer, contre celle de France; parce que le Conseil de Madrit n'avoit pas crû, que les François nonobstant les trois Partys formez qu'ils avoient dans leur Royaume, s'ingeraſſent de soûtenir en même temps deux guerres aussi importantes, qu'étoient celles de Flandre & de Portugal. Cette fausse opinion auroit donné le loisir au Roy de Portugal, d'accabler les Espagnols dans l'Isle de Saint Michel, avant qu'ils eussent reçû l'assistance qu'ils attendoient, s'il eût sçeu profiter de son avantage: Mais au lieu de ménager les momens qui luy devoient être si precieux, il monta sur le Vaisseau le plus pesant, & le plus mauvais voilier de la Flotte de France, & il contraignit par un si mauvais choix, les autres Vaisseaux François de l'attendre le plus souvent, au lieu de hâter leur voyage. Il n'arriva par ce deffaut que le vingt-deuxiéme jour à l'Isle de Madere; & au lieu de s'en assurer, pour en tirer dans la suite de la guerre, les commoditez qui luy étoient

neceſſaires, & qu'elle luy auroit fournies avec d'autant plus d'abondance, qu'elle eſtoit la plus riche, & la plus fertile de celles de la Couronne de Portugal, il ne voulut pas ſeulement y débarquer, & il prit pour pretexte de ſon refus, que les François qui y mettroient le pied, ſe diſſiperoient. Enfin il aborda le treize Juillet mil cinq cens quatre-vingt-un en l'Iſle de Saint Michel. 1579.

Mais il ne la trouva plus en l'eſtat où elle auroit eſté, s'il y euſt abordé quelques jours auparavant: Car le Marquis de Sainte-Croix Amiral d'Eſpagne, y avoit envoyé quatre Vaiſſeaux Baſques, chargez de douze cens vieux Soldats. Huit cens de ceux-là ſe trouverent au Port de l'Aguna, dans le temps que les François y deſcendoient, & les combatirent avec beaucoup de valeur. Mais ils furent enfin reduits à lâcher le pied, & à ſe retirer dans les deux meilleures Places de cette Iſle, pour les deffendre juſques à l'extremité: Les François pillerent & brûlerent le Bourg de l'Aguna, & cauſerent une telle conſternation dans toute l'Iſle de S. Michel, qu'ils s'en fuſſent rendus maîtres le même jour, s'ils euſſent pourſuivi leur Victoire. Mais Stroſſi avoit cette imperfection commune avec la Reine Mere ſa proche parente, d'eſtre trop adonné comme elle, à l'Aſtrologie judiciaire. Il eſtoit perſuadé qu'il y avoit des jours heureux, & d'autres malheureux pour luy; & il s'en eſtoit fait une eſpece de Calendrier qu'il obſervoit avec toute l'exactitude, qui luy eſtoit poſſible. Celuy dans lequel il venoit de combatre y eſtoit marqué avec une tache noire, & cela ſeul fit plus d'impreſſion

1579. sur son esprit, que la Victoire qu'il venoit de remporter. Il s'imagina que s'il la poursuivoit, il tomberoit dans le precipice, que sa mauvaise étoile luy avoit preparé; & qu'elle n'avoit commencé à le favoriser que pour l'y mieux conduire. Il n'en falut pas davantage pour l'arrester; quoique la conjoncture luy fût si favorable, que les Bourgeois des deux principales Villes de l'Isle de Saint Michel, les avoient laissées desertes, pour s'enfuir dans les montagnes, où ils croyoient estre plus en seureté.

Ce ne fut qu'avec une extréme difficulté que Loüis de Noguera en ramassa trois mil, partie Espagnols, & partie Originaires de cette Isle, & les conduisit le lendemain matin avec Pixot, au devant des François. Comme il avoit beaucoup d'experience, il se campa à l'entrée d'un défilé, par où il estoit necessaire qu'ils passassent; & il les attendit de pied ferme, aprés avoir disposé le long d'une muraille tortuë, qui fermoit à droit le defilé, six cens Arquebusiers, & caché derriere soixante Halebardiers, qui devoient achever de rompre les François, aprés que la Mousqueterie auroit ouvert leurs rangs.

Strossi avoit esté informé que le Païs qu'ils traversoient estoit entre-coupé; & le Siege de Montaigu où Mesplez s'estoit signalé, l'avoit convaincu que c'estoit là celuy de ses Officiers, auquel il devoit avoir plus de confiance, en une journée decisive. Il l'envoya devant avec deux cens hommes; & Mesplez joignit de si prés les Espagnols, nonobstant le feu continuel qu'ils faisoient sur luy, qu'il reconnut exactement la disposition de leurs Troupes, & sur

tout l'embûche qu'ils avoient dressée devant & derriere la muraille. Il jugea qu'il seroit impossible aux François de traverser le defilé, avant que d'avoir délogé les Arquebusiers, & les Halebardiers ennemis; & ce fut dans cette vûë qu'il logea cinquante de ses Mousquetaires sur un Rocher si élevé, qu'il commandoit au devant & au derriere de la Muraille: & que divisant les cent cinquante Soldats, qui luy restoient, en deux Brigades, il en donna l'une à Roquemorette, & se mit à la teste de l'autre. 1579.

Il attaqua avec autant de bonheur que de courage, par deux endroits Noguera, qui luy tua d'abord les plus avancez des siens, & donna le signal ensuite aux Espagnols qu'il avoit mis en embûche, de charger les François. Roquemorette pour avoir negligé de mettre son corcelet, fut tué par un Capitaine Espagnol, qui ne luy survêcut pas long temps, puisque Sauvat qui avoit pris la place de Roquemorette, luy enfonça sa picque au milieu du cœur. Les Arquebusiers François que Mesplez avoit disposez sur le rocher dominant, commencérent alors leur salve; & comme rien ne les empêchoit de voir, ny de distinguer les plus apparens des Espagnols, ils les visoient & les renversoient infailliblement. Cet inconvenient étonna de sorte Noguera, qu'il demeura quelque-temps en doute de ce qu'il avoit à faire; & Mesplez profita de cette conjoncture, pour presser les ennemis avec tant de violence, qu'aprés leur avoir tué deux cens hommes, il les contraignit d'aller rejoindre leur gros.

Le defilé fut ainsi abandonné, & Strossi n'ayant

1579. plus de peine à le passer, attaqua Noguera dans le temps qu'il n'avoit pas encore eû le loisir de rasseurer les siens, & le vainquit. Noguera ne pût ramasser que huit cens Soldats des trois mil qu'il avoit eus, & se refugia avec eux dans le Château d'Elgade, où il mourut de ses blessures. Pixot aprés une si grande perte, crut qu'il y auroit de la temerité, à s'obstiner davantage de resister aux François. Il abandonna l'Isle de Saint Michel; & il monta sur une caravelle, pour porter en Portugal l'avis, qu'elle estoit perduë. Les François entrerent dans les deux Villes de cette Isle, dont on leur ouvrit les portes, & se saisirent de tous les Vaisseaux qu'ils trouvérent dans les Ports. Mais ils commirent une seconde faute de même nature que la precedente; & ils negligerent d'attaquer immediatement aprés, le Château d'Elgade, qui leur eût assuré la conservation de l'Isle de S. Michel; parce que les Espagnols aprés l'avoir perduë, n'eussent plus eu de retraite dans cette Isle, ny de commodité pour y débarquer. Les François au contraire seroient demeurez Maîtres de toutes les Isles Terceres, & auroient enlevé la Flotte des Indes, qui leur auroit donné les moyens d'entretenir la guerre durant deux ou trois ans, sans que la Reine Mere eust esté contrainte de tirer de l'argent du Roy son fils.

Mais Dom Antoine se piqua à contre-temps de faire le Roy, en exerçant la vertu de clemence. Il ne voulut forcer ny la Garnison du Château d'Elgade, ny les plus riches des Habitans de l'Isle, qui s'y étoient retirez, & il eut la patience de les faire sommer durant sept jours. Alvarez Basan Marquis de Sainte-

Croix

Croix qui conduisit la Flotte d'Espagne precisement au bout de ce terme, & il ne perdit pas l'occasion de s'approcher du Château d'Elgade, ny de mettre ses Vaisseaux à couvert sous le Canon de cette Place. Il reconnut de là la Flotte des François, & voyant que la sienne estoit plus forte de la moitié, que la leur; il usa de cette ruse pour attirer Dom Antoine au Combat. Il feignit d'ignorer qu'Aguiar estoit mort, & il luy écrivit une lettre à dessein qu'elle fust interceptée. Cette lettre contenoit que les Vaisseaux Espagnols avoient esté si mal traitez dans le voyage qu'ils venoient de faire, qu'il leur seroit impossible de resister à la Flotte de France, supposé qu'ils fussent attaquez, avant que d'avoir eû le loisir de se refaire: outre qu'il n'avoit mené aux Terceres qu'environ la moitié des Vaisseaux du Roy Catholique; que l'autre moitié estoit restée dans les Ports de l'Andalousie, faute d'équipage, & que la tempeste avoit écarté les autres. 1579.

L'artifice du Marquis de Sainte-Croix réüssit, & les François s'avancerent pour l'attaquer avec autant de confiance, que s'ils fussent allez à une Victoire certaine. Le calme qui survint, differa quelque temps la Bataille: mais le vent s'étant rafraîchi, les François gagnérent le dessus du vent, & serrérent la Flotte Espagnole contre l'Isle. Strossi commença la charge avec cinq ou six Vaisseaux; mais il ne fut pas suivy des autres, qui s'enfuirent sans avoir tiré un coup de Canon, par une consternation dont ils furent saisis. Ils se mirent à couvert dans le Port de l'Isle de Sainte-Marie; & Strossi se dégagea pourtant du

1579. Combat ; il alla joindre les ſiens ; il employa la nuit à les raſſurer ; & le calme l'empêcha d'envoyer dix Vaiſſeaux le long de l'Iſle, pour gagner le derriere de la Flotte d'Eſpagne, & la combatre par là, pendant qu'il l'attaqueroit avec le reſte de ſa Flotte par devant. Le jour ſuivant les deux Flottes ſe contenterent de ſe canonner, & la Françoiſe perdit une Patache. Le ſoir le Marquis de Sainte-Croix eſſaya de retourner vers l'Iſle de Saint Michel à la faveur des tenebres, & il fit éteindre à cette fin les fanaux de ſes Navires.

Stroſſi preſſentit ce deſſein, & le voulut prévenir, en ſe mettant entre les Eſpagnols & l'Iſle : Mais dix-huit de ſes Vaiſſeaux refuſerent de le ſuivre ; ſoit que la conſternation y euſt recommencé, ſelon quelques Relations, ou qu'il y euſt de la mes-intelligence entre luy, & les Officiers qui les commandoient, comme portent les autres. Stroſſi pour les ramener à leur devoir & pour leur redonner le courage, fit attaquer en leur preſence par un de ſes Galions, un Vaiſſeau Eſpagnol demeuré derriere la Flotte du Marquis de Sainte-Croix, à cauſe que ſon maſt avoit eſté briſé. Le Galion obéït avec aſſez d'exactitude ; mais les Vaiſſeaux François qui devoient le ſoûtenir ſe mirent au large, & donnerent à l'Eſpagnol le loiſir de s'enfuir. Stroſſi convaincu par les deux experiences que l'on vient de marquer, que la deſunion de ſes Officiers étoit le plus grand de ſes maux, s'ingera d'y remedier en les aſſemblant le lendemain ſur ſon Bord. Il les reprit doucement de leur deſobéïſſance. Il leur repreſenta les inconveniens qui en arrive-

roient, & il leur fit signer une espece de convention, pour ce qui regardoit la forme qu'ils observeroient en combattant la Flotte ennemie. Les Gentilshommes qui s'écarteroient du gros devoient estre degradez de Noblesse, & les roturiers pendus. 1579.

Ses Amis qu'il consulta là-dessus luy remontrerent que le remede dont il usoit, n'avoit point de proportion avec le danger qu'il prétendoit éviter; & que les Officiers de sa Flotte qui s'étoient déja signalez par deux lâchetez, ne seroient détournez, ny par la crainte de la mort, ny par celle de la roture, d'en commettre une troisiéme, puisqu'il leur restoit assez de lumiere pour prévoir, qu'aprés que leur desertion auroit fait perdre la Bataille à leur General, il ne seroit plus en état de leur imposer la peine à laquelle ils avoient signé de se soûmettre. Surquoy les mêmes Amis de Strossi ajoûtérent, qu'ils luy conseilloient de faire venir une seconde fois sur son Bord tous les Officiers; de les y retenir, & de mander aux Lieutenans qu'ils avoient laissez dans chaque Vaisseau, qu'il feroit également couper les testes des uns & des autres, s'ils n'obéïssoient exactement à ses ordres. Mais Strossi quoiqu'extraordinairement severe, comme il l'avoit assez témoigné, en commandant qu'on jettât dans la riviere de Loire huit cens filles de joye, qui suivoient son Camp, eut horreur du conseil qu'on luy donnoit, quoi qu'il ne fust pas si rigoureux à beaucoup prés. Il s'excusa de le suivre sur deux raisons; l'une, qu'il aigriroit les esprits dans le moment qu'il avoit le plus de besoin de les adoucir; l'autre, qu'il soûleve-

1579. vroit contre luy toute la Nobleſſe, dans laquelle conſiſtoit néamoins la principale force de ſa Flotte.

Il étoit allé aux Terceres ſur un grand Vaiſſeau ſûr & de bonne deffenſe, mais extraordinairement peſant, & ſi mauvais voilier, qu'il demeuroit toûjours derriere les autres de la Flotte. Les François en prirent occaſion de luy faire un reproche ſemblable à celuy qu'ils luy avoient fait autrefois au Combat de la Roche-la Belie, où ils l'avoient accuſé de ne s'être pas mis à leur teſte, dans le deſſein de ne pas s'expoſer au danger auſſi tôt que les autres. Ils prétendirent de même aux Terceres qu'il avoit choiſi un Vaiſſeau qui étoit mauvais voilier, afin de ne hazarder ſa perſonne que le plus tard qu'il pourroit. Comme Stroſſi n'avoit pas changé d'humeur depuis le Combat de la Roche-la-Belie en Limoſin, il commit la même faute qu'il avoit faite alors. Il reſolut de ſe trouver le premier à l'attaque des Ennemis; & il quitta ſon Vaiſſeau pour monter ſur un autre, qui valoit beaucoup moins. Les principaux Gentilshommes qui le montoient, étoient Belmont, Vimioſe, & la Chaſtaigneraye, accompagnez de cinquante autres de moindre conſideration, & de ſix cens Soldats. La Flotte de France étoit diſpoſée de ſorte, que le Vaiſſeau dont on vient de parler, celuy de Briſſac, & trois Galions Anglois, en compoſoient le front; & celuy de la Flotte d'Eſpagne étoit de trois grands Galions, & d'une Hourque d'extraordinaire grandeur. Ces quatre Bâtimens étoient ſi élevez qu'ils couvroient le reſte de la Flotte rangée derriere eux.

Le Marquis de Sainte-Croix montoit celuy des

trois Galions à qui l'on avoit donné le nom de saint Martin ; & dont Lopes de Figueroa son Lieutenant-General, commandoit dans celuy des deux autres, qui étoit le plus éloigné du sien, & s'appelloit saint Mathieu. Le calme qui survint au moment que les deux Flotes se trouvoient en presence l'une de l'autre, les obligea à se contenter d'abord de se canonner l'une l'autre : mais un vent favorable aux François luy ayant succedé, Strossi s'avança pour venir à l'abordage du Galion saint Mathieu, où il croyoit que fût le Marquis de sainte Croix. Il l'investit avec son Vaisseau, accompagné de deux autres François fort legers, qui s'étoient hâtez de le seconder. Deux autres Vaisseaux François s'attacherent au Galion de saint Martin, & trois à un autre Galion. Le plus grand effort fut néamoins employé contre le Galion saint Mathieu. On ne s'amusa point à le canonner, & on luy jetta des grapins qui l'accrocherent. On y combatit longtems à coups d'épée, & de haches ; & les Matelots avoüerent de part & d'autre, de ne s'être jamais trouvez en une si sanglante, ny si dangereuse occasion. Il y fut tué quatorze-cens François, & des six cens soldats Espagnols, outre l'équipage, qui montoient le Galion saint Mathieu, il ne resta (dit-on) qu'un vieillard & un jeune garçon. 1579.

Le Marquis de Sainte-Croix qui voyoit le danger où son Lieutenant-General étoit exposé, n'oublia rien de ce qui dépendoit de luy pour le secourir ; & il essaya plusieurs fois de le joindre : mais outre qu'il eut le vent contraire, il avoit bien de la peine à se

demie heure ; mais que ſur le point qu'ils commençoient à tranſporter la vaiſſelle d'argent, & les autres precieux meubles qu'ils y avoient trouvez, il fut heureuſement ſecouru. Le Vaiſſeau de Stroſſi s'étoit detaché du Galion du Marquis de Sainte-Croix qui le tenoit accroché, & faiſoit ſa retraite nonobſtant qu'il fut dans un pitoyable état ; lors que ce Marquis renforcé de trois gros Galions Eſpagnols, qui n'avoient point encore combattu, courut aprés, & l'accrocha une ſeconde fois. 1579.

Stroſſi ſe défendit encore prés d'une heure, mais il ne reçût aucune aſſiſtance, & l'eau qui commençoit à le gagner par les trous que l'Artillerie des Eſpagnols y avoit faits, le contraignit de ſe rendre. Il eſt étonnant que trente-huit Vaiſſeaux François, qui voyoient leur General en ſi grand danger, demeurerent immobilles, & n'eurent le courage ny de le dégager, ny d'envoyer au moins une Chaloupe pour ſauver ſa perſonne. Les uns reprirent la route de France, & les autres ſe retirerent vers celle des neuf Iſles, qui avoit donné aux autres ſon nom de Terceres, Dom Antoine s'y étoit mis à couvert avant le Combat ; & on l'avoit informé de la lâcheté que les François qui venoient le joindre, y avoient témoigné ; il les traita de traîtres & de deſerteurs, & il leur refuſa là-deſſus l'entrée du Port. La perte des deux Flotes ne fut pas égale, puiſque les François trouverent à redire huit de leurs Vaiſſeaux, & deux mil de leurs meilleurs Soldats ; au lieu que les Eſpagnols ne perdirent que quatre Vaiſſeaux & mil hommes.

1579. Le reste de cette Bataille est si differemment écrit, qu'il n'y a pas moyen d'en découvrir la verité. Binvile Gentilhomme de Picardie, qui composa cinquante ans aprés, trois Volumes des veritez Françoises, pour la défense du Cardinal de Richelieu, avec plus d'éloquence & de netteté qu'aucun autre Apologiste de ce premier Ministre, raporte sur la dépositition des François qui se sauverent de l'expedition des Terceres; que Strossi avoit esté blessé d'un coup d'Arquebuse au dessus du genoüil, dont il ne pouvoit se soustenir; & qu'on ne laissa pas de le porter en cet état devant le Marquis de Sainte-Croix, qui tourna dédaigneusement la tête, afin de ne le pas voir; qu'on luy dit que c'étoit-là le General de la Flotte de France; & qu'il répondit qu'on l'ostât de-là, parcequ'il ne faisoit que sallir & qu'empuantir son Vaisseau; qu'un Soldat Espagnol pour obéir au Marquis, avoit achevé de tuer Strossi, en luy donnant deux coups de Poignard, & qu'ensuite on l'avoit jetté dans la mer.

D'autres Relations ne conviennent pas de ces dernieres particularitez, & quoiqu'elles avoüent que Strossi avoit esté blessé dans le combat, de sorte qu'il luy auroit esté impossible d'en guerir; & que neamoins le Marquis de Sainte-Croix ne laissa pas de commander qu'on l'achevât: Elles ajoûtent qu'il en garda le corps, pour le faire pendre avec les aurres Prisonniers qu'il destinoit à ce suplice, sous pretexte que c'étoient des gens sans aveu, qui étoient venus faire la guerre à l'Espagne aux Isles Terceres, quoique cette Monarchie fut en paix avec celle de Fran-

ce.

ce. Vimioſe qui ſeul des Officiers François étoit reſté en vie dans le Vaiſſeau de Stroſſi, mourut de ſes bleſſures deux jours aprés qu'il eut eſté pris, ſans que les Eſpagnols hâtaſſent ſa fin, ſoit qu'ils n'euſſent point d'averſion particuliere pour luy, ou qu'ils attendiſſent qu'il fût guerri, pour le faire pendre avec les autres priſonniers. 1679.

Le Marquis de Sainte-Croix abuſa d'une ſi étrange maniere de la Victoire qu'il venoit de remporter, qu'il en obſcurcit toute la gloire qu'il avoit acquiſe dans les precedens combats où il s'étoit trouvé. Dés qu'il eut debarqué à l'Iſle Saint Michel, il fit conduire ſur la Place pulique, nommée Ville-France, environ trois cens priſonniers François qu'il venoit de faire, entre leſquels on comptoit cinquante-deux Gentilhommes. On les expoſa par ſon ordre ſur des échafauts, à la vûë, ou pour mieux dire, à la riſée du peuple; & enſuite on leur prononça la Sentence qui les condamnoit au gibet, en qualité d'ennemis du commerce & du repos public, de fauteurs des rebelles & de corſaires, qui avoient osé ſortir de France en corps d'armée, pour ſervir Dom Antoine contre Philippe Second Roy d'Eſpagne, legitime heritier du Portugal, nonobſtant la Paix entre les Eſpagnols & les François. Les Soldats du Marquis fremirent d'horreur en entendant cette Sentence, & luy envoyerent des Députez pour luy remontrer qu'il y auroit de l'inhumanité à ne pas ſauver la vie à de braves gens, à qui le ſort des Armes avoit pardonné; Qu'il violeroit les Loix

1579. de la bonne guerre, par une action qui attireroit aprés elle par droit de repreſailles le même ſuplice ſur tous les Eſpagnols qui tomberoient à l'avenir entre les mains des François : Que le Duc d'Anjou étoit le plus fort dans les Païs-bas, & qu'il y avoit pluſieurs Eſpagnols en France, qui demeureroient expoſez à la vengeance des parens, & des amis de ceux qui auroient été pendus aux Terceres ; qu'il ſeroit ridicule de traiter de Voleurs & de Pirates des gens qui leur avoient montré dans le combat, qu'ils étoient de vaillans ſoldats ; que la Reine Catherine de Medicis les avoüoit pour ſiens ; qu'ils s'étoient embarquez ſous les enſeignes, & dans les vaiſſeaux de cette Princeſſe, & qu'ils avoient eu pour Commandans des principaux Officiers des Armées du Roy de France.

Il n'étoit pas poſſible d'éluder la force de ces raiſons ; cependant les Eſpagnols pour avoir tiré de la France toutes les Iſles, les Provinces & les Places qu'ils luy avoient demandées par le Traité du Câteau Cambreſis ; non ſeulement n'avoient rien diminué de l'averſion qu'ils avoient pour elle ; mais encore ils y avoient ajoûté le mépris. Ils s'étoient imaginez que les trois parties qui la déchiroient, l'avoient reduite en un ſi pitoyable état, qu'il leur étoit permis de la maltraiter impunement, & ſans qu'elle trouvât jamais occaſion de s'en reſſentir : & ſur ce principe le Marquis de Sainte Croix n'eut aucun égard aux remontrances que ſes propres ſoldats venoient de luy faire. On conduiſit dés le lendemain par ſon ordre les trois cens priſonniers ſur la place

publique, & on les diviſa en deux parts. Les Gentilshommes François, que quelques Relations font monter juſques à quatre vingt, quoique la plûpart n'en mettent que cinquante ou cinquante deux furent égorgez faute de bourreaux, qui ſçeuſſent leur couper les têtes, & l'on pendit à deux pieds de terre les Roturiers : Il ajoûta même l'impieté à la Barbarie, en faiſant pendre aprés eux le Preſtre qui leur avoit adminiſtré le Sacrement de Penitence. Enfin pour achever de donner des exemples d'une cruauté qui n'avoit point eſté pratiquée dans l'Europe depuis qu'il y avoit des Chreſtiens ; on ajoûte que le Marquis de Sainte Croix avoit contraint ce Preſtre, de pendre de ſes propres mains le dernier des fantaſſins François, avant que de le faire pendre luy-même. 1579.

Dom Antoine étoit dans l'Iſle Terceres, & il y tenoit pour le moins autant de priſonniers Eſpagnols que le Marquis de Sainte Croix en avoit fait mourir. Il ſembloit que la Juſtice & le droit de la guerre exigeaſſent, que l'on ſe vengeât ſur eux de l'inhumanité de leur General ; & le Marquis de Las-Torrez Vedras Seigneur Portugais qui l'avoit conſtamment ſuivy, luy conſeilla d'imiter le Marquis ; il le menaça de plus que s'il ne le faiſoit il perdroit ſa reputation, & que les Portugais qui s'étoient declarez pour lui l'abandonneroient: Mais Dom Antoine luy répondit, qu'il n'envioit point aux Eſpagnols la gloire qu'ils croyoient acquerir en violant toutes les loix, & en maſſacrant les Innocens. Les ennemis de ce Prince, & les Ecrivains favorables à

1579. la Maiſon d'Autriche ont eſſayé de noircir cette belle repartie, en l'attribuant à la crainte qu'il avoit, que les Eſpagnols ne luy fiſſent endurer tous les tourmens imaginables s'il tomboit entre leurs mains; comme en effet il ſeroit devenu leur priſonnier, ſi le Marquis de Sainte Croix immediatement aprés l'execution dont on vient de parler eût vogué droit à l'Iſle Tercere: Mais il ſupoſa mal à propos, que les Vaiſſeaux François qui n'avoient point combattu s'y étoient retirez; & parce qu'il ne ſe trouvoit point en état de les y forcer, il aima mieux retourner en Eſpagne pour y recevoir les applaudiſſemens qu'il penſoit avoir meritez.

Les Vaiſſeaux François qui l'avoient precedé, eurent à la verité un vent favorable qui les porta en peu de jours dans les Ports de France; mais les Seigneurs, les Gentils-hommes, & les Soldats dont ils étoient chargez y eſſuyerent toute la confuſion à laquelle ils s'étoient bien attendus.

Briſſac receut à la Cour tant de témoignages de mépris, qu'il fut contraint de ſe bannir volontairement luy même, & de ſe confiner dans les Terres qu'il poſſedoit dans la Province d'Anjou. Il y a des Memoires, qui portent qu'il n'en auroit pas eſté quitte à ſi bon marché, ſi le Duc de Guiſe qui avoit obligation au Maréchal ſon pere, & qui s'étoit lié d'une tres étroite amitié avec Thimoleon de Coſſé ſon frere aîné ne l'eût regardé comme le Chef des Catholiques zelez de la Province d'Anjou, & n'euſt ainſi crû qu'il y alloit de ſon intereſt de luy ſauver la vie. Sainte Soulene qui n'avoit point de protecteur

aprochant de la puiſſance du Duc de Guiſe, fut contraint d'avoir recours à ſes amis & à ſa bourſe. Il étoit fort riche, & il avoit eſté juſques là extraordinairement ménager : il diſtribua tout l'argent qu'il avoit, & tout celuy qu'on luy voulut preſter aux favoris du Roy, & ſur tout aux Ducs de Joyeuſe & d'Eſpernon, & cette précaution luy fut d'autant plus utile, qu'il ſe trouvoit extraordinairement chargé dans les Informations que le Procureur General du Parlement de Paris avoit faites contre luy. 1579.

On l'accuſoit, non ſeulement de s'être ſeparé de ſon General dans le temps que la flotte de France étoit aux mains avec celle d'Eſpagne, mais encore d'en avoir détaché dix-huit Vaiſſeaux. On ajoûtoit qu'il avoit répondu en jurant à ceux qui le preſſoient de rejoindre Stroſſi ; & de le ſecourir dans l'extrême danger où il ſe trouvoit, *pourquoy s'y fourroit-il?* Cependant le credit des Favoris fut ſi grand, que Sainte Soulene en fut quitte pour eſtre declaré coupable de lacheté, & pour n'oſer plus porter les armes, ny ſe trouver dans la compagnie des honneſtes gens. Dom Antoine retint à ſon ſervice Landereau, & quelques autres Capitaines François avec leurs Vaiſſeaux, qui n'avoient voulu ſuivre ny Briſac, ny Sainte Soulene, & demeura encore trois mois dans l'Iſle Tercere. Il y ſoutint ſon party, juſques à ce que la Reine Mere n'ayant pû luy envoyer aſſez tôt le renfort qu'elle luy avoit promis, & les Eſpagnols équipant dans les Ports du Portugal une Flotte plus puiſſante de la moitié, que n'avoit eſté celle du Marquis de Sainte Croix ; la crainte qu'il eut de

1579. tomber entre leurs mains, luy fit reprendre la route de France, où aprés un heureux débarquement ; il acheva paisible ce qui luy restoit de vie.

Ainsi Philipe Second avec plus de succés qu'il n'avoit creu ; réünit à la Monarchie Espagnole celle de Portugal, qui avoit commencé depuis cent ans à s'accommoder des richesses des Indes Orientales. On dit qu'il se vanta d'avoir acheté cette Couronne, de l'avoir conquise, & de l'avoir unie au reste de l'Espagne par droit de succession. * Pour ce qui regarde la conqueste, il est constant que le Duc d'Alve y travailla avec beaucoup de facilité ; & pour ce qui est de la succession, le Docteur Caramuel fit imprimer par l'ordre du même Philippe un fort gros Livre, où elle paroît dans toute son étenduë. Si les curieux en veulent découvrir les fautes, ils n'ont qu'à lire le Cordelier Mascedo, qui les a tres-exactement rapportées ; mais quant à l'achât, il ne reste aucun Memoire qui serve à le prouver ; & tout ce que l'on en peut dire par conjecture, est que Philippe Second prit un soin particulier de conserver la reputation des Portugais, qui luy avoient lâchement vendu leur Patrie ; & qu'un quart d'heure avant que de mourir, il s'en fit porter par Dom Cristoual de Moura son principal Secretaire d'Etat tous les comptes, avec ceux de l'argent qui avoit esté dépensé dans les Guerres de Flandres, & pour entretenir la ligue en France : Que tous ces comptes montoient à plus de trois cens millions de livres, * & qu'il commanda qu'on les brûlât.

* Compro. Conquisto. Eredo.

* Agostino mascardi, dans l'arrêté de L'istoria.

Henry Trois ne se mit pas beaucoup en peine de ce qui venoit d'arriver aux Terceres : car outre qu'il avoit préveu, que si l'expedition de Strossi eust réüssi, elle auroit infailliblement attiré la rupture entre les Couronnes de France & d'Espagne ; Il étoit encore persuadé, que sa mere ne pensoit au Royaume de Portugal, que pour le donner ensuite au Duc d'Anjou, & il n'aimoit pas assez ce Duc, tout son frere unique qu'il étoit pour souhaiter qu'il devint Roy. Sa Majesté fût bien tôt aprés des premiers Souverains Catholiques à recevoir le Calendrier que le Pape Gregoire Treize avoit reformé, en y retranchant dix jours ; & le Parlement de Paris en verifia la Declaration avec plus de facilité que les Italiens n'avoient esperé. Mais le Clergé de France qui s'assembla au mois de Juillet mil cinq cens quatre-vingt trois à Fontainebleau, pressa le Roy de luy accorder, que le Concile de Trente fust reçû dans la France, aussi bien pour la discipline qu'il l'étoit pour la doctrine ; que l'on ôtât les Decimes, & que l'on rétablît les Elections : sa demande étoit d'autant plus plausible, qu'il se trouve encore un Manuscrit * du Secretaire d'Etat Villeroy, qui fait le dénombrement de la maniere dont on distribuoit alors les Evêchez, & les autres principaux Benefices de France, & qui montre qu'il n'étoit pas possible de s'imaginer une plus étrange corruption que celle qui étoit alors en usage. 1579.

* Ce Manuscrit estoit dans la Biblioteque de Monsieur Faure.

Celuy qui porta la parole au Roy pour le Clergé, étoit Renaud de Beaune Archevêque de Bour-

1579. ges, l'un des plus ſçavans & des plus adroits Prelats du Royaume, & qui ſe piquoit d'eſtre auſſi bon François que l'avoit eſté Samblançay ſon ayeul, que la Mere du Roy François Premier avoit fait pendre, parce qu'il l'avoit convaincuë d'avoir tiré de l'épargne, & détourné à ſon profit l'argent deſtiné à payer l'Armée de Lautrec dans la Duché de Milan; cependant il échapa à ce Prelat de dire dans la chaleur de ſon diſcours, que Philipes le Bel avoit violé les droits & les Privileges des Egliſes de France, & que Dieu pour l'en punir, avoit permis que ſa poſterité fût éteinte.

Mais les favoris qui profitoient des abus dont le Clergé ſe plaignoit, obligerent le Roy de répondre, que pour le Concile il examineroit la choſe à loiſir dans ſon Conſeil d'Etat: que s'il renonçoit au droit de nommer aux Benefices; il donneroit atteinte au concordat, & fourniroit de cette ſorte à la Cour de Rome un pretexte plauſible pour ne luy plus envoyer d'argent, ny de Troupes quand il plairoit aux Calviniſtes de recommencer la guerre: & qu'il avoit abſolument beſoin cette année, & la ſuivante des decimes, pour acquitter les dettes qu'il avoit contractées, dans la ſeule veuë de renvoyer l'armée des Allemans dans l'Empire.

Le Clergé de France, dont le Duc de Guiſe avoit gagné les Principaux Evéques, n'ayant pû rien obtenir de la Cour lors qu'il eſtoit aſſemblé en Corps, eſſaya d'arriver à ſes fins, en convoquant des Sinodes Provinciaux; & le Roy n'eut point de pretexte plauſible pour s'y oppoſer, parceque

ce & que ç'avoit toujours esté là l'usage de l'Eglise, lorsqu'elle étoit dans la plus grande vigueur de sa discipline. Le Cardinal de Bourbon qui étoit Archevêque de Roüen, commença en* mil cinq cens quatre-vingt deux, & l'on crût que la Cour le trouveroit moins mauvais de luy que d'aucun autre; puisqu'il étoit Prince du sang, & que par consequent il n'avoit pas moins à menager les interests de la Couronne que ceux du Clergé. Les Reglemens que l'on fit dans ce Concile, furent presque universellement approuvez; parceque l'on jugea qu'ils avoient esté dressez par Claude de Saintes, qui de Chanoine regulier s'étoit élevé à l'Evéché d'Evreux par sa doctrine, & par le zele qu'il avoit témoigné contre les Calvinistes de France, dans les tems qu'ils avoient esté les plus forts, sans craindre d'exposer sa vie à une infinité de dangers, dont il ne s'étoit garanti que par des effets singuliers de la divine providence. 1579.

* Tous les Conciles dont on va parler sont imprimez dans la collection du Pere Labbe.

Prevost-Sansac Archevêque de Bordeaux, convoqua le second en 1583. dans son Eglise metropolitaine; Et le trois, le quatre, & le cinquiéme furent assemblez en 1584. Le trois à Reims par le Cardinal de Guise qui en étoit Archevêque, où l'on commit une faute contre les interests de la France, qui n'auroit point esté pardonnée, si les Catholiques zelez, les Politiques, & les Calvinistes n'eussent point affoibli l'autorité de la Cour au point qu'elle se trouvoit.

Philipe Second Roy d'Espagne ne s'étoit pas contenté d'arracher aux Francois toutes leurs conquétes, par le Traité du Câteau-Cambresis: mais de plus il avoit obligé le Pape de détacher les Evéchez de Tour-

1579. nay & de Cambray, de l'Archevêché de Reims, dont ils avoient été de tout tems Suffragans. L'Ambaſſadeur de France à Rome s'y étoit oppoſé, & les Parlemens du même Royaume avoient fait là-deſſus toutes les diligences poſſibles. Il ne s'agiſſoit que d'ôter aux Eſpagnols le prétexte de la preſcription, & le Cardinal de Guiſe l'auroit fait en ſommant l'Evêque de Tournay, & l'Archevêque de Cambray, de venir à ſon Concile Provincial; mais le Cardinal de Guiſe n'avoit garde de donner ce mécontentement au Roy d'Eſpagne, avec lequel le Duc de Guiſe ſon frere aîné venoit de prendre de nouvelles meſures, pour la deffenſe du party des Catholiques zelez. Et ainſi l'on ſe contenta d'appeller au Concile Provincial de Reims les Suffragans qui étoient reſtez à cette ancienne Metropole, & l'on feignit par une lâche prévarication, d'ignorer qu'elle en eût eû d'autres.

Le quatriéme Concile fut convoqué à Tours, par Simon de Maillé, Archevêque de cette Ville, qui paſſoit avec raiſon pour un des plus Sçavans Prelats du Royaume. Il avoit été Moine de Cîteaux, & l'on n'avoit pas eû moins d'égard pour le tirer de cet Ordre, à ſa profonde Doctrine, qu'au merite de ſes Ancêtres. Enfin Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges, dont on a déja parlé, en convoqua un cinquiéme dans ſon Egliſe, & y appella les Archevêques de Bordeaux, de Narbonne, & de Thoulouze; ſa raiſon fut qu'encore que ces trois Métropoles ne luy fuſſent pas ſujetes, en qualité d'Archevêque de Bourges, elles l'étoient néamoins

à cauſe de la dignité Patriarchale attachée à ſon Archevêché, qui ne la rendoit pas moins ſuperieure des Archevêchez & des Evêchez enfermez dans ſon étenduë, que les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem, & de Conſtantinople l'avoient été ſur toutes les Egliſes d'Orient; & que le Pape comme Patriarche de Rome, l'étoit encore ſur toutes les Egliſes de l'Occident. Mais les Archevêques de Bordeaux, de Narbonne, & de Thoulouſe, non ſeulement n'obeïrent point aux ſommations, qu'on leur fit de la part de l'Archevêque de Bourges, mais ils ne daignerent pas même luy faire de réponſe. Il s'en plaignit à la Cour où il avoit beaucoup d'amis, mais ce fut en vain, puis qu'elle n'avoit garde de s'attirer de nouvelles affaires, en imitant les trois Prelats dont on vient de parler, qui auroient pû faire ſoûlever contr'elle la meilleure partie de la Guyenne & du Languedoc. 1579.

La guerre du Portugal n'avoit pas empêché le Prince Dauphin, Fils unique du Duc de Montpenſier, & le Maréchal de Biron, de mener quatre mil hommes de pied François, trois mil Suiſſes, & douze cens Chevaux au ſecours du Duc d'Anjou: & de plus la Reine Mere, qui craignoit qu'il ne luy reprochât de l'avoir abandonné, y avoit ajoûté aſſez d'argent, pour lever quelques Cornettes de Cavalerie Allemande; mais la Cour de France ne vouloit rien faire davantage pour luy, & ce n'étoit pas là dequoy le tirer de l'embarras où il ſe trouvoit. Ses amis s'étoient ruinez, ou du moins extraordinairement incommodez, pour le ſuivre dans

1579. les deux voyages qu'il avoit faits en Flandres, & ils n'avoient plus les moyens de continuer une telle dépense. Il n'avoit pas plus de credit qu'eux; & pour comble d'infortune, le Roy son frere avoit résolu de ne le plus assister. La faction que les Espagnols entretenoient déja dans la France, & les doublons qu'ils y donnoient à pleines mains, avoient gagné les Favoris; & ceux cy afin que l'on continuât de payer leurs pensions, n'avoient pas manqué de persuader à Henry Trois, qu'il ne devoit point souffrir que son Frere se rendît Maître des Païs-Bas, & qu'en l'endurant, il deviendroit luy-même le plus malheureux Prince de l'Europe: que le Duc d'Anjou n'étoit ny de meilleur naturel ny plus affectionné à la France que l'avoient été les quatre derniers Ducs de Bourgogne, qui pour n'avoir tenu d'elle, que le Duché dont ils portoient le nom, & les Comtez d'Artois & de Charolois, n'avoient pas laissé de la réduire durant prés de cent ans à d'étranges extremitez: que le Duc d'Anjou seroit plus redoutable qu'ils ne l'avoient été, puis qu'il ajoûteroit aux Provinces qu'ils avoient possedées, celles d'Anjou, de Touraine, & du Maine, qu'il tenoit en appanage, & les grosses pensions qu'il tiroit tous les ans du Tresor Royal: que Sa Majesté devoit plûtôt penser en réünissant les Pays-Bas à la Monarchie Françoise, à réparer la faute que Louis Onze avoit commise, en refusant cette réünion; & que cela seroit facile, pourvû qu'on n'envoyât desormais aucun secours aux Flamans, & que le Roy se tint en état de les recevoir, lorsque

la neceſſité les contraindroitde ſe mettre ſous ſa do- 1579.
mination : que le Duc d'Anjou n'ayant point d'argent pour ſe mettre en poſſeſſion des dix-ſept Provinces, aimeroit mieux les remettre au Roy ſon Frere, dont il étoit ſucceſſeur préſomptif, que de les rendre aux Eſpagnols : & que les Flamans privez d'aſſiſtance, & ſans eſpérance de ſe réconcilier avec le Roy d'Eſpagne, ſe jetteroient entre les bras du Roy de France : qu'enfin le Roy d'Eſpagne n'avoit plus d'argent, & que de plus il avoit luy-même ruiné ſon credit, en faiſant aux Genois une banqueroute de ſoixante deux millions de livres en un ſeul jour : que les Marchands d'Anvers rendus ſages par l'exemple de ceux de Genes, fermeroient leurs bourſes à ce Prince, & que ſon Armée n'étant plus exactement payée tous les mois, comme elle avoit accoûtumé, elle ſe révolteroit, ou ſe diſſiperoit d'elle-même : qu'alors les Flamans abandonnez à eux mêmes, & convaincus par leur propre experience, qu'ils ne pouvoient être heureux ſous aucune autre domination que celle de France, s'y ſoûmettroient de leur bon gré.

L'eſperance que le Duc d'Anjou avoit conçuë du ſecours des Proteſtans d'Allemagne, n'étoit pas plus certaine, que celle des Troupes de France : on ſçavoit qu'ils s'étoient obligez à l'aſſiſter, par la neceſſité où ils ſe trouvoient de maintenir dans l'Electorat de Cologne Gebbar Truchſez, qui dans un âge fort avancé s'étoit fait Lutherien, pour épouſer une jeune Demoiſelle, dont il étoit devenu amoureux : mais que depuis le Chapitre de Cologne

1679. l'avoit dépoſé & élû en ſa place le Frere du Duc de Baviere ; & que le Roy d'Eſpagne avoit écrit au Prince de Parme, d'employer toutes ſes Forces pour conſerver la Religion Catholique dans l'Archevêché de Cologne, quand même il s'agiroit de negliger pour un temps les affaires des Païs bas. Mais on ſçavoit auſſi que les Allemans ne s'enrolloient point ſans recevoir de l'argent comptant ; & que le Duc d'Anjou qui n'en avoit point à leur donner, n'en leveroit point du tout, ou en leveroit trop peu, pour ſurvenir au beſoin où il ſe trouvoit.

Le Roy de Dannemark ſur qui ce Prince auroit pû jetter les yeux en dernier lieu, ne manquoit pas de bonne volonté à ſon égard ; & Danzay Ambaſſadeur de France auprés de luy, avoit employé tous les Offices imaginables, pour l'engager à ſe declarer ouvertement en faveur des Flamans. Mais Sa Majeſté avoit juſtement aprehendé, qu'en prenant un party contraire à celuy des Eſpagnols ; Elle n'attirât ſur elle le malheur, où étoit tombé le Roy Chrétien ſecond ſon Oncle, qui pour avoir choqué l'Empereur Charlequint, avoit perdu les Couronnes de Dannemark, de Suede & de Norvege, & étoit mort en priſon au bout de trente-ſept ans, qu'il y avoit demeuré. Ainſi tout ce que Danzay avoit obtenu du Roy de Dannemark, ſe reduiſoit à ce qu'il conſerveroit aux Flamans le commerce de la mer Baltique ; quoique le Roy d'Eſpagne luy eut offert quatre cens mil écus, pourvû qu'il leur fermât le paſſage du Sund.

Il ne reſtoit donc au Duc d'Anjou ; que les trois

partis qui subsistoient en France : mais à le bien prendre, il n'y en avoit qu'un qui fût à sa bien-séance; puisque celuy des Catholiques zelez avoit trop de liaison avec les Espagnols, & celuy des Politiques ne leur pouvoit nuire que par le Languedoc, & en renouvellant la Guerre entre les deux Couronnes, ce qui auroit contraint la Cour de se joindre aux Catholiques zelez & aux Caviniſtes pour l'exterminer. Le Roy de Navarre qui se trouvoit à la tête de ceux-cy, étoit assez bien disposé à l'égard du Duc d'Anjou; & de plus, son interest s'accordoit en ce point avec son inclination : Car il pensoit à recouvrer son Royaume, que les Espagnols avoient usurpé sur Catherine de Foix sa bisayeulle. Il se promettoit de disposer en ce cas de trente mil Soldats Calviniſtes, que le dernier Traité de Paix avoit rendus inutils, & il offroit à Henry Trois de les mener en Espagne, & de penetrer jusques au centre de cette grande Monarchie, pourvû que Sa Majesté Tres-Chrêtienne envoyât dans le même temps, un pareil nombre de Troupes dans les Païs bas. On luy avoit répondu qu'il n'avoit point d'argent, & il en étoit demeuré d'accord; Mais il avoit repliqué, que les Terres que la Reine Jeanne d'Albret sa mere avoit posſedées en France, & dont il avoit herité, valoient au moins trois millions d'or; qu'il les engageroit pour la moitié de cette somme, & qu'il étoit asſeuré qu'on la luy preteroit d'autant plus volontiers, que leur revenu passeroit la somme que l'on auroit pû exiger de luy pour l'inte-rest des cinq cens mil écus. 1579.

Il est constant que le Roy de Navarre fit cette

1579. avance ; mais il eſt difficile de la concilier avec le manuſcrit de la vie de Monſieur de Meſmes-Roiſſi, qu'il écrivit luy-même avec autant d'exactitude que de ſincerité. Il y remarque en termes exprés, qu'il avoit eu longtemps la direction des affaires du Roy de Navarre ; & qu'encore que ce Prince eut herité des belles Terres de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, d'Albret & de Cominges ; il n'avoit pourtant pas plus de vingt-cinq mil écus de revenu, & que le ſurplus avoit été engagé par Catherine de Foix, par Henry d'Albret, & par Jeanne d'Albret.

Le Roy de Navarre avoit encore preveu que la Cour de France ſe défiroit, qu'aprés qu'il auroit recouvré la Navarre, il ne luy prit envie de tourner ſes Armes Victorieuſes, contre les Provinces de Guienne & de Languedoc, pour les ajoûter à ſa Couronne, afin qu'elle ne courût deſormais plus de riſque, d'être enlevée par les Eſpagnols en une ſeule Campagne ; & ç'avoit eſté pour ôter ce ſoupçon, qu'il avoit offert de ne compoſer ſon Armée que des Suiſſes, & des Griſons Alliez de la France, de Cavaliers Allemans, commandez par des Officiers Penſionnaires de Sa Majeſté Tres-Chrêtienne, & de François ; ſans examiner de quelle Religion ils ſeroient : que tel Marêchal de France qu'il plairoit au Roy Henry Trois de choiſir, la commanderoit ſous luy ; que pour derniere ſûreté, il donneroit Catherine ſa Sœur unique en ôtage ; que le Prince de Condé donneroit ſa Fille ; & que de plus, auſſi tôt qu'il ſeroit entré dans la Navarre, & qu'il y auroit fait quelque progrez, il obligeroit le party Calviniſte, à reſtituer les Places

ces de sureté, qui luy avoient esté laissées par son dernier Traité avec la Cour, quoique le terme n'en fût pas encore échû. 1579.

Mais les Favoris n'aimoient pas le Roy de Navarre; & de plus, ce Prince n'avoit point dequoy les enrichir par des voyes indirectes, comme faisoient les Espagnols. Delà vint uniquement qu'encore que ses propositions fussent si avantageuses à Henry Trois, qu'elles luy auroient fait recouvrer pour le moins autant de Provinces & de Villes, que le Roy Henry Second son Pere en avoit abandonné par la Paix du Câteau-Cambrésis; Le Conseil de France ne se donna presque pas la patience d'examiner ce que portoit le Memoire du Roy de Navarre. Il rejetta ses propositions avec un mépris qui alloit jusques à la raillerie; & pour embarasser l'esprit de Henry Trois en un point, qu'il luy fût impossible de penser serieusement à l'offre qu'on venoit de luy faire; on engagea le Clergé à solliciter de nouveau, que la France receust le Concile de Trente dans toute son étenduë. Le Duc d'Anjou étoit donc réduit par l'abandonnement, ou par l'impuissance de ses principaux apuis dont on vient de parler, à subsister par les seules forces qu'il trouveroit dans les Païs-Bas; & à dire le vray ces Païs estoient encore si riches, nonobstant qu'ils eussent eu la Guerre Civile durant dix-huit ans, qu'ils auroient achevé de se mettre en liberté, s'ils eussent eu autant de zele pour soustenir le Souverain qu'ils avoient élu, qu'ils avoient d'aversion pour les Espagnols.

1579. La Maiſon de Bourgogne avoit levé peu d'argent ſur eux ; & celle d'Eſpagne qui luy avoit ſuccedé, n'en avoit osé tirer davantage, de crainte de les exciter à la revolte, ſous pretexte qu'elle violoit leurs privileges. Ils n'étoient donc point accouſtumez à contribuer extraordinairement ; & la ſeule propoſition qu'on leur en faiſoit, les mettoit dans une colere, dont ils ne revenoient pas de long-temps. De plus, la Maiſon d'Autriche avoit eu ſoin de fomenter leur averſion pour les François ; & ce n'avoit eſté que faute de mieux, qu'ils avoient choiſy le Duc d'Anjou pour Souverain. Ce Prince étoit demeuré ferme dans la Religion Catholique ; & c'en étoit aſſez aux Calviniſtes des Païs Bas, pour aprehender qu'il n'empêchât le progrez de leur ſecte, & même qu'il ne l'exterminât un jour, aprés qu'il auroit affermy ſa domination. Ils excitoient là-deſſus leurs Miniſtres à prêcher contre luy, & toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occaſion, ils exageroient les excez de bouche, & les impuretez où ils pretendoient que ce Prince fut tombé, pendant qu'il demeuroit à la Cour de France.

Le Duc d'Anjou en étoit informé, & comme il prevoyoit aſſez, qu'il ne luy ſeroit pas moins deſavantageux, de perdre l'amitié de ſes nouveaux Sujets Calviniſtes, que de perdre celle des Catholiques ; non ſeulement il diſſimuloit ce qu'ils diſoient contre luy dans les Prêches & dans les Converſations ; mais encore il leur accordoit beaucoup de choſes, qu'il auroit pû leur refuſer ſans injuſtice. Les Catholiques ne l'apprenoient pas plûtôt, qu'ils

en concevoient de l'ombrage ; & ils se figuroient 1579.
que le Duc d'Anjou ne favorisoit les Calvinistes, qu'à cause qu'il étoit en effet de leur secte, & que la seule crainte d'irriter le Roy son Frere, l'avoit empêché de se declarer.

La mauvaise intelligence entre les François & les Flamans, s'étoit sur ces motifs augmentée de sorte que les uns & les autres ne se regardoient plus qu'avec dedain; & sans mettre en même-temps les mains sur les gardes de leurs épées, ils étoient plus prêts à se quereller entr'eux, qu'à se battre contre les Espagnols pour affermir leur liberté; & le Prince de Parme n'oublioit rien, de ce que la plus fine politique luy suggeroit pour augmenter ce desordre. Il y avoit déja un an que le Duc d'Anjou étoit retourné dans les Païs-Bas ; & pourtant il n'avoit reçû des Flamans que trente mil livres. Ces peuples s'étoient excusez de luy en fournir davantage, sur ce qu'ils avoient acquitté en son nom sept ou huit cent pensions qu'il donnoit à dix ou douze écus par mois. Il avoit pour y suppléer dépensé les cinq cens mil écus, qu'il tiroit des trois Provinces de son apanage en France, les trois cens autres mil écus qu'il avoit empruntez, & l'argent que la Reine sa Mere luy avoit fait prester ; & il n'avoit aucune sureté, que les Estats de Flandres l'en rembourssassent, puisqu'ils ne luy avoient mis en main aucune des Places de sureté, qu'ils luy avoient promises. Ce n'est pas que les Flamans qui n'étoient point Sujets au Roy d'Espagne, ne païassent aux Commissaires de leurs Estats quatre millions d'or par an;

1579. mais on ajoûte que ces Commiſſaires agiſſoient de mauvaiſe foy, qu'ils s'enrichiſſoient aux dépens du public, & que Marnix de-Sainte-Aldegonde, qui étoit le plus accredité d'entr'eux, avoit détourné à ſon profit plus d'un milion.

Le Prince d'Orange étoit mieux informé qu'aucun autre, des particularitez que l'on vient de raporter: Cependant il ne ſe mettoit point en devoir d'y remedier, ſoit que la puiſſance du Duc d'Anjou luy fût devenuë ſuſpecte, ou qu'ils aprehendât d'augmenter le mal, au lieu de le guerir. Cette negligence affectée donna lieu de croire, que bien loin de remettre le calme dans les eſprits des François & des Flamans, il fomentoit ſecretement leur mauvaiſe intelligence; que ſon deſſein étoit de ſe rendre maiſtre des Païs-Bas, & qu'il n'avoit appellé l'Archiduc Mathias, & le Duc d'Anjou, que dans la ſeule vûë d'obliger ces deux Princes, à ſervir de couverture à ſon ambition; que l'Archiduc luy étoit devenu ſuſpect, au moment qu'il avoit aperçû que les Flamans avoient plus d'affection pour luy, qu'ils n'en avoient témoigné pour aucun autre Prince de la Maiſon d'Autriche; & qu'il s'étoit repenti d'avoir appellé les François, dés qu'il leur avoit vû faire lever avec beaucoup de precipitation le Blocus de Cambray; qu'il n'avoit ny deſiré, ny demandé le Duc d'Anjou, que parce que s'il eût ouvertement aſpiré à la Souveraineté des Païs, tous les autres Princes & Seigneurs Flamans, qui s'en eſtimoient auſſi dignes que luy, s'y fuſſent oppoſez; au lieu qu'en faiſant tout ſous le nom du Duc d'Anjou, & en s'emparant

des Places & des Troupes, ſous couleur d'y affermir l'autorité de ce Prince ; il ſe rendroit ſi Puiſſant, que quand il jugeroit à propos de renvoyer ce Duc en France, & de s'emparer des dix-ſept Provinces, ny la principale Nobleſſe de Flandres, ny les Peuples, ne fuſſent plus en état de le traverſer. 1579.

Il s'étoit confirmé dans cette opinion la premiere fois qu'il avoit veu le Duc d'Anjou : car il eſt ſurprenant que ce Prince, qui étoit né d'un pere & d'une mere tout-à-fait bien faits, & qui ſortoit de la Maiſon des Valois, où toutes les perſonnes des deux ſexes s'étoient ſignalez par leur beauté, (à la reſerve de Charles Huit) eût néamoins tres-mauvaiſe mine. Il réüſſiſſoit à la verité dans la converſation, lorſqu'elle luy plaiſoit, & que d'ailleurs il parloit à des perſonnes dont il croyoit le genie inferieur au ſien. Mais toutes les fois que l'entretien devenoit trop ſerieux à ſon gré, ou qu'il conferoit avec des gens, qu'il ſuppoſoit avoir plus d'eſprit, ou d'éloquence que luy, il demeuroit muet, ou il ne diſoit que des choſes trivialles. Ce défaut n'avoit preſque point paru dans le Duc d'Anjou à la Cour de France, parce que le reſpect qu'on y avoit eû pour luy, avoit obligé les Courtiſans, à ne luy parler que de ce qui luy plaiſoit le plus ; & par bonheur pour luy ſes Favoris que l'on a déja nommez, empêchoient toûjours que la converſation ne tombât. Mais quand il fut dans les Païs-Bas, les Seigneurs Flamans avec leſquels il eut à traiter, luy parurent ſi groſſiers, qu'il en eut d'abord du dégoût. Il bailloit quand la converſation étoit

1579. trop longue ; & lors qu'elle étoit finie, il ſe railloit avec ſes Favoris, de ceux avec leſquels il venoit de conferer. Il ne prenoit point alors toutes les précautions neceſſaires pour empêcher qu'on ne l'oüît; & cette négligence luy faiſoit d'autant plus de tort, qu'il perdoit infailliblement l'amitié des Grands, & mêmes des autres particuliers, auſquels on rapportoit qu'il les avoit mépriſez. Enfin il avoit eû le malheur dans ſon ſecond Voyage de Flandres, auſſi-bien que dans le premier, que les meilleurs Officiers de ſon Armée étoient volontaires. Leur peu de ménage avoit bien-tôt vuidé leurs bourſes, & le deſir de ne pas retrancher leur train, les avoit portez à continuer aux dépens des Flamans, la dépenſe qu'ils avoient commencée aux leurs propres. Les Flamans s'en étoient ſouvent plaints au Duc d'Anjou ; mais il ne leur avoit rendu aucune juſtice en ce point, parce qu'il ne ſçavoit que trop, que la moindre correction qu'il eût fait aux coupables, les auroit obligez à le quitter, & qu'ainſi ſes Troupes ſe ſeroient diſſipées. Il arriva de là que les Flamans furent contraints de fermer leurs portes aux Soldats François, avec autant d'exactitude, que s'ils euſſent été au Prince de Parme ; & qu'ils ne les leur ouvroient, & ne leur fourniſſoient des vivres, que lors qu'ils les y contraignoient à coups de Canon.

Les François qui n'avoient pas toûjours de l'artillerie prête, manquerent bien tôt des choſes les plus neceſſaires à leur ſubſiſtance ; & comme ils n'avoient point d'argent pour les recouvrer, il s'en

débandoit tous les jours un grand nombre pour retourner en France ; les Païſans les aſſommoient par les chemins ; ou s'ils les laiſſoient vivre, ce n'étoit qu'aprés les avoir dépoüillez, & revétus de haillons, & pour avoir le plaiſir de les voir mandier de porte en porte, où ils recevoient plus d'outrages, que de morceaux de pain. Ceux qui reſterent ſous les Enſeignes du Duc d'Anjou, ne vécurent eux-mêmes durant deux mois, & ne nourirent leurs chevaux que de choux, de raves, & de carottes, & furent réduits au bout de ce terme à ſe retirer ſous les murailles d'Anvers ; en attendant que le Prince Dauphin, devenu Duc de Montpenſier par la mort de ſon Pere, & le Maréchal de Biron, leur euſſent mené le renfort qu'ils commandoient, avec lequel ils prétendoient aller vivre aux dépens des Eſpagnols ; mais Montpenſier & Biron n'avançoient pas beaucoup, parce que le Prince de Parme n'oublioit rien de ce qui ſervoit à retarder leur marche, & les François campez ſous l'Artillerie d'Anvers, mouroient cependant de miſere quinze ou vingt par jour. 1579.

Les Bourgeois de cette Ville les voyoient périr avec tant d'inhumanité, qu'ils ne faiſoient qu'en rire ; & un Gentilhomme François n'ayant pû ſe retenir ſi bien, qu'il ne luy échapât de s'en plaindre à un Bourgeois qu'il tenoit pour ſon amy, le Bourgeois luy répondit que les chiens mouroient bien, comme s'il n'eût fait aucune diſtinction entre ces animaux, & les Soldats du Duc d'Anjou. On a déja remarqué que ce Prince s'étoit reſervé par ſon Trai-

1579. té avec les Etats des Païs-Bas, le droit de choisir celuy qu'il luy plairoit de trois qu'on luy proposeroit pour remplir les dignitez & les Charges vacantes; & cela n'avoit jamais été contesté à aucun Souverain du Païs. Il arriva que Marnix de Sainte Aldegonde luy recommanda un de ses amis, qui étoit des trois que les Magistrats d'Anvers avoient presentez, pour mettre en la place d'un d'entr'eux, mort quelques jours auparavant. Le Duc d'Anjou par des considérations que l'on ne sçait pas, donna son suffrage à un autre, & Sainte Aldegonde ne se contenta pas de résister en face au Duc d'Anjou, mais de plus il cabala si bien dans la Ville d'Anvers, que l'homme qu'il avoit presenté fut receu, & celuy du Duc rebuté.

Quelques Catholiques Bourgeois de Bruges, dans le temps qu'il venoit de faire son entrée dans cette Ville, allerent oüir la Messe que l'on célébroit dans son Palais, & en sa presence, & nonobstant que les Magistrats ne pûssent ignorer que non-seulement les Princes Souverains Catholiques, mais encore leurs Ambassadeurs, étoient en possession de ce droit dans toutes les Cours des Princes Protestans de l'Europe, ils n'y eurent aucun égard. On arrêta par leur ordre ces Bourgeois au sortir de la Messe, & on leur fit payer l'amende. Les Calvinistes de Bruxelles chasserent de leur Ville le Clergé Catholique; & les domestiques du Prince d'Orange, ayant surpris un Prêtre qui marioit deux personnes à la Catholique, les traînerent en prison avec cet Ecclesiastique revêtu de ses habits sacrez. Le Duc d'Anjou

d'Anjou à qui ces outrages étoient d'autant plus sensibles, qu'on les avoit commis presque en sa presence & à sa veuë, s'en plaignit au Conseil d'Etat qu'on luy avoit donné : mais bien loin d'en recevoir aucune satisfaction, on luy fit apprehender un traitement semblable à celuy de l'Archiduc Mathias, qui pour avoir voulu assister à la Procession de la Fête-Dieu, avoit été poursuivy à coups de pierre. 1579.

L'unique ressource qui restoit au Duc d'Anjou, étoit de recouvrer de l'argent à quelque prix que ce fût ; parce que s'il en eût eu, il n'auroit pas manqué de Soldats François, nonobstant toutes les miseres que l'on vient de particulariser. Il sollicita long-temps le Roy son Frere, de luy en envoyer, & aprés qu'il eut reconnu qu'on l'amusoit, il passa des prieres aux menaces. Il écrivit de sa propre main une Lettre dont le sens étoit, que si on le contraignoit de retourner en France, & d'y ramener ses Troupes, il y demanderoit la convocation des Etats Generaux, dans la seule veuë, que l'on examinât la conduite des Favoris, depuis mil cinq cens soixante-quatorze, & qu'on leur fist rendre les gratifications qu'ils avoient receuës ; avec un excez trop grand, pour être soufferts dans les Royaumes bien policez. On a crû qu'il n'avoit aucune intention de le faire ; cependant les Favoris le prirent au pied de la lettre, & se fortifierent par là dans le dessein qu'ils avoient formé, de laisser périr le Duc d'Anjou dans les Païs-Bas, de crainte que s'il en retournoit, il ne les contraignist de rendre les biens, dont

1579. ils regorgeoient, & ceux qu'ils avoient joüez ou dissipez.

Ils disposerent donc le Roy à mander à son frere, que s'il vouloit recevoir du secours de France, il se mît en état de l'attendre, & de le reçevoir; & sur tout qu'il se tirât de la puissance des Marchands d'Anvers, afin qu'ils ne le traitassent pas avec tant de honte, qu'il avoient fait l'Archiduc Mathias deux ans auparavant. La Reine Mere luy écrivit en même-temps une Lettre, qui le pressoit d'obliger les Etats à luy tenir parole pour les Places de sûreté qui luy avoient été promises; & ce qu'il y eut de plus singulier dans ces deux Lettres, fut qu'elles s'accordoient, quoiqu'on les eut écrites dans des veuës differentes, & même contraires. Car on prétend que les Favoris avoient obtenu celle du Roy, à dessein de perdre le Duc d'Anjou; & il est constant que celle de la Reine Mere n'avoit point d'autre fin, que celle de le conserver.

Le Duc d'Anjou communiqua ses Lettres aux plus considerables des François qui l'avoient suivi; & ces François se trouvoient de deux sortes; le Duc de Montpensier, les Comtes de Laval & de la Rochefoucault, Clervant, Foucaudiere, & Dupleſſis-Mornay étoient honnêtes gens, & incapables de donner des conseils violens; mais Quinsay Secretaire du Duc d'Anjou, Fervaques; & Aurilly son gendre, n'avoient ny honneur, ny conscience. Aurilly étoit fils d'un Sergent de la Ferté prés de Blois, & s'étoit éleve à la Cour du Duc d'Anjou par la même voye, que David Rize s'étoit introduit dans

celle de la Reine Marie Stuart. Il joüoit admirablement du Luth, il chantoit, & danſoit mieux qu'aucun autre, & quoique ces trois qualitez dûſſent être plus agreables aux Dames, dont la Cour de France étoit alors remplie, qu'aux Princes qui s'étoient engagez dans des querelles de longue diſcution, comme le Duc d'Anjou; il n'avoit pas laiſſé de donner autant de part dans ſes bonnes graces à Aurilly, qu'en avoit eû Buſſi d'Amboiſe. 1579.

Les trois Courtiſans que l'on vient de nommer, ſouhaitoient en toute maniere, que leur Maître s'emparât des meilleures Places des Païs-Bas, parce qu'ils étoient aſſûrez, qu'il leur en donneroit le Gouvernement; & de crainte que les autres Favoris du Duc d'Anjou ne les traverſaſſent, ils s'ingererent de les mettre mal dans ſon eſprit. Ils eſſayerent de luy perſuader que le Duc de Montpenſier beaufrere du Prince d'Orange, s'entendoit avec luy, & travailloit à le rendre Souverain des Païs-Bas, ce qui ne ſe pouvoit que par la perte du Duc d'Anjou. Ils ajoûterent que Laval, Clervant, & Pleſſis-Mornay étoient Calviniſtes, & par conſequent incapables de rien executer au préjudice de leur Secte; & qu'aprés tout ſi l'on avoit intention de ſe ſaiſir de quelques Places de ſûreté, il falloit éviter ſur toutes choſes, de leur en rien découvrir, de peur qu'ils ne le revelaſſent auſſi-tôt à ceux de leur Secte, qui avoient intereſt de le ſçavoir; & que la ſeule choſe à laquelle ils pouvoient être bons, ſeroit de les reſerver pour faire l'accommodement du Duc d'Anjou, avec les Deputez des Etats de Flandres, ſuppo-

1579. ſé qu'il ne réüſſit pas à s'emparer des Places, qu'il ſe ſeroit mis en devoir d'inſulter.

Le Duc d'Anjou ſe rendit aux raiſons de ſes trois Favoris, & forma avec eux le projet de ſurprendre en un même jour, qui fut le dix-ſept de Janvier mil cinq cens quatre-vingt quatre, ſept ou huit des meilleures Villes des Pays Bas, afin d'obliger les Flamans à luy tenir parole; ou s'ils le refuſoient, pour avoir entre les mains dequoy traiter avec les Eſpagnols, qui pour recouvrer ces Places, le rembourſeroient des frais de la guerre, & luy en donneroient encore une ſur la Frontiere des Pays-Bas, & de la France, qui le mettroit à couvert des inſultes des Favoris du Roy ſon Frere. Voilà ce que l'on a trouvé de plus vray ſemblable, lors qu'on a recherché les veritables cauſes de l'entrepriſe, la plus éclatante du Duc d'Anjou.

Pour ce qui en regarde l'execution, elle eſt ſi diverſement rapportée par les Auteurs imprimez, & manuſcrits du même-temps, que l'on s'eſt veû réduit à ſuivre deux François, qui s'y trouverent en perſonne, & qui d'ailleurs ont vécu de maniere, à ne pouvoir être ſupçonnez de fauſſeté. Le premier eſt manuſcrit,* & ſe trouve dans la Biblioteque du Roy. Il eſt du Marêchal de la Chaſtre, & paroît ſi ſincere, qu'il y auroit de l'imprudence à ne luy pas ajoûter foy. Le ſecond fut imprimé en l'année mil ſix cens quarante-quatre, c'eſt-à dire, fort long-temps aprés la mort de Jules de Richy, Gentilhomme de Picardie, qui l'avoit compoſé. Il porte pour Titre Hiſtoire du mal entendu d'Anvers; & ſon Auteur aſſeure de ne

* Entre ceux de M. de Lomenie.

l'avoir écrit, que pour desabuser le Public des fausses particularitez, que les Historiens François & Etrangers avoient rapportées. Au reste il s'accorde si bien avec le Marêchal de la Chastre, quoyqu'il ignorât que cet Officier de la Couronne se fût mis en peine de laisser à la Posterité la Relation du projet du Duc d'Anjou, que cette seule circonstance suffit pour attribuer à l'un & à l'autre le caractere de la verité. 1579.

Comme il n'avoit pas été possible de prendre par tout de justes mesures, il n'est pas étonnant, que l'entrepriſe dont il s'agit, réüssit sur quelques-unes des Places, dont on prétendoit se saisir, & qu'elle ne réüssit pas sur les autres. Chamois s'avança vers Dunkerque à petit bruit, & sous prétexte de la deffendre contre des Troupes Espagnoles, qui s'en étoient approchées, il s'en rendit le Maître. Les autres Officiers François à qui le Duc d'Anjou avoit ordonné d'entrer dans Dixmude, dans Dundermonde, dans Vilvoord, dans Aloſt, & dans Menen, s'acquiterent heureusement de leur commission; mais ceux qui s'étoient chargez de surprendre Ostende, & Bruges, ne purent l'executer, soit qu'ils ne fussent pas en assez grand nombre, ou qu'ils eussent été trop tôt découverts. La Valette Grand Prevôt du Duc d'Anjou, la Fugiere son Maître d'Hôtel, & le Colonel des Pies furent pris. Le Grand Bailly de Bruges les fit interroger dans les formes, & ils déposerent que le dessein du Duc d'Anjou, n'étoit pas seulement de se saisir des principales Villes qui restoient aux Etats des Pays-Bas; mais encore de la personne du Prince d'Orange, afin de le contrain-

1579. dre de rendre les Lettres reverſales, par leſquelles ce Duc s'étoit engagé, aprés qu'il ſeroit paiſible poſſeſſeur des dix-ſept Provinces, de luy donner en toute Souveraineté les deux de Hollande & de Zelande.

Ils ajoûterent que l'intention du même Duc, n'avoit eſté que de rétablir la Religion Catholique dans les Païs-bas; ce qu'il ne pouvoit qu'en s'en rendant le Maître abſolu, & pour unir ſi étroitement les Flamans ſous ſon obéïſſance, qu'ils fuſſent en état de chaſſer les Eſpagnols des Places qu'ils tenoient encore dans leur Pays.

Le Duc d'Anjon s'étoit reſervé la ſurpriſe d'Anvers, comme la plus importante de toutes; & il avoit introduit ſon Armée juſques dans les Fauxbourgs de cette Ville, ſous pretexte de donner plus commodement à la Bourgeoiſie le plaiſir de voir la montre generale qu'il alloit faire. Ses principaux Officiers qui entroient librement dans la Ville pour le viſiter, devoient ſe ſaiſir de la porte de Kornebourg, qui étoit la plus proche de ſon Palais, & faire entrer par-là un ſi grand nombre de François, qu'il y en euſt aſſez pour occuper les Places & les Ruës les plus importantes. On n'a pas ſçû ſi entre le grand nombre des gens auſquels on avoit eſté contraint de confier ce ſecret, il s'entrouva un qui eut l'infidelité de le découvrir, ou ſi les François n'aporterent point aſſez de précautions pour cacher leur deſſein: Mais il eſt conſtant que les Magiſtrats d'Anvers le preſſentirent, & qu'ils firent tendre les Chaînes & allumer des chandelles à toutes les fenêtres; ce qui

contraignit le Duc d'Anjou de remettre la partie au lendemain. 1579.

Il essaya d'ôter l'ombrage que les Habitans d'Anvers avoient pris, en allant le matin au logis du Prince d'Orange luy rendre visite; & il l'invita de l'accompagner à faire la Reveuë de son Armée. Mais le Prince d'Orange bien loin de le suivre, se mit en devoir de le retenir, en luydemandant s'il vouloit se perdre, & en l'avertissant qu'il y avoit trois mil Bourgeois armez, qui l'attendoient au passage, & le tireroient à bout portant. Cette remontrance toute courte qu'elle étoit, le toucha de sorte, qu'au lieu d'aller à son Armée, il retourna dans son Palais, pour y refléchir avec plus d'attention sur ce qu'il devoit faire. Il est à croire qu'il se seroit abstenu d'attaquer Anvers, s'il n'eust pas reçûs vers le midy les avis certains, que ses Officiers avoient surpris & manqué les Places qu'on a nommées. Cette nouvelle le convainquit, que soit qu'il attaquât Anvers, ou qu'il ne l'attaquât pas, les Flamans ne l'en hairoient pas moins; & cette consequence qui n'étoit pas tout a fait mal tirée, le jetta dans le desespoir. Il envoya une seconde fois prier le Prince d'Orange de voir la montre de son Armée; & aprés que ce Prince eut persisté dans son refus, & declaré nettement, que si le Duc d'Anjou avoit envie de se perdre, il ne l'avoit pas de l'imiter; Le Duc d'Anjou sortit de son Palais avec deux cens Chevaux, outre ses Gardes Françoises & Suisses.

Les Bourgeois ne l'oserent pas attaquer les premiers; & ce fut par cette consideration qu'ils déten-

1579. dirent les chaînes des Ruës, par où les François prétendoient aller aux Portes de Roode & de Kipdorps; parce que les gens de sa suite feignirent de se diviser pour sortir en même-temps d'Anvers par l'une & par l'autre. Les deux portes luy furent ouvertes, & il trouva que ceux des Bourgeois, qui s'étoient chargez de les garder, étoient alors en petit nombre, parce que c'étoit l'heure du dîner, dés que le Duc d'Anjou fut sur le premier Pont-levis, ses Troupes se mirent sur les deux côtez, comme pour le laisser passer avec plus de liberté; & au second Pont, quelques Compagnies de Cavalerie de son Armée s'avançerent pour le joindre. On a déja remarqué que le Duc de Montpensier, les Comtes de Laval & de la Roche-Foucault, Clervant & Plessis-Mornay n'avoient rien sçû de son intention. Il les trouva dans ce corps de Cavalerie; il la leur expliqua en peu de mots, & il les conjura de l'aider à l'accomplir.

Mais le Duc de Montpensier, & les autres quatres Seigneurs que l'on a nommez, extraordinairement surpris, luy repliquerent qu'ils l'avoient bien rendu Maîtres de leurs vies en passant sous ses Enseignes, mais non pas de leur conscience, ny de leur honneur. Ils auroient essayé de le retenir plus longtemps, s'ils n'eussent entendu aussi bien que luy le bruit que l'on faisoit aux deux Portes, que l'on a déja nommées, dont ses Gardes s'étoient emparées. Ils l'inviterent à les venir rejoindre, & Montpensier & ses Amis se tirerent à quartier.

Le Plan qui avoit été dressé pour executer l'entrepriſe

trepriſe ſur Anvers contenoit, que le ſignal en ſeroit donné par un Gentilhomme de ceux qui auroient ſuivy le Duc ſur le ſecond Pont-levis; que ce Gentilhomme feindroit de s'être rompu la jambe, & ſe laiſſeroit tomber de Cheval; que les Bourgeois ne manqueroient pas de ſe mettre en devoir de le relever, & qu'il déchargeroit un coup d'épée ſur celuy qui s'ingereroit le premier de luy rendre cet Office. La choſe arriva comme elle avoit eſté premeditée; & le Bourgeois qui reçût un coup d'eſtramaçon ſur la tête, étoit Sergent. Les François ſe jetterent incontinent aprés ſur le corps de garde, tüerent ou diſſiperent les Bourgeois qu'ils y avoient trouvez, & mirent le feu à la plus proche maiſon, pour avertir les Troupes du Duc d'Anjou de venir à eux le plus vîte qu'elles pourroient. Les deux cens Chevaux de l'eſcorte de ce Prince, rentrérent dans Anvers, & les Regimens François les plus proches d'eux, ſe mirent en devoir de les ſuivre. 1579.

Les Relations des Calviniſtes François, & celles des Eſcrivains dévoüez à la Maiſon d'Autriche, portent que le deſſein du Duc d'Anjou avoit été de piller Anvers, & de le brûler enſuite, afin de jetter les autres Villes dans une conſternation, qui les obligeât à luy obéir aveuglement, de crainte qu'il ne les traitât de même. Mais il ſuffit pour les convaincre de calomnie, de raporter icy que le Duc d'Anjou, bien loin d'avoir formé ce projet, s'arrêta exprés à la Porte de Roode pour défendre le pillage à ſes Soldats, à meſure qu'ils paſſeroient. Il entra dans

1579. Anvers dix-ſept Compagnies d'Infanterie, Enſeignes déployées, & quatre Cornettes de Cavallerie, qui faiſoient ſix cens Hommes-d'Armes outre leurs Archers. Les uns & les autres crioient tuë, vive la Meſſe & Ville gagnée, & marchoient avec une confiance, qui ne pouvoit eſtre plus grande, quand meſme ils euſſent eſté aſſurez du ſuccez. Le Duc d'Anjou laiſſa des Corps de Garde dans les Ravelins des deux Portes, & commanda à ſes Troupes qui étoient d'abord fort ſerrées, de s'élargir à meſure que les Ruës qu'ils occuperoient ſeroient plus ſpacieuſes. Il eut encore la precaution de détacher du Corps de ſon Armée deux Brigades, dont l'une fit le tour des Remparts, pour s'aller ſaiſir de la Place devant la Citadelle, afin d'ôter la communication que les Bourgeois pourroient avoir avec la Garniſon de cette Place; & l'autre fût deſtinée à s'emparer de la Maiſon de Ville, que l'on appelloit la Bourſe, parce que l'on ſupoſoit, que les principaux effets des plus riches Marchands y fuſſent enfermez.

Mais une legere faute rendit inutile l'entrepriſe du Duc d'Anjou, quoiqu'elle fut d'ailleurs aſſez bien concertée. Ce Prince avant que de faire attaquer les Bourgeois & les Soldats Flamans, qui gardoient les ravelins des deux Portes, n'avoit pas eu la precaution de les faire environner avec tant d'exactitude, qu'il ne s'en ſauvât pas un ſeul; & il étoit arrivé delà, qu'il en étoit échapé prés de la moitié. Comme ceux-cy étoient de tous les quartiers d'Anvers, ils y porterent fort vîte, & en même-temps, les

nouvelles de ce qui ſe paſſoit, & donnerent par conſequent l'alarme à toute la Ville. Les Bourgeois qui ſe défioient déja comme l'on a vû, & qui tenoient leurs Armes preſtes en cas de beſoin, les prirent à l'inſtant, & ſortirent de leurs maiſons dans la poſture où chacun d'eux ſe trouvoit. Ils s'avancerent d'abord en confuſion vers les lieux, où le bruit les appelloit; & leur nombre croiſſant à proportion qu'ils en aprochoient, ceux qui avoient porté les Armes, diſpoſerent les autres en ordre de combattre, & les menerent enſuite contre les François. 1579.

Il eſt ſurprenant qu'en tres-peu de temps les chaînes furent tenduës, les Barricades dreſſées, les Corps de Garde diſpoſez dans les Carrefours, & les femmes rengées aux feneſtres, tenant aux mains toutes les choſes qu'elles jugeoient capables d'incommoder les François. Le Duc d'Anjou avoit commandé à Fervaques d'aller par la Porte de S. George ſur les Remparts avec cent Chevaux, renforcer la Brigade deſtinée à ſe ſaiſir de la place devant la Citadelle, parce qu'il y avoit lieu de prevoir, que ce ſeroit là que les François ſeroient principalement occupez, puiſqu'ils auroient à ſe défendre de deux côtez; & Fervaques ſe mit en devoir d'obéïr; mais il trouva la Porte S. Georges gardée par cinq cens Hommes qui l'arreſterent tout court, & le repouſſerent, quelques efforts qu'il fit pour leur paſſer ſur le ventre. Il demanda de l'Infanterie, & on luy envoya la Compagnie de Birague, mais elle fut repouſſée auſſi bien que luy. Jaigny qui luy en menoit d'autres, fut tué en chemin; & comme le Duc d'Anjou ne luy

1579. avoit donné que de vive voix les ordres qu'il devoit porter à Fervaques ; il en vint trois inconveniens.

Le premier, que ces ordres ne furent point executez. Le second, que l'Infanterie que Jaigny conduisoit, & qui ne sçavoit pas precisément où elle étoit menée, se dissipa faute de chef. Et le troisiéme, que Fervaques & ses Cavaliers demeurerent longtems exposez en but aux coups de leurs Ennemis ; parce qu'ils ignoroient, si le Duc d'Anjou vouloit qu'ils s'avançassent, ou qu'ils retournassent sur leurs pas.

Pour comble de negligence, les François avoient laissé leurs Picques & leurs Hallebardes dans leur Camp, & ne portoient que des Espées, des Arquebuses & des Mousquets. Ils trouvoient à chaque bout de ruë les Bourgeois, qui les laissoient décharger leurs Armes à feu, & les repoussoient ensuite avec d'autant plus de facilité, que les Picques ont toûjours l'avantage dans les lieux étroits.

Le Combat n'avoit duré que demie-heure, lorsque le Ptince d'Orange qui étoit logé à l'autre extremité de la Ville, apprit le desordre, & sortit avec ce qu'il pût ramasser de ses Domestiques, pour en apprendre de plus certaines nouvelles. Il s'étoit d'abord imaginé, que le bruit qu'il entendoit n'étoit causé que par quelque querelle particuliere ; mais il se désabusa, lorsqu'il monta sur les Remparts, & qu'il apperçût delà l'Armée du Duc d'Anjou rangée en Bataille, & les Suisses qui en faisoient partie, marcher Tambour battant vers la Place devant la Citadelle. Il se fit accompagner par le plus grand nombre des

Bourgeois, qu'il pût amaſſer, & il s'avança contre Fervaques, qui ſe défendoit encore avec aſſez de reſolution. Il l'environna ; il le prit ; il luy fit lier les mains derriere le dos, & l'emmena priſonnier. Les Cavaliers François de Fervaques qui éviterent la mort, ſe retirerent au gros du Duc d'Anjou, & y porterent la conſternation. Les Bourgeois au contraire encouragez par le ſuccez du Prince d'Orange, mirent ſi generallement la main à l'œuvre ; que les femmes, les enfans, & même les Miniſtres de la ſecte de Calvin, n'en furent pas exempts. On aſſommoit les François du haut des feneſtres ; & comme aucun de leurs Compagnons ne s'avançoit pour prendre leur place, quand on les appercevoit en petit nombre, on ſortoit ſur eux, on les environnoit, & on les égorgeoit ſans rien hazarder. Ce dernier malheur les contraignit enfin de penſer à la retraite ; & ils coururent en foule vers les meſmes Portes par où ils étoient entrez : Mais ils y trouverent un obſtacle qu'ils n'avoient pas prevû. Le Duc d'Anjou avoit ordonné, comme l'on a vû, aux Suiſſes d'aller ſur la Place devant la Citadelle, & ils paſſoient alors pour obéir ſous les meſmes Portes, par où les fuyards François pretendoient ſe ſauver, 1579.

Les uns ne voulurent point ceder aux autres, & le deſordre augmenta par la faute de Droux Colonel des Suiſſes. Cet Officier emporté de ſon naturel tua un grand cheval, ſur lequel étoit monté un Valet qui luy conteſtoit le paſſage ; le Valet fut étouffé ſous la peſanteur du cheval, qui étoit bardé, & caparaçonné ; & les fuyards irritez de l'action de

1579. Droux, & preſſez de la frayeur qui ne les avoit point encore quittez, ſe culbuterent réciproquement avec les Suiſſes. Les Bourgeois qui venoient de regagner leurs Remparts, s'avancerent vers cette Porte, & ſe ſaiſiſſant des maiſons, qui en étoient les plus proches, tirerent ſur les François, & ſur les Suiſſes, qui ne travailloient qu'à ſe pouſſer les uns les autres. Ils en tuerent un nombre d'autant plus grand, qu'ils avoient toute la commodité poſſible pour les mirer; & les Relations les plus certaines aſſurent, qu'ils en renverſerent-là juſques à trois cens. Le nombre des morts devint ſi grand, que leurs corps embaraſſerent la Porte, de maniere qu'il n'étoit plus poſſible d'y paſſer, & quelques fuyards qui s'en apperçurent, coururent aux murailles, pour eſſayer de les franchir.

Merode-Thiant Seigneur du Brabant, qui s'étoit attaché au ſervice du Duc d'Anjou, fut de ceux-là; mais encore qu'il eût eû aſſez d'agilité pour deſcendre dans le foſſé, & pour remonter à l'autre bord; il n'y eut pas plûtôt grimpé, qu'un coup d'arquebuſe l'y renverſa mort. Le Duc d'Anjou s'étoit d'abord imaginé, que ceux qui ſe jettoient du haut de la muraille dans le foſſé, fuſſent des Bourgeois, & ſes Flatteurs luy applaudiſſoient déja ſur le prétendu ſuccez de ſon entrepriſe, lorſque deux ou trois de ſes Soldats, qui avoient eû le bonheur de ſe ſauver, vinrent l'informer de la verité; & il en fut incontinent aprés convaincu, par l'Artillerie que les Bourgeois tirerent au milieu de ſon Gros. Comme il ne luy ſeroit pas reſté un homme, s'il euſt de-

meuré ſur le poſte qu'il occupoit, il ſe retira ſur un autre hors de la portée du Canon de la Ville, & il s'y plaignit à loiſir de ſa mauvaiſe fortune, comme il avoit accouſtumé en de ſemblables occaſions. 1579.

Le Prince d'Orange ſauva la vie à autant de François qu'il luy fut poſſible; & ce qu'il y eut de plus ſingulier, fut qu'il y trouva la Bourgeoiſie d'Anvers mieux diſpoſée qu'il ne penſoit: car aprés que le Combat euſt ceſſé, & que l'on eut aſſuré la conſervation de la Ville, en recouvrant le premier Pont-levis de dehors, & en le hauſſant; les Bourgeois ſe porterent eux-mêmes à ſecourir les François bleſſez, à déboucher la porte, & à dégager de deſſous un horrible tas de morts, les corps de ceux en qui l'on remarqua quelques ſignes de vie. Ceux qui reſpiroient encore furent tranſportez dans les Hôpitaux, & l'on y en prit tout le ſoin que demandoit la charité Chrétienne. On ne convient pas du nombre des morts de part & d'autre; mais s'il faut s'en rapporter au plus vray-ſemblables Relations, elles ne comptent que cent Bourgeois morts, & deux cens bleſſez; au lieu qu'elles portent qu'il y perit quinze cens François, & qu'il y en eut deux mille priſonniers. Plus de trois cens Gentilshommes de cette Nation y perdirent la vie, & ſur tout Beauvilliers Saint-Agnan & ſon fils, Latour-Landry, le ſecond fils du Maréchal de Biron, Seſſeval, le jeune Mirembeau, & Fontpertuis.

Fervaques demeura priſonnier; & le Prince d'Orange ne l'arracha des mains du Peuple, qui l'accu-

1579. soit d'être Auteur de l'entrepriſe, & le vouloit déchirer, qu'en diſant qu'il falloit auparavant l'interroger, pour apprendre de ſa propre bouche la verité du fait, & les noms de ſes principaux Complices. On l'enferma dans la Citadelle, & l'on luy donna douze Gardes. Le Duc d'Anjou ſe retira avec le reſte de ſon Armée au Château de Cerchen, où il paſſa la nuit avec d'autant plus d'incommodité, que ny luy ny les ſiens, n'avoient ny équipage ny vivres. Il écrivit de là aux Députez des Etats une Lettre, en deux ſens tout-à-fait contraires. Car il eſſayoit d'abord d'adoucir les Flamans, en excuſant l'action qu'il venoit de commettre ſur la neceſſité où ils avoient réduit ſes gens de guerre en les maltraitant, à ſe faire eux-mêmes juſtice; & il prioit qu'on luy renvoyât ſon équipage, celuy des Seigneurs de ſa ſuite, ſes papiers, & l'Evêque de Coutances * ſon Grand Aumônier, qu'il avoit laiſſé malade dans Anvers. Mais il ajoutoit à cela une eſpece de menace, en les exhortant à prendre bien-tôt leur réſolution, afin qu'elle luy ſervit pour prendre la ſienne; comme s'il leur eût voulu dire, que s'ils luy refuſoient ce qu'il leur demandoit, & même s'ils ne ſe reconcilioient point avec luy; il délibereroit s'il ne luy ſeroit point plus avantageux de ſe joindre au Prince de Parme, pour leur faire la guerre, à condition de partager leur dépoüille avec le Roy d'Eſpagne; ou de traiter avec ce Prince, qui le dédommageroit volontiers des frais qu'il avoit faits dans ces deux expeditions, pourvû qu'il luy livrât Cambray, & les autres Places

* Il étoit fils naturel du Maréchal de Briſſac.

Places qu'il tenoit dans les Païs-Bas. 1579.

Les Flamans ne répondirent pas si-tôt au Duc d'Anjou, & jamais la Politique du Prince d'Orange ne parut plus adroite, que dans l'affaire qu'on vient de rapporter. Il ne pouvoit douter que les François ne l'eussent enveloppé dans la ruine d'Anvers, si leur entrepriſe eût réüſſi, & ils s'en étoient assez nettement expliquez, en criant vive la Religion Catholique, puis qu'il passoit pour constant, que c'étoit le Prince d'Orange, qui avoit principalement introduit le Calviniſme dans les Païs-Bas; & qui l'y avoit si bien maintenu, qu'il n'y avoit aucune apparence de l'en arracher, que par sa mort. Mais ce Prince s'étoit rendu irreconciliable avec les Eſpagnols; & les vingt-une conjurations formées contre sa perſonne, luy ôtoient toutes les occaſions de douter, que s'il faiſoit parler directement, ou indirectement au Roy Catholique, de se raccommoder avec luy, on luy prometteroit à la verité tout ce qu'il demanderoit; mais qu'on n'en tiendroit rien.

Le Prince d'Orange ne trouvoit donc à le bien prendre son salut, que dans la continuation de la révolte des Pays-Bas. Cependant il n'y avoit plus dans l'Europe que le Duc d'Anjou qui fuſt capable de la continuer. On avoit eû recours à tous les autres moyens, & ils avoient tous également manqué. Il s'enſuivoit de là, qu'encore que ce Duc vint de traiter les Flamans d'une maniere qui leur avoit ôté toute la confiance qu'il avoient euë en luy, l'extrême beſoin qu'ils auroient bien-tôt de luy, les

1579. contraindroit malgré qu'ils en cuſſent, de le rappeller. Il ne falloit donc pas perdre un moment pour rétablir une mauvaiſe affaire, qui ne pouvoit être aſſez promptement réparée; & ce fut uniquement dans cette veuë, que dans la premiere Aſſemblée que l'on tint aprés le mal-entendu d'Anvers, le Prince d'Orange fut d'avis, & obtint que l'on renvoyât ſans rançon les deux mille priſonniers qu'on avoit faits ſur le Duc d'Anjou; qu'on luy rendît ſon équipage, & celuy des ſiens; que l'on répondît civilement à ſa Lettre; & que l'on nommât des Commiſſaires pour traiter avec luy.

Mais les vivres qu'on luy fournit, ne luy durerent que deux jours; & ceux d'Anvers s'étant excuſez de luy rendre plus long-temps cet office, ſur la crainte de s'affamer eux-meſmes, en remediant à l'indigence des François; le Duc d'Anjou voulut paſſer la Riviere de l'Eſcaut, pour camper dans la la Ville de Dundermonde; qu'il avoit ſurpriſe, d'où il luy eût été facile de tirer de la Flandre toutes les commoditez de la vie. Mais ceux d'Anvers preſſentirent ſon deſſein, & le rendirent inutile, en mettant ſur l'Eſcaut des Navires de guerre, qui en empeſcherent le trajet. Ils eurent encore la précaution, d'en voyer dans le Pays de Vaës, qui paſſe pour le plus fertile dès Pays-Bas, vingt-trois Compagnies Angloiſes, ſous la conduite du Colonel Norrits, avec ordre d'en diſputer l'entrée aux François; & ils noyerent par leurs Ecluſes une partie des environs de Dundermonde, ce qui contraignit la Cavalerie Allemande faute de fourage, de paſſer des Enſeignes du Duc d'Anjou, ſous celles du Prince de

Parme, qui luy donna de bons quartiers de rafraîchiſſemens dans l'Artois, & dans la partie de la Flandre, la plus proche de cette Province. 1579.

Ainſi le Duc d'Anjou fut réduit à paſſer la Riviere de Nethe, auprés de Duffele, & à prendre de là le chemin de Rimenaut, à deſſein d'aller par Vilvoorde à Dundermonde. Les obſtacles qu'il y trouva, furent d'autant plus malaiſez à ſurmonter, que les Bourgeois de Malines avoient lâché leurs Ecluſes, & inondé le Païs; mais les François qui n'avoient alors rien de meilleur a faire, n'en hazarderent pas moins de paſſer. Ils furent aſſez heureux pour trouver des guez en des lieux où ils ne ſçavoient pas qu'il y en eût; & ils en furent quittes pour perdre environ trois cens hommes des moins agiles & moins robuſtes qu'ils euſſent, quoy qu'aucun d'eux en s'engageant dans l'eau, n'eût eſperé de s'en tirer. Ils firent donc trente lieuës au lieu des ſept qu'il y avoit par le droit chemin, depuis le lieu d'où ils étoient partis, juſques à Dundermonde, & ils arriverent extraordinairement fatiguez dans cette Ville, où ils ſe rafraîchirent.

Les Etats de Flandres publierent alors contre le Duc d'Anjou une Apologie pleine d'aigreur & de calomnies; & ce fut principalement pour y répondre, que Richy compoſa ſon Livre Intitulé: *La juſtification de l'entrepriſe d'Anvers.* Le Prince de Parme ne travailla pas avec moins de ſoin à gagner la Bourgeoiſie de Gand, ſur la préſuppoſition que l'exemple de cette Ville ſeroit ſuivi par toutes les autres des Pays-Bas. Il repreſenta que les Gan-

1579. tois avoient assez reconnu par leur propre expérience, qu'il leur étoit presentement impossible, & qu'il le seroit toûjours, de trouver une domination plus douce que celle de leur légitime Souverain ; que depuis qu'ils s'étoient soulevez contre luy, toutes sortes de maux les avoient accablez ; & que les François qu'ils avoient appellez à leur secours, au lieu de les mettre dans une entiere liberté, les avoient maltraitez en un point, que les plus grands ennemis de la Flandre, ne pouvoient rencherir sur eux en matiere de cruauté.

Ceux de Gand persuadez par ces raisons, & plus encore par les Emissaires du Prince de Parme, obtinrent des autres Flamans, par les quatre Députez que leur Province avoit envoyez à l'Assemblée generale des Etats ; qu'ils declareroient au Prince d'Orange, qu'elle n'écouteroit aucune des propositions de Paix qui viendroient de la part du Duc d'Anjou, jusques à l'entiere restitution des Places qu'il tenoit dans les Pays-Bas. Mais avant que le Prince d'Orange les eût entendus, la Reine Mere avoit commencé une negociation capable de prévenir l'effet de la leur. Elle s'étoit long-tems servie de Waroquier-Mercour en qualité de Secretaire de ses commandemens; & Elle s'en étoit d'autant mieux trouvée ; que d'un côté ce Gentilhomme n'avoit pas moins de rafinement d'esprit, que les d'Elbenes & les Biragues qu'elle avoit auparavant employez à cette fonction ; & d'un autre côté comme il étoit Flamand, les François luy portoient moins d'envie, & les Etrangers se défioient

moins de luy. Mercour eut ordre de voir en passant le Duc d'Anjou, de le consoler, & d'aller ensuite à Anvers pour le reconcilier s'il étoit possible avec les Etats. 1579.

Mirambeau & le jeune Bruslart accompagnerent Mercour de la part du Roy; & tous trois representerent ensemble aux Députez des Provinces des Païs-Bas, que le Duc d'Anjou avoit hasardé sa vie & celle de ses Amis; & qu'il s'étoit endetté de maniere à ne se raquitter jamais, dans la seule veuë de les secourir: Que s'il avoit commis une faute, il en avoit porté la peine; & qu'aprés tout quelque grande qu'elle fut, les Etats étoient obligez par interest, aussi bien que par reconnoissance à la pardonner; que s'ils continuoient à vivre en mauvaise intelligence avec ce Duc, le Prince de Parme ne manqueroit pas de s'en prévaloir, en achevant de les ruiner; qu'il n'y avoit point de temps à perdre pour mettre la derniere main à une si importante réünion; & que comme le Roy de France ne trouvoit pas mauvais, que les Flamans prissent avant que de conclure, toutes les sûretez qu'ils jugeroient necessaires, il leur offroit toutes les forces de son Royaume, qui seroient employées à leur conservation, aussitôt que ce Traité seroit conclu.

La Reine Elizabeth avoit encore plus d'interest que la Reine Mere à maintenir le desordre dans les Païs bas; parce qu'elle estoit assurée que tant qu'il dureroit, les Espagnols ne porteroient la guerre, ny dans son Royaume d'Angleterre, ny dans celuy d'Irlande; aussi écrivit-elle à ses Agens auprés

1579. des Etats de Flandres, d'appuyer de toutes leurs forces la negociation de la Reine Mere ; mais les efforts de ces deux Princesses n'auroient pas réussi, s'ils n'eussent esté secondez par ceux du Prince d'Orange. Il n'étoit point insensible à l'injure qu'il avoit receuë du Duc d'Anjou, & il la concevoit dans toute son étenduë ; il sçavoit qu'il ne seroit plus en vie, si le dessein de ce Prince eust eu du succez ; & neamoins une plus forte consideration le contraignoit de dissimuler son ressentiment, & même de reconcilier les François avec les Flamans. Il n'y prévoyoit pas d'obstacles de la part des François : car outre qu'ils avoient tort, leur inconstance les faisoit aisément passer de la haine à l'affection, aussibien que de l'affection à la haine. Toute la difficulté consistoit donc à menager les Flamans ; mais il y avoit d'autant moins d'apparence d'y réüssir, que ces Peuples estoient extraordinairement soupçonneux, à cause qu'ils se défioient de la penetration de leurs esprits ; & que comme ils ne se fâchoient pas sans beaucoup de sujet, ils avoient aussi toutes les peines imaginables à pardonner.

Cette disposition ne donnoit que trop de lieu au Prince d'Orange, d'aprehender qu'il se rendroit luy même suspect en travaillant pour les François. Il fit pourtant agir en secret Sainte Aldegonde, & ses autres intimes Amis ; & ces personnes qui avoient la principale autorité dans les Etats, & qui d'ailleurs étoient persuadez qu'ils courroient la même fortune que le Prince d'Orange, puisque les Espagnols ne leur en vouloient pas moins qu'à luy, le fer-

virent si bien, qu'enfin il fut resolu en pleine assemblée qu'on le consulteroit avant que de déterminer, si l'on se reconcilieroit ou non avec le Duc d'Anjou. Le Prince d'Orange fut d'abord embaraſſé, non pas s'il devoit répondre à la consultation, parce qu'il auroit achevé de se perdre en ne le faisant pas, mais s'il le feroit de vive voix ou par écrit. Les raisons de douter étoient presque égales de part & d'autre; & la réponse de bouche étoit sujete à mille inconveniens qui en arriveroient, pour peu que l'on y ajoûtât, diminuât, ou changeât: La Réponse par écrit ne seroit plus en état d'être revoquée, & si l'on y inseroit des termes qui ne satisfissent point assez les esprits des mécontens, il n'y auroit pas lieu de les interpreter, ny de les révoquer; mais comme aprés tout, la derniere des deux manieres étoit sujete à moins d'inconveniens que la premiere; le Prince d'Orange promit d'envoyer son avis aux Etats dans quelques jours, & l'écrivit à sa maniere accoûtumée; c'est à dire en des termes qui pour paroître communs, n'en étoient pas moins choisis. 1579.

Il se plaignit d'abord du danger qu'il y avoit pour luy, de s'expliquer dans la conjoncture presente, & du tort qu'on luy faisoit, de luy attribuer les maux qui venoient d'arriver; & il conjura ensuite les Etats de se souvenir du temps qu'ils avoient pris, & des soins & des précautions qu'ils avoient aportées avant que de se déterminer sur le choix du Duc d'Anjou, pour être leur Souverain: Que comme la déliberation en avoit esté faite en pleine Assemblée, & qu'il n'y avoit pas eu un suffrage de Députez qui y eut été

1579. contraire ; on ne pouvoit ſans une effroyable injuſtice, attribuer au ſeul Prince d'Orange tous les inconveniens qui en étoient arrivez. Il avoüa plus facilement aprés cette Preface, que le Duc d'Anjou étoit déchû du droit qu'ils luy avoient déferé ſur les Pays-Bas ; mais il n'oublia pas auſſi d'avoüer, qu'ils avoient quelque obligation à ce Prince, & que ſans luy ils ne ſeroient peut-être plus en état de réſoudre la matiere dont il s'agiſſoit ; puiſque les Eſpagnols les auroient déja accablez : Il ajoûta qu'il ne voyoit que trois moyens pour les tirer d'affaire. Le premier, de s'accommoder avec le Roy d'Eſpagne ; Le ſecond, de ſe maintenir par leurs propres forces ; Et le troiſiéme, de chercher une protection étrangere. Il ne luy fut pas mal-aiſé de prouver invinciblement, que le premier de ces moyens étoit de telle nature, qu'il ne ſeroit pas poſſible que les Flamans y trouvaſſent leurs ſuretez ; & que ſi le ſecond étoit ſuffiſant lorſque les Eſpagnols, ſous le Gouvernement de Jean d'Autriche, n'avoient point d'autre Place dans le Pays-Bas que celle de Namur ; il l'étoit bien moins preſentement, que le Prince de Parme avoit recouvré prés du tiers des dix-ſept Provinces. Il conclut ainſi en faveur du dernier, & il en prit occaſion de dire, qu'il n'y avoit point dans l'Europe d'autre que le Duc d'Anjou, de qui les Etats pûſſent attendre une aſſez puiſſante protection. Il ſe fit luy-même l'objection de l'inſolence des François, & il l'avoüa avec beaucoup d'ingenuité ; mais ce ne fut que pour l'oppoſer à celle des Eſpagnols, & pour pretendre que celle des derniers étoit moins ſuportable

table sans comparaison que celle des premiers. Il le prouva par les exemples du Duc d'Aluë qui n'étoient ignorez de personne ; & passant de ces exemples à l'entrepriſe sur Anvers, il soûtint que si les François s'émancipoient, il n'étoit pas absolument impossible d'y remedier ; au lieu que quand les Espagnols s'étoient ingerez d'exercer leur tiranie dans les Pays-Bas, les peuples n'avoient rien negligé de ce qui contribuoit à conserver leur propre liberté ; & que cependant quoiqu'il y eut vingt ans qu'ils y travaillassent, ils n'avoient encore pû en venir a bout. Enfin il fit une vive peinture de la foiblesse où se trouvoient alors les Etats, & de la folie qu'il y auroit pour eux à mécontenter le Roy de France, puisqu'il ne leur restoit plus d'autre appuy que le sien ; & il conclut qu'ils ne pouvoient se conserver par aucune autre voye, que celle de leur reconciliation avec le Duc d'Anjou. 1579.

Quelques jours aprés que le Conseil du Prince d'Orange eut esté lû en pleins Etats ; Bellievre de concert avec luy, leur demanda audiance, & ne leur dit dans la premiere partie de son discours, * que les mêmes choses que ce Prince leur avoit exprimées par écrit ; mais dans la seconde il ajousta les menaces aux remontrances ; & il parla d'un ton aussi haut, que si la France n'eût point esté déchirée par trois factions irreconciliablement ennemies l'une des deux autres. Il est étonnant que les Députez l'entendirent sans l'interrompre ; & que la réponse qu'ils luy firent, ne sortit point des termes de la civilité. Cela fit connoître que le Conseil du Prince d'Orange les

* Il est entre les manuscrits de M. le premier President.

1579. avoit ébranlez ; & le Duc d'Anjou pour achever de les émouvoir, leur envoya une Ambaſſade compoſée des Seigneurs François de ſa ſuite, dont ils n'avoient aucune occaſion particuliere de ſe plaindre. Le Comte de Laval en fut le chef ; & à dire le vray, on ne pouvoit jetter les yeux ſur aucun autre qui en fuſt plus digne que luy. Il avoit eſſayé de déceter l'entrepriſe ſur Anvers, bien loin d'y contricombuer ; & il étoit demeuré ſimple ſpectateur durant qu'on l'executoit ; aucun ne l'égaloit en prudence dans le Camp des François ; & pour derniere diſpoſition, la plûpart des Députez étoient Calviniſtes, & il s'étoit declaré pour cette ſecte auſſi bien qu'eux.

Il leur repreſenta dans une Harangue courte, mais intelligible & preſſante, que le Duc d'Anjou manquoit de vivres, & que la neceſſité le contraindroit dans peu de jours d'en recouvrer par quelque voie que ce fut ; qu'il tenoit ſept ou huit Places d'extréme importance ; & que ne les pouvant plus garder, il ſeroit réduit à les vendre au Prince de Parme pour avoir du pain : Que ces Places étoient ſi avantageuſement ſituées, qu'elles ôteroient toutes ſortes de communication à celles des Provinces reſtées en la puiſſance des Etats ; & qu'ainſi les mêmes Etats ſe trouveroient en un inſtant dans l'impoſſibilité de ſe défendre ; que le Prince de Parme aſſiegeoit actuellement la Ville d'Eindorre, & qu'il la prendroit infailliblement, ſi l'Armée Françoiſe ne marchoit promtement à ſon ſecours. Ces deux motifs acheverent de déterminer les Etats le huit de

Mars mil cinq cens quatre-vingt-quatre, à conclure avec le Duc d'Anjou un Traitté provisionnel, dont les principales conditions furent : Que ce Duc leur donneroit ses Gens de Guerre, & que les Etats leur feroient compter quatre-vingt-dix mil florins ; qu'immediatement aprés il remetteroit la Ville de Bergue Saint-Vinox entre les mains des Etats, & qu'il iroit avec trois cens Chevaux & trois mille Hommes de pied à Dunkerque où il demeureroit jusques à ce que l'on eût convenu avec luy d'un accommodement solide & durable ; qu'avant qu'il partît de Dundermonde où il étoit, on luy donneroit pour seureté de la presente convention, les sept Ostages qu'il luy plairoit de choisir entre les Magistrats d'Anvers : & que quand il se seroit mis en chemin, on luy renvoyeroit ses Prisonniers, ses papiers & son bagage ; qu'aprés qu'il les auroit reçûs, il restituëroit aux Etats la Ville de Dixmude, & qu'il renvoyeroit les Ostages d'Anvers. 1579.

Mais les esprits étoient encore trop aigris, pour esperer que le Traité par provision fut accompli de part & d'autre avec assez de sincerité. Quelques Flamans que l'on croyoit avoir esté susciter par ceux de Gand, dresserent une embuche au Duc d'Anjou sur le chemin de Dunkerque. Ils disposerent des Herses & des Bascules, à l'entrée & à la sortie d'un ravelin qui défendoit une des Portes de la Ville de Nieuport, à dessein que lorsque ce Prince s'y seroit engagé, il n'en pust sortir, & demeurât à découvert & exposé à la Mousqueterie, & au Canon de la Courtine de cette Ville, toute bordée

1579. d'Arquebusiers. Le Duc d'Anjou avoit déja commandé à la meilleure partie des François qui l'accompagnoient, d'entrer dans le Ravelin, & il étoit luy-même sur le point de les suivre, lors qu'un Seigneur Flaman, qui se nommoit Olivier du Temple, luy découvrit & luy fit voir de ses propres yeux le danger où il s'alloit mettre. Il luy montra un autre chemin plus seur & plus commode tout ensemble que celuy-là, qui consistoit à faire dresser sur le Canal de Nieuport un Pont de branchages & de soliveaux, & le Duc d'Anjou évita de cette sorte un des plus grands dangers, qu'il eût couru de sa vie.

Il avoit laissé au Marêchal de Biron le Commandement de l'Armée, qui suivant le Traité provisionel devoit dégager Eindouve; mais cette petite Armée fut si tard renforcée par les Troupes Flamandes qui la devoient joindre; & d'ailleurs les Habitans des lieux par où elle marchoit, luy fournirent si peu de vivres, que lors qu'elle fut arrivée devant la Place qu'elle prétendoit secourir, elle trouva que ceux qui la gardoient, avoient déja capitulé avec les Espagnols. Tout ce que put alors faire le Marêchal de Biron, fut de la mener devant le Château de la Woude prés de Bergopson, qu'elle prit. Les Etats agirent cependant avec tant de lenteur, qu'ils ne purent changer leur Traité Provisionel avec le Duc d'Anjou, en un Traité solide; & le Duc d'Anjou qui demeuroit exposé durant cet intervale, à la raillerie de ses Ennemis, en conçut tant de chagrin, qu'il luy prit une maladie, dont il ne pût entierement guérir. Il y a des Relations qui

portent que ce fut pour changer d'air, qu'il paſſa de Dunkerque à Calais ; mais ceux qui ont demeuré dans ces deux Villes, ſçavent que l'air de l'une n'eſt pas meilleur que celuy de l'autre ; & par conſequent il s'en faut rapporter au témoignage de ceux qui écrivent que le Duc d'Anjou rentra en France, dans la ſeule veuë de ſe faire regretter par les Flamans, quand ils recevroient la nouvelle qu'ils l'auroient perdu. 1579.

Il laiſſa Chamois dans Dunkerque avec cinq cens des meilleurs Soldats de ſon Infanterie & il crut que ce nombre ajouté à la Garniſon, que les Etats de Flandres entretenoient dans cette Place, ſuffiroit pour la conſerver. Mais il n'avoit pas encore appris par ſa propre experience, que les François ne demeurent pas volontiers dans des lieux qu'ils voyent abandonnez par leur General, & ſans eſperance qu'il y envoye deſormais du ſecours. Les deux tiers des cinq cens hommes de la Garniſon laiſſée, deſerterent dans Dunkerque preſque auſſitôt que le Duc d'Anjou en fut parti ; & le Prince de Parme qui avoit un deſſein formé ſur la Ville de Nieuport, * le ſuſpendit pour attaquer Dunkerque, qui luy étoit beaucoup plus importante. Il ne pouvoit occuper à cette entrepriſe qu'environ quatre mil hommes, parce que les autres Troupes Eſpagnoles étoient ſi fatiguées, qu'elles avoient beſoin de bons quartiers de rafraîchiſſement ; mais ſon induſtrie & ſon experience ſuppléerent à ce défaut. Il ſe ſaiſit de la Colme, & des autres Rivieres, qui facilitoient l'accez de Dunkerque ; & il le

* Vers le milieu de la ſeconde Decade Strada.

1579. ferma si bien, qu'il ne fut plus possible aux Etats d'y jetter ny vivres, ny munitions. Il fit ensuite une Estacade de grosses poutres & de mats de Navires liez ensemble par des chaînes, qui bouchoit tout-à-fait l'entrée du Port ; & il se contenta de tenir ainsi Dunkerque bloquée.

Les Etats convaincus qu'ils ne la perdroient pas moins par cette voye, que par celle de la force ouverte, presserent Biron de la secourir ; & Biron qui ne refusoit pas de s'exposer aux entrepriſes hardies, pourvû qu'il en esperât tant soit peu de succez, y consentit, à condition que ceux de Gand luy donnassent passage par leur Territoire. Il luy étoit absolument necessaire d'éxiger cette condition, puis que sans elle les vivres luy auroient manqué ; mais les Calviniſtes étoient déja les plus forts dans Gand ; & par une intrigue qui n'a pas été démêlée jusques à present, le Prince de Parme avoit intelligence avec eux. Il les obligea de répondre, que Biron & ses Troupes étoient presque toutes Catholiques, & que par consequent la conscience ne permettoit point à ceux de Gand, qui avoient tant de peine à contraindre les Habitans de leur Banlieuë, de quitter l'ancienne Religion ; d'y recevoir des Hôtes qui ne manqueroient pas de leur inspirer en passant, de retourner à la Communion du Pape.

Les Etats & Biron essayerent en vain, de surmonter l'obstination de ceux de Gand ; & Chamois aprés avoir enduré toutes les incommoditez qui surviennent dans les Places privées pour long-

tems de la communication au dehors, fut réduit à rendre Dunkerque. 1579.

La perte de cette Place fut bien-tôt ſuivie de celles de Nieuport de Furnes, de Dixmude, de Bergues-Saint-Vinox, & de Menen : Et l'avis que les Flamans en receurent, au lieu d'appaiſer leur deſordre ; l'augmenta. Le Prince d'Orange ne ſe croyant pas ſi proche de ſa fin, qu'il l'étoit en effet; s'étoit marié pour la quatriéme fois. Il avoit épouſé Anne de Coligny fille de l'Amiral de Chaſtillon, & Veuve du jeune Theligny, qui avoient été tuez à la journée de ſaint Barthelemy. La plûpart des Politiques qui examinoient de prés ſes actions, blâmerent ſa conduite en ce point, & à dire le vray l'on trouva d'autant plus à redire, qu'il eût choiſi une femme Françoiſe, que dans le même tems qu'il l'avoit priſe, il avoit donné l'aînée de ſes filles au Seigneur de Laval, qui étoit auſſi François. On ſuppoſa là-deſſus, qu'il eût negligé ſes vieilles maximes, & donné de nouvelles occaſions de croire, qu'il prétendoit rétablir la domination des François dans les Païs-Bas ; quoy que la conjoncture y fut alors tellement contraire pour luy, qu'il ne pouvoit conſerver l'amitié des Flamans, qu'en feignant d'avoir luy-même de l'averſion pour les François. Mais ceux qui l'excuſoient ſoûtinrent qu'il n'avoit penſé qu'à ſe bien allier ; & que comme il avoit donné ſa fille au Seigneur de France qu'il eſtimoit le plus, il avoit épouſé la Dame la plus vertueuſe & la plus adroite qu'il y eût dans la Secte de Calvin.

1679. Quoy qu'il en ſoit, le mécontentement des Flamans, & des Brabançons devint ſi grand, que le Prince d'Orange averti de bonne part, qu'il n'y avoit plus de ſureté pour luy dans l'une, ny dans l'autre de ces Provinces, ſe retira le vingt-deux de Juillet mil cinq cens quatre-vingt quatre dans celle de Zelande, dont il étoit Gouverneur, auſſi-bien que de celles de Hollande, & d'Utrecht. Le Maréchal de Biron ſeroit ainſi demeuré ſeul expoſé avec ſes Troupes, au dépit des Flamans, & à l'inſulte des Eſpagnols, s'il eût été moins prudent; mais ſoit que le Prince d'Orange l'eût fait avertir en ſecret, de prendre garde à luy, ou que les amis qu'il s'étoit faits entre les Députez des Etats, luy euſſent rendu cet office; il s'approcha inſenſiblement de la Frontiere de France, & il ſe mit enfin, ſans avoir perdu un ſeul homme, à couvert ſous l'Artillerie de Cambray.

La Reine Mere n'avoit pas plûtôt ſceu que le Duc d'Anjou étoit rentré dans la France, qu'elle s'étoit miſe en chemin pour l'aller trouver à Calais: mais il la pria de ne pas continuer ſon voyage, de crainte que les Flamans ne priſſent ombrage de leur entreveuë. Le deſſein de cette Princeſſe n'étoit pourtant que de conſoler le Duc d'Anjou de ſes malheurs, & de moderer le reſſentiment qu'il avoit contre la Cour, de ce qu'en l'abandonnant, elle l'avoit réduit à former l'entrepriſe ſur Anvers, qui luy avoit été funeſte. Ce reſſentiment alloit ſi loin, que comme il y avoit alors en France une extrême liberté de parler contre les Roys; & que les Favoris du Duc

du Duc d'Anjou s'en prévaloient dans toute son étenduë; ce Prince accoûtumé à les entendre, semblоit ne se plus souvenir que Henry Trois fût son Frere aîné & son Maître. Il luy échappoit de tems en tems des paroles que l'on n'oseroit rapporter icy, & qui ne marquoient que trop, qu'il seroit capable de se porter aux dernieres extrémitez, si l'on continuoit d'user à son égard de la même conduite, que l'on avoit jusques-là observée. Il n'évitoit pas de s'expliquer de cette sorte, devant des personnes qui ne luy étoient pas trop affectionnées; & ces personnes ne se contentoient pas de rapporter mot à mot aux Favoris, ce qu'elles avoient oüi; mais de plus elles encherissoient beaucoup sur la verité, dans la veuë d'aigrir les affaires, ou d'obliger les Favoris, à leur obtenir de la Cour de plus grandes récompenses. 1579.

L'excez alla si loin de part & d'autre, qu'il en seroit infailliblement arrivé de reciproques malheurs, si Henry Trois n'eût été informé, que le chagrin de son frere l'affoiblissoit en un point, qu'il ne vivroit pas long-temps. Sa Majesté passoit aisément de l'extremité de la peur à celle de la confiance; & comme elle s'étoit long-temps prévenuë de l'opinion, que les trois partis formez dans son Royaume n'auroient garde de luy faire de la peine, aprés qu'ils auroient perdu l'esperance de voir ce Duc à leur tête, Elle jugea que pour les tenir desormais en repos, Elle n'avoit qu'à feindre une devotion extraordinaire, pour leur persuader qu'elle étoit entierement éloignée du dessein de les ruiner. Elle passoit la plûpart des jours dans les Monastères, & sur tout dans celuy des Feüillans; & elle s'étoit fait faire

1579.

une porte, * par où elle alloit les nuits chanter Matines avec ces Religieux. Elle se mettoit de toutes les Confrairies, & elle assistoit à leurs Processions : Elle menoit les Courtisans en pelerinage, tantôt à Nôtre-Dame de Liesse, tantôt à Chartres, & tantôt à Clery : & Elle y faisoit des Vœux pour la grosseſſe de la Reine.

* Dans les papiers de ce tems-là, gardez au Monastere des Feüillans.

Ce n'est pas qu'elle ne se relâchât de tems en tems, & qu'elle ne retournât à ses plaisirs ; mais elle prenoit tant de précautions pour le cacher, & d'ailleurs ses actions exterieures de pieté, étoient si frequentes & si solemnelles, qu'il luy en arriva le même inconvénient où saint Louis avoit été sujet ; c'est-à-dire, que le bruit courut par toute la France, & même par toute l'Europe, que Henry Trois vouloit changer sa Couronne en un Froc. La flatterie profitoit de ces dangereuses conjectures pour les augmenter ; & ceux qui gouvernoient la conscience du Roy, ne se contentoient pas de dire en particulier, ny de prêcher en Public, que le Roy ne vivoit plus ; mais que c'étoit Jesus-Christ qui vivoit en luy. * Ils l'écrivoient de plus dans les Ouvrages destinez à l'impression, & ils auroient volontiers assuré, que Sa Majesté étoit confirmée dans la Grace, si la Theologie ne leur eût appris que ce privilege n'avoit été accordé qu'à la Mere de Dieu, à saint Jean-Baptiste, & aux Apôtres.

* Dans les Sermons manuscrits du Pere Aymõd Auger.

Mais les Factieux des trois Partis prenoient occasion des Panegiriques que l'on faisoit du Roy, pour publier à leur tour autant, ou plus de sanglantes Satires. Aucune des circonstances, qui s'étoient passées dans les lieux où Sa Majesté se divertissoit,

n'y étoit oubliée, & l'on y ajoûtoit plûtôt à la verité, que l'on ne diminuoit. On exageroit que Henry devenu amoureux de la femme d'un riche Marchand de Lyon, qui étoit Penitent bleu, avoit d'abord feint de porter la Croix dans une Procession de ces Penitens; que ce Prince l'avoit ensuite donnée à porter au Marchand, & qu'il étoit couru au logis de sa Maîtresse; mais qu'une personne affidée au Marchand, l'ayant averti que le Roy venoit d'entrer chez luy, il avoit jetté la Croix au milieu de la ruë, & couru de toute sa force vers son logis. On ajoûtoit que depuis ce tems-là, le Roy ne manquoit pas de faire chaque année un voyage à Lyon; mais que les Bourgeois de cette Ville, qui avoient de belles femmes, n'étoient pas plûtôt informez de son approche, qu'ils les envoyoient dans le Païs de Bresse, qui n'appartenoit point encore à la France. 1579.

La maniere dont il passoit le Carnaval, étoit d'aller avec ses Favoris le jour par les ruës, & la nuit dans les maisons, le plus souvent en masque; & l'on y faisoit mille tours de jeunesse à sa veuë, quand il ne les faisoit pas luy-même. Il changeoit de vie dés le Mercredy des Cendres; & l'on auroit dit à le voir, qu'il étoit veritablement touché de Dieu. Il assistoit aux Processions des Penitens, & il donnoit des exemples de mortifications, qui auroient été admirez, si l'on eût été moins persuadé de son inconstance. Il érigea à Paris une Confrairie de Penitens, qu'il nomma *La Congregation des Penitens de l'Annonciation de Nôtre-Dame*; & il en fit luy-même les premieres cérémonies. Le jour de cette Fête, il se mêla parmi le Peuple sans avoir de Gar-

1579. des, & ſans qu'il eût aucune marque qui le diſtinguât des autres Confraires. Le Cardinal de Guiſe y porta la Croix, & le Duc de Mayenne ſon frere exerça la fonction de Maître des Cérémonies. Les principaux Courtiſans, & même le Chancelier de Birague, & le Garde des Sceaux de Chiverny s'y trouverent. Mais on obſerva qu'aucun du Parlement n'y voulut aſſiſter, de crainte d'approuver par ſa preſence une ſi dangereuſe nouveauté. On y étoit diſtribué en trois bandes, diſtinguées par les couleurs de blanc, de noir, & de bleu; & les Confraires marchoient deux à deux, couverts d'un ſac ſur le viſage, & la diſcipline à la ceinture. Ils allerent en cet équipage depuis les Grands Auguſtins juſques à Nôtre Dame, nonobſtant la pluye qui tomboit alors avec tant de violence, que les habits des mieux vêtus ſous le ſac, en furent traverſez.

Mais le peuple ne pouvoit plus être trompé par de ſemblables ſpectacles, parce qu'il avoit trop d'experiences du contraire; & il ne ſe cachoit pas de dire que c'étoit-là ſe mocquer de Dieu & des hommes. Il échapa même à un Bourgeois de Paris, dont l'eſprit étoit extraordinairement ſatirique, de s'écrirer en faiſant alluſion au mauvais temps; que la Cour aprés avoir pillé la France, croyoit en être quitte pour ſe couvrir d'un ſac moüillé. Le Roy avoit eu la précaution de faire approuver par le Pape, la Confrairie de l'Annonciade : La Bulle luy en avoit eſté envoyée en bonne forme; & il avoit obligé le Nonce de ſe trouver preſent à la Ceremonie. Cependant dés le lendemain la plûpart de ceux qui préchoient dans les Egliſes de Pa-

ris en Carême, declamerent contre elle. Maurice Poncet Docteur en Thelogie, & Prieur des Benedictins de Melun, assura qu'il sçavoit de bonne part, que le soir de cette Ceremonie qui étoit un Vendredy, la broche avoit tourné pour les plus gros des Penitens; & qu'aprés s'être rassasiez de chair, ils avoient fait débauche entiere; qu'ils se mocquoient de Dieu sous le masque dont ils s'étoient couverts; & qu'ils auroient dû se foüetter jusques au sang de la discipline qu'ils se contentoient de porter à la ceinture, pour faire à Dieu & au Public une amende honorable, de l'irreverence publique qu'ils commettoient 1579.

Le Roy l'ayant sçu, n'osa pas punir cette insolence avec toute la severité qu'elle meritoit; mais comme il auroit esté dangereux de la laisser tout-à fait impunie; Sa Majesté ordonna au Chevalier Muguet, d'aller prendre Poncet, & de le conduire à son Abbaye le long de la Riviere de Seine, afin qu'il eût durant tout le chemin la peur que l'on ne l'y jettât. Avant qu'il partît un des Favoris du Roy eut la curiosité de le voir. Il luy demanda pourquoy au lieu d'édifier ses Auditeurs, il ne s'étudoit qu'à les faire rire; & Poncet répondit avec une hardiesse qui n'étoit point ordinaire à ceux de sa profession, qu'il ne venoit point des gens à ses Sermons pour y rire, s'ils n'étoient impies; & qu'il n'en avoit jamais fait tant rire, que le Favori qui luy parloit en avoit fait pleurer. Le jour du Jeudy Saint, il plût au Roy de recommencer la Ceremonie du jour de l'Annonciation: & pour la rendre plus venerable, Sa Majesté voulut qu'on la fit aux flambeaux; les Favoris y porterent la complaisance jusques à l'ex-

1579 cez, puiſque quelqu'uns d'entre eux s'y foüetterent; Mais Joyeuſe-Saint-Didier frere du Duc de ce nom, y contracta une diſſenterie dont il mourut; & l'accident qui luy étoit arrivé fut de mauvais augure pour la Confrairie.

Les plus ſages aprehendoient que les profanations dont on vient de parler n'achevaſſent d'attirer la colere de Dieu ſur la France; & l'on trouva dans la Chapelle des Auguſtins, où l'on s'aſſembloit pour les Ceremonies de l'Ordre du Saint-Eſprit, des vers Latins* qui prediſoient au Roy, que de deux Couronnes qu'il avoit portées, l'une étoit déja tombée de deſſus ſa tête, & l'autre tomberoit bien tôt.

*Ils ſont rapportez dans le Journal de Henry Trois.

Mais ce ne fût pas-là le plus grand mal que cauſa à Sa Majeſté la Confrairie de l'Annonciade, puiſqu'elle donna pretexte aux trois partis de faire des aſſemblées ſecrettes, & d'en tirer les avantages qu'ils pretendoient; c'eſt-à-dire de débaucher à Henry Trois les Sujets fidels qu'il avoit juſques-là conſervez. Et de fait, ſon autorité diminua de ſorte, qu'il ne luy en reſtoit preſque plus que pour mettre de nouveaux Impôts, dans la ſeule vûë d'enrichir ſes Favoris. On raconte à cette occaſion qu'il y avoit alors à la Cour ſept Poëtes, que l'on appelloit la Pleyade. Le Duc de Joyeuſe en avoit pris la protection, & leur avoit fait donner trente ſix mil livres, que l'on avoit tirez de l'Erection d'une Chambre d'Elûs dans le Languedoc. La Pleyade aprés avoir touché cet argent, s'enferma dans un Cabaret prés de la Porte de Neſle, & n'en ſortit qu'au bout d'un mois, qu'elle eut mangé les trente-ſix mil francs. La ſeule action de grace qu'elle en rendit, fut de

s'écrier en sortant : *Vive la tiranie, nous avons dépensé ce mois-cy douze mil écus.* 1579.

Le Duc de Guise ne négligeoit pas de profiter des dissolutions de la Cour, & le faisoit à sa mode, puisqu'il avoit si bien menagé les Favoris, qu'ils luy donnoient quelque part dans les exactions. Il est vrai qu'il la partageoit avec les principaux des Catholiques zelez, sans se charger luy-même de la haine publique, & sans permettre qu'elle rejaillit sur eux. L'adresse dont il se servoit, consistoit en ce qu'il y avoit des Provinces où son autorité & celle de ses Amis étoient si grandes, qu'il auroit esté impossible d'y lever des Impots sans leur consentement. Ils ne demandoient pas à la verité de l'argent pour le donner : Mais ils faisoient naître sous main tant d'obstacles, que pour les faire cesser, les Partisans étoient contraints de conclure avec eux des Traitez secrets, par lesquels ils les associoient au profit.

L'on avoit ainsi verifié en l'année mil cinq cens quatre-vingt-trois les dix-sept Edits dont on a déja parlé ; & en mil cinq cens quatre-vingt-quatre ; le Roy accompagné des Ducs de Joyeuse & d'Epernon, alla tenir son lit de Justice au Parlement, pour la verification des onze autres. Comme il étoit des plus Eloquens Hommes de son siecle, il fit une Harangue qui fût autant estimée pour la forme qu'il luy donna, que blâmée pour le sujet sur lequel elle avoit esté composée. Le Chancelier de Birague qui n'avoit pas autant d'Eloquence, & qui d'ailleurs étoit venu trop tard en France, pour en aprendre parfaitement la Langue, fut obligé de parler ensuite, & s'embarassa de sorte, qu'il aprêta à rire à

1579. toute l'assemblée. Il avoit oublié une partie de son discours, quoiqu'il l'eut étudié ; & comme il repetoit souvent que le Roy avoit besoin d'argent, sans en rendre aucune raison, & qu'il regardoit à droit & à gauche ; en attendant que sa memoire luy suggerât ce qu'il devoit dire ; on crût qu'il ne vouloit pas nommer les Favoris, & qu'il se contentoit de jetter les yeux sur eux, pour obliger son auditoire à juger que le Roy n'exigeoit des sommes qui devoient revenir des onze Edits, que pour les leur donner.

Le Roy ne tira pas du Parlement toute la satisfaction qu'il esperoit ; & Sa Majesté pour recompenser les Favoris par une autre voïe, & pour couvrir une partie de la honte qu'elle avoit reçûë, en faisant à contre-temps une démarche aussi publique qu'avoit esté sa tenuë d'un lit de Justice ; s'avisa de negliger les anciennes formalitez, & de taxer dans son Conseil Privé les Marchands de Vin, & tous ceux qui s'étoient mêlez du trafic du Sel. Elle envoya à chacun d'eux un Mandement de payer sa quotte-part dans vingt-quatre heures sans aucune remise ; sur peine de prison ; Mais les gens du commerce ne se hâterent pas de payer leurs taxes ; & le Roy n'osa les y contraindre, de peur d'exciter une sedition.

La Reine sa Mere qui recevoit de jour en jour de plus fâcheuses nouvelles de la maladie du Duc d'Anjou, pensa serieusement à prevenir les inconveniens qui luy arriveroient en cas qu'elle le perdît. Elle prevoyoit que le peu de credit qui luy restoit, cesseroit alors ; parce que le Roy n'ayant plus besoin d'elle pour retenir son frere dans le devoir, la negligeroit infailliblement ; & la crainte de décheoir qui tourmente

mente les Grands à meſure qu'ils ont de l'ambition, réduiſit cette Princeſſe à déliberer ſi elle embraſſeroit l'un des trois Partis qui partageoient le Royaume, ou ſi elle ſe reconcilieroit avec les Favoris. Les mêmes raiſons qui l'avoient autrefois empêchée, lorſqu'elle étoit Regente, de favoriſer les Calviniſtes, luy revinrent dans l'eſprit, & la détournerent encore de les rechercher; outre qu'elle étoit ſi mal avec le Roy de Navarre, qu'il n'auroit pas eſté poſſible de rétablir la confiance qu'ils avoient euë entr'eux. Les Politiques ne paroiſſoient point aſſez puiſſans, pour appuyer la Reine Mere en cas de beſoin; & de plus, Damville étoit perſuadé qu'elle avoit voulu le perdre à la journée de Saint Barthelemy, & que s'il eût deferé auſſi bien que ſes trois freres, aux ſollicitations qu'elle leur faiſoit de venir à Paris, ils y auroient été tuez tous quatre. 1580.

Les Favoris étoient à la verité plus puiſſans que les Politiques: mais la Reine Mere prévoyoit que leur amitié luy coûteroit trop à conſerver; & qu'en s'uniſſant avec eux, elle encourroit la haine des Peuples dans un tel excez, qu'ils la traiteroient de même, qu'ils avoient fait Brunehault, & Fredegonde. Il ne reſtoit donc que les Catholiques zelez; & ſi la Reine Mere eut recours à eux, ce fut plus par neceſſité, que par choix. Le Duc de Guiſe voyoit bien quel avantage ce luy ſeroit, de l'avoir de ſon côté. Mais deux conſiderations l'en détournoient: L'une que la Reine Mere, quelqu'union qu'elle pût contracter avec les Catholiques zelez, ſeroit toûjours prête de les abandonner, lorſque ſes intereſts preſens

1579. auroient changé : L'autre que cette Princeſſe avoit tellement irrité les Eſpagnols, en favoriſant le Duc d'Anjou pour ce qui regardoit la Souveraineté des Païs-Bas, & en envoyant aux Iſles Terceres une Flotte qui n'avoit manqué de les conquerir, que par la mauvaiſe intelligence de ceux qui la commandoient ; qu'il n'y avoit aucune apparence, que le Roy Catholique pardonnât ſincerement ces deux injures, & qu'il ſe reconciliât tout de bon avec la Reine Mere.

Il s'enſuivoit de là, que quelques ſoins que prît le Duc de Guiſe, d'engager en même-temps les Eſpagnols & la Reine Mere à ſa protection, il n'en viendroit pas à bout, ou il ne réüſſiroit pas pour long-tems : & par conſequent il luy étoit neceſſaire de choiſir qui du Roy d'Eſpagne ou de la Reine Mere luy ſeroit le plus utile. Il ne délibera pas long-tems là-deſſus ſans prendre ſon parti ; & il trouva qu'il y avoit plus de ſûreté à prendre, & moins d'inconſtance à craindre de la part des Eſpagnols. Et de fait le Conſeil de Madrid étoit ſi fâché d'avoir trouvé les François en ſon chemin, dans les deux conjonctures dont on vient de parler, que non ſeulement il les imputoit à la Reine Mere, mais encore à Henry Trois ; & ç'avoit été pour s'en venger, qu'il avoit eu la meilleure part dans une conſpiration qui avoit été formée dans le Dauphiné & dans la Provence, pour détacher ces deux Provinces de la Monarchie Françoiſe.

ARGUMENT
DU
SEPTIEME LIVRE.

LE Duc de Savoye forme pour enlever la Provence & le Dauphiné, une conſpiration que Leſdiguieres découvre & déconcerte; & ce Prince ne réüſſit pas mieux à rompre l'Alliance entre les François & les Suiſſes. Le Duc de Guiſe excite Roſieres à publier un Livre, pour montrer que la Maiſon de Lorraine décendoit en droite ligne maſculine de celle de Charlemagne; & que par conſequent Capet & ſes Succeſſeurs avoient uſurpé la Couronne ſur elle: Mais Roſieres eſt convaincu de fauſſeté par le Manuſcrit de Guillaume de Tir. Le Roy offre ſa belle-Sœur au Duc d'Epernon, qui la refuſe ſagement. Le Duc de Joyeuſe l'accepte, & elle prend ſur luy un tel aſcendant, que pour luy plaire il devient Catholique zelé. Il ſe propoſe d'ôter le Gouvernement de Languedoc au Duc de Montmorency; & il entreprend dans cette vûë le voyage de Rome; Mais ſa négociation échouë, parce que le Duc de Montmorency avoit trouvé le ſecret d'engager le Pape dans ſes intereſts, en preſervant le Comtat d'Avignon des courſes des Calviniſtes. Pendant le voyage du Duc de Joyeuſe, le Duc d'Epernon le ſupplante; & il en devient ſi malade, qu'il perd ſon embonpoint & ſa bonne mine.

Deux des Filles de Henry Second ſont également malheureuſes, & c'eſt pour le montrer par occaſion que l'on abrege icy l'Hiſtoire de Dom Carlos, & que l'on y diſtingue ce qu'il y a de veritable, d'avec ce que les Romans du ſiecle paſſé & de celuy-cy y ont ajoûté. On abrege encore les Memoires de la Reine Marguerite, & l'on entremeſle les faits conſiderables qu'elle a cru devoir ſupprimer, comme ſont ceux du Courier des Ducs de Ioyeuſe & d'Epernon qu'elle fit aſſaſſiner, & de ſon intrigue avec Harlay-Chanvalon. Le Roy hait irreconciliablement ſa ſœur, & la maltraite en diverſes manieres. Il pretend qu'elle aille rejoindre ſon mary; & le Roy de Navarre pour s'en excuſer, envoye à la Cour de France Pleſſis-Mornay qui negocie tête à tête avec Henry Trois, & n'obtient rien pour reparer le deshonneur de la Reine de Navarre. Mais en recompenſe, on luy accorde une grace qui nuit à ſon maître au lieu de luy ſervir. Le Roy de Navarre s'imagine que Biron l'empêche d'acquerir de la reputation, & ſollicite pour cela qu'on luy ôte la Lieutenance du Gouvernement de Guyenne. Biron eſt déposé, mais on luy donne pour ſucceſſeur en Matignon un homme plus ſurveillant que n'avoit eſté Biron, puiſqu'il offre aux Calviniſtes Baſas & le Mont-de-Marſan, ſous couleur d'un article du dernier Traité qui n'étoit point aſſez intelligible; & que de plus il bloque ſi bien dans Nerac le Roy de Navarre, qu'il le reduit à reprendre ſa femme aprés une negociation de ſix mois avec Bellievre. Les Eſpagnols veulent exciter en France une neuviéme querelle civille, & s'adreſſent d'abord au Duc de Guiſe, qui les refuſe avec autant de hauteur qu'ils l'en avoient ſollicité. Ils recherchent enſuite le Roy de Navarre, qui eſt

ſur le point de ſe perdre luy-même en traitant avec eux ; mais la maladie du Duc d'Anjou, & d'autres raiſons, luy font éviter le precipice où il étoit preſt de tomber. Le Roy penſe à rétablir ſa table ſur le pied de celle de François Premier ; mais ſa profuſion l'en empêche ; & les Députez qu'il envoye dans les Provinces, pour demander qu'elles contribuënt à payer ſes dettes, ne ſont point écoutez. Il convoque à Paris une Aſſemblée qui repreſentoit les Etats ; & il y ſurvint deux conteſtations, l'une pour la preſéance entre les Cardinaux de Vendôme & de Guiſe, l'autre pour le pas entre les Cardinaux de Vendôme & de Joyeuſe. La premiere eſt terminée à la ſatisfaction du Public ; mais le Roy auroit decidé l'autre à ſa honte, ſi le Duc d'Epernon par une pure jalouſie ne l'en eût empéché. La Gueſle ſollicite que l'on aboliſſe le Privilege de la Fierte de Roüen ; & le Cardinal de Bourbon pour la conſerver ſe jette aux pieds du Roy. On abrege icy les Ordonnances qui s'y firent, & l'on raporte l'adreſſe avec laquelle le Roy éluda la demande des Calviniſtes, qu'on leur laiſſât les Places de ſureté pour ſix autres années. Le Baron de Viteaux eſt tué en duel ; & le jeune Moüy ſe défait de l'aſſaſſin de ſon Pere. Les Eſpagnols obligent Montmorency à conclure une Ligue défenſive avec eux ; & ils propoſent enſuite au Duc de Guiſe d'y entrer, mais il s'en excuſe ſur d'invincibles raiſons. On met icy le détail des differens motifs par leſquels entrerent dans la Ligue, les Ducs de Guiſe & de Mayenne, le Cardinal leur frere, le Duc de Nevers, le Secretaire d'Etat Villeroy, Pericard Secretaire du Duc de Guiſe, d'Eſpinac Archevêque de Lyon, la Chaſtre, le Comte de Briſſac, Balſac, d'Entragues, Mandelot, Lanſac, ſaint-Luc, la Garde,

Vins, les Comtes de Sault & de Suze, le Baron de Breauté, Rieux-Courdeac, Beauvais-Nangis, Menneville, Sacremore, Rhosne, Saint-Paul, Guitaud, & le Cardinal de Bourbon. Le mauvais succez de l'entrepriſe d'Anvers, donne occaſion au Duc de Guiſe d'offrir à Henry Trois les Forces des Catholiques zelez pour le réparer hautement; mais Sa Majeſté le refuſe, & le Duc de Guiſe s'adreſſe en ſecond lieu au Duc d'Anjou qui l'écoute d'abord, & qui luy manque de parole bien-tôt aprés. Le Roy permet au Duc de Ioyeuſe de lever une Armée pour accabler Montmorency dans le Languedoc; mais ce projet manque par la mort du Duc d'Anjou dont on fait icy l'éloge, & l'on raconte pluſieurs rares particularitez. Le Conſeil de Madrid attente en vain à la vie de la Reine d'Angleterre, & réüſſit mieux ſur celle du Prince d'Orange, dont la mort diviſe les Etats Generaux, & donne ſujet au Prince de Parme de faire de ſi grandes Conquêtes ſur eux, qu'ils ſont reduits à députer une magnifique Ambaſſade à Henry Trois, pour le prier de les recevoir en qualité de Sujets; mais on les renvoye ſans aucune réponſe cathegorique.

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit la mort du Duc d'Anjou, l'entier établiſſement de la Ligue, la curieuſe recherche des Caracteres particuliers des Princes, des Seigneurs, & des autres perſonnes conſiderables dont elle étoit compoſée, & ce qui eſt arrivé de plus ſingulier en France ſur la fin de mil cinq cens quatre-vingt-quatre & au commencement de mil cinq cens quatre-vingt-cinq.

CHarles Emanuel Duc de Savoye qui venoit de ſucceder à Philbert-Emanuel ſon Pere, l'égaloit bien à la verité pour les qualitez de l'eſprit, & pour l'agilité du corps, tout boſſu qu'il étoit; mais non pas pour le jugement. Il étoit encore fort 1580.

1580. jeune ; & soit qu'il eût plus d'ambition que son prédecesseur n'en avoit eû, ou que n'ayant pas souffert comme luy vingt-deux ans de mauvaise fortune, il n'eût pas acquis tant d'experience ; il n'avoit pas plûtôt veû la France divisée, qu'il s'étoit mis en tête de la partager avec les Espagnols : & son aveuglement étoit d'autant plus à plaindre, qu'il ne prévoyoit pas, que quand il auroit reüssi dans son entreprise, les mêmes Espagnols eussent eû plus de facilité à luy ôter la part qu'ils luy auroient donnée, qu'à l'ôter au Roy Henry Trois qui la possedoit par une longue suite d'Ancêtres.

Il étoit même passé jusques à découvrir sa pensée aux Espagnols ; & les Espagnols bien loin de luy en faire appercevoir la vanité, n'avoient rien négligé de ce qui servoit à l'y entretenir. Le Roy Philippe Second luy avoit donné en mariage Catherine d'Austriche sa seconde Fille, & luy avoit promis de l'aider à s'emparer du Marquisat de Saluſſes. Il en étoit-là, lorsque Maugiron Lieutenant de Roy dans le Dauphiné, & Soquences frere du Comte de Carces, devinrent mécontens de la Cour de France ; Maugiron pour y avoir perdu son fils dans le duel dont on a parlé ; & Soquences pour n'avoir pas obtenu la Lieutenance de Roy au Gouvernement de Provence.

Le Duc de Savoye qui connoissoit le credit des deux Seigneurs que l'on vient de nommer, s'imagina qu'il les engageroit aisément dans la Révolte, pour peu qu'il favorisât leur mécontentement ; & qu'ensuite il luy seroit plus aisé de les opprimer quand il les auroit détachez de la France, qu'il ne l'aû-

roit.

roit été de les assister : il pressa là-dessus son beau-pere, de luy fournir des Troupes ; & trois mil vieux Soldats, sortis du Duché de Milan, s'avancerent à ce dessein jusques sur les Frontieres, entre le Piedmont & la France. Mais l'évenement justifia que le Duc de Savoye n'avoit pas pris d'assez justes mesures pour l'acheminement de son dessein. Il avoit assez mépriſé Lesdiguieres, pour ne se pas mettre en devoir de le gagner ; cependant ce Chef des Calviniſtes du Dauphiné, suffit pour déconcerter l'entrepriſe du Duc de Savoye. Il la découvrit assez à tems pour donner au Roy Henry Trois le loisir de la prévenir ; & il oppoſa aux Troupes Espagnolles & Savoyardes qui s'étoient unies, de vieux Soldats si aguerris, que non seulement elles n'oserent passer outre ; mais de plus celles du Duc de Savoye se dissiperent faute de solde ; & celles des Espagnols rentrerent dans le Duché de Milan, afin de ne pas donner sans aucun fruit, atteinte à la Paix du Câteau Cambresis. * 1580.

* Videl dans la vie du Connêtable de Lesdiguieres.

Le Duc de Savoye qui ne pouvoit vivre un moment sans former de nouveaux projets, réels ou chimeriques, se consola bien-tôt d'avoir manqué la Provence & le Dauphiné, par l'esperance de rompre l'Alliance, que les François avoient entretenuë avec les Suisses depuis le Regne de Louis Onze. Son fondement étoit, que celle de ses predeceſſeurs avec les mêmes Suisses, avoit precedé de dix ans celle qu'ils avoient contractée avec les François ; & que par consequent il ne luy seroit pas impoſſible de les obliger à preferer la plus ancienne des deux, à la

1580. plus nouvelle, pourvû qu'il les dédommageât de ce qu'ils perdroient en se desunissant des François. Cet obstacle luy paroissoit grand à la verité; mais il ne desesperoit pas de le surmonter, à cause que les Espagnols luy avoient promis de luy fournir tous les ans autant d'argent que les Cantons avoient accoutumé d'en tirer de la France.

Mais les negociations qui paroissent les plus aisées à conclure dans la speculation, le sont souvent le moins dans la pratique. Quelque adresse qu'eussent les Emissaires du Duc de Savoye, à gagner les plus considérables d'entre les Suisses, avec le plus de secret qu'il étoit possible, il y eut des Pensionnaires de France qui se piquerent d'honneur, qui refuserent l'argent qu'on leur offroit; & qui pour comble de sincerité, en donnerent avis à la Cour de France. Le meilleur moyen de rompre cette intrigue, étoit de renouveller l'alliance entre les deux Nations; & ce fut pour y travailler, que Henry Trois jetta les yeux sur quatre Conseillers d'Etat qui en étoient tout-à fait dignes. Le premier fut François de Mandelot, qui se trouvoit également propre aux affaires de la guerre & à celles du cabinet. Il avoit de l'esprit & de la conduite, & le flegme qui luy étoit naturel auroit fait croire à ceux qui ne le connoissoient point assez, qu'il étoit né en Espagne. Il y avoit long-tems qu'il tenoit le Gouvernement de Lyon, & il y avoit acquis beaucoup de richesses. Il ne luy restoit qu'une fille, d'un grand nombre d'enfans qu'il avoit eus; & il l'avoit mariée au fils du Secretaire d'Etat de Villeroy.

1580.

Le ſecond fut Hautefort, premier Preſident au Parlement de Grenoble : il s'étoit rendu celebre dans les diverſes Ambaſſades qu'il avoit euës ; * & quoique ſon génie penchât du côté de la Pedanterie, comme il paroît par la multitude des paſſages Grecs & Latins qu'il entaſſoit les uns ſur les autres dans ſes dépêches, il ne laiſſoit pas de paroître exactement informé des intereſts du Roy ſon Maître, & de les pourſuivre en tems & lieu, avec toute la chaleur imaginable. Il étoit frere puiſné de Bellievre ; & il ſe trouvoit d'autant plus propre à la negociation dont on le chargeoit, qu'il étoit ſouvent informé de ce qui ſe paſſoit dans les Regimens Suiſſes qui ſervoient les Flamans, & que par ſon moyen on pouvoit plus aiſément remedier aux incommoditez qu'ils y ſouffroient.

* Il y en a une partie dans le Recueïl de Lomenie

Le troiſiéme fut Clauſſe-Fleury, qui avoit trouvé le ſecret de s'inſinuer dans l'amitié des principaux Bourgeois de la Suiſſe, en obligeant O Sur-Intendant des Finances ſon intime ami, à payer leurs penſions avec plus d'exactitude qu'il n'avoit accoutumé. Et le quatriéme fut Granger-Liverdy qui avoit long-tems demeuré dans la Ville de Coire, en qualité de Reſident, & dont le credit étoit aſſez grand pour diſpoſer les Griſons à menacer les Suiſſes, qu'ils renonceroient à leur Alliance s'ils abandonnoient celle de la France.

Ces quatre Miniſtres agirent avec tant d'adreſſe que nonobſtant que les Emiſſaires du Duc de Savoye, fuſſent appuyez par ceux de l'Eſpagne, &

1580. même par le Nonce du Pape auprés des Cantons Catholiques; l'Alliance entre la Monarchie Françoise & les Suisses, fut renouvellée sans que l'on y ajoûtât, diminuât, ou changeât aucun article d'importance. *

* Ce Traité se trouve dãs la Bibliotheque du Roy, entre les manuscrits des Alliances des Rois tres-Chrêtiens avec les Suisses.

La mortification que les Espagnols en receurent, fut un peu diminuée par l'avis qu'ils eurent, que le Duc de Lorraine avoit en vain recherché pour son fils aîné l'Alliance de la Sœur unique du Roy de Navarre, & que la Reine Mere avoit employé tout son credit pour le traverser. Ce n'étoit pas que cette Princesse n'eût plus d'affection pour sa Fille aînée, femme du Duc de Lorraine, que pour tous ses autres Enfans; & qu'elle n'eût souhaité que le fils de ce Duc épousât une femme qui luy auroit apporté, outre les prétentions legitimes sur le Royaume de Navarre, la Principauté de Bearn, & les Seigneuries de Foix, d'Albret, d'Armagnac, de Bigorre, & de Comminges, aprés la mort du Roy de Navarre qui n'avoit point d'enfans, & qui ne vivoit pas assez bien avec la Reine Marguerite sa Femme pour en avoir. Mais c'est que la Reine Mere avoit plus d'aversion pour ce Roy, que d'affection pour la Ducheſſe de Lorraine; & que dans son esprit où l'on croyoit avoir découvert toutes les vertus & tous les vices de ceux d'Italie, la seconde de ces deux passions avoit cedé à la premiere.

Le Duc de Guise n'avoit osé se declarer contre cette recherche, de crainte d'irriter le chef de sa maison. Mais il fut ravi qu'elle eût été déconcertée par une autre voye que la sienne; car encore que la

diverſité de Religions eût empêché le Duc de Lorraine de ſecourir le Roy de Navarre, il étoit pourtant certain que le même Duc en tireroit beaucoup d'avantage s'il luy prenoit envie de renouveller les prétentions de ſa branche à la Monarchie Françoiſe, au préjudice de celle de Guiſe ; ſuppoſé que le Roy & le Duc d'Anjou mouruſſent ſans enfans, & que le Roy de Navarre ne renonçât pas au Calviniſme. Ce fut apparemment dans cette veuë, que le Duc de Guiſe n'apporta pas tant de précautions qu'il avoit accoutumé, pour cacher ſa liaiſon avec les Eſpagnols ; qu'il viſita ſouvent Bernardin de Mendoſa, Ambaſſadeur de Philippe Second à la Cour de France : qu'il le reçut dans ſon Hôtel ; qu'il mangea ſouvent avec luy ; & que s'il ne luy procura pas une entrée dans le Conſeil de France, comme portent quelques Relations imprimées, & manuſcrites ; il fit au moins en ſorte qu'il n'ignora preſque rien de ce qui s'y paſſoit. 1580.

Les amis du Duc de Guiſe dans le Clergé de France, n'ayant pû obtenir que le Concile de Trente fût receu pour la diſcipline, eſſayerent d'arriver à leur but par un autre chemin. On publioit tous les ans à Rome le jour du Jeudy-Saint une Bulle Intitulée *In cœna Domini* ; & cette Bulle donnoit atteinte à celle des libertez de l'Egliſe de France, qui favoriſoit les Magiſtrats dans la deffenſe qu'ils prenoient de la Juriſdiction temporelle, dans tous les cas où la ſpirituelle entreprenoit ſur elle. Ces Magiſtrats y étoient excommuniez, & le Pape ſeul pouvoit lever les cenſures dont on les foudroyoit. Quelques Evê-

1580. ques de France s'ingererent d'autoriſer dans leur Dioceſe, la Bulle *In cœna Domini*: mais le Procureur General en fut informé, & porta ſa plainte devant le Parlement de Paris, qui ordonna à tous les Archevêques, Evêques, & Grands Vicaires, qui avoient receu cette Bulle de Rome, & s'étoient abſtenus de la publier, qu'ils l'envoyaſſent au Procureur General: Que ceux qui l'auroient publiée, fuſſent ajournez à comparoître devant le même Procureur General; que cependant leurs biens ſeroient ſaiſis; & que les perſonnes qui s'y oppoſeroient fuſſent tenuës pour Rebelles, & pour criminels de Leze Majeſté.

Cette ſeverité n'empêcha pas les Predicateurs attachez au Parti des Catholiques zelez, de faire de ſanglantes invectives contre la moleſſe du Roy, & contre les impies licences de ſes Favoris. On ne les rapporte point icy, parce qu'on les juge indignes de la chaſte majeſté de l'Hiſtoire; & d'ailleurs les curieux les trouveront dans deux Ouvrages, dont l'un eſt veritablement d'Aubigné, & l'autre luy eſt attribué. Le premier eſt *l'Hiſtoire de ſon tems*, & le ſecond une Satire, intitulée *La Confeſſion de Sanſy*. On ajoute ſeulement icy, que les Confeſſeurs abuſerent du Sacrement de Penitence, en donnant de mauvaiſes impreſſions aux perſonnes qu'ils confeſſoient, contre le Roy, & en leur faiſant accroire qu'il étoit un veritable Tiran, afin qu'aprés que l'on auroit convoqué les Etats Generaux, on eût moins de peine à le dépoſer. Un Bâchelier de Sorbonne paſſa même plus loin, puis qu'il ſoutint des Theſes,

dans lesquelles il avançoit en Public les mêmes choses que les Confesseurs se contentoient de dire aux oreilles de leurs Penitens. Mais il fut puni de sa temerité, par ceux que l'on croyoit la luy avoir inspirée. 1580.

Ils apprirent que le Parlement étoit sur le point de le faire arrêter, & de peur qu'il ne déposât contr'eux, ils s'en défirent en cette maniere. Comme il alloit selon sa coutume en Sorbonne, un inconnu luy tira dans la tête un coup de pistolet dont il le tua. Il monta incontinent aprés sur un coureur qui l'attendoit à quelque pas de là, & il se sauva sur les Terres du Roy d'Espagne. On mit en usage un autre moyen pour disposer les Peuples à ne se pas soûlever quand on leur proposeroit de mettre en la place de Henry Trois, un Prince de la Maison de Lorraine. On ne sçait par quel motif Simphorien Champier, né dans la Ville de Lyon, Medecin d'Antoine Duc de Lorraine avoit agi; mais il est constant qu'il fut le premier des Auteurs qui nous restent, qui prétendit que la Maison de Lorraine descendoit en droite ligne de la seconde Race de nos Rois, qui est celle des Calovingiens; & que Capet avoit usurpé sur elle la Couronne de France.

On accuse de plus cet Auteur d'avoir inseré dans l'Histoire de Guillaume de Thir, qu'il fit imprimer, une longue addition pour prouver cette Fable, qui fut invinciblement refutée par un manuscrit du même-tems que Guillaume de Thir avoit vêcu, qui se trouve à present dans la Biblioteque de Saint Victor. Valsebourg qui écrivit l'Histoire de la Mai-

1580. son de Lorraine aprés Champier, encherit sur le compte de sa Genealogie, & Rosieres Archidiacre de Toul, fit imprimer un gros Ouvrage pour essayer d'en déguiser la fausseté ; mais comme il y avoit alors en France plus de Sçavans Hommes qu'elle n'en avoit porté depuis l'établissement de sa Monarchie ; non seulement on fit des Livres pour répondre à Champier, à Valsebourg & à Rosieres, mais encore on passa dans une autre extrémité, puisque l'on s'ingera de démontrer que la Maison de Lorraine n'étoit ny ancienne, ny illustre. Cependant il est certain, qu'il n'y en a point de Souveraine dans l'Europe aprés celle de France, qui soit plus ancienne que celle-là.

Il étoit bien difficile que les Chefs des Partis vêcussent en sûreté, puis qu'ils donnoient tant d'ombrage ; & le Duc de Guise découvrit dans sa maison un de ses domestiques, qui avoit conspiré contre sa vie. Il s'en plaignit au Roy ; mais les Favoris, les Politiques, & les Calvinistes prétendirent, que ce Duc avoit obligé par argent & par promesses son domestique, à déposer qu'il avoit eû dessein de le tuer ; & ils se fonderent sur ce que le Duc de Guise, au lieu de faire garder le coupable jusques à ce qu'il eût été condamné & puni, avoit procuré & facilité son évasion. Peu de tems aprés un Gentilhomme de Gascogne s'accusa luy-même d'avoir attenté sur la personne du Roy. Il se nommoit Montaud, & le Duc d'Epernon qui l'avoit produit à la Cour, avoit obtenu pour luy une place entre les quarante-cinq Gentilshommes destinez à veiller pour la sûreté

ſûreté de Henry Trois. Il dépoſa que le Duc d'Elbœuf luy avoit fait offrir dix mil écus pour commettre le patricide ; Mais bien loin de perſiſter dans ce qu'il avoit avancé lorſqu'on luy donna la queſtion, il avoüa qu'il avoit inventé cette calomnie, dans la ſeule vûë de tirer du Roy une recompenſe ; & il eût la tête tranchée par Arreſt du Grand Conſeil. 1580.

Les Favoris ne vivoient pas en plus grande aſſurance que le Roy & ce fut apparemment cette conſideration qui les porta à chercher d'autres appuis que celuy de Sa Majeſté. Le Duc d'Epernon connoiſſoit le Roy de Navarre, & en étoit connu ; la ſincerité de ce Prince luy ſervoit de gage, qu'il luy tiendroit exactement ce qu'il luy auroit promis ; & là-deſſus il rechercha ſa protection par des voyes indirectes. Le Duc de Joyeuſe qui ſe trouvoit dans la même neceſſité, eut recours à une autre protection ; & ſoit qu'il ne vouluſt avoir rien de commun avec le Duc d'Epernon, ou qu'il n'eſperât pas de ſe mettre jamais auſſi bien que luy dans l'eſprit du Roy de Navarre, il s'adreſſa au Duc de Guiſe. L'ambition luy avoit déja fait commettre une faute, qui fut dit on, la principale cauſe de ſon malheur. La Reine de France avoit une ſœur qui n'étoit pas à la verité ſi belle qu'elle, mais qui ne luy cedoit point en vertu, & la ſurpaſſoit en adreſſe. On pretend que le Roy l'avoit offerte en mariage au Duc d'Epernon, & que ce Duc pour éviter l'envie que luy attireroit la qualité de beaufrere du Roy ſon Maître, s'excuſa modeſtement de l'épouſer, & luy prefera Mademoiſelle de Candale, heritiere de la Maiſon de Foix.

1580. Quoiqu'il en ſoit, le Duc de Joyeuſe fut plus hardy que ne l'avoit eſté le Duc d'Epernon, & accepta la Princeſſe de Vaudemont que le Roy luy offroit.

Il ne l'eut pas plûtôt épouſée, qu'elle prit un entier aſcendant ſur ſon eſprit; & comme les filles de la Maiſon de Lorraine ne luy étoient pas moins affectionnées, que celles de la Maiſon d'Autriche l'étoient à la leur, la nouvelle Ducheſſe de Joyeuſe engagea ſon mary dans les intereſts du Duc de Guiſe, en luy faiſant à croire que ce Duc luy cederoit volontiers la dignité de chef des Catholiques zelez, & qu'il ſe contenteroit d'être ſon Lieutenant.

Les progrez de l'ambition ne ſont pas moins rapides que ceux de l'amour; & le Duc de Joyeuſe ne ſe fut pas plûtôt inſinué dans la confiance du Duc de Guiſe, qu'il s'imagina que le party des Catholiques zelez le rendroit ſi conſiderable, que la Cour ne ſe pourroit exempter de luy ceder une Province du Royaume en Souveraineté; & quand elle n'y conſentiroit pas, les Politiques & les Calviniſtes n'auroient pas la force de s'y oppoſer. Il jetta les yeux ſur le Languedoc, & quoique cette Province fuſt la plus grande du Royaume, il pretendit ſe l'approprier, tant parce qu'il y étoit né, qu'à cauſe que ſon Pere en étoit le Lieutenant de Roy, & qu'il y poſſedoit de grands biens. Mais on a veu dans le premier Livre de cette Hiſtoire, que Damville que l'on nommera deſormais le Duc de Montmorency, puiſque ſon frere aîné venoit de mourir, étoit Gouverneur du Languedoc; & que le Conneſtable ſon Pere & luy,

s'y étoient si bien établis, que toute la Puissance de Henry Trois, & toutes les intrigues de Catherine de Medicis, n'avoient point esté capables de l'en dépoüiller. 1580.

Il n'avoit pas moins travaillé à s'y conserver depuis que la Cour l'avoit laissé en paix; & comme il prevoyoit qu'elle recommenceroit tôt ou tard à le persecuter, il s'étoit fait deux protecteurs, dont il estoit assuré qu'ils ne luy manqueroient pas au besoin. Le premier estoit le Roy de Navarre qu'il avoit interessé à le maintenir, en le convainquant qu'aprés que la Cour auroit ruiné le Parti des Politiques, elle opprimeroit facilement ensuite celuy des Calviniſtes: Et le second étoit le Pape. Sa saineté possedoit entre la Provence & le Languedoc le Comtat d'Avignon; & ce petit Etat avoit esté si mal traité par les Calviniſtes, sous le Regne de Charles Neuf, que le peuple y avoit vêcu dans une extrême pauvreté: Mais Damville n'avoit pas plûtôt succedé au Connêtable son Pere dans le Gouvernement du Languedoc, que sa principalle affaire avoit esté de preserver le Comtat des incommoditez de la Guerre.

Il y avoit si bien réüssi qu'il en avoit acquis l'amitié de la Cour de Rome, en un point qui ne luy fut pas inutile. Car outre qu'il en avoit reçû des remercimens publics du Pape & du Sacré College, Sa Sainteté luy avoit fait dire en particulier, qu'il pouvoit compter sur Elle en cas de besoin. Il n'y avoit pas lieu de le dépoſſeder tant qu'il viveroit en parfaite intelligence avec la Cour de Rome; & ce

1580. fût pour l'y mettre mal, que Joyeuse voulut être envoyé en Ambassade extraordinaire à Rome, sous pretexte d'un vœu que sa femme avoit fait à Nôtre-Dame de Lorrette, mais en effet pour remontrer au Pape dans les secrettes Audiances que Sa Sainteté luy donneroit, que le Duc de Montmorency ne s'étoit pas contenté d'avoir fait autrefois un traité d'union avec les Calvinistes, & que depuis quelques mois il avoit renouvellé avec eux ce Traité, sans qu'il y eût eu d'autre difference, sinon que le premier avoit esté contracté avec tous les Députez de la nouvelle Secte, assemblez dans la Ville de Millau, & que le second n'avoit esté negocié qu'avec le Conseil du Roy de Navarre, & qu'il étoit demeuré si secret entre les Parties, que la Cour de France n'en n'avoit pû avoir jusques-là aucune preuve par écrit : Qu'il étoit aisé de prevoir que les Politiques assurez de la protection des Calvinistes, ne persevereroient dans la Communion de l'Eglise, que tant que la Cour les laisseroit en paix ; & qu'aussi-tôt qu'elle entreprendroit de les pousser, ils feroient profession de la nouvelle Secte ; Qu'il n'y avoit point d'autre remede à cet inconvenient, que de menacer Montmorency de l'excommunier, s'il ne renonçoit à toute sorte de liaison avec le Roy de Navarre : Que s'il obéïssoit au Pape, la Religion Catholique ne courroit plus de risque en France ; & s'il n'obéïssoit pas, le Roy remuëroit tant d'intrigues, qu'il recouvreroit enfin des preuves évidentes du second Traité des Politiques avec les Calvinistes, pourvû que le Pape donnât

parole à Sa Majesté, qu'aussi-tôt qu'on les luy auroit montrées en bonne forme, Sa Sainteté excommunieroit le Duc de Montmorency. 1580.

Joyeuse partit de la Cour de France au mois de Mars mil cinq cens quatre-vingt trois, avec le plus magnifique équipage qu'eust jamais eû aucun Favori, & fit une prodigieuse dépense par les chemins. Les Princes d'Italie dont il traversa les Etats, le receurent en la maniere que le Roy l'avoit souhaité, c'est à-dire, en qualité de son beaufrere; & le Cardinal Loüis d'Este qui faisoit le plus de dépense du sacré College, alla au devant de luy & le conduisit à l'Audiance du Pape. Sa Sainteté le receut avec toutes les civilitez dont la Cour de Rome est accoutumée à se prévaloir, lors qu'elle a resolu de ne point accorder les graces que l'on est venu luy demander; mais quand il fut question de traiter d'affaires, le Pape donna au Duc de Joyeusedes Commissaires, qui le menerent par tous les détours des negociations les plus épineuses.

L'instruction qu'il avoit apportée de la Cour de France, l'obligeoit à solliciter en premier lieu la permission d'aliener pour cent mil écus de rente des biens du Clergé; & pour l'obtenir avec plus de facilité, il representa que cette permission avoit été accordée au Roy Charles Neuf, dans une conjoncture beaucoup moins dangereuse; puis que ce Prince n'avoit alors eû qu'un Parti formé dans son Etat, au lieu que le Roy Henry Trois en avoit presentement trois, ausquels il luy seroit impossible de resister, s'il leur prenoit envie de se joindre pour l'oppri-

1580. mer. Mais il trouva les Commiſſaires qu'on luy avoit donnez mieux informez des affaires de France, qu'il ne prétendoit. Et de fait ils luy répondirent, qu'il y avoit une tres-grande difference, entre le beſoin qu'avoit eû Charles Neuf, & celuy qu'avoit alors Henry Trois: Que Charles Neuf faiſoit actuellement la guerre aux Calviniſtes, & leur donnoit de ſanglantes Batailles; au lieu que Henry Trois avoit conclû avec eux une Paix honteuſe, dans la ſeule veuë de vaquer plus commodement à ſes plaiſirs.

Le Duc de Joyeuſe repliqua, que ſi les Calviniſtes attaquoient le Roy preſentement ou dans quelques mois, ſon Epargne ſe trouveroit vuide; & que le moyen de lever des Troupes venant à luy manquer, il periroit infailliblement, & la Religion Catholique en France avec luy. Mais les Commiſſaires repartirent que cela auroit été bon à dire, ſi Henry Trois eût bien ménagé l'argent qu'on luy avoit permis de lever ſur le Clergé, & celuy qu'il avoit receu de la Cour de Rome, & de quelques autres Princes d'Italie; mais que l'on ſçavoit de bonne part, que nonſeulement il ne l'avoit point employé à l'uſage auquel il étoit deſtiné, & qu'il ne l'avoit diſtribué, ny aux Troupes Françoiſes qui ſervoient dans ſes Armées, ny aux Etrangeres; mais que de plus les Favoris de ce Prince l'avoient partagé entr'eux; & qu'on le leur avoit abandonné avec tant de prodigalité, que le ſeul Duc d'Epernon en avoit receu cinq cens mil écus en un jour. *

* Dans la negociation du Duc de Joyeuſe à Rome, entre les manuſcrits de M^rs. Dupuy.

Le Duc de Joyeuſe ainſi fruſtré de l'eſperance

de réüſſir dans le premier article de ſa negociation, vint au ſecond, qui conſiſtoit à demander que le Duc de Montmorency fût excommunié, ſuppoſé que l'on juſtifiât qu'il eût contracté une ſeconde liaiſon avec les Calviniſtes. Les Commiſſaires ne s'expliquerent point alors ſi nettement qu'ils venoient de faire, & ils ne jugerent pas à propos de répondre au Duc de Joyeuſe, que puiſque le Roy étoit ſi foible qu'il le publioit, Sa Majeſté ne ſe trouveroit pas en état de proteger le Comtat d'Avignon, en cas que les Calviniſtes l'attaquaſſent; au lieu que le Duc de Montmorency qui avoit rendu cet important ſervice au ſaint Siege, depuis la mort du Connêtable ſon pere, & durant dix-huit ans, n'avoit encore rien perdu de ſa puiſſance, & continueroit par conſequent à proteger le Comtat. Ils ſe contenterent de repartir, que le ſaint Siege n'avoit point accoutumé de ſe départir de ſes vieilles maximes; qu'il ne ſe trouveroit point qu'aucun Pape fût intervenu dans les querelles que les Rois tres-Chrêtiens avoient euës avec leurs Sujets, juſqu'au point d'employer contre ceux-cy les cenſures Eccleſiaſtiques; & que le Roy Henry Trois étoit trop ſage pour prétendre que le Pape changeât de conduite en ſa faveur. 1580.

Le troiſiéme Article fut donc propoſé; & le Duc de Joyeuſe y étala toute ſon éloquence, & toute la ſubtilité de ſon eſprit. Il pourſuivit l'échange du Comtat d'Avignon avec le Marquiſat de Saluſſes; & parce que les Commiſſaires auroient pû luy objecter d'abord, que le Comtat valoit beaucoup

1580. mieux, & se trouvoit de plus grande étenduë, que le Marquisat; le Duc de Joyeuse les prévint en soutenant que le Marquisat avoit autrefois été plus grand qu'il ne l'étoit alors; que les Ducs de Savoye en avoient détaché en divers tems jusques à vingt deux Villes & leurs Banlieuës; & qu'il seroit facile au saint Siege d'en obtenir la restitution de gré ou de force: Que de plus le prix des Etats ne se mesuroit pas toujours par leur fertilité, ny par leur étenduë, & que l'on avoit quelquefois égard à leur situation & à leur importance: Que le Marquisat de Saluſſes étoit à l'extremité des Alpes; & que comme il ouvroit le chemin aux François pour porter la guerre dans l'Italie toutes les fois que l'envie leur en prenoit, il leur en fermeroit l'accez aussi-tôt qu'ils s'en seroient désaisis: Que si le Pape l'acqueroit il deviendroit le Maître absolu de la tranquilité de l'Italie: Qu'il dépendroit uniquement de luy de la maintenir ou de l'alterer; & que tous les Princes Chrêtiens qui y prenoient part, auroient à l'avenir plus de consideration pour le saint Siege, qu'ils n'en avoient eû jusques-là.

Les Commissaires crurent encore ne devoir point informer le Duc de Joyeuse de leurs veritables sentimens là-dessus. Ils jugerent prudemment que ce qu'il venoit de leur dire, étoit vray; mais qu'il leur avoit caché l'inconvenient qui s'en ensuivroit; & que cet inconvenient consistoit en ce que, si la Cour de Rome acqueroit le Marquisat de Saluſſes, elle se mettroit mal avec les Espagnols & avec le Duc de Savoye; & que ces deux Puissances n'oublieroient

blieroient rien dans les occaſions, pour le luy ravir : qu'aprés qu'elle l'auroit perdu, elle ſeroit contrainte de le leur laiſſer par un accommodement moitié volontaire, moitié forcé ; & qu'ainſi elle ſe ſeroit dépoüillée du Comtat ſans qu'il luy reſtât rien qui l'en dédommageât. Les Commiſſaires ſe contenterent donc de repliquer au Duc de Joyeuſe, que ce que le Roy ſon Maître demandoit, étoit tres-difficile à obtenir, parce que la Chambre Apoſtolique avoit accoutumé d'exiger une infinité de précautions en matiere d'échange : Que la premiere de ces précautions, ſeroit ſans doute de diſpoſer le Marêchal de Bellegarde à ſe déſaiſir du Gouvernement du Marquiſat de Saluſſes ; & que cette affaire n'étoit point aiſée à terminer : que la Cour de Rome ſçavoit que la Reine Mere y avoit travaillé inutilement, & qu'elle doutoit que le Roy ſon Fils, s'il s'en mêloit, y réüſſit mieux que n'avoit fait cette habile Princeſſe. 1580.

Le Duc de Joyeuſe mit ſur le tapis en quatriéme lieu, que la Cour de Rome le reconnût pour Chef des Catoliques zelez; & il inſiſta là-deſſus avec d'autant plus de chaleur, que c'étoit-là le veritable motif de ſon voyage, & que tous les autres que l'on viént de marquer ne luy avoient ſervi que de pretextes. Mais les Commiſſaires connoiſſoient trop l'inegalité qu'il y avoit entre ce Duc & le Duc de Guiſe, pour ſoûmettre le dernier des deux au premier. Ils ne prévoïoient que trop, que s'ils y conſentoient, le Roy inſtruit à point nommé des ſecrets des Catholiques zelez, ſe rendroit par-là Maî-

1580. tre de leur Parti ; & qu'il le ruineroit enſuite quand il le jugeroit à propos. Ils repartirent là-deſſus, que les meſures que la Cour de Rome avoit priſes avec le Duc de Guiſe, étoient ſi juſtes & ſi bien concertées, qu'elle ne les pouvoit changer, ſans mettre le Parti des Catholiques zelez en danger de ſe deſunir : mais qu'elle n'empêchoit pas que le Duc de Guiſe ne traitât comme il luy plairoit avec le Duc de Joyeuſe, pourvû qu'elle ne fût point obligée de s'adreſſer à un autre que le même Duc de Guiſe, dans les affaires qui ſurviendroient entr'elle & le Parti des Catholiques zelez.

C'étoit-là dire en termes couverts qu'elle ne ſouhaitoit pas que le Duc de Guiſe cedât ſa place au Duc de Joyeuſe ; & celuy-cy en demeura ſi perſuadé, qu'il rompit là-deſſus ſa negociation. Il eſt vray que pour éviter la honte qu'il auroit euë, s'il fut ſorti de Rome ſans avoir rien obtenu du Pape, il ſe réduiſit à demander un chapeau de Cardinal, pour l'Archevêque de Narbonne ſon frere, qui d'ailleurs en étoit digne. Cependant la Cour de Rome eut la dureté de ne le pas accorder ſur le champ. Elle ſe contenta de le promettre à la prochaine Promotion, qui ne fut que trois ou quatre mois aprés & lorſque le Duc de Joyeuſe étoit déja de retour auprés du Roy ſon Maître. Il alla à Veniſe au ſortir de Rome, & il y fut receu preſque auſſi magnifiquement que l'avoit été Henry Trois à ſon retour de Pologne. Les Ducs de Ferrare, de Mantouë, & de Savoye imiterent les Venitiens ; mais toute la bonne chere que ces quatre Souverains pû-

rent faire au Duc de Joyeuſe, & les honneurs exceſſifs dont ils le comblerent, ne furent pas capables de diſſiper l'extrême mélancolie, que luy avoit cauſé le mauvais ſuccez de ſon Ambaſſade. 1580.

A peine en eut-il rendu compte au Roy, qu'il tomba dans une longue maladie qui le décharna de ſorte, qu'il en perdit ſa beauté & ſa bonne mine. Les Satires que les Calviniſtes publierent alors, attribuoient cet effet aux plaiſirs de Rome, qu'ils pretendoient que le Duc de Joyeuſe eût goûté dans toute ſon étenduë ; Mais à juger plus équitablement de luy, les autres cauſes que l'on vient de marquer, avoient été plus que ſuffiſantes, pour luy ôter ſon embonpoint. Il n'eſt rien de ſi dangereux aux Favoris que de s'éloigner pour long tems de la preſence de leurs Maîtres ; & le Duc de Joyeuſe ne l'éprouva que trop. Il avoit été juſques à ſon départ pour Rome, premier Favory de Henry Trois, & le Duc d'Epernon s'étoit contenté du ſecond rang ; mais il ne ſe vit pas ſi-tôt ſeul qu'il penſa à ſupplanter celuy qui le precedoit ; & comme l'abſence, ſur tout quand elle ſe trouvoit longue, étoit un remede infaillible pour les amitiez du Roy, auſſi-bien que pour ſes amours, le Duc d'Epernon étoit déja devenu premier Favori, avant que le Duc de Joyeuſe fût retourné d'Italie. Il y a des Memoires de bonne main, qui ajoûtent que le même Duc de Joyeuſe eût eſté entierement diſgracié, & l'Auteur de la Vie du Duc d'Epernon * en convient ; mais ce Duc fut aſſez prudent pour fixer luy-même (s'il eſt permis d'uſer de ce mot) ſa bonne fortune. La même prudence

* Girard vers le commencement de cette vie.

1580. qui luy avoit ſuggeré de ne point épouſer la belle-ſœur du Roy ſon Maître, le convainquit encore que bien loin qu'il luy fût avantageux de faire entierement diſgracier le Duc de Joyeuſe, il y trouveroit ſa propre ruine, en ce que le Roy qui de l'humeur qu'il eſtoit, ne ſe contenteroit pas long-tems d'un ſeul Favori, en choiſiroit un qui poſſedant de plus belles qualitez que le Duc de Joyeuſe, ſeroit auſſi plus redoutable au Duc d'Epernon.

La diſgrace du Duc de Joyeuſe ne fit pourtant pas tant de bruit par toute l'Europe, que celle de la Reine de Navarre qui la ſuivit de prés ; & comme celle-cy ſe trouve fort embroüillée dans les Hiſtoires & dans les Relations du temps ; la meilleure précaution que l'on puiſſe prendre pour en informer le Public, eſt de diſcerner icy ce qu'il y a de vray, d'avec ce qui ne l'eſt pas. Le Roy Henry Second avoit eû de ſon Mariage avec Catherine de Medicis, trois filles ; dont la premiere & la troiſiéme furent toutes deux malheureuſes, & toutes deux malheureuſes par une même cauſe. Iſabelle de France qui étoit l'aînée, avoit été promiſe par le Traité de Cercamp à Dom Carlos Prince d'Eſpagne ; & quoy que l'un & l'autre ne ſe fuſſent vûs que par leurs portraits, il eſt néamoins certain, qu'ils eurent tant d'amour l'un pour l'autre, qu'ils en moururent tous deux : car il arriva dans le temps qui s'écoula, entre la negociation de Cercamp, & celle du Câteau-Cambreſis, que la Reine d'Angleterre que Philipe Second Roy d'Eſpagne avoit épouſée en ſecondes nôces, mourut, & que ce Prince qui ſe voyoit veuf pour la deuxié-

me fois, & qui n'avoit encore que trente quatre ans, informé par la voix publique, que la fille aînée de Henry Second estoit la plus belle Princesse de l'Europe, la demanda en mariage; quoyqu'elle eût esté promise à son fils unique. 1580.

Le Roy Henry Second qui avoit resolu de ne rien refuser aux Espagnols, pourveu qu'ils luy rendissent le Connêtable de Montmorency, accorda ce que Philipe Second demandoit; & la Princesse Isabelle devint la troisiéme femme de ce Prince, dans la seule veuë d'obeïr à son Pere. Comme il n'estoit pas possible d'empêcher que le Prince Dom Carlos ne la vist, son amour en augmenta de sorte que l'on prétend que le Roy son Pere en devint jaloux, & que pour se guerir l'esprit, il commit les deux crimes qui avoient le plus noircy la vie du grand Constantin *; c'est-à-dire que par son ordre on empoisonna sa femme, sous pretexte de luy donner une medecine; & l'on étouffa le Prince Dom Carlos entre deux matelas.

* Constantin avoit fait mourir par jalousie sa femme, & le Prince Chrispe, son fils aîné.

Marguerite de France, troisiéme fille de Henry Second, avoit esté aussi promise au Prince de Joinville, fils aîné du second Duc de Guise, avant que l'un & l'autre eussent sept ans accomplis; * & cela leur ayant donné lieu de se frequenter, comme ils avoient des qualitez de corps & d'esprit tout-à-fait singulieres, bien loin que le trop de familiarité leur eust donné du mépris l'un pour l'autre, il avoit augmenté l'inclination qu'ils avoient euë à leur premiere veuë: Mais aprés que le second Duc de Guise eut esté tué devant Orleans, & que son Fils qui luy avoit succedé, eut encouru

* Le Concile de Trente n'avoit pas encore reglé l'âge pour les Mariages.

1580. la haine du Roy Charles Neuf, par les raiſons que l'on a rapportées dans ſon Hiſtoire, ce Roy qui n'apprehendoit rien tant que d'augmenter la puiſſance du Duc de Guiſe, en luy donnant ſa Sœur en mariage, & qui cherchoit plûtôt à la diminuer dans toutes les occaſions qui s'en offriroient, deſtina cette Princeſſe pour contribuer le plus au maſſacre de la ſaint Barthelemy. Il la promit au Roy de Navarre; & quoi qu'elle eût eſté plus hardie que n'avoit eſté la Reine d'Eſpagne ſa Sœur aînée, & qu'elle eût oſé remontrer au Roy Charles Neuf, tout ſon frere aîné & ſon Maître qu'il eſtoit, la peine qu'elle avoit à ſe reſoudre de changer la diſpoſition du Roy Henry Second leur commun Pere; Charles étoit ſi terrible, & écoutoit ſi peu la raiſon dans les choſes qu'il ſouhaitoit avec ardeur, que la Princeſſe Marguerite fut contrainte d'épouſer le Roy de Navarre.

Elle vécut en aſſez bonne intelligence avec luy durant les premieres années de leur mariage; mais ce Prince s'eſtant ſauvé de la Cour, pour s'aller mettre à la tête des Calviniſtes, ſa femme fut abandonnée ſur ſa bonne foy; & par malheur pour elle, les Favoris de Henry Trois qui la voyoient trop puiſſante ſur ſon eſprit, eſſayerent de les mettre mal enſemble. Dugua Colonel de l'Infanterie Françoiſe y travailla plus que les autres; & même il y a des Memoires autentiques qui portent qu'il y reüſſit; quoiqu'il en ſoit la Reine de Navarre ſe le perſuada ſi fortement, qu'elle employa le Baron de Viteaux pour aſſaſſiner Dugua dans les circonſtances que

l'on a rapportées au quatriéme Livre de cette Hiſtoire. Le Roy fâché d'avoir de cette ſorte perdu Dugua, preſſa la Reine de Navarre d'aller rejoindre ſon Mary ; & cette Princeſſe qui craignoit d'en eſtre mal receuë, obligea la Reine ſa Mere, de la mener à Nerac, où le Roy de Navarre tenoit alors ſa petite Cour. 1580.

L'accueïl que l'on y fit à ces deux Reines, fut plus agreable qu'elles n'avoient oſé eſperer ; mais elles reconnurent bien tôt que la cauſe ne leur en ſeroit pas long-tems favorable. Le Roy de Navarre que la paix concluë avec les Calviniſtes, laiſſoit dans un profond repos, ne penſoit qu'à ſe divertir, en faiſant l'amour à droit & à gauche. Il n'y avoit point d'objet dans la Guyenne capable de l'arrêter long-tems ; & il ſe faiſoit chaque jour de nouvelles maîtreſſes. Il cajola toutes les filles d'honneur qu'il trouva auprés de ſa Femme ; & cette Princeſſe qui le marque dans ſes Memoires avec trop d'elegance & d'exactitude, pour ne pas donner lieu de croire qu'elle en eſtoit jalouſe, rapporte que la Demoiſelle de Montmorency-Foſſeuſe ayant eû l'imprudence de s'abandonner au Roy ſon Mary, devint groſſe. Une conduite ſi ſcandaleuſe ajoutée au chagrin de paſſer les plus beaux jours de ſa vie dans Nerac, où il n'y avoit que des Gaſcons, porterent la Reine de Navarre à demander à ſon Mary, la permiſſion de retourner à la Cour de France ; & ce Prince qui ne demandoit pas mieux que de vaquer à ſes plaiſirs ſans eſtre éclairé de trop prés, l'accorda ſans peine.

1580 La Reine de Navarre ne retrouva plus à la Cour les mêmes Favoris qui luy avoient autrefois fait tant de peine ; mais elle y en vit d'autres qui ne luy devoient pas être moins redoutables que les precedens. Ils n'étoient que deux, ſçavoir les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, qui n'avoient pas moins de credit ſur l'eſprit du Roy leur Maître, & qui haïſſoient encore plus la Reine de Navarre, qu'elle n'avoit haï Dugua, Quelus, & Maugiron. Et de fait ils changerent ſi bien l'inclination que Henry Trois avoit euë juſques-là pour ſa ſœur, que non-ſeulement il n'eut plus de familiarité avec elle ; mais encore il la haït juſques au point, de ne pouvoir plus ſouffrir ſa preſence.

La Reine de Navarre n'eſtoit ny moins adroite que les Favoris, ny moins vindicative que l'avoit eſté le Roy Charles Neuf ſon Frere.

Si les Favoris entretenoient des eſpions auprés d'elle, elle en avoit à ſon tour auprés d'eux ; & l'on eſtoit ſurpris de la depenſe qu'elle faiſoit en ce ſeul article. Elle ſçeut que le Roy avoit depeſché au Duc de Joyeuſe durant qu'il eſtoit encore à Rome, un Gentilhomme pour l'informer de quelques particularitez qui la regardoient ; & le deſir qu'elle eut de voir le paquet, dont ce Gentilhomme avoit eſté chargé, luy fit mettre tant de gens en campagne, que le Gentilhomme fut arreſté en chemin. Le refus qu'il fit de mettre ce paquet entre les mains de trois ou quatre perſonnes maſquées qui l'environnerent, les contraignit de le tuer ; & quoyque les meurtriers ſe fuſſent ſauvez, les Favoris ne laiſſerent

pas

pas de ſçavoir, que c'eſtoit la Reine de Navarre, qui avoit ordonné cet aſſaſſinat, & qui en avoit profité, puis qu'on luy avoit porté le paquet, ſans qu'il euſt eſté ouvert. 1580.

C'eſt dommage que la ſuite des Memoires de cette Princeſſe ait eſté perduë; & l'on y auroit ſans doute appris les intrigues les plus ſecrettes de la Cour de France, & ſur tout ce que les Favoris avoient machiné de plus dangereux contr'elle. Mais on n'a juſques icy rien découvert de ce qu'il y avoit dans le paquet. Il eſt pourtant à croire qu'il falloit bien qu'il contint des faits extraordinairement fâcheux, puiſque d'un côté la Reine de Navarre, quelque beſoin qu'elle euſt dans la ſuite du tems, de s'accorder avec les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, n'eut jamais aſſez de pouvoir ſur elle-meſme, pour ſe reſoudre à leur pardonner; & d'un autre côté les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, qui ne pouvoient rien faire de pis contr'elle, que d'achever de la décrier par toute l'Europe, y travaillerent avec tant de ſuccez, que la Reine Catherine ſa Mere ne l'avoit point eſté tant à beaucoup prés, quoique tous les Calviniſtes, & pluſieurs des Catholiques de France euſſent écrit à l'envy des Satires contr'elle.

Le Seigneur du Royaume qui luy faiſoit le plus regulierement ſa Cour, eſtoit Jacques de Harlay-Chanvalon, qui avoit ſuivi le Duc d'Anjou en Flandres, où il avoit donné des marques de ſa valeur en diverſes rencontres. Ce Duc le recevoit ſouvent à ſa table; mais comme il n'eſtoit pas ſi diſcret qu'il auroit eſté neceſſaire, il luy échapa un jour de ſe vanter d'une

1580. bonne fortune, que sa beauté & sa bonne mine (disoit-il) avoient obtenuë d'une des plus grandes Dames de la Cour de France. Le Duc d'Anjou qui avoit oüi Chanvalon, le chassa de sa table, & mesme des Païs-Bas; & il n'y avoit qu'un an que Chanvalon en estoit retourné. Comme il n'estoit pas bien venu auprés du Roy, à cause que les Favoris ne regardoient pas de bon œil, ceux qui s'estoient declarez pour le Duc d'Anjou; il s'attacha au service de la Reine de Navarre, & les Favoris en prirent occasion de publier, que l'amour en estoit la seule cause.

Le Roy à qui l'on ne pouvoit alors rien dire de si honteux pour sa Sœur, qu'il ne le crust, ajouta tant de foy à ce bruit, qu'il chassa Chanvalon d'auprés d'elle, sans se mettre en devoir de prevenir par quelque pretexte, le contre-coup de cet éloignement qui rejailliroit sur elle. Il paroît encore que le Roy fit des plaintes publiques à sa Sœur, de la maniere dont elle vivoit avec Chanvalon: qu'il luy ôta deux Dames qu'elle honoroit de son entiere confidence; & qu'il écrivit de sa propre main au Roy de Navarre, qu'il en estoit venu à cette extremité, pour nettoyer la maison de sa Sœur d'une vermine, qui n'étoit supportable ny au Roy de Navarre qui estoit son Mary, ny à Sa Majesté tres-Chrestienne, qui estoit son Frere. On donna le loisir à cette Lettre de produire dans le ressentiment du Roy de Navarre, tout l'effet que l'on en attendoit: Ensuite Henry Trois envoya un ordre precis à sa Sœur, qu'elle allât rejoindre son mary; & pour comble de dédain, le mesme Henry Trois ne voulut jamais permettre qu'elle prist congé de luy.

Dés qu'il sçeut qu'elle estoit partie, il détacha aprés elle un Capitaine de ses Gardes avec soixante Cavaliers, qui l'arrestérent à Palaiseau, foüillerent dans sa litiere, l'obligerent d'ôter son masque, & se saisirent de son Ecuyer, de son Medecin, & de son Apotiquaire, pendant qu'un autre Capitaine des Gardes nommé Larchant, estoit allé arrester les deux confidentes dont on vient de parler. Ces cinq personnes furent menées au Roy, qui se trouvoit alors dans l'Abbaye de Ferrieres auprés de Montargis. On les sépara en diverses chambres, & on les interrogea à part, sur la vie & sur les mœurs de la Reine de Navarre. Le Roy voulut avoir leurs dépositions par écrit, & son aveuglement fut si grand, qu'il n'apperçût pas qu'il se faisoit en cela, pour le moins autant de tort qu'à sa sœur. 1580.

Cette irregularité qui n'auroit pas esté pardonnable au moins judicieux des François, fut cause d'une des plus belles négociations, qui ayent esté jusques à present imprimées. *

* Elle est entre les œuvres du Plessis-Mornay.

Le Roy de Navarre avoit auprés de luy deux Calvinistes de bonne foy, qui estoient la Nouë, & du Plessis-Mornay. L'un & l'autre estoient également capables de s'acquitter des commissions les plus difficiles; mais il n'y avoit pas d'apparence d'envoyer alors la Nouë à la Cour de France, parce qu'il estoit mal avec le Duc d'Epernon. On luy prefera donc Plessis-Mornay par cette seule consideration; & l'Instruction que le Roy de Navarre luy donna, estoit toute renfermée en deux articles. L'un luy commandoit de prier le Roy de luy declarer la cause pour laquelle

1580. il avoit éloigné de sa Cour la Reine de Navarre : L'autre, de demander conseil à Sa Majesté tres-Chrêtienne, sur ce que le même Roy de Navarre avoit à faire, dans une si delicate conjoncture.

Plessis-Mornay reconnut assez que la commission qu'on luy donnoit, estoit extraordinairement dangereuse : car avec quelque adresse qu'il pût agir, il luy estoit absolument necessaire de ménager quatre interests, qui estoient ceux du Roy Henry Trois, du Roy de Navarre, de la Reine sa femme, & des Ducs de Joyeuse, & d'Epernon ; & ces interests estoient si differens, & mêmes si contraires, que toute la finesse de l'esprit humain n'estoit pas capable de les ajuster. Le Roy Henry Trois vouloit que sa sœur fust persecutée, en toute maniére ; & comme il y alloit de sa réputation que ce ne fust pas luy ; il auroit esté ravy, que c'eust esté le Roy de Navarre. Ce Roy n'estoit pas content de la Reine sa femme, par les raisons que l'on a déja rapportées ; mais outre que son naturel estoit ennemy de la violence, il n'avoit garde de l'exercer contre une personne qui luy devoit estre si chere ; & de plus il craignoit de s'attirer par là l'inimitié irreconciliable de la Reine Mere, & de tous les bons François.

La Reine de Navarre accoûtumée aux divertissemens de la Cour de France, se regardoit par tout ailleurs comme dans un exil, & prétendoit absolument retourner auprés de sa Mere & de son Frere. Elle prévoïoit assez qu'elle n'y seroit pas bien reçeuë, tant que dureroit le credit des Favoris ; & elle auroit desiré que le Roy son frere les luy sacrifiast, sans

considerer que si elle eust esté en la place de ce Prince, elle n'auroit pas fait pour luy, ce qu'elle prétendoit qu'il fist pour elle; tant il y a d'injustice dans les desirs des hommes en general, & sur tout des Grands en particulier, aussi-tôt qu'ils les poussent au-delà de leurs justes limites. Enfin les Ducs de Joyeuse & d'Epernon travailloient uniquement à se maintenir, & disposer le Roy à leur tenir la parole qu'il leur avoit donnée, de les rendre si puissans qu'il ne seroit pas au pouvoir de ses Successeurs de les abbaisser. Ils estoient convaincus que si la Reine de Navarre retournoit à la Cour de France, elle ajoûteroit pour les en chasser, de nouvelles intrigues à celles qu'elle avoit déja concertées; & l'inconstance du Roy leur Maître, leur faisoit craindre qu'il ne fust pas toûjours d'humeur à appuyer ses Favoris contre sa Mere & contre sa Sœur. 1580.

Ainsi Plessis-Mornay se trouva dans une extremité qui ne sçauroit estre mieux exprimée, que par celle des Chirurgiens, qui ne peuvent toucher les playes profondes sans causer d'extremes douleurs. L'unique expedient qu'il trouva pour se tirer d'affaire, fut de demander précisément au Roy Henry Trois, quel avoit esté le motif qui l'avoit porté à de si violentes extremitez contre la Reine de Navarre sa Sœur, & quelle avoit esté la faute de cette Princesse, qui avoit merité un si rude châtiment. Le Roy qui ne vouloit pas répondre directement, se contenta de repartir, que les deux confidentes de sa Sœur luy avoient attiré la persecution qu'elle souffroit. Mais Plessis-Mornay repliqua qu'il n'avoit point esté envoyé à la

1580. Cour de France, pour l'intereſt des confidentes de la Reine de Navarre ; mais pour apprendre de la propre bouche de Sa Majeſté tres Chrêtienne, ſi Elle avoit jugé que cette Reine deût eſtre traitée avec tant d'indignité. Il ajouta que ſi elle avoit commis quelque faute conſiderable, le Roy ſon Mary en demandoit juſtice à Sa Majeſté tres-Chrêtienne, qui eſtoit le Maiſtre de la Maiſon, & le Pere de la Famille Royale ; mais que ſi elle n'eſtoit point coupable, & que le mal qu'elle ſouffroit, n'euſt point eû d'autres cauſes que les malicieux rapports de quelques calomniateurs ; le Roy de Navarre eſtoit bien fondé de ſupplier que l'on en fit une juſtice ſi publique & ſi ſevere, qu'elle effaçât le ſcandale, & rétablit l'honneur d'une Princeſſe qui ne pouvoit être flétri ſans que la honte en rejaillît ſur toute la Maiſon Royale.

Pleſſis-Mornay s'arreſta là pour donner à Henry Trois le loiſir de répondre ; mais voyant que Sa Majeſté s'obſtinoit à garder le ſilence, il continua de dire que Sa Majeſté en avoit fait trop, ou trop peu. Trop, ſuppoſé que la Reine de Navarre fuſt innocente, puiſque l'on ne devoit jamais profaner l'honneur des Dames à moins qu'elles ne l'euſſent elles-mes proſtitué. Trop peu, ſuppoſé qu'elle ſe trouvât coupable ; car en ce cas il auroit fallu une punition proportionnée à la perſonne coupable & à l'Auguſte Famille dont elle auroit terni le luſtre par ſa mauvaiſe conduite. Henry Trois qui s'ennuyoit d'entendre Pleſſis-Mornay, & qui pourtant ne jugeoit pas à propos de luy repartir rien de poſitif, luy fit ſigne de ſe retirer aprés l'avoir aſſuré qu'il confereroit avec la

Reine sa Mere sur ce qu'il venoit de luy dire, & qu'en- 1580.
suite l'un & l'autre dépêcheroient de concert au Roy de Navarre un Gentilhomme qui luy donneroit toute sorte de satisfaction : Que cependant Sa Majesté tres Chrestienne vouloit que le Roy de Navarre dissimulât l'affront qu'il se plaignoit d'avoir receu : qu'il receut sa Femme de la même maniere qu'il l'avoit traitée quelques années auparavant, lorsque la Reine Mere la luy avoit menée à Nerac : qu'il ne s'enquist pas davantage de la conduite de la Cour de France à l'égard de cette Princesse ; & que s'il ne le vouloit pas faire de bon gré, il ne trouvât pas mauvais qu'on l'y contraignist.

Plessis-Mornay de retour auprés du Roy de Navarre luy rendit compte de sa negociation ; & ce Roy ne crût pas devoir recevoir sa Femme dans la flétrissure de reputation, où la Cour de France l'avoit exposée. Cette resolution estoit genereuse à la verité ; mais pour l'executer avec autant de hauteur d'ame qu'elle avoit esté conçuë, il auroit fallu plus de force que le Roy de Navarre n'en avoit alors. On avoit donné à Jean d'Albret son Bisayeul, pour le consoler en quelque maniere de la Couronne de Navarre qu'il avoit perduë, le Gouvernement de Guyenne, afin qu'il en fût plus proche, & qu'il profitât des occasions qui s'offriroient de la recouvrer ; & par cette même raison Henry d'Albret Fils aîné de Jean d'Albret luy avoit succedé ; Antoine de Bourbon, gendre de Henry d'Albret, avoit esté Gouverneur de Guyenne en sa place ; & le même Antoine avoit obtenu la survivance pour le Roy de Navarre son Fils unique.

1580. Les trois premiers de ces Princes avoient eû d'autant plus d'autorité dans leur Gouvernement, qu'il estoit des plus éloignez de la Cour de France, & que les Rois y alloient rarement; mais le Roy de Navarre avoit luy-même sans y penser diminué sa puissance. La Reine Mere avoit obtenu sous le Regne de Charles Neuf, que l'on donnât la Lieutenance de Roy en Guyenne au Marêchal de Biron; & cet Officier de la Couronne l'avoit long-tems exercée au contentement de la Cour, des Catholiques & des Calvinistes, parce qu'il executoit avec assez d'exactitude les ordres qu'il recevoit aprés que les remontrances qu'il avoit faites s'estoient trouvées inutiles; & que d'ailleurs si les Catholiques prenoient de la confiance en lui à cause qu'il professoit leur Religion, les Calvinistes ne le haïssoient pas, tant ils estoient persuadez qu'il estoit Calviniste dans l'ame. Mais les Grands aussi-bien que les autres hommes, ne sont jamais tant à plaindre, que quand ils s'engagent mal à propos dans de nouveaux embarras, sur l'opinion qu'ils ont d'éviter les anciens.

Le Marêchal de Biron estoit le meilleur & le plus experimenté General d'Armée qu'il y eust en France; & le Roy de Navarre qui ne travailloit qu'à acquérir de la reputation, prévoyoit que ce seroit inutilement, tant que le Marêchal de Biron seroit Lieutenant en Guyenne, puisqu'il y commanderoit toûjours les Armées, & que les avantages qu'elles auroient remportez, luy seroient uniquement attribuez: Au lieu que s'il pouvoit obtenir que l'on mist en sa place un Chef moins signalé, ceux qui serviroient avec luy partageroient

roient les bons ſuccez. Il preſſa là-deſſus la Cour de donner un Succeſſeur au Marêchal de Biron ; & il fut aſſez malheureux pour obtenir que ce fuſt le Seigneur du Royaume qu'il auroit dû le moins ſouhaiter. 1580.

On a veu vers le commencement de cette Hiſtoire, que Matignon avoit gagné les bonnes graces de la Reine Mere, en ſe ſaiſiſſant de la perſonne de Montgommery qu'il luy avoit envoyé, & à qui elle avoit fait couper la teſte. Elle continuoit de haïr le Roy de Navarre ; & dés qu'elle eut appris qu'il eſtoit mécontent du Mareſchal de Biron, elle propoſa que l'on donnât la Lieutenance de Guyenne à Matignon. Elle ſe fonda ſur deux raiſons, dont elle découvrit l'une, & cacha l'autre. Celle qu'elle découvrit fut que Matignon eſtoit plus homme de Cabinet que de campagne, & qu'il avanceroit plus les affaires de la Foy Catholique dans la Guyenne par ſes intrigues, que ſon Predeceſſeur n'avoit fait par ſa valeur. Mais la raiſon qu'elle ſupprima, fut qu'il eſtoit neceſſaire de donner un ſurveillant au Roy de Navarre ; & que Matignon qui paſſoit pour le plus fin des Gentilshommes de Normandie, s'en acquitteroit mieux qu'aucun autre Homme de Qualité François.

Le ſuccez juſtifia en ce point la prevoyance de la Reine Mere, & Matignon gouverna durant trente ans la Guyenne avec une habileté qui fut d'autant plus admirée, qu'il ne laiſſoit au Roy de Navarre que l'apparence du pouvoir dont il retenoit tout le ſolide.

Le Roy de Navarre s'eſtoit emparé ſur les Catholiques de deux Places de grande importance ; qui

1580. estoient celles de Bazas & du Mont de-Marsan, sous pretexte d'un Article du dernier Traité conclu entre les Catholiques & les Calvinistes, qui contenoit, que les Places où il y auroit eû plus de Calvinistes que de Catholiques le jour de la signature du Traité, pourroient estre gardées par ceux qui s'y seroient trouvez en plus grand nombre. De plus le Roy de Navarre avoit une prétention particuliere sur le Mont de-Marsan, fondée sur ce que cette Place avoit autrefois esté dépendante de la Principauté de Bearn. Mais Matignon qui voyoit Bazas & le Mont-de Marsan scituez de sorte, que s'ils demeuroient au pouvoir de la nouvelle Secte, ils empêcheroient la communication entre les meilleures Places restées aux Catholiques dans la Guyenne; prit si bien ses mesures, qu'il recouvra l'une & l'autre sans faire de bruit.

Les Calvinistes ne manquerent pas de luy reprocher qu'il venoit de donner atteinte au dernier Traité entre les deux Religions. Mais Matignon qui avoit prévû leur objection y répondit, en montrant un Article du même Traité, qui portoit aussi que les Places de la Guyenne qui se seroient declarées pour l'un des deux Partis dés le commencement de la derniere guerre, & s'y seroient maintenuës sans avoir esté prises par le Parti contraire, demeureroient à celuy des deux pour lequel elles se trouveroient declarées. Ces deux Articles estoient à la verité contraires l'un à l'autre, soit que ceux qui avoient negocié le Traité ne s'en fussent point aperçûs, ou qu'ils ne les eussent pas jugés d'assez grande importance pour les concilier l'un avec l'autre.

Mais Matignon à qui il ſuffiſoit d'eſtre auſſi bien fondé pour retenir les deux Places, que les Calviniſtes avoient crû l'eſtre en les ſurprenant, refuſa de les remettre au Roy de Navarre, quoique ce Prince l'eût menacé de rompre la Paix par cette ſeule conſideration. 1580.

Comme il n'eſtoit pas aſſez fort pour les reprendre toutes deux en même-tems, il ſe contenta d'entreprendre ſur le Mont-de-Marſan; & il confera ſur ce ſujet avec le Prince de Condé. L'un & l'autre choiſirent ſoixante vieux Soldats qui deſcendirent dans de petits batteaux le long de la Garonne, preſenterent l'eſcalade durant une nuit obſcure & pluvieuſe au Mont-de-Marſan, y penetrerent & s'en aſſûrerent ſans commettre aucun deſordre. Mais Matignon eut bien tôt ſa revanche de cette inſulte, & fit entrer dans Ax, dans Saint Sever, dans Agen, & dans Condon, des Troupes qui ſerrerent de ſi prés la Ville de Nerac, où le Roy de Navarre tenoit ſa Cour, qu'il n'y entroit & n'en ſortoit preſque rien ſans leur permiſſion, qu'elles n'accordoient qu'à prix d'argent.

Le Roy de Navarre s'attendoit que les Calviniſtes repriſſent les armes pour dégager Nerac, où leur Chef alloit eſtre affamé: Et de fait, ils en firent quelque ſemblant: Mais leur démarche fut ſi lente, que le Roy de Navarre qui craignoit de ſuccomber, eut recours à ſa Belle-mere, & au Roy ſon Beau-frere. Il les pria de le laiſſer en paix, & il offrit de leur remettre le Mont-de-Marſan. La Cour de France ne perdit pas une occaſion ſi favorable pour l'obliger à reprendre ſa femme; & luy envoya ſur ce ſujet Bellievre Con-

1580. ſeiller d'Etat. Le Roy de Navarre ſe mit inutilement en devoir de repreſenter qu'il y alloit de ſon honneur que cette Princeſſe fuſt auparavant juſtifiée. Mais Bellievre luy repliqua : Que les perſonnes qui l'avoient accuſée, ne faiſoient point aſſez de figure dans le monde, pour noircir la reputation d'une Dame d'un ſi haut rang : Qu'on leur feroit trop d'honneur en les recherchant ; & qu'il valoit mieux ne témoigner que du mépris pour leur calomnie.

Le Roy de Navarre n'avoit garde de ſe payer de cette réponſe, luy qui ſçavoit que c'eſtoit Henry Trois & les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon, qui s'eſtoient expliquez dans les termes les plus outrageux contre ſa femme. Mais la neceſſité où il ſe trouvoit reduit le contraignit de conſentir à ce que l'on ſouhaitoit de luy, pourvû que Matignon retirât les Troupes ſurnumeraires qu'il avoit jettées dans Ax, dans Saint Sever, dans Agen, & dans Condon. Bellievre repartit que le Roy de Navarre eſtoit né Sujet du Roy, & poſſedoit en France des Terres & des Gouvernemens qui l'avoient obligé de preſter plus d'une fois Serment entre les mains de Henry Trois : Que Sa Majeſté tres-Chreſtienne ſeroit mal conſeillée de traiter avec luy pour ſes intereſts particuliers, puis qu'elle ne l'avoit fait juſques-là que pour ceux du Calviniſme : Qu'elle vouloit être obéïe ſans aucune condition ; & qu'elle verroit ce qu'elle auroit à faire, aprés que le Roy de Navarre ſe ſeroit réüni avec ſon Epouſe.

Le Roy de Navarre fâché qu'on le fiſt ſouvenir qu'il n'eſtoit que Roy Titulaire, répondit avec plus de fierté qu'à l'ordinaire : Qu'il devoit tout au Roy

son Beau-frere, excepté l'honneur; & que ses Predecesseurs n'avoient jamais disposé des biens de leurs Sujets, que par les voyes de la Justice; ny de leur reputation sans leur consentement. La negociation de Bellievre finit par cette repartie décisive, aprés avoir duré six mois: Mais il parut par l'événement, que la fierté du Roy de Navarre ne tendoit qu'à resoudre la Bourgeoisie de Nerac de supporter les incommoditez du Blocus dont elle estoit pressée; mais lors qu'elle le menaça de conclure ce Traité particulier, & sans luy, avec Matignon, il crût que l'extréme necessité de ses affaires luy fourniroit une suffisante excuse à l'égard de toutes les Nations civilisées. Il receut à la verité sa femme; mais il la traita avec tant d'indifference, que ceux qui observerent sa conduite, prédirent que ce dédain serviroit de matiere à une neuviéme guerre civile. 1580.

On trouve dans les Relations du tems, que Philippe Second Roy d'Espagne se mit en devoir de l'exciter, aprés que le Conseil de Madrid l'eut convaincu qu'il seroit impossible d'empêcher les François de réünir les Païs-Bas à leur Monarchie, s'il ne leur mettoit les armes à la main les uns contre les autres. On a vû que le Duc de Guise avoit conclu avec luy un Traité secret, par lequel il étoit devenu son Pensionnaire; & comme Sa Majesté Catholique se piquoit d'agir aussi fierement avec ceux qui recevoient de l'argent d'Elle, qu'avoit fait Charles Quint son Pere à l'égard de ses Pensionnaires; Elle envoya au Duc de Guise des Emissaires qui le presserent de faire soulever au plûtôt contre la Cour de France le Parti des zelez Catholiques. Le

1580. Duc de Guiſe repartit en vain que la conjoncture n'y eſtoit pas propre, & que ny luy ny ſes Amis n'avoient ny cauſe ny pretexte de mécontentement. Les Agens d'Eſpagne repliquerent, qu'il en cherchât ; & le traiterent avec autant de hauteur, que s'il eût eſté ſimple Sujet de leur Maître. Mais ils s'eſtoient addreſſez à un Prince qui avoit trop d'ambition pour ſupporter le mépris qui reſultoit de leurs diſcours.

Il ne ſe trouva plus en état d'exercer la patience & la diſſimulation que l'on avoit juſques-là admirées en luy ; & il répondit qu'il ne tenoit au Roy Catholique par aucun autre lien que celuy de l'amitié ; & que ſi l'on continuoit à le regarder comme un Prince ſoûmis, cette amitié degenereroit en la haine la plus irreconciliable qu'il y eût entre deux Princes Chreſtiens. Les Agens d'Eſpagne qui connoiſſoient aſſez le Duc de Guiſe, pour juger qu'il exeçuteroit infailliblement la choſe dont il les menaçoit, ſe mirent en devoir de luy perſuader que ce qu'ils venoient de luy dire avoit eſté ſans ordre du Roy Catholique ; & le Duc de Guiſe content de les avoir rangez à la raiſon ; & d'ailleurs perſuadé que la Cour de France le perdroit au moment qu'elle ſçauroit qu'il ſe ſeroit mis mal avec celle d'Eſpagne ; crût avoir aſſez gagné ſur les Agens d'Eſpagne, en les réduiſant à ne le plus ſolliciter de rompre la Paix.

Philippe Second n'abandonna pas neamoins ſon deſſein, quoiqu'il eût échoüé à l'égard du Duc de Guiſe. Il negligea la vieille maxime dont ſon Pere & luy même juſques-là s'eſtoient tout à-fait bien trouvez, de ne contracter aucune liaiſon avec les Hereti-

ques ; & il dépêcha d'autres Agens à Nerac pour engager le Roy de Navarre à la guerre, sous pretexte qu'on l'aideroit à se venger de l'injure qu'il avoit receuë de la Cour de France, en la personne de sa Femme, & qu'on luy restitueroit la Navarre. Le Conseil de Madrid avoit préveu qu'il demanderoit de l'argent, & on luy offrit cinquante mil écus par mois, & deux cens mil écus d'avance. Le Roy de Navarre ne jugea pas à propos de negocier en personne avec les Agens d'Espagne ; & il leur donna pour Commissaires, Clervant & le Vicomte d'Etchaux, selon quelques Relations ou Segur selon d'autres, qui ne conviennent pas avec les premieres que le Traité se fit à Nerac, puis qu'elles soutiennent que ce fut dans le Bearn, au logis de deux Gentilshommes, nommez Guerres & Mazeres. 1580.

Quoiqu'il en soit, l'accommodement du Roy de Navarre avec les Espagnols estoit fort avancé, lorsque la Providence Divine qui le destinoit pour succeder à son tour à la Couronne de France, luy fit apercevoir, & par consequent éviter le précipice où il s'alloit jetter. Il reconnut que les Espagnols avoient double interest de le perdre : l'un parce qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'aprés sa mort il n'y auroit plus personne qui leur contestât la possession de la Navarre : l'autre que le Duc d'Anjou estoit sur le point de mourir, & que par consequent le Roy de Navarre se trouveroit bientôt heritier presomptif de Henry Trois : Que s'il ne laissoit pas de vivre malgré la violence & le poison des Espagnols, il se trouveroit assez Puissant pour s'establir avec l'aide des Calvinistes sur le Trône de la Fran-

1580. ce ; mais s'ils pouvoient l'ôter du monde, les autres Princes du Sang qui n'avoient ny sa valeur ny son credit, ne seroient point en estat d'empêcher que le Royaume ne se divisât en autant de Souverains, qu'il y avoit de Gouverneurs.

Le Roy de Navarre comprit encore, que dés qu'il auroit signé le Traité qui se trouvoit déja fort avancé, les Espagnols n'auroient qu'à en envoyer l'original à Henry Trois, qui le rendant public, attireroit au Roy de Navarre autant d'ennemis qu'il y avoit de bons François : Que les Calvinistes en seroient si scandalisez qu'ils n'oseroient en ce cas entreprendre la deffense de leur Chef, qui par consequent periroit infailliblement en quelques mains de la Cour de France, des Catholiques zelez, des Politiques ou des Calvinistes qu'il tombât. Comme il n'y avoit point d'autre secret pour sortir de ce labirinthe que de renvoyer les Agens d'Espagne sans aucune conclusion, le Roy de Navarre le fit avec moins de bruit qu'il luy fut possible ; & de leur côté ils retournerent auprés de leur Maistre à petit bruit, parce qu'ils apprehenderent qu'on ne les maltraitât sur les Frontieres de France & d'Espagne, si l'on venoit à sçavoir quelle avoit esté leur Commission.

Il estoit pourtant à craindre que si le Roy de Navarre mécontentoit tout-à-fait le Roy d'Espagne, ce Prince ne s'accommodât avec le Roy de France & avec le Parti des Catholiques zelez pour le dépoüiller ; en quoy ces trois Puissances eussent presque également trouvé leur compte : Car les Espagnols aprés avoir opprimé le Roy de Navarre, n'eussent plus eû

perſonne

perſonne qui leur eût conteſté les droits ſur le Royaume de Navarre. Le Roy Henry Trois ſe ſeroit delivré d'un dangereux Ennemi qui avoit tellement affoibli ſa puiſſance dans la Guyenne, & dans la plûpart des autres Provinces ſituées de-là la Loire, qu'elle n'y étoit preſque plus reſpectée ; & le Parti des Catholiques zelez, parce que celuy des Calviniſtes ne luy auroit plus eſté redoutable aprés la perte du Bearn & des autres lieux où les Troupes Calviniſtes avoient accoutumé de choiſir leurs meilleurs Soldats. Il falloit donc remedier à cet inconvenient, en adouciſſant le refus que l'on faiſoit au Roy d'Eſpagne ; & ce fut dans cette unique veuë que le Roy de Navarre luy fit repreſenter, qu'à la verité il ſe trouvoit bien à la tête des Calviniſtes, mais qu'il n'en eſtoit pourtant pas le Maiſtre : Que ce Parti ſe gouvernoit en forme de Republique ; & qu'il ménageoit les Proteſtans d'Allemagne avec d'autant plus de ſoin qu'ils l'avoient empêché de ſeconder toutes les fois que la Cour de France & les Catholiques zelez avoient conſpiré ſa ruine : Que les Proteſtans d'Allemagne venoient de ſolliciter avec un extréme empreſſement, le même parti d'entrer dans la querelle qui s'eſtoit formée dans l'Empire pour l'Electorat de Cologne ; & que le Conſeil qui avoit eſté donné au Roy de Navarre, n'ayant pas jugé à propos de les refuſer, ſi ce Prince s'engageoit dans le deſſein que les Eſpagnols luy propoſoient, il ſe trouveroit réduit à l'executer par ſes ſeules forces ; & par conſequent il ſe perdroit luy-même avec d'autant plus de facilité, qu'il luy ſeroit alors impoſſible de reſiſter au Roy de France. 1580.

1580. L'excuſe du Roy de Navarre eſtoit fondée, ſur ce que Salentin, Gentilhomme ſorti de l'ancienne Maiſon des Comtes d'Yzembourg en Allemagne, avoit eſté élû dans les formes Archevêque & Electeur de Cologne, & la Cour de Rome avoit confirmé ſon Election. Il avoit poſſedé durant pluſieurs années ſans aucune conteſtation ce riche Benefice; mais ſon Frere aîné eſtant mort ſans enfans mâles, & ne reſtant plus perſonne capable de continuer la Maiſon d'Izembourg; Salentin fut ſollicité par tant d'endroits de ſe marier, qu'il ſuccomba à cette tentation. Le Chapitre de Cologne s'aſſembla pour luy donner un Succeſſeur, & choiſit Gebbar. Truchſez qui d'un côté n'eſtoit pas moins noble que luy, puis qu'il ſortoit de l'Illuſtre Maiſon de Walbourg; & d'un autre côté il n'y avoit pas à craindre qu'il renonçât à l'Archevêché, par la même raiſon que ſon Predeceſſeur avoit euë, puis qu'il reſtoit encore quinze ou vingt Gentilshommes qui portoient ſon nom & ſes armes. Mais les hommes ont plus d'une ſorte de penchant vers le mariage, & l'amour y contribuë bien plus ſouvent que le deſir de continuer la Maiſon dont on eſt ſorti.

Truchſez devint ſi paſſionné pour une Fille de Jean Georges Comte de Mansfeld, que la conſideration de ſe rendre malheureux en l'épouſant ne le détourna pas de la rechercher pour Femme. Elle luy fut aiſément accordée, parce qu'elle n'avoit point d'autre dot à porter à ſon Mary, que ſa beauté & ſon honneur; mais les ſuites de cette Alliance ne répondirent pas à ſon commencement. Truchſez ne ſe trouva pas dans la même conjoncture que ſon Predeceſſeur, lors

qu'il avoit quitté l'Archeveſché de Cologne, puiſque celuy-cy avoit recueïlly la ſucceſſion de ſon Frere aîné, qui luy donnoit les moyens de ſubſiſter commodement; au lieu que Truchſez ſe trouvant cadet de ſa Maiſon aprés ſes nôces, comme il l'avoit eſté devant, auroit bien-tôt manqué des choſes neceſſaires pour entretenir ſa famille, s'il ne ſe fût aviſé de conſerver ſon Benefice, ſans repudier ſa femme. 1580.

Il n'y avoit que deux voyes pour y parvenir : L'une de tenir ſon nouveau mariage le plus ſecret qu'il luy ſeroit poſſible, afin que le Chapitre de Cologne ne penſât pas à luy donner un Succeſſeur : L'autre d'envoyer cependant vers les Proteſtans d'Allemagne, pour obtenir qu'ils employaſſent toutes leurs forces pour le maintenir dans ſon Benefice, ſuppoſé qu'il ſe declarât Lutherien, & qu'il en fiſt une Profeſſion publique. Le premier de ces deux expediens eſtoit plus difficile à pratiquer que le ſecond : Cependant il falloit qu'il le precedât ; & de fait le Chapitre de Cologne fut bien tôt informé que ſon Archevêque eſtoit marié; & comme la précaution qu'il avoit priſe de luy celer ſon changement de condition, luy faiſoit apprehender de ne le pas dépoſer aiſément, il s'aſſembla pour reſoudre ce qu'il avoit à faire. Tous les Chanoines à la reſerve de deux, conclurent à dégrader Truchſez, auſſi-tôt que l'on auroit de ſuffiſantes preuves de ſon mariage ; mais les Comtes de Solmes & de Neuvenar qui ſe trouvoient peut-eſtre dans la même diſpoſition que Truchſez; & qui l'auroient imité s'ils euſſent eſté pourveus comme luy d'un Electorat Eccleſiaſtique, furent d'avis de ne rien précipiter.

1580. Leur intention estoit de luy donner le loisir de conclure sa negociation avec les Protestans, & de recevoir leur secours qui fut en effet plus prompt qu'il ne s'estoit promis ; mais le Chapitre de Cologne qui vit que l'affaire alloit non-seulement à luy ravir ses privileges, mais encore à changer sa Religion, eut recours aux deux Puissances voisines les plus capables de le deffendre, qui estoient le Duc de Baviere & le Prince de Parme.

Il y avoit long-tems que la Maison de Bavieres pensoit à s'introduire dans l'Electorat de Cologne, & qu'elle se promettoit de le retenir long-tems si elle en pouvoit estre une fois pourveuë, comme il est arrivé. Ainsi elle receut à bras ouverts, la recherche du Clergé de Cologne, & elle leva des Troupes dans ses Etats pour les luy mener. Le Roy d'Espagne avoit encore plus d'interest que la Maison de Baviere, de conserver la Religion Catholique dans l'Electorat de Cologne, puisque si les Protestans s'en fussent saisis, il auroit esté impossible de domter les Calvinistes des Païs Bas. De-là vint que le Conseil de Madrid envoya incontinent au Prince de Parme un ordre positif d'appuyer le Clergé de Cologne en tout ce qu'il souhaitteroit ; quoique les affaires de Sa Majesté Catholique dans les Païs-Bas en deussent recevoir du préjudice.

Truchsez assuré des Protestans declara son mariage, & s'empara de quelques Places de l'Archevêché de Cologne ; mais le Clergé conserva la Ville Capitale qui luy devoit fournir en tems & lieu les moyens de recouvrer le reste. Le Pape approuva sa conduite

& excommunia Truchſez à qui l'on donna bien-tôt pour Succeſſeur Erneſt Duc de Baviere, Frere du Triſayeul de celuy qui a conteſté cet Electorat au Cardinal de Furſtemberg. 1580.

Ainſi le Roy de Navarre ne trouva pas les Proteſtans d'Allemagne auſſi bien diſpoſez à l'égard de Truchſez qu'il avoit eſperé; & les Calviniſtes de France les voyant agir plus mollement que de coûtume dans une affaire de ſi grande importance, la negligerent à leur tour. De là vint que Truchſez à qui le Chapitre de Cologne avoit offert des conditions tres-avantageuſes, s'il eût voulu renoncer à ſes prétentions, le voyant abandonné, le dépoüilla ſans reſiſtance, parce que le Prince Caſimir qui luy avoit mené des Troupes, fut rappellé dans le Palatinat par la mort de l'Electeur ſon Frere qui luy en avoit laiſſé la Regence durant le bas âge de Frederic ſon fils aîné. L'Electeur Erneſt ſecondé par les forces d'Eſpagne & de Bavieres recouvra toutes les Places dont Truchſez s'eſtoit emparé, & le contraignit de ſe refugier avec ſa femme en Hollande, où il paſſa le reſte de ſa vie dans l'obſcurité & dans un chagrin que l'on peut mieux s'imaginer que décrire.

Henry Trois ne prenoit non plus de part dans les tumultes dont on vient de parler, que s'il n'y euſt point eü d'intereſt; & quoiqu'il euſt à craindre que la guerre que l'on allumoit dans les Etats voiſins, ne penetrât enfin dans les ſiens; bien loin de ſe préparer à la ſoûtenir, en cas qu'elle arrivât, il ſe mettoit luy-même hors d'eſtat de la continuer, quand elle y ſeroit allumée: Non-ſeulement il dépenſoit les trente deux mil-

1580.

lions qu'il avoit de revenu ; mais encore il paroiſt par les comptes * que l'on en rendit à la Chambre, qu'il dépenſoit chaque année cinq millions au de-là ; ce qui l'endettoit de ſorte qu'il faloit que dans peu d'années il abandonnaſt ſon Domaine à la diſcretion de ſes Creanciers, où qu'il leur fiſt banqueroute de la même maniere que le Roy d'Eſpagne l'avoit faite aux Genois, de ſoixante-deux millions de livres. Mais la choſe n'auroit pas eſté ſi facile à Henry Trois qui avoit emprunté des plus riches de ſon Royaume, & par conſéquent de ſes Sujets, qu'elle l'avoit eſté à Philippe Second qui ne s'eſtoit trouvé redevable qu'à des Etrangers, tels qu'eſtoient à ſon égard les Marchands de Genes.

* Dans les comptes rendus ſous le regne de Henry Trois.

On a remarqué dans l'Hiſtoire de François Premier que ce Prince avoit augmenté des trois quarts le luſtre de ſa Maiſon, par la multiplication du nombre de ſes Officiers : Par leur ſuite, par leur équipage, par les écuries, & par les ameublemens. On raconte là-deſſus que l'Empereur Charles-quint * eſtant las de la bonne chere que François Premier luy faiſoit, crût un jour dîner moins ſplendidement, en ſe dérobant de la table de ce Roy, pour aller manger à celle du Connêtable de Montmorency, qui eſtoit Grand-Maître de la Maiſon Royale : que cet Officier de la Couronne n'avoit rien d'extraordinaire ſur ſa table ; & que cependant Charles-quint la trouva ſi ſuperbement ſervie, qu'il y avoit à manger pour douze cens Gentilshommes : que Charles quint ne pût s'empêcher de loüer cette prodigieuſe abondance ; & que quelque envie qu'il euſt pour François Premier, il ne puſt s'empê-

* L'Abbé de Brantôme, dans ſes Capitaines.

cher d'avouër qu'il n'y avoit rien dans le monde, qui fuſt comparable à ſa magnificence. 1580.

Mais elle ne dura pas plus long temps que luy; & la table de Henry Second ſon fils fut garnie avec moins d'abondance; on en imputa la faute à ce que la Ducheſſe de Valentinois, & le Marêchal de Saint-André détournoient à leur uſage la plûpart du fonds deſtiné à celuy-là; & ce fut par la même raiſon qu'elle diminua encore davantage, ſous les Regnes de François Second & de Charles Neuf. Car ces deux Princes n'ayant pas oſé mettre des Impôts Publics pour enrichir leurs Favoris, s'aviſerent de les avancer aux dépens de leur table. Henry Trois s'ingera de rétablir la ſienne dans le même luxe où elle avoit eſté durant le Regne de François Premier ſon Ayeul: Et il y a dans la Biblioteque du Roy un excellent Traité qu'il compoſa luy-même ſur cette matiere. * Mais il y trouva deux obſtacles qu'il luy fut impoſſible de ſurmonter; L'un fut l'inconſtance qui luy eſtoit naturelle, & qui luy faiſoit toujours changer quelque choſe dans la diſpoſition de la table de François Premier, ſous pretexte que c'eſtoit des defauts, qu'il falloit corriger; L'autre ſa profuſion à l'égard de ſes Favoris qui le reduiſoit quelquefois à de telles extremitez, qu'il n'y avoit pas dans ſa cuiſine la dixiéme partie des viandes que l'on avoit accoutumé d'y voir.

* Entre les manuſcrits de Lomenie.

Il crut y remedier ſans retrancher ſes liberalitez, en envoyant dans les Provinces de ſon Royaume des perſonnes dont la ſuffiſance & la probité eſtoient univerſellement connuës pour y repreſenter que Sa Majeſté eſtoit oberée, & que ſans des ſecours extraordi-

1580. naires d'argent, il luy seroit desormais impossible de survenir aux frais de l'Etat. Philippe Dubec Evêque de Nantes eut ordre d'aller sur ce sujet à Lyon, & Louis Chatagné de la Rochepozay en Dauphiné: Pierre de Villars Archevêque de Vienne en Guyenne; & Jean d'Angennes-Poigny en Languedoc; Despinac Archevêque de Lyon, en Normandie; & le Commandeur de Seure en Bretagne. Les Peuples écouterent avec assez de patience les harangues des Seigneurs & des Prelats que l'on vient de nommer, mais ils en demeurerent là; & comme s'ils eussent agi de concert, aucun ne voulut ouvrir sa bourse, tant il estoit prévenu de l'opinion que ce seroit jetter son argent dans la Riviere, que de le donner au Roy dans la conjoncture presente. Les plus discrets des François se contenterent d'un modeste refus; mais il y en eut qui passerent jusques à la raillerie; & qui soûtinrent que les discours qu'on leur faisoit, ressembloient aux Scorpions dont la queuë estoit venimeuse.

Le Roy dissimula le chagrin qu'il en avoit, parce qu'il n'auroit pû le témoigner sans donner de l'avantage aux trois Partis formez dans la France. Mais comme les finances estoient épuisées, & qu'il s'agissoit de les remplir par quelque voye que ce fust, il convoqua à son retour de Lyon, où il estoit allé, sous pretexte d'un Pelerinage; une Assemblée à Saint Germain en Laye des Princes, des Seigneurs, des Conseillers d'Etat, & des Deputez du Parlement de Paris; sur la presupposition qu'il en tireroit les mêmes secours qu'il avoit, en vain attendus des Etats Generaux au commencement de son regne. Mais cette Assemblée commença

commença si mal que l'on desespera d'abord qu'elle eust un favorable succez. Le Prince de Condé tué à la Bataille de Jarnac, avoit laissé quatre fils : L'aîné prit son nom ; & les autres trois furent le Prince de Conty, le Cardinal de Vendôme, & le Comte de Soissons. 1580.

Le Cardinal de Vendôme en qualité de Prince du Sang prétendit la presséance sur le Cardinal de Guise ; & ce Cardinal n'osa pas contrevenir directement à l'Ordonnance qui avoit esté faite en pleins Etats, sur la matiere dont il estoit question ; mais il soutint qu'il estoit Prestre & qu'à cause de ce Caractere, les Loix & la Coûtume inviolable de la Cour de Rome luy donnoient la droite sur le Cardinal de Vendôme qui n'avoit point d'Ordres Sacrez, & qui ne les avoit pas voulu recevoir, à cause que de ses deux Freres aînez, le Prince de Condé n'avoit point encore d'Enfans mâles ; & que le Prince de Conty avoit des incommoditez qui sembloient l'exclure du mariage. Cette contestation alla si loin, que les parties eurent le loisir d'assembler leurs amis pour maintenir chacune son droit ; la Cour approuva d'abord le Cardinal de Vendôme ; & les Catholiques zelez se déclarérent pour le Cardinal de Guise.

Mais le Roy qui apprehendoit plus que toute autre chose de s'engager en de nouveaux troubles, termina peu de tems aprés ce differend, par une Declaration qui expliquoit celle que Sa Majesté avoit faite dans les Etats ; * & l'estendoit en ordonnant que les Cardinaux Princes du Sang, quoiqu'ils ne fussent point dans les Ordres Ecclesiastiques, precederoient à l'avenir en France les autres Cardinaux soit qu'ils fus-

* Elle se trouve imprimée entre les Ordonnances de Henry Trois.

1580. ſent de Maiſon Souveraine ou qu'ils n'en fuſſent pas.

Cette Declaration appaiſa le deſordre, & fut ſi generalement approuvée par ceux qui n'étoient point du Parti des Catholiques zelez, qu'il n'y eut que le Cardinal de Bourbon qui la blâmât. On en chercha long-tems la veritable cauſe, & quelques Politiques l'attribuerent à l'engagement de ce Prelat avec la Maiſon de Guiſe, qui ſe trouvoit plus fort en luy que la Nature, laquelle ſans cette conſideration l'auroit obligé de préferer les intereſts du Fils de ſon Frere à ceux d'un Prince Etranger ; mais d'autres perſonnes plus rafinées, entre leſquelles on compte l'Auteur du Journal de Henry Trois, * prétendirent avec plus de vray-ſemblance, que le Cardinal de Bourbon qui voyoit le Duc d'Anjou incapable de vivre long-tems, prétendoit déja à la Couronne de France, ſur ce que tous les Juriſconſultes tant Etrangers que François, ne convenoient pas que le droit de repreſentation eût lieu dans la ſucceſſion à la Monarchie Françoiſe ; & que par conſequent le Roy de Navarre, quoique Fils du Frere aîné du Cardinal de Bourbon, ne devoit point ſucceder à Henry Trois, au préjudice de ce Cardinal qui ſe trouvoit plus proche d'un degré que luy. Ce Cardinal préſuppoſoit que le plus grand ennemi qu'il auroit alors ſeroit le Cardinal de Vendôme, parce que celuy-cy s'imagineroit que le Roy de Navarre ſeroit rejetté à cauſe de ſon hereſie, & que les François ne voudroient point avoir pour leur Roy, un Prêtre deſormais trop vieux pour penſer à ſe marier. Le ſeul moyen d'ôter cette ambitieuſe penſée au Cardinal de Vendôme, eſtoit de l'abbaiſſer de ſorte que

* Son nom eſt inconnu.

les François s'accoutumaſſent inſenſiblement à le mépriſer ; & le Cardinal de Bourbon ſeroit arrivé à ſa fin s'il eût obtenu ſur luy le pas pour le Cardinal de Guiſe. 1580.

Quoiqu'il en ſoit, cette conteſtation n'eut pas plûtôt eſté terminée en la maniere que l'on vient de rapporter, qu'il en ſurvint une autre entre le même Cardinal de Guiſe & le Cardinal de Joyeuſe. Le ſecond des deux s'ingera de preceder le premier, & ſe fonda ſur deux conſiderations : L'une qu'il n'eſtoit point de Maiſon Etrangere comme le Cardinal de Guiſe, puis qu'il eſtoit ſorti d'une des plus illuſtres de la Province du Languedoc, & que par conſequent le défaut que l'on avoit trouvé dans le Cardinal de Guiſe ne le regardoit point, puis qu'il eſtoit François, auſſi-bien que le Cardinal de Vendôme : L'autre fut que ce Cardinal n'avoit que des Abbayes qui ne luy donnoient point de rang dans les Aſſemblées du Royaume, au lieu que le Cardinal de Joyeuſe poſſedoit deux des Archevêchez les plus conſiderables de France, qui eſtoient ceux de Narbonne & de Thoulouze. Ces raiſons eſtoient ſi foibles qu'il falloit aider à ſe tromper pour y donner tant ſoit peu de creance. Cependant le credit du Duc de Joyeuſe, tout demy diſgracié qu'il eſtoit, ſe trouva encore ſi grand, que le Roy fut ſur le point de prononcer encore une fois contre le Cardinal de Guiſe, quoique Sa Majeſté ne fût point aſſez aveuglée pour ne pas voir qu'il y auroit entre ſes deux dernieres Ordonnances une contradiction qui l'expoſeroit au mépris, & peut-être encore à la raillerie de toute l'Europe.

1580. On ajoûte que Benoiſe Secretaire du Cabinet avoit reçû l'ordre de la dreſſer en des termes tout-à-fait favorables au Cardinal de Joyeuſe ; mais que le Duc d'Epernon par un pur motif de jalouſie, prit ſi bien ſes meſures, & repreſenta ſi fortement au Roy qu'il s'alloit perdre de reputation, que Sa Majeſté donna gain de cauſe au Cardinal de Guiſe. Les Preſidens Briſſon & de la Gueſle furent ceux qui haranguérent le mieux à l'ouverture de l'Aſſemblée ; & le dernier des deux en parlant de l'impunité des crimes, s'emporta contre le privilege de l'Egliſe Metropolitaine de Roüen, appellée la Fierte de Saint Romain, qui délivre tous les ans le jour de l'Aſcenſion, une des perſonnes convaincuës des crimes les plus atroces, & juſtifie toutes celles qui luy ont ſervy de complices. Il exhorta le Roy à revoquer ce Privilege : Mais le Cardinal de Bourbon s'étant jetté aux pieds de Sa Majeſté pour obtenir d'Elle qu'elle conſervât le plus beau Privilege de ſon Egliſe, Elle y conſentit.

L'Aſſemblée qui repreſentoit les Etats, fut réduite en trois Corps. Dans la ſeule vûë de les imiter, on mit un Prince du Sang à la tête de chacun d'eux ; & on leur diſtribua les matieres dont ils avoient à traiter, afin qu'ils les examinaſſent en particulier; avant que de les reſoudre en general. Ces matieres regardoient les abus qui s'étoient gliſſez dans le Clergé, dans la Nobleſſe, dans la Juſtice, dans les Finances, & dans les autres choſes qui faiſoient partie du Gouvernement du Royaume. Mais parce que dans les Etats de mil cinq cens ſoixante ſeize il y avoit eu des perſonnes aſſez indiſcrettes pour ne pas parler avec aſſez de moderation du Roy

& des Princes qui luy touchoient de plus prés ;* Sa Majesté pour prévenir de semblables inconveniens, voulut que les Deputez des trois Corps de l'Assemblée, luy fissent leurs remontrances par écrit ; afin que chacun d'eux estant obligé de répondre du Cahier qu'il auroit fourny, apportast plus de circonspection à le dresser.

1580.

* Dans le Journal manuscrit de M. de Blanchefort, qui m'a été communiqué par M. de Ganieres, son neveu.

Sa Majesté leur fit encore entendre par un discours qu'Elle prononça avec son éloquence ordinaire, qu'ils s'attachassent sur tout à rechercher l'ordre que l'on devoit tenir dans la venalité des Offices de Guerre, de Judicature, & de la Maison du Roy ; à quelles peines on soûmettroit les Inventeurs des nouveaux impost, des nouvelles creations d'Offices, & les Conseillers d'Etat qui entreroient à l'avenir dans les Partis, directement ou sous des noms empruntez ; de quels moyens on se serviroit pour reduire dans ses anciennes bornes la puissance de quelques grands Seigneurs, qui s'étoient si fortement établis dans toutes les Provinces du Royaume, & sur tout dans celles qui étoient les plus éloignées de Paris, où la Cour residoit ordinairement, que la Puissance Royale n'y estoit presque plus reconnuë.

Le Clergé profita de cette occasion pour renouveller la demande qu'il avoit souvent reïterée depuis soixante ans, que l'on rétablit les Elections. On ne s'amuse point à rapporter icy ce qu'il y avoit de plus considerable dans le Memoire qu'il presenta, parce qu'il ne contenoit que les mêmes choses que Genebrard Archevêque d'Aix fit depuis imprimer dans un Livre extraordinairement passionné sur le même sujet. On

1580. ſe contente de remarquer que le Roy fut ſi touché de la liberté que l'on s'y étoit donnée, qu'il y fit répondre par un ouvrage de même nature que du Freſnes-Forget compoſa & que d'O fit publier : On ſe diſpenſe auſſi de l'abreger à cauſe que ce n'eſtoit qu'un extrait de la réponſe manuſcrite du Chancelier du Prat, aux invectives du Clergé de France, du Parlement, & de l'Univerſité de Paris, contre le concordat entre le Pape Leon Dix, & le Roy François Premier. *

* Cette réponſe eſt dans la Biblioteque du Roy.

Il y eut encore divers Reglemens ſur ce qui regardoit le crime de leze-Majeſté ; mais on y trouva à redire par la même raiſon que Solon n'avoit pas voulu publier de Loix contre les Parricides ; & l'on prétendit que la perſonne des Rois devoit eſtre inviolable par elle-même, & que bien loin de la mettre en ſûreté par de nouvelles Ordonnances, on exciteroit les eſprits mal faits a attenter ſur elle. On détermina les jours que l'on tiendroit le Sceau, l'ordre qu'on y obſerveroit, & la methode avec laquelle on y parleroit d'affaires.

Le plus important des Reglemens fut celuy qui moderoit la Juriſdiction du Conſeil. L'avarice des Juges, & le deſir de rendre les Procez éternels, ou du moins de les faire durer ſi long-tems que la plus foible des parties fût contrainte de s'accommoder faute de pouvoir ſurvenir à la dépenſe, y avoient attiré une infinité de matieres dont les autres Juriſdictions avoient eſté de tout tems en poſſeſſion de connoiſtre. Le Roy ſe fit apporter le Rôle de toutes les affaires que l'on y pourſuivoit, & renvoya au Grand Conſeil les Matieres des Benefices & les Evocations des Parlemens, les

Evocations du Grand Conſeil aux Parlemens les plus proches des lieux, & les differends ſurvenus pour les interpretations des Edits, & pour les manieres dont on les devoit obſerver, aux Parlemens qui les auroient vérifiez. 1580.

Sa Majeſté établit enſuite trois Conſeils. Le premier pour les affaires Etrangeres; & l'on ne le compoſa que de peu de perſonnes, parce qu'il eſtoit abſolument neceſſaire d'y garder le ſecret. Le ſecond fut le Conſeil d'Etat ou des Finances, où l'on traiteroit du maniment des deniers: de la Police du Royaume: des Erections & ſuppreſſions d'Offices, & des differends ſurvenus à l'occaſion du Clergé, du Domaine & des Fermes. Le troiſiéme fut le Conſeil Privé, où l'on décideroit en dernier reſſort les Procez entre les parties, dont la connoiſſance eſtoit reſervée au Conſeil. Ces Conſeils ne devoient eſtre que de trente trois perſonnes, dont il y auroit vingt-un d'épée, ſix d'Egliſe, & ſix de robe longue. On avoit fixé l'âge pour y entrer, qui eſtoit celuy de trente-cinq ans au moins. On vouloit qu'ils fuſſent ou Princes du Sang, ou Cardinaux, ou Ducs & Pairs, ou Marêchaux de France, ou Officiers de la Couronne. Leurs gages eſtoient taxez à deux mil livres pour chacun; & le Roy qui ſe piquoit de rafiner en matiere d'habits, leur preſcrivit ceux qu'ils devoient porter en Eſté & en Hyver. L'entrée n'en fut permiſe qu'aux Preſidens à Mortier du Parlement de Paris, & aux premiers Preſidens de la Chambre des Comtes & des autres Parlemens: Le Maiſtre de l'Artillerie, les Capitaines des Gardes du Corps, le grand Prevoſt de l'Hoſtel, les Chanceliers de la Reine

1580. Mere & du Duc d'Anjou, les trois Secretaires d'Etat, les trois Intendans, le Contrôleur des Finances & les Treſoriers de l'Epargne n'y devoient eſtre receus que lors qu'il s'agiroit de l'execution de leurs Charges. Le Roy promit d'y aſſiſter en perſonne une fois pour le moins en quinze jours & voulut qu'en ce cas les Chevaliers de ſon ordre dont il ſeroit accompagné, y euſſent ſeance & voix déliberative. Un des Chapelains de Sa Majeſté devoit celebrer une baſſe Meſſe immediatement avant la tenuë de ces Conſeils dans l'Egliſe qui s'en trouveroit la plus proche, & les Conſeillers y devoient aſſiſter.

L'Aſſemblée ne finit qu'avec l'année mil cinq cens quatre-vingt trois ; mais avant qu'elle fuſt terminée, le Roy y donna audiance à des Deputez que les Calviniſtes luy avoient envoyez. On a vû que les Places de ſûreté ne leur avoient eſté laiſſées que pour ſix ans, & qu'immediatement au bout de ce terme, ils les devoient remettre de bonne foy entre les mains de Sa Majeſté. La ſixiéme année eſtoit ſur le point d'expirer ; cependant les Calviniſtes eſtoient ſi peu diſpoſez à tenir parole, qu'ils avoient reſolu d'entrer dans une nouvelle guerre, ſuppoſé qu'on les preſſât trop de rendre ces Places. Mais comme ils n'eſtoient point encore reduits à cette extremité, ils voulurent eſſayer ſi la voye de la negociation ne ſuffiroit pas pour prolonger les ſix ans dont ils eſtoient convenus. Ils choiſirent les plus moderez d'entr'eux pour les envoyer à Sa Majeſté en qualité de Deputez ; & l'inſtruction qu'ils leur donnerent par écrit contenoit que lorſque l'Article de la reſtitution

des

des Places avoit eſté dreſſé. La Reine Mere & les Conſeillers d'Etat qui y avoient eû la meilleure part, pouvoient ſe ſouvenir que la Cour n'avoit point eû d'autre intention en le propoſant, ny les Calviniſtes en l'acceptant, ſinon que les ſix années ſuffiroient pour l'entiere execution du dernier Edit, & pour vuider toutes les difficultez qui s'y rencontreroient : Que neamoins il eſtoit arrivé que la meilleure partie de cet Edit n'avoit point eſté obſervée ; & que l'on n'avoit encore decidé aucune des difficultez que les Catholiques d'une part, & les Calviniſtes de l'autre y avoient fait naiſtre : qu'ainſi l'affaire n'eſtoit pas plus avancée qu'au premier jour, & que par conſequent les mêmes conſiderations qui avoient porté la Cour en mil cinq cens ſoixante dix ſept, à accorder les ſix années de ſurſeance, la ſollicitoient encore à continuer cette ſurſeance en mil cinq cens quatre-vingt-trois, pour ſix autres années. 1580.

La Cour n'avoit garde d'entheriner la Requeſte des Calviniſtes ; car ſi elle l'eût fait une fois ils n'auroient pas manqué en mil cinq cens quatre-vingt-neuf, d'exiger une ſeconde ſurſeance, ſous pretexte que l'Edit n'auroit point encore eſté obſervé ; & ce pretexte dépendroit abſolument d'eux, parce qu'ils n'auroient qu'à refuſer d'accomplir les Articles qui les regardoient, juſques à ce que les Catholiques les accompliſſent auſſi : cependant la Cour n'eſtoit Maîtreſſe que d'une partie des Catholiques, & les zelez ne recevoient aucun de ſes ordres ſans l'attache du Duc de Guiſe. Il ne falloit pourtant pas renvoyer les Deputez des Calviniſtes ſans réponſe ; mais celle qu'on

1580. leur donna fut conçuë en des termes si generaux, que d'un costé elle n'accordoit rien pour le present, & d'un autre côté elle donnoit lieu de tout esperer pour l'avenir.

Deux avantures à peu prés égales délivrerent alors le Roy des deux Gentilshommes de France qui luy estoient les plus redoutables, non-seulement à cause de la profession publique d'assassins qu'ils faisoient, mais encore parce qu'ils estoient entrez dans des Intrigues qui luy estoient les plus suspectes. On a veû que le Baron de Viteaux petit-fils du Chancelier du Prat avoit tué Dugua Colonel du Regiment des Gardes, quelques précautions que la Cour eût prise pour conserver la personne de ce Favory; & que le même Viteaux s'estoit retiré dans la Franche-Comté, malgré les ordres envoyez de tous costez pour l'arrester sur sa route. On n'a pas sçû s'il s'ennuya dans cette Province, ou si le desir de revoir sa Patrie & de s'approcher de la Reine de Navarre, qui luy avoit fait commettre l'assassinat de Dugua, le disposa à retourner dans l'Auvergne; mais il est constant qu'il y revint, & qu'il n'y demeura pas long tems sans former une querelle contre Millau d'Allegre, excitée par une contestation qui survint à cause de la proximité de leurs Terres. C'estoit alors la mode entre les Gentilshommes de vuider leurs differens par le duel, & Viteaux fit appeller d'Allegre. A peine furent-ils en presence l'un de l'autre, qu'il arriva un accident à d'Allegre, qui l'auroit perdu sans la generosité dont on usa à son égard; son épée luy tomba de la main; mais Viteaux au lieu de profiter de cet avantage crût qu'il y alloit de sa réputation, de dire à d'Allegre qu'il la ramassât,

& de luy en donner le tems. D'Allegre la reprit & la passa un moment aprés au travers du corps de Viteaux qui s'estoit mis hors de garde par un accident que l'on n'a pas sçû. 1580.

On a rapporté dans l'Histoire de Charles Neuf que Maurevel aprés avoir tué mal à propos le Seigneur de Moüy, s'étoit donné pour sauver sa vie, à la Maison de Lorraine : qu'il estoit demeuré quelque temps caché dans la Lorraine & dans la Champagne ; & que le Duc de Guise l'avoit rappellé de la derniere de ces deux Provinces, pour luy faire assassiner l'Amiral de Chastillon. Comme il estoit extraordinairement tourmenté des pensées de l'avenir, il avoit pris de si grandes précautions, qu'aprés avoir manqué de tuer l'Amiral, il s'estoit retiré & mis en assûrance, quelques efforts qu'eussent fait les Calvinistes pour se défaire de sa personne. Mais enfin une affaire que les Relations du temps ne marquent point assez, l'obligea de revenir onze ans aprés à Paris, où le soin qu'il prenoit de n'aller par les ruës que fort accompagné, ne l'empêcha pas de perir. Le fils de Moüy le rencontra, & le perça de deux coups d'épée. Mais un de ceux qui l'accompagnoient, le voyant tombé mort, s'approcha de Moüy, & luy déchargea à bout portant dans la tête un coup de carabine.

Les Ducs de Joyeuse & d'Epernon se prévalurent de ces deux occasions survenuës presque en même temps, pour exciter le Roy à leur donner ce qu'ils souhaitoient le plus, sous pretexte que leurs personnes seroient en plus grande seureté. Le Duc de Joyeuse estoit né dans le Languedoc, & le Duc d'Epernon dans la Guyenne ;

1580. ils ſouhaitoient avec une égale paſſion les Gouvernemens chacun de ſa Province : & le Roy deſiroit avec encore plus d'ardeur de les ſatisfaire : mais il eſtoit tres-mal-aiſé de contenter le Duc d'Epernon ; car outre que le Roy de Navarre Gouverneur de Guyenne eſtoit ſur le point de devenir Succeſſeur preſomptif de la Couronne de France ; il n'y avoit ny raiſon, ny prétexte de le dépoüiller : & quand il y en auroit eü, le Roy ne le pouvoit ſans avoir auparavant ruiné le party des Calviniſtes. Il n'y avoit pas à la verité de ſi grands inconveniens à craindre du côté du Duc de Montmorency Gouverneur du Languedoc ; mais ils ne laiſſérent pas d'être tels, que l'on doutoit avec raiſon ſi toute la puiſſance du Roy ſuffiroit pour en venir à bout. Et de fait Montmorency avoit au dedans & au dehors du Royaume, des liaiſons qui ſembloient le mettre en aſſûrance contre la Cour ; & les Calviniſtes n'avoient garde de ſouffrir qu'on le dépoſaſt, puiſqu'aprés cela le Roy ſe ſeroit avec peu de peine rendu Maître du Languedoc, & le Duc de Guiſe n'auroit pas non plus abandonné le Duc de Montmorency : car outre que le party des Politiques ſervoit comme de dehors à celuy des Catholiques zelez, auſſi bien qu'à celuy des Calviniſtes ; il eſtoit conſtant que s'il euſt ſuccombé, le principal contre coup en auroit rejally ſur la Maiſon de Lorraine en France, qui ſe ſeroit trouvée preſque à la diſcretion des Favoris.

Enfin on a vû que le Duc de Savoye s'étoit aſſez declaré qu'il ne ſouffriroit pas que l'on privaſt Montmorency de ſon Gouvernement ; & que la Cour de Rome à la ſollicitation des Eſpagnols, avoit imité le Duc de Savoye.

Le Roy ne pouvoit ignorer les particularitez que l'on vient d'abbreger, & il aimoit trop ſon repos pour le troubler par quelque conſideration que ce fuſt. Cependant comme il ne luy eſtoit pas poſſible de refuſer toûjours ce que ſes Favoris s'obſtinoient à luy demander, il écrivit à Montmorency qu'il auroit affaire de luy à la mi-Mars de l'année mil cinq cens quatre-vingt-quatre, & qu'il le vint trouver dans ce temps-là. Il eſtoit aiſé de prévoir que Montmorency n'obeïroit pas; puiſqu'il avoit tant de fois declaré qu'il ne le pouvoit ſans expoſer ſa perſonne à la rage de ſes ennemis: & ç'avoit eſté pour l'y contraindre que l'on avoit écrit au pere du Duc de Joyeuſe d'aſſembler des Troupes, & de ſe ſaiſir des Places de Montmorency; lorſqu'il en trouveroit les occaſions: Le vieux Joyeuſe qui n'aimoit pas moins l'agrandiſſement de ſon fils, qu'il haïſſoit Montmorency, s'eſtoit emparé d'Alet, ſous pretexte que les Calviniſtes s'y rendoient inſenſiblement les plus forts; quoique cette Place fut une de celles qui par le dernier Traité, devoit appartenir aux Catholiques. 1580.

Mais Montmorency ſe trouvoit trop bien établi dans le Languedoc, pour en eſtre chaſſé par le ſeul credit & par les entrepriſes ſecrettes des Favoris; & de plus les Eſpagnols qui ſoûtenoient déja que le Languedoc devoit retourner à leur Monarchie, dont il avoit autrefois fait partie, n'avoient garde de laiſſer dépoüiller Montmorency, des mains duquel il leur ſeroit incomparablement plus aiſé de retirer cette Province, que de celles de Joyeuſe, pour qui Henry Trois hazarderoit tout. Ainſi Philippe Second envoya des

1580. Hommes-de-Creance à Montmorency, & luy écrivit de sa propre main qu'il luy offroit son assistance : Qu'il luy envoyeroit autant de Troupes, & luy fourniroit autant d'argent qu'il en demanderoit : Et que le Duc de Savoye feroit diversion avec une Armée dans la Provence ou dans le Dauphiné à son choix.

L'Histoire doit cette justice à Montmorency que dans un autre temps il auroit conçû de l'horreur pour les propositions que le Roy d'Espagne luy faisoit : mais alors il ne voyoit rien de pire pour luy que l'état où les Joyeuses prétendoient le réduire ; & le desespoir le contraignit d'agir également contre sa raison, & contre son devoir. Il conclut avec les Espagnols un Traité de Ligue pour leur reciproque deffense, & les Espagnols qui depuis plus d'un siecle n'avoient perdu aucune occasion de profiter des avantages que la Fortune leur avoit offerts ; ne manquerent pas d'informer le Duc de Guise de l'étroite liaison qu'ils venoient de former avec Montmorency ; mais ils ne luy découvrirent pas que ç'avoit esté dans la seule vûë d'obliger le party des Catholiques zelez à se jetter tout à-fait entre leurs bras ; comme avoit fait le party des Politiques. Le Duc de Guise n'avoit pas tant à craindre que Montmorency, puisqu'il avoit une retraite assurée dans la Lorraine, d'où l'on n'auroit pû l'empêcher de passer en Allemagne, toutes les fois qu'il l'auroit jugé à propos : Ainsi rien ne le forçant de se hâter, il répondit aux Emissaires d'Espagne, que le Traité qu'ils avoient ensemble suffisoit, & que s'il le renouvelloit, cela ne serviroit qu'à luy faire achever de perdre l'amitié de tous les bons François.

Le Duc de Mayenne ſon Frere ne ſe trouva pas dans le même ſentiment que luy ; & quoiqu'il n'eût pas moins de courage il prévit, neamoins qu'il ne ſeroit pas poſſible au Duc de Guiſe de demeurer longtems en ſûreté s'il ne prenoit les armes ; & que quand on avoit eû le malheur de donner de la jalouſie à ſon Souverain, il falloit ſortir de ſes Etats, ou les faire ſoulever contre luy. 1580.

Il n'y a point de gens qui ſe rebutent moins que les Eſpagnols, quand ils eſperent que leur perſeverance obtiendra ce qu'ils deſirent. Les principaux Catholiques zelez tiroient déja des penſions de Philippe Second, auſſi bien que le Duc de Guiſe, & Bernardin de Mendoſe eſtoit principalement employé pour les faire payer avec une extrême exactitude, quoiqu'il ne ſe mêlât ouvertement que des fonctions d'Ambaſſadeur d'Eſpagne ; il ſe les eſtoit acquis par cette voye, & ce fut par leur bouche qu'il eſſaya de perſuader le Duc de Guiſe que c'eſtoit en vain qu'il ſe ménageoit, puiſque la Cour de France le regardoit déja comme s'il eût eſté ſur le bord du précipice : Que le Roy Henry Trois n'étoit pas moins ſon Ennemi que les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon ; & que l'averſion de Sa Majeſté & des Favoris pour luy eſtoit deſormais irreconciliable : Que l'on ne ſe cachoit plus à la Cour de dire contre luy ce que l'on penſoit ; & que non-ſeulement aucun Catholique zelé n'entroit plus dans le Conſeil d'Etat ; mais que de plus il ſuffiſoit d'eſtre crû tel, pour ne recevoir aucune grace pour ſoy ny pour les autres : Que l'on cherchoit les occaſions d'ôter à leur parti les Charges, les Gouvernemens & les Benefices qui

1580. le rendoient considerable & qu'il estoit souvent échapé au Roy de dire qu'il se repentoit d'avoir donné au Cardinal de Guise les Evêchez & les Abbayes du Cardinal de Lorraine son Oncle : Qu'il avoit tiré du Duc de Mayenne contre son gré la démission de l'Amirauté de France, sans luy promettre en échange que cinquante mil écus, qui luy avoient esté fort mal payez ; & que le Duc de Joyeuse n'avoit pas laissé d'estre pourvû de cette Charge ny d'en recevoir les appointemens, nonobstant que le Duc de Mayene s'y fût opposé en soûtenant qu'il les devoit toucher jusques à ce qu'il eût receu les cinquante mil écus: Que la Cour sçavoit bien que cette violence avoit irrité les Princes de Lorraine en un point qui n'estoit pas imaginable ; & que cependant pour achever de les jetter dans le desespoir, elle n'avoit rien oublié pour obliger le Duc de Guise à ceder au Duc d'Epernon sa Charge de grand Maistre de la Maison du Roy : Que sur le refus obstiné qu'il en avoit fait, on luy avoit ôté l'exercice de cette Charge, & l'on avoit diverti le fonds sur lequel les appointemens en devoient estre payez : Que si la Cour eût eû le pouvoir de priver ces deux Princes des Gouvernemens de Champagne, de Bourgogne & de Dauphiné, elle n'y auroit pas manqué ; & qu'en attendant une favorable conjoncture pour executer son dessein, elle avoit tellement diminué l'autorité & le credit qu'ils avoient dans ces trois Provinces en qualité de Gouverneurs, qu'il ne leur en restoit plus que l'ombre : Qu'on leur y suscitoit chaque jour de nouveaux ennemis : Qu'on les traversoit sous-main dans l'execution de leurs Ordonnances, lors mêmes qu'elles n'estoient

n'eſtoient faites que dans la ſeule veuë du ſervice du Roy, & que l'on excitoit la principale nobleſſe à ne leur plus obéïr : Qu'on ne leur adreſſoit plus ny les Lettres ny les ordres du Roy : Que l'on tiroit des Places les Gouverneurs, que le Roy Charles Neuf avoit eu la bonté d'y mettre à leur recommandation, pour y en envoyer d'autres à qui l'on avoit ſecretement commandé de contredire leurs Gouverneurs en toutes occaſions: Qu'il ne reſtoit plus au Duc d'Aumale que le nom de Gouverneur de Picardie, & que le Duc d'Epernon tenoit dans cette Province les trois Gouvernemens particuliers les plus importans, qui eſtoient ceux de la Fere, de Calais, & de Boulogne : Que les Amis de la Maiſon de Lorraine n'eſtoient pas mieux traitez qu'elle, puis qu'ils eſtoient expoſez non-ſeulement aux injures ; mais encore à la raillerie de ceux qui prétendoient faire ce que l'on appelle Fortune : Que les ſervices d'Entragues le pere eſtoient ſi conſiderables, que perſonne ne les ignoroit ; & que cependant on ne s'eſtoit pas contenté de le punir du crime que le dernier de ſes fils avoit commis quand il avoit tué en duel un Mignon * du Roy ; mais que de plus le Duc d'Epernon avoit tellement maltraité de fait & de parole le fils aîné du même d'Entragues, qu'il avoit eſté réduit à ſe bannir volontairement de la Cour. Que Briſſac au retour des Iſles Terceres auroit perdu la vie ſur un échaffaut, ſi le Roy n'eût apprehendé de ſoûlever les Catholiques zelez, dans le tems que les Eſpagnols menaçoient de porter la guerre, dans la Guyenne, pour revanche de celle qu'on leur avoit faite mal à pro-

1580.

* Quélus.

1580. pos dans les Isles que l'on vient de nommer : Que l'on avoit ôté les Sceaux au Chancelier de Birague, sur le simple soupçon qu'il s'entendoit avec le Duc de Guise : & que l'on avoit poussé Mandelot à bout, en luy ôtant la Citadelle de Lyon pour la donner au plus redoutable de ses Ennemis, qui estoit la Mante : Que la Chastre avoit rendu de si grands services au Duc d'Anjou, que sans luy les deux Armées qu'il avoit conduites dans les Païs-Bas se seroient dissipées avant que d'arriver sur la Frontiere de Picardie ; & que nonobstant on avoit deliberé dans le Conseil du Roy, si on le banniroit, ce qui estoit à peu prés la même chose que si on le sacrifieroit à la vengeance du Prince de Parme : Que pour peu que le Duc de Guise demeurât davantage à la Cour, on l'y traiteroit de même que l'on avoit fait les Marêchaux de Cossé & de Montmorency ; que luy & ses freres n'estoient plus employez qu'à servir de témoins lors qu'il s'agissoit de verifier les Edits bursaux, & que le dernier mépris dans lequel ils alloient tomber, leur arracheroit bientôt ce qui leur restoit d'amis, s'ils ne le prévenoient en ramassant tous les mécontens dont le nombre estoit presque infini, en profitant de l'aversion de la Noblesse pour les Favoris, en promettant aux Peuples de les soulager par le retranchement des Impôts ; & en acceptant les sommes d'or & d'argent que l'Espagne & la Cour de Rome estoient prêtes de répandre dans la France, pourvû que l'on y declarât la guerre aux Calvinistes, dans une ferme résolution de la continuer jusques à ce qu'on les eust entierement exterminez. Qu'il y avoit dans la Maison de Lorraine treize

Princes tous capables de commander des Armées, & qu'ils ne demandoient pas mieux que d'expoſer leurs vies au hazard, pour ſupplanter deux Favoris qui n'attiroient pas moins de honte que de haine au Roy; & qu'enfin Sa Majeſté n'eſtoit plus à craindre aprés qu'elle avoit perdu dans la moleſſe & dans l'oiſiveté, la reputation qu'elle avoit acquiſe avant que de regner. 1580.

Les Raiſons que l'on vient d'abreger eſtoient en ſi grand nombre, qu'elles auroient pû contenir un juſte Volume: Cependant le Duc de Guiſe n'en fut ébranlé qu'à demi. Il fit reflexion que la Monarchie Françoiſe avoit duré ſi long-tems, & que les Rois y avoient acquis tant d'autorité, que Henry Trois quelque adonné qu'il fût à ſes plaiſirs, ne l'avoit pas diminuée; de ſorte qu'il ne fût encore en état de ruiner le Parti des Catholiques zelez, ſuppoſé que les Calviniſtes & les Politiques ſe joigniſſent à luy, comme ils ne manqueroient pas de le faire au moment qu'ils verroient le Duc de Guiſe ligué avec l'Eſpagne: Qu'il ne falloit donc pas penſer à abbattre cette autorité; mais ſeulement à la diminuer de ſorte qu'elle tombât d'elle-même; ce qui ſe feroit beaucoup mieux par les ſecrets de la Politique, que par la force des armes. Il conclût de là qu'il valoit mieux pour luy demeurer dans Paris, & que ſi les Chefs des Catholiques zelez ſortoient de cette Ville capitale, la Cour en tireroit avantage: Perſonne à l'avenir ne ſe declareroit pour le Duc de Guiſe, & la plûpart de ceux qui s'eſtoient engagez à luy par écrit, y renonceroient: Que les Pariſiens qui donnoient le branle aux autres Peuples de la France, ceſſeroient de ſe declarer Catholiques zelez, quand ils

1580. n'auroient plus entre leurs murailles le Duc de Guiſe pour les animer par ſa preſence & par ſes careſſes ; & que les Eccleſiaſtiques qui luy avoient promis de vendre pour luy les reliquaires de leurs Egliſes, s'en diſpenſeroient auſſi-toſt qu'ils l'auroient perdu de veuë.

Le Duc de Guiſe prévoyoit encore que ceux qui témoignoient le plus de zele pour ſon Parti, ſe refroidiroient ſi la Cour promettoit de les revêtir des Charges & des biens qu'elle auroit oſtez à la Maiſon de Lorraine ; que ſi les Eſpagnols venoient les plus forts à ſon ſecours, ils prétendroient luy donner leurs ordres ; & s'ils venoient les plus foibles, ils ne ſerviroient qu'à les faire ſuccomber avec plus d'éclat. Et de fait quand le Duc de Guiſe auroit mis en Campagne une Armée de vingt-cinq mil hommes ; une ſimple Declaration du Roy les diſſiperoit en moins de trois mois, & pour lors ce qui reſteroit de zelez Catholiques, ſeroit réduit à paſſer les Rivieres ſans Ponts pour ſe ſauver dans les Païs Etrangers ; à chercher du pain à la pointe de l'épée ; à ne trouver de logemens qu'à coups de Canon ; & à faire ſubſiſter les Gens de guerre ſans argent, ſans pourvoyeurs, ſans équipage, ſans retraite & ſans amis.

Le Duc de Guiſe ſe fonda là-deſſus pour répondre aux principaux de ſon Parti, qu'il eſtoit neceſſaire d'attendre ce que feroit la Cour pour ſatisfaire les Calviniſtes, qui demandoient alors que l'on prolongeât le terme pour la reſtitution des Places de ſûreté, parce que ſi la Cour accordoit leur Requeſte, le Parti des Catholiques zelez auroit un aſſez plauſible pretexte

de l'accuſer qu'elle favoriſoit l'Hereſie ; & ſi Sa Majeſté la rejettoit, & que les Calviniſtes s'obſtinaſſent à retenir les Places, le même Parti des Catholiques zelez auroit raiſon de forcer le Roy de declarer la guerre au Roy de Navarre, & de ruiner ainſi le plus redoutable ennemi de l'ancienne Religion, qui eſtoit le meſme Roy de Navarre. Il falloit en attendant cette conjoncture, s'aſſurer ſans faire de bruit des Places les plus importantes dans chaque Province où les Calviniſtes, les Politiques & la Cour n'eſtoient pas les plus forts; & l'on y travailla avec d'autant plus de ſuccez, que le Roy ſembloit ne s'en mettre pas beaucoup en peine. Car encore qu'il receuſt de tems en tems des avis de toutes parts, que les Catholiques zelez ſollicitoient en pluſieurs lieux ceux qui juſques là ne s'étoient point declarez pour eux, d'entrer dans leur Ligue ; Sa Majeſté eſtoit ſi engagée dans ſes plaiſirs, & craignoit ſi fort d'en eſtre détournée par quelque occaſion que ce fût, qu'elle aimoit mieux feindre de ne pas croire le mal dont on luy parloit, que d'eſtre obligée d'y remedier. 1580.

Ainſi les Villes d'Arles & de Marſeille en Provence ; de Bordeaux & de Poitiers en Guyenne ; d'Orleans, de Tours, & de Nantes ſur la riviere de Loire ; de Valence, & de Grenoble en Dauphiné ; de Reims & de Châlons en Champagne ; d'Evreux, de Liſieux, & de Bayeux en Normandie, aſſurérent le Duc de Guiſe de ſe mettre de ſon côté, auſſi-tôt qu'il paroîtroit en campagne avec des forces ſuffiſantes pour les proteger & parce qu'il leur eſtoit neceſſaire de

1580. ne se communiquer qu'à tres-peu de personnes, les Liguez formerent un Conseil qui ne fut d'abord composé que du Duc de Guise, du Duc de Mayenne, & du Cardinal de Guise ses freres, du Duc de Nevers, & du Secretaire d'Etat Villeroy. Et ces cinq personnes affectérent de se mettre au dehors mal ensemble, afin qu'on ne les soupçonnât d'aucune intelligence. Ils ne s'assembloient jamais qu'en secret, & rarement en un même lieu.

Le Cardinal de Guise passoit de nuit sur la muraille du jardin de son Hôtel de Saint Denis, pour entrer dans la Gallerie du Duc de Nevers, & n'estoit accompagné que de Pericard, Secretaire du Duc de Guise, à qui l'on avoit confié le secret de la Ligue, parce que, nonobstant que son Maître fût si laborieux qu'on l'avoit vû écrire sans discontinuer jusques à vingt-huit lettres sur l'arçon de sa selle, il ne pouvoit pourtant suffire à tous les ordres qu'il faloit envoyer dans les Provinces & Pericard suppléoit à son défaut. On ajoûta quelque temps aprés une sixiéme teste au Conseil de la Ligue, qui fut l'Archevêque de Lyon; & ce Prelat de qui la maison estoit proche de l'Hôtel de Nevers y alloit à my-nuit, & en sortoit toûjours avant qu'il fust jour.

Pour entendre ce qui suit, il est absolument necessaire de representer les differens caracteres des principales personnes de la Ligue; & parceque l'on a formé dans l'Histoire de Charles Neuf, celuy du Duc de Guise, il seroit superflu de le repeter icy. Le Cardinal son frere avoit bien succedé aux Benefices du Car-

dinal de Lorraine leur oncle ; mais il ne le valoit pas à beaucoup prés, pour la ſolidité de l'eſprit, ny pour la conduite. Il eſtoit bien capable de former une intrigue ; mais il ne luy arrivoit pas ſouvent de la conduire à ſa perfection. Ainſi le Duc de Guiſe ſon frere qui avoit remarqué ce défaut, ne luy confioit que l'execution des affaires proportionnées à ſon genie. Le Duc de Mayenne formoit d'ordinaire des reſolutions hardies, & ne manquoit d'aucune des qualitez neceſſaires pour les accomplir. C'eſtoit par là qu'il s'eſtoit rendu redoutable au Duc de Guiſe, qui n'aimoit la violence que lorſqu'il ne ſe ſentoit pas aſſez adroit pour l'éviter. Et de fait on prétend que le même Duc de Guiſe reſervoit le Duc de Mayenne pour le dernier attentat de la Ligue, qui conſiſtoit à dépoſer Henry Trois : & que juſques-là il ſe contenteroit de luy donner à commander les Armées que la Ligue oppoſeroit aux Calviniſtes. 1580.

Le Duc de Nevers, tout Italien qu'il eſtoit, avoit aſſez fait connoître qu'il eſtoit bon François, lorſqu'il n'avoit pas tenu à luy que la France ne conſervât les Conquêtes qu'elle avoit faites en Italie. Il eſtoit demeuré dans cet eſtat, juſques à ce que la maladie du Duc d'Anjou luy avoit donné lieu de prévoir que le Roy de Navarre ſuccederoit à la Couronne. Il s'eſtoit imaginé qu'en ce cas l'ancienne Religion cederoit à la nouvelle ; & comme il eſtoit tres bon Catholique, il avoit recherché luy-même le Duc de Guiſe, au lieu d'attendre qu'il le recherchât. L'Archevêque de Lyon eſt ſi bien dépeint dans la Satyre du Catholicon d'Eſ-

1580. pagne, & dans les remarques que l'aîné de Meſſieurs Dupuy y a faites, que ce ſeroit en vain que l'on travailleroit à ſon portrait. On ajoûte ſeulement ici qu'il étoit entré dans la Ligue par le même motif que le Duc de Nevers; & que ceux qui lui en attribuent d'autres, n'ont point aſſez fait de reflexion ſur ce qu'il ne luy manquoit plus pour le comble de ſa fortune, qu'un Chapeau de Cardinal; & qu'il l'auroit plus aiſément obtenu par la voye des Favoris, que par celle du Duc de Guiſe.

La Chaſtre eſtoit un excellent homme en toute maniere, & il ne réüſſiſſoit pas moins à la campagne que dans le cabinet. Il s'eſtoit donné le loiſir d'écrire ce qu'il avoit veu de plus conſiderable dans les Guerres où il avoit eſté; & on luy doit icy la juſtice de dire que l'on a beaucoup profité de ſes Memoires. Cependant les ſervices qu'il avoit rendus eſtoient demeurez ſans recompenſe; & pour comble de chagrin, le Duc d'Anjou qu'il avoit accompagné dans ſes deux expeditions des Païs-Bas, ſe trouvoit ſur le point de mourir. Il ne ſçavoit que trop qu'en ſe donnant à ce Prince, il s'eſtoit attiré la haine irreconciliable des Favoris; & dans la neceſſité où il ſe voyoit reduit de paſſer le reſte de ſa vie dans l'oiſiveté, ou de ſe pouſſer en ſuivant le party du Duc de Guiſe, il avoit enfin preferé le dernier de ces deux expediens au premier.

On a rapporté que le Comte de Briſſac n'avoit pas reüſſi dans ſon voyage aux Iſles Terceres; & qu'à ſon retour il s'en eſtoit peu falu qu'il ne perdiſt la tête ſur

retour.

un échafaut : celuy qui avoit le plus contribué à le sauver estoit le Duc de Guise ; & la crainte de demeurer ingrat en demeurant dans un Party contraire à celuy de son Liberateur, le rendit Catholique zelé. 1580.

D'Entragues s'estoit élevé autant par son merite que par la faveur de sa femme *, à la Lieutenance de Roy dans Orleans; & il s'y estoit maintenu par des voyes si honorables, qu'il avoit crû pouvoir avec justice demander le Gouvernement de cette Ville, lorsqu'il étoit venu à vacquer par la mort du Prince de la Roche-sur-Yon. Il s'étoit mis sur les rangs dans cette pensée, & la plûpart des Princes & des grands Seigneurs avoient appuyé sa prétention. Cependant on luy avoit preferé Chiverny qui n'estoit qu'un homme de Robe; & la honte qu'il en avoit euë l'avoit excité selon quelques Relations, à se jetter entre les bras du Duc de Guise : Quoique selon d'autres, il eût apprehendé que s'il n'entroit pas dans la Ligue, ses Terres seroient ravagées par la Chastre qui le pouvoit avec d'autant plus de facilité, qu'il estoit Gouverneur de Berry.

* Marie Touchet.

Mandelot avoit esté informé de bonne part, que le Duc d'Epernon avoit dessein de le supplanter, & de donner le Gouvernement de Lyon à la Valette son frere aîné, qu'il auroit joint à ceux du Dauphiné & du Marquisat de Saluſſes ; & seroit ainsi devenu l'un des plus considerables Seigneurs du Royaume, parce qu'il auroit ôté quand il eût voulu la communication entre la France & l'Italie. L'avis n'estoit pas faux, & des Officiers de guerre, la plûpart Gascons, avoient esté surpris en essayant de s'introduire sous divers pretextes dans la Citadelle de Lyon. Mandelot y avoit enfermé

1580. beaucoup d'or & d'argent qu'il avoit gagné ; & comme il eſtoit convaincu qu'il luy ſeroit impoſſible de la conſerver long-tems par ſes propres forces, il avoit recherché la protection des Catholiques zèlez : Outre que n'ayant qu'une fille qu'il avoit donnée en mariage à Halincourt fils de Villeroy ; il luy auroit eſté peu ſûr, & bien difficile, de prendre un autre Parti que celuy de ſon gendre.

On a vû dans l'Hiſtoire des Regnes précedens, que les deux Guy de Saint Gelais-Lanſac Pere & Fils, avoient rendu de ſignalez ſervices à la Couronne, depuis le Regne de François Premier, juſques à celuy de Henry Trois, & qu'il n'y avoit point eû de Seigneurs en France plus univerſellement eſtimez qu'eux. Le Pere eſtoit mort ſans autre récompenſe que celle de la haute réputation qu'il avoit acquiſe, & le Fils n'avoit pas eſté plus heureux que le Pere : Il avoit empêché par le gain d'une Bataille Navale contre les Rochelois, que la Xaintonge & la Guyenne ne fuſſent entierement Calviniſtes ; & neamoins quand la Lieutenance de Roy dans la derniere de ces deux Provinces avoit vaqué par la mort du Marêchal de Montluc, on l'avoit refuſée à Lanſac pour la donner à un Gentilhomme Gaſcon, qui n'avoit pour tout merite que la recommandation du Duc d'Epernon.

François de S. Luc avoit eſté des premiers Favoris de Henry Trois, & diſgracié pour avoir voulu épouſer contre le gré de la Cour, la fille aînée du Marêchal de Briſſac. Il s'eſtoit retiré avec elle dans ſon Gouvernement de Broüage ; & comme il y eſtoit trop proche du Duc d'Epernon, pour ne pas eſtre ſujet à de

continuelles insultes de la part de ce Favori ; il s'estoit joint d'interest avec les Catholiques zelez ses Ennemis. 1580.

GARDE-VINS s'estoit introduit à la Cour par le credit de Dugua, & n'y avoit encore rien fait de considerable pour luy, lorsque le Baron de Viteaux avoit tué le mesme Dugua. La perte de son Patron l'avoit réduit à retourner dans son Païs, où les Catholiques zelez se trouvant les plus forts, l'avoient insensiblement engagé dans leur faction.

LE COMTE DE SAULT n'avoit pû obtenir la Lieutenance de Roy au Gouvernement de Bourgogne; ny le Comte de Suze celle du Gouvernement de Provence.

BREAUTE' avoit une émulation particuliere pour Matignon ; & la jalousie de le voir si bien établi dans la Guyenne, luy avoit inspiré la pensée d'essayer, s'il ne pourroit se rendre Chef des Catholiques zelez dans la Normandie.

SOURDEAC étoit Cadet de la Maison de Rieux, & se souvenoit que les Rois de France devoient à son Trisayeul la réünion de la Bretagne à leur Monarchie. Il s'étoit figuré là-dessus qu'on luy accorderoit les Emplois qu'il demanderoit, pourvû qu'ils ne fussent point assez considerables pour tenter l'ambition des Favoris ; & il avoit sollicité le Gouvernement de Blavet. La Cour l'avoit refusé, & il n'en avoit pas falu davantage pour le jetter dans le parti le plus contraire au Roy, que l'on pouvoit choisir sans renoncer à l'ancienne Religion.

Enfin BEAUVAIS-NANGIS estoit fils d'un pere qui s'estoit declaré pour la Maison de Lorraine dans tous les démêlez qu'elle avoit eûs avec celles de Montmorency & de Chastillon ; & il auroit

1580. crû dégenerer en ne ſuivant pas l'exemple de celuy dont il tenoit la vie. Biron avoit aſſez témoigné qu'il n'eſtoit pas des plus attachez à la Foy Catholique, puis qu'il ne s'eſtoit pas contenté de ſauver à la journée de Saint Barthelemy tous les Calviniſtes qui s'étoient réfugiez à la Baſtille, dont il eſtoit Gouverneur; mais de plus il avoit choiſi l'un d'entr'eux qui eſtoit le jeune la Force, pour luy donner ſa fille en mariage. Il eſtoit redevable de ſa Fortune à la Reine Mere & au Marêchal de Rets, & il leur eſtoit reſté inviolablement attaché tant qu'ils avoient eû aſſez de credit pour le proteger. Mais aprés qu'il avoit veu la décadence de leur faveur, il avoit penſé à ſes propres affaires; & comme il eſtoit pauvre & chargé d'enfans, il s'eſtoit expliqué à des Amis du Duc de Guiſe, que ſi on luy vouloit donner cent mil écus, ou des Terres d'égale valeur, il entreroit dans la Ligue. Le Duc de Guiſe avoit bien connu qu'il tireroit de Biron deux grands avantages: L'un qu'il ôteroit à la Cour le meilleur Officier de guerre qu'elle euſt: L'autre qu'il en fortifieroit d'autant ſon Parti. Mais il luy fut impoſſible de trouver les cent mil écus; & Biron ne les recevant pas preſta l'oreille aux Favoris qui s'eſtoient apperceus, quoique bien tard, de la faute qu'ils avoient commiſe, de ne point aſſez ménager Biron; & luy donnerent en effet ce que les Catholiques zelez ſe contentoient de luy promettre.

Le Duc de Guiſe aprés avoir uni de cette ſorte à ſa faction, des gens qui pouvoient la ſoûtenir par les armes; en chercha d'autres dans la Robe, & fut aſſez heureux pour trouver dans toutes les Cours de Juſtice,

& sur tout dans le Parlement de Paris, des personnes qui promirent de ne luy pas manquer au besoin, aprés qu'ils eurent réciproquement tiré parole de luy, qu'ils ne seroient obligez à se découvrir qu'aprés la mort du Duc d'Anjou; c'est à dire, lors qu'ils auroient un pretexte plausible pour empêcher qu'un Calviniste ne fust Successeur présomptif de la Couronne de France. 1580.

Il est de plus à remarquer que François de Lorraine, second Duc de Guise, s'estoit appliqué toute sa vie à gagner les Gentilshommes de France, qu'il connoissoit capables d'executer de grands dessein. Il leur avoit procuré des bienfaits de la Cour : Il les avoit élevez aux principales Charges des Armées qu'il commandoit. Et enfin comme il estoit fort riche, il avoit donné à plusieurs d'entr'eux des pensions qu'il faisoit regulierement payer. Il en avoit par ces trois voyes engagé dans ses interests jusques à huit cens; & cette précaution avoit sauvé la Monarchie Françoise dans la conjuration d'Amboise : car ce detestable complot n'ayant esté découvert que dix jours avant qu'on le dust executer; & ce terme estant trop court pour lever des Troupes suffisantes pour garder la Cour qui se trouvoit exposée à l'insulte des vieux Soldats Calvinistes, qui marchoient de toutes les Provinces du Royaume pour l'enlever; le Duc de Guise manda les huit cens Gentilshommes dont on vient de parler; & aucun d'eux ne manqua à le venir joindre : Ce fut l'un * d'entr'eux qui rencontrant dans la Forest d'Amboise la Renaudie, Chef de la conspiration, le tua, & la rendit par consequent inutile.

* Pardaillan.

Henry Duc de Guise son fils avoit exactement sui-

1580. vi sa conduite, & s'étoit attaché par les mêmes moyens que luy, Meneville, Sacremore, Rhosne, Saint-Paul, Guitaud, & plusieurs autres, que l'on nommera plus commodement dans la suite de cette Histoire. Mais il avoit un défaut auquel il prévoyoit qu'il luy seroit bien difficile de remedier, lorsqu'il auroit tiré l'épée contre le Roy; & c'étoit peut-être par cette raison qu'il l'appelloit son peché d'origine, dans les conversations qu'il avoit avec ses plus affidez amis. Il n'étoit que Prince Etranger; & l'experience des Regnes de François Second & de Charles Neuf, l'avoit convaincu que si les Calvinistes n'eussent point eu un Prince du Sang à leur tête, il leur auroit esté impossible de soûtenir les trois premieres Guerres Civiles. Il en faloit donc un qui fust Chef du Party des Catholiques zelez: mais il le faloit de telle sorte, qu'il ne prêtast que son nom, & qu'il ne servît que de couverture; puisque si on luy deferoit autant d'autorité que le Prince de Condé en avoit eu dans les Conseils, & sur les Armées des Calvinistes; le Duc de Guise perdroit en moins d'un an sa réputation & son credit. Il n'y avoit alors qu'un seul Prince du Sang qui luy fust propre; & il le fit solliciter par tant d'endroits, qu'enfin il le gagna. C'étoit Charles Cardinal de Bourbon, oncle paternel du Roy de Navarre, qui étoit né le cinquiéme garçon dans la Famille du Comte de Vendôme, où il y en avoit six; & qui paroissant avoir plus d'inclination que les autres à l'état Ecclesiastique, y avoit été destiné. On l'avoit nourry parmy des Moines; & la vie tranquille qu'il y avoit menée, avoit augmenté son penchant naturel du côté des plaisirs. Il étoit d'humeur à se laisser gou-

verner comme l'avoit été Antoine de Navarre ſon frere aîné : & Loüis de Minturne Abbé de Caſtres, s'étoit ſi bien emparé de ſon eſprit, qu'il n'avoit rien executé de conſiderable durant pluſieurs années que par ſon avis. 1580.

Un des principaux ſoins de l'Abbé de Caſtres avoit été d'empêcher que le Cardinal de Bourbon n'euſt aucune communication avec les Catholiques zelez ; ſoit que connoiſſant le genie du Duc de Guiſe trop élevé au deſſus de celuy du Cardinal de Bourbon, il craigniſt que ce Duc ne le tournât de ſorte qu'aucun autre que luy n'y auroit plus d'aſcendant ; ou qu'il préviſt que les Catholiques zelez l'embaraſſeroient dans des intrigues, dont il n'auroit point l'adreſſe de ſe demêler. Mais l'Abbé de Caſtres mourut en mil cinq cens quatre-vingt, & le Cardinal de Bourbon qui ne pouvoit ſe paſſer de Favori, jetta les yeux ſur Rubempré, Gentilhomme ſorti d'un Bâtard de la Maiſon de Bourbon. Rubempré ſuivit des maximes contraires à celles de l'Abbé de Caſtres ſon Predeceſſeur ; & le Duc de Guiſe ne luy eut pas plûtôt mis en main une bourſe pleine de pieces d'or, que non-ſeulement il ſe declara pour luy ; mais de plus il luy vendit le Cardinal de Bourbon. Les Curieux remarquerent à cette occaſion, que comme un bâtard de Rubempré s'étoit chargé de livrer le dernier Duc de Bourgogne au Roy Loüis Onze ; un autre bâtard de même nom & de même maiſon, avoit livré le Cardinal de Bourbon au Duc de Guiſe.

On avoit ſçû que ce Cardinal s'entretetenant avec Henry Trois, Sa Majeſté pour le ſonder luy avoit re-

1580. presenté qu'Elle n'avoit point d'enfans, que le Duc d'Anjou estoit sur le point de mourir sans avoir été marié ; & qu'ainsi la Couronne regarderoit le Cardinal de Bourbon, ou le Roy de Navarre : Que Sa Majesté avoit la curiosité d'apprendre de sa propre bouche, si en ce cas il accepteroit la Couronne, ou s'il la laisseroit passer sur la teste du Roy de Navarre. Le Cardinal de Bourbon s'excusa long-temps de répondre, sur ce que Sa Majesté luy excitoit de trop fâcheuses idées dans l'esprit; & que comme Elle avoit trente ans moins que luy, Elle le survivroit infailliblement : Mais le Roy n'étant pas satisfait de cette repartie ; le Cardinal de Bourbon luy avoüa de bonne foy que sa chair luy étoit plus proche que sa chemise ; sur quoy le Roy en éclatant de rire dit au Cardinal de Bourbon : Mon Cousin, dans la conjoncture dont je viens de parler ; le Châtelet de Paris vous attribuëroit à la verité la Couronne ; mais le Parlement vous l'ôteroit.

Le Duc de Guise qui n'ignoroit pas ces particularitez, prit le Cardinal de Bourbon par son foible, & luy remontra qu'il étoit le premier Prince du Sang, & qu'il devoit preceder le Roy de Navarre son neveu ; par cette invincible raison qu'ils descendoient tous deux de mâle en mâle, du Roy Saint Loüis ; & qu'il étoit plus proche d'un degré que luy: Que les Jurisconsultes de toutes les Nations de l'Europe convenoient que la representation n'avoit point de lieu en ligne collaterale ; & que comme si le pere du Roy de Navarre avoit vêcu, il auroit exclu par son droit d'aînesse, le Cardinal de Bourbon ; aussi le même Cardinal excluoit le Roy de Navarre, parce qu'il estoit plus

proche

proche parent que luy de Henry Trois. 1580.

Le Duc de Guiſe pour appuyer ce qu'il avançoit, montra au Cardinal de Bourbon une vieille Coûtume de Paris, qui diſoit la même choſe en termes exprés; & des loix qu'il interpretoit à ſon avantage. Le Cardinal de Bourbon n'étoit point exempt d'ambition; & s'il n'en avoit rien témoigné juſques là, ce n'avoit été qu'à cauſe que la maniere de vivre qu'il avoit choiſie, luy en ôtoit les occaſions. Et de fait le Duc de Guiſe ne luy eut pas plûtôt perſuadé qu'il avoit droit à la Couronne, qu'il pria ce Duc d'en faire compoſer un Traité: & les Catholiques zelez ſe ſervirent pour cela de la plume d'un Docteur Italien nommé Mathieu Zampini Recanata. Mais l'ouvrage de Recanata fut à peine imprimé, que le celebre Juriſconſulte François Hotman y répondit d'une maniere à laquelle il n'y avoit point de replique: * & les Catholiques zelez pour affermir le Cardinal de Bourbon, dans le ſentiment qu'ils luy avoient inſpiré, furent obligez à luy faire valoir le motif de Religion qu'ils avoient reſervé pour le dernier, comme le plus preſſant. Ils luy dirent que la conſcience l'engageoit à ne pas ceder ſon droit au Roy de Navarre, qui s'étoit déclaré Calviniſte; & qui par conſequent n'auroit pas plûtôt monté ſur le Trône, qu'il ruineroit en France l'ancienne Religion, quoiqu'elle s'y fût maintenuë depuis le regne du grand Clovis; qu'outre ſa qualité de Chrêtien, il poſſedoit encore celle d'Archevêque & de Cardinal; & que ſi ces trois Titres ne ſuffiſoient pas, il ſe ſouvint qu'il deviendroit l'abomination de tous les gens de bien, & de tous les bons François.

* Cette réponſe eſt dans le premier tome des œuvres de Hotman.

1580. Le Cardinal de Bourbon preſſé par tant de conſiderations differentes, conçût pour le Roy de Navarre une jalouſie qui le fit entrer aveuglement dans toutes les intrigues formées contre ce jeune Prince ; ſoit qu'elles regardaſſent directement ou indirectement la Foy Catholique, ou qu'elles ne la regardaſſent point du tout. On ajoûte que le Duc de Guiſe qui venoit de réüſſir à l'égard du Cardinal de Bourbon, entreprit de gagner encore le Duc d'Anjou ; & qu'il ſe prévalut adroitement du mal-entendu d'Anvers, pour executer ſes deſſeins ; qu'il alla trouver Henry Trois auſſi-tôt que la nouvelle en eut été portée à la Cour ; & qu'il remontra à Sa Majeſté, qu'il y alloit de ſon honneur de ne pas ſouffrir l'affront que le Prince d'Orange & les Calviniſtes Flamans venoient de faire à ſon frere unique : Que ſi Elle n'avoit point de Troupes en état de marcher, les Catholiques zelez offroient de ſe mettre en campagne avec dix mil hommes ; d'entrer dans les Païs-Bas, & de n'en point ſortir juſqu'à ce que les Flamans de l'ancienne & de la nouvelle Religion, euſſent achevé d'executer les articles de leur Traité avec le Duc d'Anjou : Mais le Roy refuſa les dix mil hommes, par la ſeule raiſon que le temps n'étoit pas encore venu de rompre avec l'Eſpagne.

Le Duc de Guiſe rebuté de ce côté-là, s'addreſſa directement au Duc d'Anjou, qui ne luy faiſoit plus d'ombrage parce qu'il n'avoit pas long temps à vivre. Il luy repreſenta que toute l'Europe avoit les yeux tournez ſur luy ; & que la raiſon pour laquelle il n'avoit pas juſques-là réüſſi dans les Païs-Bas, conſiſtoit en ce qu'il n'avoit pas pris d'aſſez juſtes meſures avec le Roy ſon

Frere, avant que d'en accepter la Souveraineté: Que Sa Majesté luy avoit Elle-même donné l'exemple de ce qu'il devoit faire, en contraignant leur frere aîné de luy accorder la Lieutenance generale de l'Etat; & qu'il devoit traiter Henry Trois de même que Henry Trois avoit traité Charles Neuf: Que s'il vouloit entreprendre un si juste dessein, il pouvoit s'assurer du Party des Catholiques zelez; & qu'aprés qu'il se seroit mis à leur teste, & à celle de toutes les Troupes du Royaume, qui seroient alors obligées à luy obéïr, l'Espagne n'oseroit plus luy contester la possession des Païs-Bas: Que si la crainte de renouveller la Guerre Civile dans sa Patrie l'en empêchoit, on avoit un autre dessein à luy proposer, qui étoit celuy de tirer la Reine d'Ecosse de la longue prison où la Reine d'Angleterre la tenoit enfermée, & d'entrer dans les droits de cette Princesse en l'épousant: Que l'Angleterre luy appartenoit de bon droit, puisque le Parlement de ce Royaume avoit autrefois declaré bâtarde Elisabeth qui regnoit alors; & que les Catholiques Anglois s'uniroient avec ceux de France pour la détrôner: Que quand le Duc d'Anjou auroit par ce moyen obtenu les trois Couronnes d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande, il n'auroit qu'à tourner ses Armes victorieuses contre le Prince d'Orange, & contre les Calvinistes Flamans; & qu'il vengeroit hautement en une seule campagne l'affront qu'il avoit reçû d'eux dans Anvers. 1580.

Le Duc d'Anjou prit au mot le Duc de Guise; mais une conjoncture qu'il n'avoit pas prévûë, le contraignit bien tôt aprés de se dédire. Les Flamans Calvi-

1580. niſtes & les Catholiques mécontens des Païs-Bas convaincus par une double experience, que le Duc d'Anjou étoit trop foible pour les délivrer du joug des Eſpagnols, eurent recours à Henry Trois; & luy propoſerent d'élever ſa reputation au deſſus de celle de tous les Rois que la France avoit eus depuis plus d'un ſiecle, en reparant la faute que Loüis Onze avoit commiſe, & en réüniſſant les Païs-Bas à la Monarchie Françoiſe. Comme les trois Partys avoient à la Cour des Eſpions qui ne leur laiſſoient rien ignorer de ce qui ſe paſſoit, le Duc d'Anjou fut informé de la propoſition des Flamans, & crût ne pouvoir l'éluder qu'en allant luy-même trouver le Roy ſon frere, avant qu'il euſt donné aux Deputez des Païs-Bas, la réponſe qu'ils attendoient. Il rompit là-deſſus, ou pour mieux dire, il ſuſpendit le commerce qu'il avoit avec le Duc de Guiſe, & pour témoigner plus de confiance au Roy, il l'alla trouver accompagné de peu de perſonnes.

Il eſt vray qu'il y a des Relations qui portent qu'avant que de ſortir de la ville de Château-Thierry où il étoit, il exigea de la Cour une promeſſe par écrit, affermie par d'execrables ſermens, que quoiqu'il puſt arriver, on le laiſſeroit retourner en toute liberté au lieu d'où il venoit; & que de plus il eut la précaution de mettre cette promeſſe en des mains d'où il n'auroit pas eſté poſſible à la Cour de la tirer, s'il luy euſt pris envie de manquer de parole. Les Courtiſans à qui les Favoris avoient tenu ſecretes les particularitez que l'on vient de rapporter, furent extraordinairement ſurpris de voir le Duc d'Anjou ſe jetter aux genoux du Roy, & le Roy l'embraſſer avec autant de marques exterieu-

res d'amitié, que s'ils n'euſſent jamais eſté mal enſemble. C'étoit alors le carnaval de l'année mil cinq cens quatre-vingt-quatre; & le Roy qui donnoit ce temps tout entier à ſes plaiſirs, le partagea avec ſon Frere; mais l'inquietude & l'inconſtance naturelle au Duc d'Anjou, ne luy permirent pas de ſe divertir autant qu'il l'auroit voulu, dans des Compagnies qui luy eſtoient ſuſpectes. Il ne demeura que ſept ou huit jours à Paris, & il en ſortit ſous pretexte que l'air de cette Ville eſtoit trop groſſier pour contribuer au recouvrement de ſa ſanté, autant que celuy de Chaſteau-Thierry. 1580.

Les Calviniſtes profiterent de ſon retour auprés du Roy, pour envoyer à Sa Majeſté Pleſſis Mornay, en qualité de Deputé Extraordinaire des Egliſes Reformées de France, qui obtint d'être entendu en preſence du Conſeil d'Etat. Il y prouva par des lettres interceptées, & par des indices convaincans, qu'il ſe tramoit une grande conſpiration contre l'Etat, entre le Roy d'Eſpagne, le Duc de Savoye, le Party des Catholiques zelez, & celuy des Politiques. Il montra de plus un Memoire trouvé dans la poche du Viceroy d'Eſpagne au Royaume de Valence, où l'on liſoit en langue Eſpagnole, ces propres mots: *Aujourd'huy la Guerre a été reſoluë contre la France.* Tant de preuves ne furent pas néamoins ſuffiſantes pour ébranler la Cour; & Pleſſis-Mornay s'en appercevant eut recours au dernier remede. Il produiſit au Roy un Gentilhomme de Dauphiné nommé Beauregard, que Leſdiguieres avoit envoyée à Turin, ſous couleur d'obtenir du Duc de Savoye, qu'il accompliſt de meilleure foy

1580. le Traité que ſon Pere avoit conclu avec les Calviniſtes des Valées du Piémont : Mais en effet pour découvrir ce qui s'y paſſoit au deſavantage des Calviniſtes de France, Beauregard qui avoit joint à la qualité d'excellent Soldat, celle d'Eſpion des plus ruſez, découvrit que le Duc de Savoye, ſecondé par les Eſpagnols, par les Catholiques zelez, & par les Politiques, eſtoit ſur le point de ſe ſaiſir de la ville d'Arles.

On avoit peu de tems auparavant informé le Roy, que le Duc de Guiſe eſtoit allé voir la Ducheſſe de Nemours ſa mere, & avoit eu avec elle une longue converſation, qui n'avoit pourtant pas eſté ſi ſecrette, qu'un domeſtique caché derriere une tapiſſerie ne l'euſt diſtinctement entenduë : Que l'on y avoit dit qu'il eſtoit temps de penſer aux affaires de la Ligue, puiſque le Roy avoit achevé de ſe decrediter dans l'eſprit de ſes Sujets ; & que l'on attendoit tous les jours la nouvelle de la mort du Duc d'Anjou : Qu'il faloit continuer d'amuſer le Cardinal de Bourbon ; & ne ſe pas beaucoup mettre en peine de la Reine Mere ; puiſque l'on eſtoit aſſuré que ſelon ſa coûtume, elle ſe mettroit du côté des plus forts : Que le Roy de Navarre s'étoit luy-même rendu incapable de ſucceder à la Couronne, en ſe mettant à la teſte des Calviniſtes ; & que d'ailleurs il eſtoit trop éloigné pour déconcerter les intrigues que l'on avoit formées dans Paris : Qu'il ſuffiroit de ſe rendre le plus fort dans cete Ville, puiſqu'elle donneroit infailliblement la loy au reſte du Royaume : Qu'en attendant que tout fuſt preſt pour un ſoûlevement general des Liguez. Le Duc de Guiſe n'avoit qu'à faire ſa Cour au Roy avec une extrême aſſiduité, &

qu'à regler ſi bien ſes paroles, & même ſes geſtes, qu'il ne luy échapaſt rien capable de choquer les Favoris. 1580.

Mais ſi le Duc de Guiſe étoit redoutable au Roy Henry Trois, le Roy d'Eſpagne Philippe Second l'étoit beaucoup davantage. Ce Prince n'étoit retenu ny par les Loix divines, ny par les humaines, lorſqu'il s'agiſſoit des intereſts de l'Etat ; & l'on en rapportoit à Henry Trois quatre terribles preuves, qui étoient l'empoiſonnement de la Reine Iſabelle, l'étouffement du Prince Dom Carlos entre deux matelas, l'aſſaſſinat du Secretaire Eſcovedo, & la mort lente de Dom Jean d'Auſtriche. On prenoit de là occaſion de remontrer à Sa Majeſté tres-Chrêtienne, qu'Elle avoit irreparablement offenſé le Roy d'Eſpagne, en permettant au Duc d'Anjou d'accepter la Souveraineté des Païs Bas: Que le Conſeil de Madrid l'avoit déja condamnée ; & que l'on en uſeroit de même à ſon égard, que l'on avoit eſſayé d'en uſer vingt & une fois à l'égard du Prince d'Orange.

Enfin Henry Trois n'étoit plûs le même qu'il avoit été durant le Regne de Charles Neuf ; c'eſt-à-dire, qu'il ne diſſimuloit plus avec autant d'exactitude qu'il l'avoit fait, lorſqu'il n'avoit plus apprehendé de donner des ſoupçons à ſon frere aîné. Il luy échapoit quelque fois de témoigner qu'il croyoit n'avoir point de pire ennemy que le Duc de Guiſe ; & il ne l'appelloit plus que dans les Conſeils où il s'agiſſoit de regler les affaires de pure ceremonie. Il marchoit par les ruës de Paris accompagné de plus de Gardes qu'à l'ordinaires ; & il avoit, pour inſpirer de la terreur aux Bour-

1580. geois de cette Ville, fait braquer des Canons sur la terrasse de la Bastille, dans la disposition qu'ils devoient être pour foudroyer les maisons les plus proches; mais il en demeuroit-là, & il ne prenoit pas garde que ces demonstrations étoient autant d'avis qu'il donnoit aux Catholiques zelez de se tenir sur leurs gardes. Comme on luy rapportoit de jour en jour que la maladie du Duc d'Anjou empiroit, il auroit bien voulu que le Roy de Navarre vint à la Cour, où la presence de ce Prince auroit déconcerté la meilleure partie des intrigues des Catholiques zelez & des Politiques: Mais il n'étoit pas possible que le Roy de Navarre prist assez de confiance aux promesses de Henry Trois, & à celles des Favoris, pour exposer sa personne à leur discretion; & de plus il ne pouvoit disposer de luy-même sans le consentement des Calvinistes: Il auroit falu les assembler extraordinairement sur cet unique sujet; & il étoit à craindre qu'ils ne consentissent pas que leur Chef allast à la Cour, sans en avoir reçû de suffisans ôtages. Le Roy de Navarre n'avoit garde de demander ces ôtages; & si nonobstant il eust retourné à la Cour de Henry Trois, les Calvinistes n'auroient pas manqué de le dépoſer, & de mettre en sa place le Prince de Condé, qu'ils tenoient pour meilleur Calviniste que luy.

La ruine du Duc de Guise fut donc resoluë; mais la plûpart des Conseillers d'Etat estimérent qu'il la faloit differer pour quelque temps. Ils se fonderent sur ce que si l'on attaquoit le Party des Catholiques zelez le premier; celuy des Politiques se joindroit infailliblement à luy, quand ce ne seroit que par la raison

que

que le principal attire toûjours l'acceſſoire aprés luy : 1580.
Que les Catholiques de France ſeroient ainſi diviſez en deux parties a peu prés égales ; dont l'une tiendroit pour la Cour ; & l'autre pour les Catholiques zelez & pour les Politiques : Que les Calviniſtes ne laiſſeroient point échaper une conjoncture qui leur étoit ſi favorable ; & qu'ils acheveroient de former une Republique au milieu du Royaume, ſur le plan de celle que la Renaudie avoit dreſſée à Geneve ſous le Regne de François Second. Au lieu que ſi l'on attaquoit les Politiques les premiers, & que l'on reſervaſt les Catholiques zelez pour les derniers ennemis dont on avoit à ſe défaire ; le Duc de Guiſe ſeroit fort embaraſſé ſur l'expedient qu'il devroit prendre ; car s'il ne deffendoit pas les Politiques, ils ſuccomberoient infailliblement, & rendroient par leur défaite la Cour plus puiſſante de prés de la moitié qu'elle n'étoit ; & ſi le même Duc de Guiſe entreprenoit de les ſecourir, il ne le pourroit ſans rendre publics les Traitez qu'il avoit conclus avec l'Eſpagne, avec le Duc de Savoye, & avec d'autres Puiſſances Etrangeres ; ce qui affoibliroit d'autant plus ſon Party, que les Perſonnes de Qualité qui n'y étoient entrées que par le deſir de conſerver la Couronne de France dans ſon ancienne reputation, l'abandonneroient auſſi-tôt. Le Duc de Joyeuſe prit ſon temps là-deſſus pour exciter Henry Trois à lever une Armée contre le Duc de Montmorency ; & Sa Majeſté qui ne luy refuſoit encore aucune de ſes demandes, lorſque le Duc d'Epernon les appuyoit, ordonna la levée de ſix mil Suiſſes, qui devoient trouver à Lyon qua-

1580. re mil vieux Soldats François, & prendre avec eux a route du Languedoc.

Mais leur marche fut interrompuë par l'accident ſurvenu au Duc d'Anjou le vingt de May mil ſix cens quatre-vingt-quatre. La Phtyſie dont il étoit malade acheva de ſe former ; & de plus comme il avoit une veine rompuë auprés du foye, & que ces deux accidens joints enſemble le menaçoient d'une mort prochaine ; il en ſurvint quelques heures aprés un troiſiéme, qui ne luy fut pas moins funeſte. Il avala de travers une miette de pain laiſſée par negligencee dans un verre de ptiſanne qu'on luy avoit donné à boire, & cette miette excita une toux, qui fut ſuivie de plus grands efforts que le Malade n'étoit capable de ſupporter. Elle luy cauſa de plus un vomiſſement qui ne ceſſa que par une generale défaillance. ¡Son poulx ſe retira juſques au coûde, & convainquit les Medecins qu'il n'avoit que trois heures à vivre ; cependant il demeura quarante jours entiers dans ce pitoyable état, inſenſiblement affoibli par une fiévre lente qui luy deſſécha toutes les parties du corps, & luy ôta la vie le dix de Juin, à la trente-uniéme année de ſon âge.

Les ſentimens que l'on eut deluy aprés ſa mort, ne furent pas moins differens que ceux que l'on avoit eus durant ſa vie. On le loüa de la vivacité de ſon eſprit : de la promptitude en laquelle il excelloit pour les reparties : de la facilité qu'il y avoit à l'aborder : de l'éloquence qui ne luy étoit pas moins naturelle qu'à ſon frere, non plus que la magnificence, s'il euſt eu autant de moyens que luy de l'exercer : & de l'a-

dreſſe à cacher ſi long-temps ſes défauts, qu'il faloit pour les découvrir, avoir demeuré pluſieurs années avec luy. Mais on blâma la trop grande facilité qu'il avoit euë à ſuivre les conſeils des perſonnes les moins vertueuſes qui ſe trouvoient auprés de luy, & même à les preferer aux plus ſalutaires, que les gens de bien luy donnoient. 1580.

On ne parle point icy de ſon inconſtance; parce que l'on en a raporté les principaux effets dans la ſuite de cette Hiſtoire; & l'on ſe contente d'avoüer que le plus ſouvent elle n'étoit point excuſable. On avoit crû qu'il étoit impie, ſur ce qu'à l'âge de dix-ſept ans il avoit ſollicité les Calviniſtes de le reconnoître pour leur Chef; & que les Miniſtres du Calviniſme aſſûroient qu'il ſe ſeroit alors declaré pour leur Secte, s'ils l'en euſſent preſſé. Mais les derniers jours de ſa vie juſtifierent que c'étoit là une calomnie: car il ſouffrit ſon mal avec une merveilleuſe conſtance; il ne luy échapa point d'autres regrets, que ceux d'avoir offenſé Dieu; & il repeta ſouvent qu'il mettoit toute ſon eſperance dans le Sang que Jeſus-Chriſt ſon Sauveur avoit répandu pour luy.

Il ſeroit plus difficile de l'excuſer des impuretez qu'il avoit commiſes; & l'une des plus grandes marques qu'il avoit l'eſprit auſſi corrompu que le corps, conſiſte dans les deux tomes des Dames, que l'Abbé de Brantôme dit avoir compoſez par ſon ordre, & qu'il luy dédia. Cet Ouvrage eſt ſi plein d'ordures, qu'il ſe trouve peu de perſonnes qui l'ayent pû lire juſques au bout; & celles qui s'en ſont données la curioſité & la patience, admirent également qu'un Prince de la qualité

1580. du Duc d'Anjou, ait ſouhaité que l'on ramaſſaſt en un corps d'Hiſtoires, toutes les ſales voluptez que les Italiens les plus débauchez avoient répanduës dans leurs écrits ; & qu'un Abbé comme Brantôme, en ait pris le ſoin.

Les Curieux agréeront peut-eſtre encore qu'on les avertiſſe qu'il ſe trouva dans la caſſette du Duc d'Anjou quand on l'ouvrit, deux Teſtamens preſque tout-à fait differens l'un de l'autre : Le premier eſt dans le Recüeil des Manuſcrits de Lomenie ; & le ſecond dans ceux de Bethune. Le premier eſt fort court, & le Teſtateur y diſpoſe de ſes droits & de ſes biens en faveur de la Reine Catherine de Medicis ſa Mere ; le ſecond eſt plus long, & ſe trouve entierement en faveur du Roy. Le Duc d'Anjou y declare d'abord qu'il ne teſte que par la permiſſion qu'il en a demandée à Sa Majeſté, & qu'Elle luy a accordée. Il la ſupplie de luy pardonner ſes remuëmens qu'il deteſte, & generalement tous les projets qu'il a formez contre ſon ſervice ; & de recompenſer les Officiers & les Soldats qui s'étoient ruinez à ſon ſervice dans les deux voyages qu'il avoit faits aux Païs-Bas. Il reconnoiſt de bonne foy qu'il a contracté trois cens mil écus de dettes, au delà de l'argent qu'il avoit tiré de ſes penſions, & des trois Provinces de ſon apanage ; & il témoigne d'apprehender que l'on ne reproche à ſa Memoire, qu'il avoit emporté dans ſon tombeau la ſubſtance des malheureux qui l'avoient aſſiſté dans ſon beſoin. Il ſupplie que pour le ſatisfaire en ce point avec plus de facilité, le Roy faſſe diſtribuer à ſes Creanciers les ſommes qui ſeroient employées à la pompe de ſes fu-

nerailles ; & il proteſte qu'il fait plus de cas de l'eſtime des perſonnes qui l'avoient connu, que de la dépenſe que l'on feroit en l'enterrant comme Frere unique du Roy, & preſomptif ſucceſſeur de la Monarchie Françoiſe. 1580.

Il donne reciproquement à Sa Majeſté tous les droits qu'il a ſur les Provinces des Païs-Bas, & principalement ſur la Seigneurie de Cambray ; & il luy recommande d'uſer de reconnoiſſance à l'égard des Bourgeois de cette Ville, pour les aſſiſtances publiques & ſecrettes, qu'il avoit reçûës d'eux immediatement aprés le mal-entendu d'Anvers.

Mais l'un des malheurs les plus ſinguliers des ſiecles paſſez, a eſté que les Teſtamens des Princes qui avoient pris le ſoin de les dreſſer avec toute l'exactitude imaginable, n'ont point eſté executez dans toute leur étenduë. Henry Trois n'eut aucun égard à la derniere volonté du Duc d'Anjou. Il ne fit point acquitter ſes dettes, il ne conſidera point ſes Serviteurs, & il dépenſa deux cens mil écus pour ſes funerailles. Il alla avec la Reine ſon épouſe jetter de l'eau-benîte ſur ſon corps dans l'Egliſe de Saint Magloire, quoique la conſtante maxime de ſes Predeceſſeurs euſt eſté de n'aſſiſter jamais à de ſemblables ceremonies. Le Journal de Henry Trois prétend que le Duc d'Anjou fut empoiſonné ; & rapporte que ce Prince s'étoit ſouvent plaint que ſes douleurs avoient beaucoup augmenté depuis un feſtin extraordinairement ſuperbe, que la Cour luy avoit fait durant les réjoüiſſances du carnaval dont on a parlé. Mais le raport des Chirurgiens qui l'ouvrirent, convainquit de fauſſeté cet Autheur. Ils

1580. dépoſerent qu'ils luy avoient trouvé les entrailles toutes pleines d'eroſions, & de marques livides, qui dans l'horrible puanteur qu'elles exhalerent, témoignerent aſſez que le Duc d'Anjou n'avoit point eſté empoiſonné ; ou que s'il l'avoit eſté, il faloit que ce fuſt long-temps avant le dernier voyage qu'il avoit fait à la Cour.

On s'arrêta plus volontiers à croire que les Eſpagnols avoient eu plus de part que les François à la mort du Duc d'Anjou, ſur ce que l'on découvrit immediatement aprés deux conjurations, dont l'une reüſſit, & l'autre n'eut point de ſuccez ; celle qui manqua fut ſur la perſonne d'Eliſabeth Reine d'Angleterre. Guillaume Pari, Catholique Anglois, s'étoit chargé de poignarder cette Princeſſe, dans le jardin où elle avoit accoûtumé de prendre le frais tous les ſoirs de l'été, aprés qu'elle étoit ſortie de table. Mais il fut découvert, & puni auſſi tôt qu'il eut revelé les autheurs de ſon crime, & le nombre de ſes complices. Celle qui reüſſit regardoit le Prince d'Orange.

L'Eſpagne ne pouvoit plus long-temps ſouffrir qu'il euſt fait impunément ſoûlever les Païs-Bas contre Elle, & ſe figuroit qu'ils retourneroient ſous ſon obeïſſance auſſi-tôt qu'il ne ſeroit plus au monde. Il avoit ſoûtenu par ſon adreſſe & par ſon credit, tous les efforts qu'Elle avoit faits pour les recouvrer : & il avoit reſiſté à la valeur du Duc d'Alve, aux intrigues du Commandeur de Requeſens, au bon-heur de Jean d'Autriche, & aux efforts du Prince de Parme ; & il avoit témoigné plus de conſtance dans les occaſions où l'on avoit crû qu'il en auroit le moins. Il n'y avoit

pas d'apparence qu'il se relâchâst dans cette conduite; & le même Conseil de Madrid qui luy avoit, dit-on, suscité vingt-&-une entrepriſes formées contre sa vie, luy en attira une vingt-deuxiéme, sous laquelle enfin il succomba. 1580.

Baltasard Gerard, Prêtre, étoit né dans la Franche-Comté, & n'avoit encore que vingt-cinq ans. Il ne luy manquoit aucune des qualitez necessaires pour commettre les plus grands meurtres; pourvû qu'on le prévint de l'opinion qu'il serviroit l'Egliſe Catholique, en hasardant sa vie: & on luy avoit tant de fois enseigné dans les Ecoles où il avoit été élevé, que le Prince d'Orange étoit le plus redoutable ennemy de sa Religion, que l'on n'eut point de peine à luy persuader de l'en défaire. On luy donna des lettres interceptées ou falsifiées d'un des plus intimes amis du Prince d'Orange, & il les luy porta dans la Ville de Delft, où il demeuroit alors. Le Prince d'Orange aprés les avoir leuës les laissa dans sa chambre, & entra dans son cabinet pour y faire réponse. Il en sortit tenant cette réponse d'une main, & dans l'autre main douze écus d'or qu'il presenta à Gerard: mais cet assassin au lieu de les recevoir, tira de sa poche un pistolet qu'il appuya contre la teste du Prince d'Orange, & le renversa mort. On le condamna à des tourmens effroyables, & il les souffrit avec une intrepidité qui fit connoître que le desespoir produit quelquefois des effets semblables au dehors, à ceux de la constance.

Les Etats de Flandres demeurerent long-temps en doute du Successeur qu'ils devoient donner au Prince d'Orange. Mais ceux de Hollande, qui s'étoient déja

1580. separez d'eux en quelque maniere, prirent plûtôt leur derniere resolution. Ils avoient en vain eu recours à la plûpart des Puissances de l'Europe, ennemies de la Maison d'Autriche; & il ne leur restoit plus qu'à se déterminer s'ils se jetteroient entre les bras de Henry Trois Roy de France, ou d'Elisabeth Reine d'Angleterre. Le Roy de France les auroit à la verité plus fortement & plus sûrement assistez, mais il avoit perdu sa réputation; & d'ailleurs il n'étoit pas croyable qu'il voulût se priver de ses plaisirs, pour un temps aussi long qu'en auroient eu besoin les Païs-Bas, pour secoüer entierement le joug des Espagnols. De plus Sa Majesté affectoit de paroître Catholique jusques à la superstition; & il estoit bien difficile que les Provinces de Hollande, de Zelande, & d'Utrecht, qui venoient d'ôter l'exercice de l'ancienne Religion dans toutes leurs Eglises, eussent autant de confiance à Henry Trois, qu'il en auroit falu. Ainsi la pure necessité fit jetter les yeux sur la Reine d'Angleterre; & cette Princesse fut ravie de l'honneur qu'on luy faisoit, à cause que la guerre qu'elle soûtiendroit dans les Païs-Bas, occuperoit assez les plus remuans de ses Sujess, pour les empêcher d'exciter de nouveaux troubles dans l'Angleterre.

La mort du Duc d'Anjou avoit si bien affermy le Comte de Liceſtre dans la faveur d'Elisabeth, qu'il n'y avoit plus lieu de le supplanter. Ce n'estoit pas que Cecile & Valsingam second & troisiéme Favoris, ne luy fussent contraires: Mais ils avoient si peu d'esperance de le faire disgracier, qu'ils aimerent mieux luy procurer un employ au dehors, qu'ils jugeoient capable de le perdre, par deux raisons: l'une qu'il manquoit

des

des qualitez neceſſaires pour l'exercer avec ſuccez ; l'autre que la Reine Eliſabeth ne le voyant plus, & n'eſtant plus charmée de ſa converſation, s'accoûtumeroit inſenſiblement à oüir mal parler de luy, & à croire ce qu'on luy diroit à ſon deſavantage. Liceſtre qui ſe tenoit pour plus habile qu'il ne l'eſtoit en effet, accepta de tout ſon cœur la commiſſion qu'on luy offroit, ſur l'opinion dont il ſe prévint luy-même, qu'il feroit de ſi belles actions dans les Païs-Bas, que la Reine Eliſabeth n'auroit plus de honte de le prendre pour ſon Epoux. Il conduiſit en Hollande de belles Troupes, & il y fut d'abord aſſez favorablement reçû ; mais la jalouſie que le choix de ſa perſonne mit entre les Flamans de l'ancienne & de la nouvelle Religion, déconcerta toutes les eſperances que l'on avoit conçûës de luy. Il prit plaiſir à dépoſer & à mal-traiter par des voyes indirectes, ceux qui avoient eû le plus de part dans la confiance du Prince d'Orange ; & il ne prit pas garde que ces gens, qui eſtoient les plus puiſſans dans le Païs, traverſeroient pour ſe venger de luy, l'execution de ſes deſſeins. 1580.

Les Catholiques Flamans ne purent ſe reſoudre de recconnoître Liceſtre pour leur Chef, à cauſe qu'ils n'avoient jamais obéï qu'à des Princes : & ils ſe diviſerent en autant de factions qu'il y avoit de plus conſiderables Seigneurs entre-eux ; ce qui donna d'autant plus de joye au Prince de Parme, qu'il eſtoit aſſuré de défaire ces factions l'une aprés l'autre, avec plus de facilité qu'il n'en auroit eû ſi elles euſſent demeuré unies. Charles de Croüy, Prince de Chimay, ſous prétexte que l'on ne pouvoit attendre rien de bon de l'Aſ-

1580. ſemblée des Etats Generaux convoquez à Midelbourg, Ville Capitale de Zelande, à cauſe que les reſolutions que l'on y prendroit ſeroient plus favorables aux Provinces Maritimes des Païs-Bas, qu'à celles qui eſtoient plus terreſtres, & ſur tout à la Flandre dont il eſtoit Gouverneur ; ſe retira à Sedan, où il fit profeſſion publique du Calviniſme : mais il agit immediatement aprés en des manieres qui ne donnerent que trop lieu de croire que ce n'avoit eſté que par feinte qu'il avoit abjuré l'ancienne Religion : car il mit en uſage tous les moyens que la Politique luy ſuggeroit, pour ramener à l'obeïſſance des Eſpagnols les Places de ſon Gouvernement qu'ils n'avoient point encore recouvrées.

Il commença ſon ouvrage par la ſeparation de la Flandre d'avec les autres Provinces ; & la ruſe dont il uſa pour y parvenir, ne pouvoit être plus adroite. Il propoſa aux Etats Generaux de prier la Reine d'Angleterre qu'elle retiraſt Liceſtre, & qu'elle leur donnaſt pour Chef le Prince Caſimir. Il ſçavoit bien que ce Prince n'eſtoit point en eſtat de conduire à ſes dépens dans les Païs-Bas, un ſuffiſant ſecours, & que la Reine d'Angleterre n'en feroit pas la dépenſe ; puiſqu'elle n'en retireroit pas le profit. Les Etats Generaux qui n'en eſtoient pas moins perſuadez que luy, rejetterent ſa propoſition ; & le Prince de Chimay qui n'attendoit que leur refus, perſuada aux Flamans de ſe detacher des autres Provinces. Mais la Flandre ne ſe vit pas plûtôt ſeule, qu'elle ſe diviſa en deux factions. La Bourgeoiſie de Gand voulut rappeler le Seigneur d'Imbiſe, à qui elle avoit autrefois donné la

principale autorité ; & qui ne l'ayant pû conſerver, avoit mieux aimé ſe retirer dans le Palatinat que d'obeïr dans vne Ville où il avoit eſté le Maître ; & les autres Villes de la Flandre perſiſterent à demander le Prince Caſimir. 1580.

Le Prince de Parme profita de cette meſintelligence pour envoyer Montigny & le Marquis de Roubais, qui ſurprirent le Sas de Gand, ſans y perdre un ſeul homme. Il s'empara luy-même par force d'Axele & de Ruremonde ; & Servas Steeland Baillif du Pays de Vaës luy livra l'importante Place de Hulſt. La Bourgeoiſie de Gand rappella Imbiſe, & luy redonna pour le moins autant de credit qu'il en avoit eu avant ſon éloignement. Mais Imbiſe devenu ſage par ſa propre experience, prévit qu'il ne luy ſeroit pas poſſible de ſe maintenir long-temps. Il traita ſecrettement avec le Prince de Parme, qui ne luy eut pas plûtôt promis le Gouvernement de Gand, qu'il luy en ouvrit les portes. Les Habitans d'Aloſt avoient une garniſon compoſée d'Anglois, & la faiſoient ſubſiſter par le gain qu'ils tiroient de leur commerce, & par le revenu de leur Banlieuë. Les Eſpagnols ruinerent ce commerce en ſe ſaiſiſſant des Places voiſines d'Aloſt ; & les Anglois n'eſtant plus payez, traiterent avec le Prince de Parme, qui leur paya les arrerages qui leur eſtoient dûs ; & leur donna de plus des Vaiſſeaux pour les tranſporter en Angleterre. Jean-Baptiſte Taxis, Colonel dans l'Armée Eſpagnole, ſurprit par ſtratagême la Ville Zutphen, qui eſtoit des plus importantes de la Province de Gueldres ; & Imbiſe ne profita pas long-temps de ſa perfidie, puiſque la faction contraire

1580. contraire à la ſienne ſe ſaiſit de ſa perſonne lorſqu'il s'y attendoit le moins, & luy fit perdre la teſte ſur un échaffaut, auſſi-bien qu'aux principaux de ſes complices. Ceux de Gand recouvrerent auſſi aiſément leur liberté qu'ils l'avoient perduë. Ils avouërent ingenûment leur faute : ils en demanderent excuſe aux Etats Generaux ; & ils ſe réünirent à eux d'une maniere plus étroite que n'avoit eſté la precedente. Le Prince de Parme qui n'avoit point aſſez de Troupes pour former un Siege regulier devant Ypre, ſe contenta de la bloquer, & la reduiſit de cette ſorte en ſix mois ſous ſon obeïſſance. Le Prince de Chimay s'étoit vanté qu'il avoit des intrigues dans la Ville de Bruges, qu'il feroit éclater en temps & lieu, & il tint parole : Sa faction prit enfin le deſſus dans cette grande Ville, & y reçût les Troupes qu'il plut au Prince de Parme d'envoyer. Mais il ne fut pas ſi heureux à faire ſoûlever les Villes d'Oſtende, de l'Ecluſe, & de Dam ; & comme il y eſtoit deſormais inutile de paroître Calviniſte, il retourna à la Communion de l'Egliſe Catholique.

Le Prince de Parme tira de ſes nouvelles conquêtes tout le fruit qu'il eſperoit, puis qu'il réduiſit par elles la Ville de Gand à implorer ſa miſericorde ; elle ne ſe rendit pas tout-à-fait à diſcretion, mais elle fournit une tres-conſiderable ſomme d'argent pour ſe racheter du pillage ; & elle ſouffrit que l'on rebâtit la Citadelle que ſes Habitans avoient raſée quelques années auparavant. L'averſion des Marchands pour cette ſorte de Fortereſſes, n'avoit point encore parû dans les Païs-Bas avec tant d'évidence qu'on la vit dans cette occaſion. Plus de la moitié des Bourgeois

de Gand qui ſe mêloient du trafic, ſe bannirent volontairement de leur Patrie, & ſe retirerent partie en Hollande & partie en Angleterre, aprés y avoir fait tranſporter ſous divers pretextes leurs meilleurs effets. 1580.

Les Eſpagnols prirent encore Dundermonde & Vilvoorde, & laiſſerent à coſté les Villes d'Oſtende & de l'Ecluſe, pour aſſieger Anvers. Ils la ſerrerent de ſi prés par le moyen des canaux qu'il tirerent de la Riviere de l'Eſcaut, par les Forts qu'ils bâtirent aux avenuës par où les Aſſiegez pouvoient avoir quelque communication avec les autres Villes du Brabant qui tenoient encore pour eux, & par les Ponts qu'ils dreſſerent ſur la même Riviere, qu'aprés huit ou neuf mois de Siege, Anvers ſe trouva réduite à capituler, ſi elle n'eſtoit aſſez promptement ſecouruë. Ce grand nombre de pertes arrivées en tres-peu de tems, convainquit les Etats Generaux qu'ils alloient perir ſans reſſource, s'ils n'obligeoient le Roy de France à recevoir les Provinces des Pays-Bas pour Sujettes. Ils s'y reſolurent tous d'une voix, & nommerent trois Députez de chaque Province pour en porter la parole à Henry Trois. Une Ambaſſade ſi ſolemnelle meritoit d'avoir un Chef conſiderable par ſa naiſſance & par ſa vertu, & l'on jetta les yeux ſur le Prince d'Epinoy, qui pour mieux témoigner combien il aimoit ſa Patrie, & deteſtoit la conduite du Marquis de Riſbourg ſon frere puîné, qui s'eſtoit rendu ſimple Officier de guerre dans l'Armée du Prince de Parme, s'eſtoit retiré en France, & y avoit épouſé une fille de la Maiſon de Bourgs-Montmorency.

Cette Ambaſſade fut extraordinairement magnifique, parce que les Etats Generaux ſe piquerent de

1580. montrer aux François que leurs affaires n'alloient pas si mal, que les Emissaires des Espagnols le publioient par toute l'Europe. Chaque Député eut son train qu'il estoit aisé de distinguer par les couleurs; & ils aborderent tous ensemble sur quatorze Vaisseaux en France, le onze de Janvier mil cinq cens quatre-vingt-cinq. On les receut par tout avec ceremonie, & le Roy les défraya; mais Sa Majesté toûjours irresoluë, lors qu'il estoit question de faire pour long-tems divorce avec ses cheres delices; les obligea de demeurer un mois entier à Senlis avant que de permettre qu'ils parussent à la Cour. L'Ambassadeur d'Espagne profita de cette occasion pour empêcher qu'ils ne fussent entendus; & remontra que tous les Souverains avoient autant d'interest les uns que les autres, de ne point appuyer les Rebelles de leurs Voisins; puis qu'en le faisant ils donneroient eux-mêmes à leurs Sujets, l'exemple de se révolter. Il joignit les menaces aux prieres; & il s'expliqua en des termes dont le sens estoit, que si l'on acceptoit les Païs Bas à quelque titre que ce fût; le Prince de Parme meneroit son Armée devant Paris. Ce qui luy seroit d'autant plus facile qu'il n'y avoit ny Rivieres ny Places capables de l'arrêter en chemin.

La Reine Mere seconda les sollicitations de l'Ambassadeur d'Espagne: & ceux qui s'en étonnerent ne sçavoient pas que cette Princesse s'estoit repentie d'avoir favorisé les deux expeditions du Duc d'Anjou en Flandres: Qu'elle avoit reconnu que les guerres Etrangeres estoient préjudiciables à son autorité, parce que Henry Trois n'auroit point de recours à elle pour les terminer: au lieu que si la Cour conteſtoit en quel-

que maniere que ce fût avec l'un des trois Partis qui s'estoient formez en France, la mediation de la Reine Mere deviendroit necessaire; & si le Roy son Fils ne la prioit pas de s'en mêler, l'un des trois Partis l'en solliciteroit infailliblement; & cela suffiroit pour l'accrediter autant que si les trois ensemble l'en eussent priée. 1580.

Le Prince d'Epinoy trouva neamoins tant d'amis à la Cour, qu'il la rendit capable de comprendre que si l'on renvoyoit les Ambassadeurs desdits Etats Generaux sans les oüir, le Roy Henry Trois donneroit atteinte à sa Souveraineté, & ne passeroit plus que pour Feudataire de la Monarchie Espagnole. On n'a pas sçû précisément quels étoient ces Amis, & l'on n'en connoist que trois. Le premier fut le celebre François de Noailles Evesque d'Ax, qui s'estoit rendu si recommandable par ses negociations. Comme il n'avoit pas moins acquis de réputation que Jean de Montluc Evesque de Valence, il avoit esté aussi malheureux que luy; puisque Montluc estoit mort sans avoir reçû aucune récompense des grands services qu'il avoit rendus; & que Noailles mourut six mois aprés, sans avoir esté mieux traité que luy: Le second fut le Mareschal Daumont qui s'estoit élevé par sa valeur, & qui faisoit profession d'une vertu beaucoup au dessus de celle des autres Courtisans. Enfin le dernier estoit Rancher, qui devoit sa fortune à la Reine Mere; & qui neamoins ne luy obeïssoit pas dans les ordres qu'elle luy donnoit, lors qu'il les jugeoit contraires à la grandeur de la Monarchie Françoise. Il fut donc arresté que les Ambassadeurs seroient oüis le quinze de Février mil cinq cens quatre-vingt cinq; & le Roy leur donna toutes les marques de joye & de faveur

1580. qu'ils pouvoient attendre. Ils le haranguerent, & il se contenta de leur répondre sur le champ en termes generaux. Il est vray qu'il leur demanda leurs propositions par écrit : & comme ils s'y estoient attendus, & qu'ils les tenoient prestes, ils les presenterent à Sa Majesté.

Celuy qui en avoit dressé le Memoire estoit un tres-habile Homme, & tres-affectionné à sa Patrie; & l'Histoire luy a fait tort de ne pas conserver son nom. * Il representoit avec autant de force que de netteté, que la France avoit déja perdu deux occasions tout-à fait favorables pour ajouter les Pays-Bas à sa Monarchie ; & que si elle en manquoit une troisiéme, elle n'en recouvreroit peut-estre jamais d'autres : Que son foible à le bien prendre estoit du costé de la Picardie & de la Champagne ; & que toutes les atteintes qu'elle avoit reçûës par ces deux Provinces, avoient esté sur le point de luy estre mortelles : Qu'il n'en falloit point d'autre preuve que celle de la honteuse Paix du Câteau-Cambresis, qu'elle avoit concluë par la seule raison que le Connestable de Montmorency avoit esté défait devant S. Quentin ; & que si le Roy Henry Second n'avoit pû se relever de cette perte, qu'en restituant toutes les Conqueſtes que ses Predecesseurs & luy avoient faites durant soixante ans, quoique son Royaume fust alors tout-à-fait florissant, & qu'il ne se trouvât divisé par aucun Parti ; le Roy Henry Trois son Fils n'auroit plus la force de se deffendre maintenant qu'il avoit sur les bras les Catholiques zelez, les Calvinistes & les Politiques, s'il enduroit que la Maison d'Austriche recouvrât les Pays-Bas, & qu'elle jettât de là ses Troupes dans la Picardie & dans la Champagne : Qu'à la

* Son Memoire est entre les Manuscrits de M. de Bethune.

verité

verité le Prince de Parme avoit fait durant treize Campagnes de grands progrez dans les Provinces Valonnes : mais qu'il reſtoit encore dans les autres quatre-vingt-dix fortes Places ſi bien pourvûës de munitions de guerre & de bouche, que pourvû qu'elles euſſent eſperance de ſecours, il n'y en avoit pas une qui ne donnât aux Eſpagnols de l'exercice pour une Campagne : Qu'il y avoit preſque autant de bons Ports où les François prendroient terre ; s'ils jugeoient à propos de ſecourir en même-tems les Etats Generaux par Mer & par terre : Que le grand nombre de Rivieres dont ils eſtoient entrecoupez rendoient leur deffenſe auſſi facile, que leur attaque difficile : Et que ſi Sa Majeſté tres-Chrêtienne s'excuſoit ſur ſon petit nombre de Vaiſſeaux, on luy en fourniroit autant qu'Elle en demanderoit, puis qu'il y en avoit plus dans la Hollande & dans la Zelande, que dans tout le reſte de l'Europe : Que ces deux Provinces eſtoient remplies de Matelots; & que leur commerce au Nord ne les laiſſoit manquer d'aucune des choſes neceſſaires à la navigation: Que ſi deux traîtres Gouverneurs avoient ramené l'Artois & le Hainaut, ſous la tirannie des Eſpagnols, le Prince de Parme n'eſtoit pas aſſez puiſſant pour retenir ny l'une ny l'autre de ces Provinces, pourvû que d'un côté la France y envoyât une mediocre Armée ; & que d'un autre elle empêchât qu'ils ne receuſſent aucunes proviſions de la Picardie, ny de la Champagne, pendant que les Hollandois & les Zelandois enleveroient toutes celles qu'on leur meneroit par ailleurs. 1580.

Les plus ſages du Conſeil d'Etat furent d'avis que l'on acceptaſt les Pays-Bas ; & ſe fonderent principalement

1580. sur ce que la France n'auroit pas plûtôt esté declarée contre l'Espagne, que les Partys des Calviniſtes & des Politiques ſe reüniroient avec la Cour, & la rendroient ainſi capable de ranger celuy des Catholiques zelez, à ſon devoir. Mais Bernardin de Mendoze qui craignoit que l'autorité de ces Miniſtres ne fuſt aſſez grande ſur l'eſprit de Henry Trois, pour le déterminer à ſuivre leur avis, preſſa tant le Duc de Guiſe & les principaux Liguez, qu'il les contraignit de menacer qu'ils ſe ſoûleveroient au moment que la France ſe ſeroit declarée contre l'Eſpagne. Le Roy avoit dû s'attendre à cela, s'il euſt raiſonné juſte ſur les faits que l'on a rapportez juſques icy. Cependant Sa Majeſté fut preſque auſſi ſurpriſe de cette demarche, que ſi Elle euſt eſté frapée d'un coup de tonnerre. Elle ſçavoit que le Duc de Guiſe eſtoit le plus fort dans Paris; & Elle apprehenda de ſorte qu'il ne l'enlevaſt le même jour qu'Elle auroit ſigné le Traité avec les Etats Generaux, qu'Elle manda le Prince d'Epinoy & les autres Deputez des Flamans. Elle leur dit la larme à l'œil, qu'Elle ne pouvoit dans la preſente conjoncture, ny accepter leurs offres, ny leur envoyer du ſecours : Mais qu'auſſi-tôt qu'Elle auroit appaiſé le mouvement des Catholiques zelez, Elle ne les abandonneroit pas : & Elle finit ſa réponſe en les exhortant à mourir plûtôt les armes à la main, que de retourner dans leur precedent eſclavage.

ARGUMENT
DU
HUITIE'ME LIVRE.

LA mort du Duc d'Anjou fait changer de conduite aux Eſpagnols, à la Reine Mere, & au Duc de Guiſe, qui les trompe aprés s'étre joüé de la credulité du Cardinal de Bourbon. Mais le Roy découvre ſes intrigues, & le Conſeil d'Etat convaint Sa Majeſté que le meilleur moyen de les rendre inutiles, eſt de perſuader au Roy de Navarre de retourner à la Communion des Catholiques. On luy envoye le Duc d'Epernon, qui n'oublie rien de ce qui ſervoit pour le diſpoſer à quitter le Calviniſme, & à faire un voyage à la Cour de France. Mais ce Duc n'obtient ny l'un ny l'autre, & s'en retourne ſi mécontent, qu'il demeura toûjours depuis ſon ennemy declaré ou ſecret. Pleſſis-Mornay donne au Public la Negociation dont on vient de parler, & la Ligue en profite, puiſqu'elle acheve de décrediter Henry Trois, en l'accuſant d'avoir commis trois pechez irremiſſibles, en ce qu'il avoit pris la protection de Geneve, accepté de la Reine d'Angleterre l'Ordre de la Jarretiere, & demandé d'étre reçû dans la Ligue Proteſtante de Magdebourg. La Ligue recherche le Pape Sixte Cinquiéme de la confirmer, & les Miniſtres d'Eſpagne l'en preſſent: mais Sa Sainteté s'en excuſe & prévoit qu'un des plus grands intereſts de la Cour de Rome, eſt d'empé-

cher que l'une des deux Couronnes de France & d'Eſpagne n'accable l'autre. Les Proteſtans d'Allemagne offrent une Armée de trente-mil hommes à Henry Trois, pourvû qu'il faſſe avec eux une Ligue offenſive & deffenſive, mais ſon Conſeil l'en diſſuade. Le Duc de Ioyeuſe obtient une Armée, pour depoſſeder le Duc de Montmorency, mais la marche en eſt ſuſpenduë par les remontrances du Roy de Navarre, & par la crainte d'une nouvelle rupture avec les Calviniſtes. Châtillon & Clervant reüſſiſſent dans la reconciliation de ces deux Ducs. Les Calviniſtes obtiennent preſque par force la permiſſion de s'aſſembler à Montauban, & declarent à Bellievre, qui leur demande la reſtitution des Places de ſûreté, qu'ils aiment mieux ſoûtenir une dixiéme Guerre Civile que de les rendre. Trois des Conſeillers d'Etat propoſent de les prendre au mot, mais le Roy aime mieux leur laiſſer encore les Places pour deux ans. On établit une Chambre Royale pour faire rendre compte aux Partiſans : & Elle n'aboutit qu'à les obliger de partager leur gain avec les Favoris pour ſe les rendre favorables : ce qui augmente la Ligue de ſorte que le Roy veut faire arreſter le Duc de Guiſe : mais ce Duc en eſt informé & ſe retire dans ſon Gouvernement de Champagne, où il conclut avec les Eſpagnols un ſecond Traité dont on met icy les principaux Articles. Il reçoit aſſez d'argent pour acheter tous les François qui voulurent bien ſe vendre, & pour en lever vingt-ſept mil, outre les ſept mil Suiſſes Catholiques, que Fifer luy mene. On publie une Declaration au nom du Cardinal de Bourbon : mais elle eſt defectueuſe en ce qu'elle ne parle point de la Religion, & qu'elle mal-traite trop les Favoris. On la reforme, & le Duc de Guiſe qui s'étoit ſaiſi de Verdun

& de Toul, échüe devant Metz. Sa temerité reüſſit devant Mezieres, & ſon Party s'empare des principales Villes du Royaume, excepté celles de Marſeille & de Bordeaux qui luy échapent contre toute apparence. Le Maréchal de Matignon ſignale ſa prudence & ſon courage, dans la ſeconde de ces Places, & le Duc de Nevers aprés avoir quitté la Ligue, en découvre le foible par un curieux manifeſte. La Ville de Lyon ſe déclare pour la Ligue & raſe ſa Citadelle. Le Roy remporte divers avantages par ſes Lieutenans contre le Duc de Guiſe, & ſe trouve malheureux dans ſes propres entrepriſes. Le Duc d'Epernon perſuade au Roy de lever quarante-cinq Gentilshommes pour être ſes Gardes; & la Reine Mere, pour le faire diſgracier ſe charge de negocier la Paix avec le Duc de Guiſe. Elle le va trouver à Epernay, & peu s'en faut que Rubempré ne détache de la Ligue le Cardinal de Bourbon. Le Roy de Navarre ſollicite en vain les Proteſtans d'Allemagne de le ſecourir: & la Reine d'Angleterre luy prête deux cens mille écus. Elle leve de plus une Flotte pour le garantir des inſultes des Eſpagnols. Le Roy de Navarre appelle en duel le Duc de Guiſe qui le refuſe; & pourquoy. La Ligue met ſur pied trente-quatre mil hommes, & le Roy incapable de luy reſiſter envoye ſa Mere au Duc de Guiſe, qu'elle arrête à Epernay, & luy fait perdre à Nemours l'occaſion de ſe faire Roy de France, qui ne luy auroit coûté que quatre ou cinq jours de marche. Le Roy de Navarre, que la Cour venoit d'abandonner à la Ligue, l'empêche de perir, en ſe reconciliant avec le Prince de Condé, & en concluant une Ligue offenſive & deffenſive avec les Politiques. Henry Trois luy envoye une Ambaſſade qui ne reüſſit point; & Leſdiguieres le plus expoſé aux inſultes de la

Ligue, ſurprend ſur les Catholiques aſſez de Places pour ſe mettre à couvert. Le Prince de Condé aſſiege Broüage & l'avoit reduit à l'extremité, quand une fauſſe eſperance de ſurprendre Angers le tire de ſes Lignes, pour aller devant cette Ville, d'où il eſt contraint de ſe ſauver en diſſipant ſon Armée, & de ſe refugier en Angleterre.

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE HUITIE'ME.

Où l'on voit la Declaration de la Ligue, la faute irreparable du Duc de Guiſe à Nemours, & ce qui eſt arrivé de plus ſingulier en France, durant la meilleure partie de mil cinq cens quatre-vingt-cinq.

LES Etats Generaux furent ſi troublez du refus de Henry Trois, que les Villes de Bruxelles & de Malines qui contribuoient le plus à leur ſubſiſtance, ſe rendirent aux Eſpagnols ſans y eſtre forcées. Et pour dernier malheur les Aſſiegez dans Anvers aprés avoir manqué de rompre l'eſtacade qui leur oſtoit la communication avec les Hollandois par la Riviere de l'Eſcaut, ſe rendirent 1581.

1581. au Prince de Parme. Les Etats ne laiſſerent pas neamoins de faire un dernier effort en Angleterre pour engager la Reine Elizabeth à les recevoir en qualité de Sujets. Mais cette Princeſſe qui ſçavoit que les Eſpagnols preparoient depuis cinq ans avec le plus de ſecret qu'il leur eſtoit poſſible une ſuperbe Flotte ; & qui la croyoit deſtinée à conquerir l'Irlande ; ne jugea pas à propos de s'expoſer à perdre une de ſes Couronnes, en acceptant la Souveraineté des Pays-Bas : Elle la refuſa d'une maniere ſi déciſive, que les Etats ſe réduiſirent à la prier de les prendre ſous ſa protection. Elle eut bien de la peine à leur accorder cette grace : & Elle ne le fit, que parce qu'elle prévit, que ſi les Eſpagnols recouvroient tout-à-fait les Pays-Bas, ils les détrôneroient avec d'autant plus de facilité, qu'ils entreroient d'un coſté dans l'Irlande, en même-temps que le Duc de Guiſe à la teſte des Catholiques zelez, attaqueroit l'Angleterre, ſous pretexte de tirer la Reine Marie-Stuart ſa couſine germaine de la priſon où elle languiſſoit il y avoit déja dix-ſept ans. Les principales conditions de ce Traité, par lequel Sa Majeſté Angloiſe devint Protectrice des Etats, furent qu'elle leur fourniroit ſix mil Soldats & leur prêteroit de l'argent à proportion de leur beſoin : Et que pour la ſûreté de ces Troupes & de cet argent, les Etats luy donneroient en dépôt les Villes de Fleſſingue, de la Brille & de Ramecheins.

Les Eſpagnols neamoins ne tirerent pas de la mort du Prince d'Orange le principal fruit qu'ils eſperoient, qui conſiſtoit dans la réünion des Provinces Maritimes des Pays-Bas au Walones. Ce Prince quoique

mort

mort à l'âge de cinquante-un an avoit successivement épousé quatre femmes : La premiere estoit heritiere de la Maison de Bure-Croy : La seconde estoit fille unique de Maurice Electeur de Saxe : La troisiéme estoit fille aînée du Duc de Montpensier : Et la derniere estoit fille de l'Amiral de Chastillon, & Veuve du Seigneur de Teligny. Il avoit laissé de ces femmes, neuf filles qui ne servent de rien à l'éclaircissement de cette Histoire, & trois garçons. L'aisné qui s'appelloit Philippe-Guillaume, estoit fils de la premiere femme, & son Pere n'avoit que dix-neuf ans plus que luy : Il l'avoit mis en pension dans le principal College d'Anvers, lorsque les Pays-Bas s'estoient révoltez ; & les Espagnols n'ayant pû se saisir de sa personne, avoient arrêté son fils quoiqu'il n'eust encore que douze ans. Ils l'avoient envoyé prisonnier en Espagne ; & Jacques de la Pise Historien des quatre Maisons d'Orange * ajoute que pour empêcher qu'il ne laissât de posterité, ils luy avoient fait avaler une espece de poison, qui l'avoit rendu impuissant sans donner atteintes aux autres parties de son corps. 1581.

* Dans la vie Guillaume Neuf.

Le second fils du Prince d'Orange estoit Maurice, fils de la seconde femme ; & le troisiéme fils de la quatriéme femme s'appelloit Frederic-Henry. Maurice n'avoit pas encore dix-sept ans, & Frederic n'avoit que quatre mois, quand leur pere fut assassiné. Ils s'estoient trouvez par bonheur pour eux dans la Ville de Delf en Hollande ; & l'on ne doute pas que les Espagnols ne les eussent arrêtez aussi-bien que leur frere aisné, s'ils en eussent eu les moyens. Mais ils se consolerent de les avoir manquez, sur deux raisons qui se

1581. trouverent pourtant fauſſes dans l'évenement. L'une que Frederic-Henry n'eſtoit pas legitime, puiſque quand il nâquit, la ſeconde femme du Prince d'Orange vivoit encore, & que le divorce qui avoit eſté fait d'elle & de luy ne pouvoit eſtre valable: L'autre que Maurice eſtoit trop jeune pour ſe charger du poids des affaires. Il arriva neamoins qu'il ne ſe contenta pas de ſe meſler du Gouvernement; mais qu'il y acquit plus de réputation que ſon Pere, parce qu'il fut plus heureux ſans comparaiſon que luy; outre que la vie libertine qu'il aimoit à mener, l'empeſchant de ſonger au mariage, il prit autant de ſoin de l'éducation du jeune Frederic ſon frere, que s'il euſt eſté ſon fils. Le Prince d'Orange luy avoit donné par Teſtament pour Tuteur le Comte de Holac, qui n'exerça pas long-tems cette fonction ſans ſe broüiller avec Liceſtre. Leur differend alla ſi loin, que ſi la Reine d'Angleterre n'euſt promptement rappellé le meſme Liceſtre, le Prince de Parme ſe ſeroit emparé ſans coup ferir des Provinces de Holande & de Zelande. Mais cette judicieuſe Princeſſe aima mieux y perdre l'autorité qu'elle avoit, que de permettre aux Eſpagnols de les recouvrer. Elle obligea ſes Agens & ſes Troupes, à reconnoiſtre Maurice pour Amiral & pour Lieutenant General des Pays que l'on vient de nommer; & elle l'aſſiſta ſi puiſſamment, que non-ſeulement les Etats Generaux ne perdirent plus de Places, mais encore ils recouvrerent les plus importantes de celles que le Prince de Parme leur avoit enlevées: A quoy ne contribuerent pas peu * les ſommes immenſes que le Conſeil de Madrid avoit deſtinées pour la guerre de Flandres;

* Dans la negociation de Bulzenval en Hollande.

& qu'il aima mieux par un aveuglement irréparable envoyer au Duc de Guise. 1581.

Pendant que ce Prince avoit vû le Duc d'Anjou en santé, & dans le dessein de se marier, il n'avoit point pensé à la Monarchie Françoise, parce qu'il n'en avoit eu ny cause ny pretexte. Les Catholiques zelez dont il estoit Chef, n'avoient point apprehendé que le Roy de Navarre devint leur Maistre. La Reine Mere avoit esté suffisamment employée à appaiser les querelles survenuës entre ses deux fils, & n'avoit point travaillé à se rendre plus necessaire qu'elle ne l'estoit. Il n'y avoit personne en France qui ne fût prévenu de l'opinion que le Roy Henry Trois n'auroit point d'Enfans, soit que ses Medecins n'eussent point assez caché la Gonorée formée dont il estoit malade, ou que l'on crust que la mesme incommodité qui luy avoit fait tomber les cheveux, luy avoit ôté le moyen d'estre Pere. Mais aprés la mort du Duc d'Anjou, le Duc de Guise se vit en état de profiter du pretexte qu'il cherchoit pour se rendre le Maistre des affaires publiques. Le Roy de Navarre pensa serieusement à se maintenir dans le droit de Successeur présomptif à la Couronne: Et la Reine Mere qui haïssoit irreconciliablement le Roy de Navarre, s'appliqua toute entiere à le traverser. On remarqua mesme que les trois personnes que l'on vient de nommer, ne se mirent plus en peine de déguiser leurs veritables sentimens, & qu'elles se comporterent de mesme que si la Couronne eust en effet esté vacante.

Le Duc de Guise voulut attirer à luy l'administration de l'Etat, sous couleur qu'il n'étoit pas possible d'y con-

1581. ſerver l'ancienne Religion par une autre voye. La Reine Mere ſe joignit à luy par des motifs qu'il n'a pas eſté juſqu'à preſent aiſé de démêler, à moins que de ſuppoſer que la peur de demeurer oiſive, & l'envie qu'elle portoit aux Favoris, l'obligerent à ſuivre la même conduite qu'elle avoit obſervée ſous le Regne de François Second ſon fils aîné. Ce n'eſt pas que ſon intention fuſt de favoriſer le Duc de Guiſe; mais elle pretendoit ſeulement ſe ſervir du Party des Catholiques zelez, pour élever ſur le Trône le fils de Claude de France Ducheſſe de Lorraine ſa fille, au prejudice de la Loy Salique, pour laquelle l'Abbé de Brantôme dit * luy avoir ouï témoigner une êxtrême averſion. Elle ne s'en étoit auparavant que trop expliquée, en faiſant venir à la Cour de Henry Trois, ce jeune Prince, que l'on nommoit le Marquis du Pont-à-Mouſſon; & en voulant qu'on le traitaſt de Prince de France, & la Princeſſe Chriſtine ſa ſœur, de Fille de France. Elle avoit plus d'une fois ſondé l'eſprit du Roy, pour découvrir s'il ſeroit d'humeur à ſouffrir que l'on donnaſt atteinte à ſa ſucceſſion; & Elle s'expliqua plus nettement à luy ſur cette matiere, aprés la mort du Duc d'Anjou. Elle s'ingera de luy perſuader qu'il n'y avoit plus de parenté au-delà du ſixiéme degré, & qu'il falloit avoir des inclinations naturelles de reſte, pour les étendre plus loin. Elle n'avoit diſſimulé ſon averſion pour les Princes du Sang, que juſques à ce qu'Elle avoit eſté Regente ſous le Regne de Henry Trois: Mais alors Elle l'avoit témoignée par des actions trop emportées & par des paroles trop aigres, pour ne pas marquer ce qui ſe paſſoit dans le fonds de ſon ame;

* Dans l'éloge de la Reine Marguerite.

& ç'avoit eſté là la ſeule ou du moins la plus importante faute, que les Politiques avoient obſervée dans ſa conduite. 1580.

Les Princes du Sang n'avoient pas à la verité pour Elle la meſme antipatie qu'Elle reſſentoit pour eux; Mais ils ne laiſſoient pas de ſe défier plus d'Elle que de tous leurs autres ennemis enſemble; & leurs raiſons eſtoient que ſon eſprit eſtoit trop dangereux, qu'Elle avoit de tout tems conjuré leur perte, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'Elle changeât de ſentiment. Le Duc de Guiſe de qui le caractere eſtoit d'étudier à fonds les inclinations des perſonnes dont il avoit beſoin, n'ignoroit pas que le deſſein de la Reine Mere eſtoit de ſe ſervir ſeulement de luy, pour élever ſur le Trône de France, le Marquis du Pont; & que quand Elle auroit ruiné le Roy de Navarre par l'aſſiſtance des Catholiques zelez, Elle ruineroit à leur tour les Catholiques zelez, en excitant les autres Partis contr'eux. Mais il avoit jugé que s'il témoignoit à la Reine Mere qu'il euſt de la défiance pour Elle, il l'engageroit à ſe jetter du côté de ſes ennemis: Et d'ailleurs il eſperoit qu'avant qu'il euſt ſupplanté le Roy de Navarre, il ſe ſeroit acquis tant d'autorité dans le Royaume, que quand cette Princeſſe eſſayeroit de la luy ravir, il n'en ſeroit plus tems. Ainſi non-ſeulement, il ne l'irrita pas; mais il la flata le plus qu'il luy fut poſſible, ſur la préſuppoſition que tant qu'Elle paroîtroit vivre en bonne intelligence avec luy, Elle luy ſerviroit s'il eſtoit heureux, pour diſpoſer la Cour à le ſatisfaire; & s'il eſtoit malheureux, à prévenir les plus dangereux effets de la colere du Roy; comme ſi la

1581. Reine Mere & le Duc de Guise eussent pris plaisir à donner un exemple, que les Politiques les plus rafinez sont plus aisément trompez que les mediocres esprits, lors qu'ils s'appliquent si fort à tromper, qu'il ne leur reste point assez de penetration pour découvrir qu'on les trompe.

Le Duc de Guise ne s'expliquoit pas toujours nettement; & l'on a remarqué de luy qu'il ne tenoit jamais le mesme langage à ceux qu'il entretenoit en particulier. Il s'estoit alors propolé deux regles pour la conduite qu'il observoit inviolablement à leur égard; l'une de ne leur parler jamais le premier de leurs interests; & l'autre de n'y mêler les siens, que lorsqu'ils y étoient conformes. Il protestoit au Cardinal de Bourbon, qu'il étoit prest avec tous ses amis de répandre jusqu'à la derniere goutte de leur sang, pour luy assurer la Couronne aprés la mort de Henry Trois; & il luy proposoit d'épouser Catherine de Lorraine sa sœur, veuve du Duc de Montpensier, qu'il avoit engagée à donner par ses artifices, de l'amour à ce vieux Prelat.

Dans les Conferences secrettes que la Reine Mere avoit avec luy, au moins une fois chaque semaine, il traitoit d'extravagant le Cardinal de Bourbon; il se mocquoit du desir qu'il luy avoit inspiré de succeder à la Couronne; & il promettoit de n'avoir de liaison avec luy, que jusqu'à ce que le Roy de Navarre auroit esté supplanté; & qu'immediatement aprés cela le Party des Catholiques zelez éleveroit le Marquis du Pont sur le Trône. Le Duc de Guise joüoit un troisiéme personnage tout-à-fait different des deux

premiers dont on vient de parler, lors qu'il negocioit avec Bernardin de Mendoſe Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne à la Cour de Henry Trois : Car il conjuroit ce Miniſtre de croire qu'il abuſoit également de la credulité de la Reine Mere & du Cardinal de Bourbon ; & qu'aprés que l'on auroit ôté la Loy Salique, les bons Catholiques & les bons François auroient recours au droit naturel, commun à toutes les Nations civiliſées : Que les plus proches parens du Roy Henry Trois éſtoient les Infantes, Iſabelle & Catherine, filles de ſa ſœur aînée, que Philippe Second avoit épouſée en troiſiéme Nôces ; & que par conſequent Iſabelle luy devoit ſucceder. Il ajoutoit à cela dans la ſeule veuë de le rendre plus vray-ſemblable, qu'il n'y avoit que le Roy Catholique qui fuſt capable d'appaiſer les troubles, que la diverſité des Religions & des Partis avoit excitez dans la France ; & que le Roy de Navarre, le Cardinal de Bourbon & le Marquis du Pont, contribueroient plûtôt à les augmenter : Que la Maiſon de Guiſe n'avoit point encore eſté récompenſée des ſervices qu'elle avoit rendus, en empêchant le Calviniſme de dominer en France : Que les trois Princes qu'il venoit de nommer, ne la rendroient pas plus puiſſante ; & que le ſeul Philippe Second avoit des Etats à luy donner. 1581.

Le Roy apprit ces particularitez avec beaucoup de chagrin ; & comme il avoit aſſez d'eſprit pour prévoir que la triple-conduite du Duc de Guiſe, alloit à ravir à Sa Majeſté le peu d'authorité qui luy reſtoit ; il prévit encore que l'unique moyen de la rendre inutile, eſtoit de ramener le Roy de Navarre à la com-

1580. munion de l'Egliſe ; parceque ſi ce Prince y retournoit de bonne foy, les Catholiques zelez n'auroient plus de pretextes ſuffiſans pour former un troiſiéme parti ; & par conſequent ceux qui le compoſoient ſe diviſeroient immediatement aprés, & paſſeroient du coſté de la Cour, ou du coſté des Politiques, ſelon que leurs inclinations où leurs intereſts les y porteroient. On avoit remarqué que le Roy de Navarre n'étoit pas fort attaché au Calviniſme ; & il en avoit donné une évidente preuve, lors qu'à la premiere ſollicitation que le Roy Charles Neuf luy en avoit faite, il eſtoit redevenu Catholique. Il eſt vray que ç'avoit eſté dans le temps du maſſacre de la Saint Barthelemy ; & que par conſequent le Roy de Navarre, qui avoit veu égorger dans ſa Chambre quelques-uns de ſes Favoris & de ſes domeſtiques, s'étoit imaginé qu'il s'agiſſoit de ſauver ſa vie. Mais on croyoit que la conſideration de la Couronne de France ne ſeroit pas moins puiſſante que l'avoit été celle-là ; & que s'il avoit quitté le Calviniſme pour ſauver ſa perſonne, il y renonceroit encore pour s'aſſeurer d'eſtre un jour Roy de France. Il n'étoit plus queſtion que de trouver un homme capable de luy repreſenter ce dernier motif dans toute ſon eſtenduë ; & l'on choiſit le Duc d'Eſpernon pour deux raiſons. La premiere qu'il eſtoit gaſcon, & que le Roy de Navarre qui ſe piquoit de l'eſtre auſſi, prendroit plus de confiance en ce Duc qu'en aucun autre. La ſeconde qu'on le tenoit pour homme de parole, auſſi bien quand il s'agiſſoit de reconnoître les bienfaits, que de venger les injures ; & que comme il avoit le plus de credit auprés du Roy Henry Trois, il l'obligeroit

bligeroit d'executer de bonne foy toutes les choſes dont il ſeroit convenu de ſa part avec le Roy de Navarre. 1581.

Le Duc d'Epernon ſe chargea volontiers de cette Commiſſion : & de fait il y trouvoit ſon compte en plus d'une maniere. Il aſpiroit au Gouvernement de Guyenne, & il ſe promettoit de diſpoſer le Roy de Navarre à l'en pourvoir auſſi-tôt qu'il auroit ſuccedé à Henry Trois. Il s'étoit de plus attiré la haine des Catholiques zelez, & des Politiques tout enſemble ; & par conſequent il avoit beſoin d'un azile aſſuré contr'eux en cas de diſgrace. Il ne le pouvoit trouver qu'auprés de la perſonne du Roy de Navarre ; & il faiſoit conſiſter le capital de ſa politique, à ménager l'amitié de ce Prince à tout évenement ; mais comme il n'eſtoit pas moins diſcret qu'attentif à ſes intereſts, il aprehenda que ſi l'on venoit à ſçavoir la veritable cauſe de ſon voyage en Guyenne, les autres Courtiſans ne luy en portaſſent d'autant plus d'envie qu'ils étoient perſuadez qu'il n'y avoit que les Princes du Sang qui fuſſent capables d'une ſi belle commiſſion.

Il feignit donc d'aller voir ſa mere qui le ſouhaitoit avec impatience ; parce qu'il n'avoit point eſté auprés d'elle depuis qu'il ſe trouvoit dans la haute faveur. Il prit même le contrepied de ce que le Duc de Joyeuſe avoit fait dans ſon voyage d'Italie ; puis qu'au lieu d'un ſuperbe équipage, & d'une prodigieuſe dépenſe, il ne prit avec luy que des gens de main, & il n'alla en Guyenne qu'à cheval.

Le Roy de Navarre n'en fut pas plûtôt informé, qu'il reſolut de le gagner par les honneurs extraordi-

1581. naires dont il le combleroit : Il écrivit à toute la Nobleſſe de ſes Terres de Foix, d'Armagnac, d'Albret, de Bigorre, & de Cominges, d'aller au devant de luy ; il y courut pour ainſi dire luy-même, accompagné de cinq ou ſix Cavaliers ſeulement juſqu'à Saverdun, dans la ſeule veuë de luy témoigner une entiere confiance. Il le receut le lendemain dans Pamiers, Ville capitale du Comté de Foix, ou pour mieux dire il l'attendit ſur un baſtion de cette Place. Il luy donna audiance dans ſon cabinet en preſence de trois perſonnes ſeulement, qui eſtoient le Juriſconſulte Ferrier, le Seigneur de Roquelaure, & le Miniſtre Marmet. Ferrier avoit autrefois eſté Catholique, & la Cour en avoit eſté ſi perſuadée, qu'elle l'avoit envoyé de ſa part au Concile de Trente ; mais c'eſtoit alors un malheur preſque inévitable à la pluſpart des Sçavans, ſur tout à ceux qui s'eſtoient principalement addonnez comme Ferrier à l'étude des belles Lettres, de pancher vers le Calviniſme ; parceque ſi d'un coſté ils avoient aſſez de lumiere pour découvrir les abus qui s'étoient gliſſez entre les Catholiques, ils n'en avoient point aſſez d'un autre coſté pour prevoir que le moyen de corriger ces abus, n'étoit pas de ſe ſeparer de la communion de l'ancienne Egliſe.

Et de fait Ferrier ne fut pas plutoſt revenu des Ambaſſades qu'il avoit exercées durant plus de vingt ans, qu'il eut des conferences avec les plus habiles Miniſtres de la nouvelle Secte ; & que le ſuccez leur en fut ſi avantageux, qu'il renonça publiquement à la foy Catholique à l'âge de ſoixante ſeize ans.

Les Relations du temps portent qu'il y fut encore

excité par deux conſiderations. L'une qu'il n'avoit tiré de la Cour aucune recompenſe de ſes longs & importans ſervices. L'autre que Pleſſis-Mornay trouvant le Roy de Navarre irrité contre Gratius ſon Chancelier, luy perſuada de s'en défaire, & de luy donner pour Succeſſeur Ferrier, ſuppoſé qu'il voulût bien devenir Calviniſte.. 1581.

Roquelaure eſtoit Catholique ; & on luy doit ce témoignage, qu'il eſtoit demeuré ferme dans l'ancienne Religion, quoique ſes meilleurs amis fuſſent dans la Nouvelle : mais il avoit eſté ſi peu inſtruit dans ſa jeuneſſe de ce qu'il falloit croire, & il s'étoit mis luy-méme ſi peu en peine de s'en informer lorſqu'il s'étoit veu dans un âge plus avancé, qu'il ne faiſoit point de ſcrupule de croire qu'un homme ſans violer la probité pouvoit accommoder ſa croyance à ſes intereſts. Enfin le Miniſtre Marmet eſtoit Calviniſte de bonne foy, & tenoit le Calviniſme pour la meilleure de toutes les Religions : Il eſtoit prevenu de l'opinion que ſa Secte eſtoit neceſſaire au ſalut, & que l'on ne laiſſoit pas de ſe damner quand on l'abandonnoit ; quelques fortes que fuſſent les raiſons que l'on en euſt euës. Le Duc d'Epernon parla au Roy de Navarre avec autant de vigueur que de reſpect : Il luy remontra qu'il eſtoit temps qu'il fît de ſerieuſes reflexions ſur le party qu'il avoit à prendre ; & qu'il s'agiſſoit à ſon égard de ſe rendre le plus heureux ou le plus malheureux de tous les hommes : que s'il quittoit le Calviniſme ; & qu'il revint à la Cour prendre la place de ſucceſſeur preſomptif à la Couronne, il ruineroit par cette ſeule démarche le parti des Catholiques

1581. zelez ; il obligeroit celuy des Politiques à traiter avec luy aux conditions qu'il luy plairoit ; & il contraindroit les Calviniſtes d'approuver ſon changement bien loin qu'ils s'en plaigniſſent : que s'il perſiſtoit au contraire dans la nouvelle Secte, il reduiroit le Roy Henry Trois à s'accommoder avec les Catholiques zelez pour le perdre : & qu'en ce cas les Calviniſtes de France trop foibles pour le deffendre, ſeroient contraints de l'abandonner afin de ſauver leurs biens, leurs femmes, leurs enfans, & leurs propres vies : qu'il ne ſe trouveroit alors aucun Souverain, qui osât luy donner retraite ; parce qu'on ne le jugeroit pas aſſez important pour rompre à ſa conſideration avec la Maiſon d'Autriche ; & qu'ainſi s'il ne ſe livroit luy-même entre les mains de ſes plus grands ennemis, il ne pourroit éviter que des traîtres ou des gens trop intereſſez ne le leur livraſſent : qu'au reſte il ne devoit point apprehender de perdre ſa reputation, ny d'eſtre accuſé d'inconſtance en redevenant Catholique ; puiſque ſa conduite paſſée avoit aſſez diſpoſé les perſonnes ſages, à ne pas trouver étrange qu'il changeât de Religion : qu'il avoit toûjours eſté doux & moderé ; & que quoiqu'il eût le plus grand des intereſts à paſſer pour Calviniſte fervent, il avoit toûjours témoigné aſſez d'humanité pour les Catholiques, & de reſpect pour les Eccleſiaſtiques de leur Communion : que l'on ſe ſouvenoit encore de ce qu'il avoit declaré au Duc de Montpenſier que les Etats de Blois luy avoient envoyé, qu'il n'étoit pas ſi attaché au Calviniſme, qu'il ne fût preſt d'y renoncer au moment

qu'on luy montreroit qu'il contenoit des erreurs incompatibles avec le ſalut ; & qu'enfin il s'étoit rendu ſuſpect aux Calviniſtes à la journée de Saint Barthelemy par ſa conduite tout-à fait oppoſée à celle du Prince de Condé ſon couſin germain : Car il s'étoit contenté pour aller à la Meſſe, du ſimple commandement que le Roy Charles Neuf luy en avoit fait ; au lieu qu'il avoit fallu que Sa Majeſté tirât le Poignard qu'elle avoit au coſté, & l'approchât du ſein du Prince de Condé pour le contraindre d'abjurer le Calviniſme dans l'Egliſe de Saint Germain de Lauxerrois. 1581.

Les raiſonnemens du Duc d'Epernon exciterent une conteſtation entre deux des trois Conſeillers d'Etat du Roy de Navarre qui ſe trouvoient preſens. Roquelaure eſſaya de luy prouver qu'une Confeſſion de foy formée à Geneve en mil cinq cens cinquante-huit, c'eſt-à-dire, il y avoit vingt-ſept ans ſeulement, comme étoit celle des Egliſes reformées de France, ne devoit point entrer en comparaiſon avec la plus belle Couronne du monde ; & Marmet au contraire menaça le Roy de Navarre de toutes les peines de l'Enfer s'il changeoit encore une fois de Religion quelque neceſſité qu'il euſt de le faire : Le Roy de Navarre qui auroit eſté bien aiſe de trouver un milieu entre ces deux terribles extremitez, conjura Ferrier de luy dire ſincerement ſon avis, & Ferrier répondit qu'il ne croyoit pas que le Roy de Navare pût ſe diſpenſer d'aller à la Cour de France, & d'y demeurer quelque temps, quand ce ne ſeroit que pour lever les ombrages que ſon refus y cauſeroit infailli-

1581. blement, & pour contredire les faux bruits qui couroient de sa mauvaise intelligence avec Sa Majesté tres Chrêtienne: mais qu'un trop long sejour luy attireroit la jalousie des Calvinistes. Ferrier ajoûta que pour la conversion du Roy de Navarre elle n'étoit necessaire, ny pour establir l'union entre le Roy de France & luy, ny pour entretenir la Paix, ny pour acquerir au Roy de Navarre l'affection des François; & qu'au contraire le premier avis certain que les Calvinistes en recevroient, suffiroit pour les obliger à ne plus le reconnoître pour leur Chef, & à choisir en sa place le Prince de Condé: qu'aprés cette deposition le Roy de Navarre deviendroit également mépriſable à la Cour de France, aux Catholiques zelez, & aux Politiques; & que bien loin qu'il se trouvât en posture de poursuivre les armes à la main son droit sur la Couronne de France; il ne luy seroit possible de lever ny d'entretenir autant de Troupes qu'il luy en faudroit pour conserver sa Souveraineté de Bearn, & le peu qui luy restoit de la Navarre.

Mais la conjoncture dont il estoit question n'étoit point encore venuë, & n'arriva que huit ans aprés. Le Roy de Navarre ne pût se resoudre, ny à changer de Religion, ny à faire un voyage à la Cour de France: & le Duc d'Epernon ne fut satisfait sur aucune des propositions qu'il avoit avancées. On essaya de faire que les honneurs & la bonne chere suppleassent à ce deffaut: Mais il est plus difficile sans comparaison, de satisfaire les personnes que la fortune a élevez au dessus de leurs esperances, que les personnes qui sont nez dans les premiers rangs. Le Duc

d'Epernon fut assez prudent pour ne rien témoigner de son juste dépit ; mais il commença desiors à concevoir pour le Roy de Navarre une aversion, qui fut aussi longue que la vie de ce Prince. 1581.

Il y avoit lieu de supposer que la negociation que l'on vient d'abreger demeureroit secrete ; parceque la Cour de France & le Roy de Navarre avoient un égal interest de la supprimer ; mais le parti des Calvinistes tenoit plus de la Democratie que d'aucun autre Gouvernement ; & les Politiques ont observé de tout temps, que les Republiques estoient plus sujettes à reveler leurs secrets que les Monarchies. Le Roy de Navarre qui se seroit mis mal avec les Deputez des Eglises Pretenduës Reformées, s'il ne leur eût rien dit de ce qui s'étoit passé entre luy & le Duc d'Epernon, leur en découvrit quelques particularitez ; & ces Deputez presupposerent aussi-tôt que s'ils ne les exposoient les premiers à la connoissance publique, les Catholiques le feroient d'une maniere si avantageuse pour eux, que plusieurs de la nouvelle Religion y renonceroient.

Plessis-Mornay de qui la prévoyance s'étendoit plus loin que celle des autres Conseillers d'Etat Calvinistes, crût qu'il y alloit de l'interest particulier de ce Prince, que les Calvinistes publiassent les premiers la negociation du Duc d'Epernon. Car il sçavoit que le Prince de Condé s'étoit acquis beaucoup de credit parmy les Calvinistes, non seulement par sa conduite à la journée de Saint Barthelemy ; mais encore par le voyage qu'il avoit fait en Allemagne, &

1581. par les puiſſans ſecours qu'il leur en avoit menez. Il prévoyoit là-deſſus, que s'il leur paroiſſoit par une relation dreſſée à la Catholique, que le Roy de Navarre eût mis en queſtion s'il abandonneroit ou non la nouvelle Secte ; cela ſuffiroit pour achever de le détruire dans leur eſtime ; & comme les plus emportez de leur Parti y avoient plus d'autorité ſans comparaiſon que les plus ſages, il eſtoit à craindre qu'ils ne dépoſaſſent le même Roy pour mettre en ſa place le Prince de Condé. Cette conſideration parut ſi preſſante à Pleſſis-Mornay, qu'il mit la main à la plume, & compoſa le Traité que l'on a de luy ſur ce qui s'étoit paſſé dans les diverſes entreveuës du Roy de Navarre avec le Duc d'Epernon.

Mais comme on le tenoit déja pour le meilleur Auteur en François qu'il y eût entre les Calviniſtes ; & qu'il luy importoit ſouverainement de ſe maintenir dans cette reputation ; au lieu de traiter ſa matiere en Politique, il affecta de faire une piece d'Eloquence ; il y réüſſit à la verité pour ce qui regardoit le ſtile ; mais il en demeura là, & il ne ſatisfit ny ceux de ſon Parti en general, ny le Roy de Navarre en particulier. Car d'un coſté ceux qui lûrent l'ouvrage de Pleſſis-Mornay furent tellement irritez contre le Roy de Navarre, qu'ils luy euſſent oſté le commandement de leurs armées à la premiere occaſion qui s'en fût offerte, ſi la mort du Prince de Condé n'eût prevenu leur intention ; & d'un autre côté les Catholiques zelez tirerent du même ouvrage toutes les preuves dont ils avoient beſoin pour noircir la reputation des Rois de France & de Navarre.

Ils

Ils interpreterent en la plus mauvaiſe part la negociation du Duc d'Epernon, & ils prétendirent qu'il eſtoit allé à Pamiers pour confirmer dans ſon Hereſie le Roy de Navarre, & non pas pour le convertir: Que le Duc d'Epernon avoit eû dans ſes conferences avec luy tout le ſuccez qu'il s'en eſtoit promis; puis qu'il ne l'avoit preſſé que de conſentir que le Roy Henry Trois luy applaniſt un chemin de parvenir à la Couronne, en opprimant les Princes Catholiques qui reſtoient ſeuls capables de le traverſer; & qu'aprés que les Calviniſtes auroient la force en main, ils renverſeroient en France l'ancienne Religion en moins de tems qu'il ne leur en avoit falu pour la ruiner dans l'Angleterre & dans l'Ecoſſe. Les Emiſſaires du Duc de Guiſe ſe contenterent d'abord de dire ces nouvelles aux oreilles de leurs amis; mais enſuite les Predicateurs eurent la hardieſſe de les publier dans leurs Chaires; & les Confeſſeurs eſſayerent d'en convaincre leurs Penitens: On encherit même dans la ſuite; & l'on s'ingera de faire paſſer pour un crime irremiſſible celle des actions de Henry Trois, qui avoit eſté la plus neceſſaire au bien de ſon Etat. On a remarqué dans l'Hiſtoire des Regnes precedens, que la Maiſon d'Autriche avoit depuis quatre-vingt ans eſſayé de s'emparer de la Ville de Geneve, dans la ſeule veuë d'enfermer les François de tous côtez, & de leur ôter la communication avec les plus importans de leurs Alliez qui eſtoient les Suiſſes. Le Roy d'Eſpagne voyant que les voyes directes ne luy réüſſiſſoient pas, avoit eû recours aux indirectes, & fourni de l'argent & des Troupes au Duc de Savoye, ſous pretexte de faire 1581.

1581. valoir les prétentions qu'il avoit sur Geneve. * Il s'en estoit peu fallu que ce Duc ne la surprist deux ou trois fois. Et les Genevois apprehendant de succomber à la longue, avoient cherché la protection de la France. Tous les Conseillers d'Etat de Henry Trois, sans en excepter aucun avoient esté d'avis qu'on l'acceptât; & les bons François qui n'estoient entrez dans aucun Parti avoient approuvé leur conduite. Cependant on prétendit que le Roy & ses Ministres avoient en cela commis un peché sujet au plus terribles censures du Saint Siege, & qu'on ne les en pouvoit absoudre qu'à l'article de la mort, à moins qu'ils ne réparassent tous les dommages qu'ils avoient causez.

* Elles sont dans les livres des Droits du Roy de M. Dupuy.

La Reine Elisabeth s'estoit avisée d'envoyer à Sa Majesté tres-Chrestienne l'Ordre de la Jarretiere, à l'exemple de la plûpart des Rois d'Angleterre, depuis Edoüard Trois qui en avoient usé de mesme à l'égard de plusieurs Rois de France. Le Comte de Derby l'avoit porté à Henry Trois, de la part d'Elisabeth; & ce Prince avoit crû que la civilité ne luy permettoit pas de le refuser. Mais on soutint que cet ordre avoit esté aboli par le changement de Religion dans l'Angleterre; & que Henry Trois n'avoit pû l'accepter sans se déclarer fauteur des Heretiques, d'une maniere trop visible pour luy estre pardonnée. Enfin on publia dans toutes les Cours des Princes Catholiques, qu'il s'estoit formé dans la Ville de Magdebourg en Allemagne, une Ligue à peu prés semblable à celle qui y avoit esté concluë à Smalchalde en mil cinq cens trente-deux: Que le Roy de Navarre y estoit entré sur l'esperance que les Confederez luy avoient

donnée, de luy aider à recouvrer sur les Espagnols la succession de Catherine de Foix sa Bisayeule ; & que le Roy Henry Trois en avoit aussi signé les Articles sur la promesse des Protestans d'Allemagne, qu'ils feroient une puissante diversion dans les Pays Bas, en même tems que Sa Majesté employeroit toutes ses forces, pour opprimer le Parti des Catholiques zelez. 1581.

Ce fut dans cette conjoncture que parurent des Satires si atroces contre Henry Trois, que l'on n'oseroit les rapporter icy. Elles subsistent encore dans les cabinets des curieux ; & ce qu'il y eut de plus singulier est, que ceux qui les composerent, écrivoient en même tems, & des mêmes mains, pour la Maison de Lorraine des Panegyriques si outrez, que la plûpart des pensées en estoient ridicules. Ils soûtenoient que les Ducs de Lorraine & de Guise avoient tous possedé & possedoient encore la pieté & la valeur dans le plus haut degré où ces deux vertus se puissent trouver icy bas ; & qu'ils descendoient en droite ligne de l'Empereur Charlemagne : Que la branche de Capet avoit usurpé sur eux la Couronne de France : & que la conjoncture estoit venuë de leur rendre justice.

La vie molle de Henry Trois qui ne discontinuoit point, fournit un si beau pretexte aux Peuples, qu'ils ajouterent foy à la meilleure partie de ce qu'il y avoit dans ces Libelles. Un tres-grand nombre de Catholiques François demeurez jusques là sans prendre de parti, s'assemblerent dans les Villes & à la Campagne : entrerent par Troupes dans le Parti des Catholiques zelez ; leverent des Soldats, s'assurerent des Officiers qui

1581. les devoient commander, & renouvellerent la Ligue que le Seigneur d'Humieres avoit formée à Peronne en mil cinq cens soixante seize, à l'occasion que l'on a rapportée en son lieu. L'accroissement de ce Parti vint à peu-prés par les mêmes voyes que celuy des Calvinistes s'estoit formé, c'est à-dire, que l'on y remarqua plus de liguez par cabale, que de liguez de bonne foy.

Il seroit inutile de rapporter ici les noms des principaux, & on le fera plus commodement lors qu'il sera question de representer leur conduite dans le détail. Les meilleures Relations conviennent que leur premiere Assemblée se fit dans l'appartement que Boucher Curé de saint Benoist avoit dans le College de Fortet. On prit de grandes précautions pour engager la Bourgeoisie de Paris contre le Roy; Car avant que d'en parler aux bons Bourgeois, on sondoit exactement leurs genies & leurs inclinations; on leur exposoit ensuite que la France, tant en general qu'en particulier, n'avoit jamais esté si corrompuë qu'elle l'estoit alors; que l'insolence des Favoris estoit parvenuë à un excez insupportable aux Gens de bien, & que le Roy, bien loin de moderer leur insolence, l'augmentoit en leur donnant plus d'argent en un seul jour, que les plus ménagers de ses Predecesseurs n'en avoient en mourant laissé dans leur Epargne: Qu'il n'y avoit pas lieu d'attendre que cette prodigalité diminuât, puisque Sa Majesté au lieu d'avoir égard aux plaintes que ses plus fidels Sujets luy avoient faites, qu'Elle enrichissoit trop le Duc d'Epernon; leur avoit répondu qu'Elle rendroit ce Duc si puissant,

que ſes Succeſſeurs ne pourroient l'affoiblir. Ceux des Bourgeois qui reſiſtoient d'abord avec beaucoup de force à la tentation, n'eſtoient plus ſollicitez, ou ne l'eſtoient plus de long-tems: Mais ceux qui y prêtoient l'oreille, ou qui ne la repouſſoient que foiblement, ſuccomboient tôt ou tard, parce que l'on avoit étudié leur foible; & l'on ne manquoit jamais de les attaquer par l'endroit qu'ils eſtoient prenables. Si c'eſtoit l'argent, on leur en fourniſſoit autant qu'ils eſtoient d'humeur à ſe vendre; s'il aimoient mieux les Charges, on leur en procuroit infailliblement; & s'ils préferoient les plaiſirs à toute autre choſe, on ne faiſoit point de ſcrupule de les y entretenir, ſous pretexte que la fin que l'on ſe propoſoit, rendroit legitimes les moyens pour y parvenir, quelques mauvais qu'ils fuſſent de leur nature. 1581.

Aprés que l'on ſe fut aſſûré des trois quarts de la Bourgeoiſie de Paris, on diviſa cette Ville en ſeize Quartiers; & l'on y mit autant de Chefs qui devoient informer le Conſeil de la Ligue, de ce qui s'y paſſeroit d'important. Ce Conſeil n'eut pas plûtôt reconnu ſa puiſſance dans la Ville Capitale du Royaume, qu'il s'appliqua à l'étendre dans les principales de chaque Province. Il ne reſtoit plus que de faire agréer la Ligue à la Cour de Rome; & le Conſeil du Duc de Guiſe s'imagina qu'il ne luy ſeroit pas impoſſible d'y parvenir. Il jetta les yeux ſur le Pere Mathieu, Jeſuite, à cauſe des étroites correſpondances qu'il entretenoit avec cette Cour; & le Cardinal de Pellevé eut ordre de le preſenter au Pape. Les Cardinaux de la Faction d'Eſpagne employerent tout leur credit, pour obtenir

1581. que le ſerment que l'on exigeoit des Liguez en France, fuſt approuvé par le Saint Siege ; & l'on en demeura là pour lors : Car outre que l'on ſçavoit que le Treſor de l'Egliſe étoit épuiſé, l'on préſuppoſoit prudemment que la Cour de Rome, aprés avoir fait la premiere démarche en faveur de la Ligue, qui ſeroit celle de la confirmer, ſeroit obligée non-ſeulement à luy fournir de temps en temps des ſommes conſiderables ; mais encore à ſolliciter les autres Princes Chrétiens de ſuivre ſon exemple. La Cour de Rome changea pourtant de face dans le temps que le Pere Mathieu fût en chemin ; & le Pape Sixte Quint ſucceda à Gregoire Treize. Sixte étoit à la verité de tres-baſſe naiſſance ; mais il ne laiſſoit pas d'être le plus grand Politique de ſon temps. Il avoit pris tant de ſoin de s'informer des divers intereſts des Princes Chrêtiens, qu'il n'ignoroit ny l'ambition de la Maiſon des Lorrains, ny les divers motifs pour leſquels la Ligue avoit été formée.

Le Cardinal de Pellevé & les Miniſtres d'Eſpagne qui reſidoient à ſa Cour, n'oubliérent pas de luy remontrer que le temps étoit venu d'abolir les libertez de l'Egliſe de France, & de réduire cette Couronne à la même ſujétion, à l'égard du Saint Siege, où ſe trouvoient les autres Puiſſances Chrêtiennes. Ils ajoûtérent que les Legats & les Nonces des precedens Papes n'avoient pû obtenir des Rois de France, que le Concile de Trente fuſt reçû dans toute ſon étenduë ; c'eſt à dire auſſi bien pour la Diſcipline que pour la Doctrine ; & que la Ligue répondoit de cet événement, pourvû que Sa Sainteté luy donnaſt ſon appro-

bation. Mais Sixte étoit trop persuadé que la grandeur du Saint Siege consistoit à tenir la France & l'Espagne dans un si juste contrepoids, que l'une de ces deux Monarchies n'accablast pas l'autre; & que si les Papes estoient assez imprudens pour le permettre, ils deviendroient de simples Aumôniers de celuy des deux Rois qui vainqueroit l'autre. De plus, Sa Sainteté avoit déja formé le dessein d'ôter le Royaume de Naples aux Espagnols, & les six millions d'or qu'Elle épargna avec tant de ménage, durant les cinq années moins deux mois de sa Papauté, & que l'on trouva dans le Château S. Ange aprés sa mort, en furent une évidente preuve.* Elle avoit de cette sorte interest de favoriser le Roy Henry Trois, quand ce n'auroit esté que pour l'obliger à faire diversion des côtez de la Guyenne, du Languedoc, & de Picardie, pendant qu'elle les occuperoit dans l'Italie; & pour luy en donner les moyens, il ne faloit pas l'affoiblir, en appuyant la Ligue contre luy. Mais d'ailleurs si Sixte eust refusé nettement de confirmer la Ligue; il se seroit trop tost découvert; & les Ministres d'Espagne qui l'observoient, auroient à contre temps apperçû qu'il tramoit une grande entrepriſe à leur desavantage. Ce fut donc pour les endormir; & pour amuser le Jesuite Mathieu & le Cardinal de Pellevé, que Sa Sainteté leur dit: Que les raisons d'Etat & la bien-seance ne luy permettoient pas de se déclarer si-tôt contre le Roy de France qu'Elle trouvoit établi, & qui ne luy avoit encore donné ny sujet ny prétexte de mécontentement; mais que dans la suite du temps, il s'offriroit infailliblement des occasions de satisfaire la Ligue; & que Sa Sainteté profiteroit de la premiere.

1581.

* Davila vers la fin de son premier tome; & Gregorio Leti, vers la fin de Sixte Quint, de la seconde Edition.

1581. Enfin les Proteſtans d'Allemagne avoient convaincu le Conſeil d'Etat de Henry Trois, que la Ligue étoit devenuë ſi puiſſante, & qu'elle avoit de ſi étroites liaiſons avec l'Eſpagne, qu'elle opprimeroit Sa Majeſté tres-Chrêtienne, ſi Elle ne s'appuyoit du ſecours des Etrangers : Que quand le Roy de Navarre obligeroit le Party des Calviniſtes à ſe declarer pour Elle, il ne luy ſuffiroit pas; & que pour reſiſter au Duc de Guiſe, Elle auroit beſoin de trente mil Soldats Allemans : Que les Princes & les Etats Proteſtans luy offroient cette armée, ſuppoſé qu'Elle vouluſt former avec eux une Alliance offenſive & deffenſive ; & que le ſeul avis que les Catholiques zelez en recevroient, les contraindroit de rentrer dans leur devoir, ou les expoſeroit à une perte aſſeurée. Les moins ſcrupuleux du Conſeil de Henry Trois avoient eſté d'avis d'accepter cette propoſition ; & les autres ne l'avoient rejettée que juſques à ce que l'aſſiſtance des Allemans leur fuſt devenuë abſolument neceſſaire. Sixte Cinq en eſtoit informé de bonne part ; & comme il prévoyoit qu'en ce cas la Religion Catholique ſuccomberoit en France ; bien loin de ſouffrir que Henry Trois traitaſt avec les Proteſtans, il eſtoit reſolu de luy offrir de l'argent pour l'en empêcher.

Le Parti de la Ligue eſtoit ſujet aux mêmes inconveniens que les autres qui l'avoient precedé ; puis qu'il ne s'y paſſoit rien qui ne vint à la connoiſſance du Roy de Navarre & du Duc d'Epernon. Les Relations du tems ne conviennent pas des perſonnes qui trahiſſoient le Duc de Guiſe ; & d'ailleurs elles ne les nomment que par ſoupçon. Ce qu'il y a de certain, eſt

1581.

eſt que le Roy ſçavoit dans la derniere exactitude tous les attentats formez contre ſon autorité ; & que nonobſtant il ſe conduiſoit de même que s'il les euſt ignorez, ſoit qu'il euſt paſſé de l'excez de la crainte à celuy de la confiance, ou qu'il ſe ſentiſt trop foible pour y remedier, quand même il ſe trouveroit ſecondé par les Calviniſtes de France, & par les Proteſtans d'Allemagne. C'étoit en vain qu'on luy rapportoit que l'on ne voyoit dans les Provinces, que des hommes qui couroient la poſte par des chemins de traverſes ; que de la Cavalerie & de l'Infanterie, qui filoient vers leurs rendez-vous ; & que des Aſſemblées publiques & ſecrettes, dans les plus importantes Villes : Le Roy de France ne s'en émouvoit point ; & la Reine Mere, dit on, le confirmoit dans ſon inſenſibilité : Les Catholiques zelez ne ſe remuoient que par la crainte de ſuccomber ſous des ennemis qu'ils n'avoient point encore prévûs, & ſur l'avis qu'ils avoient reçû de divers endroits d'Allemagne, que les Proteſtans & les Calviniſtes avoient formé une Ligue oppoſée à celle de France ; que le moyen pour les raſſeurer n'étoit pas moins infaillible qu'aiſé ; & qu'il ne faloit pour cela qu'empêcher les Calviniſtes de ſe remüer.

Le Roy crût ſa Mere d'autant plus volontiers qu'il ſouhaitoit que ce qu'elle luy diſoit fuſt veritable. Il ne prit néamoins que deux meſures pour traverſer les divers mouvemens des Liguez : l'une fut de tirer parole du Roy de Navarre, que ceux de ſon Party obſerveroient à l'avenir avec une extrême exactitude le dernier Edit de Pacification : l'autre de faire publier par tout le Royaume une Declaration, qui deffendoit

1581. les entrevûës ſecrettes ; les Aſſembées, & les enrôllemens des Soldats, ſans ordre de la Cour, ſur peine du crime de Leze-Majeſté. Les troubles que l'on vient de repreſenter, n'empêchoient pas néamoins les Favoris de travailler à leur propre aggrandiſſement ; & le Duc de Joyeuſe fit tant de fois ſouvenir le Roy qu'il luy avoit promis le Gouvernement du Languedoc, qu'enfin Sa Majeſté aſſembla un nouveau Corps d'Armée, pour dépoüiller le Duc de Montmorency. Mais le Roy de Navarre qui en eut avis, dépêcha un de ſes Confidens à la Cour, pour y repreſenter que Sa Majeſté tres-Chrêtienne, qui venoit de luy ordonner qu'il obſervât le dernier Edit de Pacification, alloit Elle-même y donner atteinte : Qu'il n'eſtoit pas poſſible que les Troupes qui marchoient vers le Languedoc ne paſſaſſent ſur les terres des Calviniſtes, & n'y fiſſent quelques degaſts ; & qu'il n'en faudroit pas davantage pour irriter le Party Calviniſte, & même pour l'obliger à ſe joindre avec celuy des Politiques : Que la Cour les auroit ainſi tous deux ſur les bras ; & que ſi les Liguez l'attaquoient en même temps, elle periroit ſans reſſource. Ce que mandoit le Roy de Navarre étoit ſi plauſible, que le Roy n'en oſa diſconvenir ; mais de plus, comme ſi S. M. tres Chrêtienne fuſt revenuë d'un profond aſſoupiſſement ; Elle ne ſe contenta pas de ſuſpendre la marche de ſes Troupes vers le Languedoc ; Elle pria encore à ſon tour le Roy de Navarre de reconcilier le Duc de Montmorency : avec le pere du Duc de Joyeuſe ; ce qui paroiſſoit d'autant plus difficile, que les Politiques eſtoient encore outrez de l'affront qu'on leur avoit fait, en prenant ſur eux le

Château de Saſſenon, ſans leur avoir declaré la guerre. Mais Chaſtillon & Clervant que le Roy de Navarre employa pour adoucir l'eſprit du Duc de Montmorency, y travaillérent avec tant de ſuccez, qu'il ſe contenta qu'on luy rendiſt ſon Château. Il remit entre les mains de ſes deux Mediateurs, tous les autres differens qu'il avoit avec les deux Joyeuſes, pere & fils; & les Mediateurs les terminérent au gré des Parties. 1581.

Le ſervice qu'ils rendirent au Roy Henry Trois dans cette rencontre, ne fut pas tout-à-fait deſintereſſé, puiſque les Calviniſtes envoyerent incontinent aprés à la Cour, des Deputez qui demanderent qu'on leur permiſt de tenir dans la Ville de Montauban, une Aſſemblée generale de leurs Egliſes. Ces Deputez furent écoutez avec d'autant plus d'indignation, que le même Party Calviniſte pendant qu'ils étoient ſur leur route, avoit de ſa propre autorité fait publier cette Aſſemblée, & déterminé le temps qu'elle dureroit, par un attentat contre la Majeſté de Henry Trois, qu'il n'étoit ny ſûr ny honnête de diſſimuler, outre que le Conſeil d'Etat ne prévoyoit que trop que ſi le Roy accordoit aux Calviniſtes la grace qu'ils demandoient, la Ligue en prendroit le pretexte qu'elle cherchoit peut être de ſe ſoûlever. Cependant le Roy s'imagina qu'il faloit dans la conjoncture preſente, ne rien refuſer au Roy de Navarre. Il luy envoya en bonne forme le conſentement qu'il demandoit; & il luy ordonna de luy écrire deſormais avec la même familiarité, dont il avoit accoutumé d'uſer avant ſa derniere retraite de la Cour de France: C'eſt-à dire, qu'au lieu de l'appeller Sire, comme tous les autres François, ſans diſtinc-

1588. tion de la naiſſance, des rangs & des Charges, il le nommât ſimplement mon Maître. Cette particularité eſt tout-à-fait ſinguliere, & il ſeroit auſſi mal aiſé de deviner la raiſon pour laquelle le Roy de Navarre demanda cette grace, que de deviner le motif par lequel le Roy de France l'accorda, puis qu'enfin les mots de mon Maître ſignifioient quelque choſe de plus ſoumis pour le Roy de Navarre, que le mot de Sire.

Quoiqu'il en ſoit, l'Aſſemblée de Montauban fut tenuë: & le Roy de Navarre, le Prince de Condé, Chaſtillon, le Comte de Laval, & le Vicomte de Turenne, que les Eſpagnols venoient de mettre en liberté, aprés avoir receu de luy cinquante mil écus pour ſa rançon, s'y trouverent. C'eſtoient-là les plus conſiderables du Parti Calviniſte; & quoique les Députez des Provinces y euſſent comme auparavant voix deliberative & deciſive, il eſtoit neamoins certain qu'ils ſe rangeroient au ſentiment de ces deux Princes, & de ces trois Seigneurs, pourvû qu'ils convinſſent de ce qu'il y auroit à faire: Le Roy de Navarre y montra tous les Memoires qu'on luy avoit envoyez du prodigieux accroiſſement de la Ligue, & qui ne contenoient pourtant que les particularitez que l'on vient de rapporter. Il conclut que ſi les Catholiques zelez attaquoient Henry Trois, comme ils feignoient de vouloir l'entreprendre, ils exciteroient une entiere révolution dans la Monarchie Françoiſe, ou du moins ils réduiroient le Roy à la neceſſité de ſe joindre à eux, pour accabler à communes armes le Parti Calviniſte: Que ſi ce Parti conſervoit les Places de ſûreté qu'on

luy avoit accordée, il seroit en état de resister durant quelques années, pendant lesquelles il pourroit faire naistre des occasions de diviser ses Ennemis, supposé qu'elles ne s'offrissent pas d'elles-mesmes. Au lieu que si la Cour & la Ligue fondoient sur eux immediatement aprés la restitution de ces Places, leur ruine ne seroit tout au plus l'ouvrage que d'une seule Campagne; puis qu'outre l'inegalité de leur nombre, il ne leur resteroit plus aucune Forteresse capable de les mettre à couvert des insultes de leurs ennemis. 1581.

La conjecture du Roy de Navarre fut universellement approuvée, & l'on résolut de ne point rendre les Places de sûreté. Les Calviniſtes ne manquoient que d'un pretexte plausible pour les retenir; & le plus vray semblable qu'ils inventerent, fut de prétendre que l'unique motif qui avoit obligé la Cour, premierement à leur donner ces Places, & depuis à consentir qu'ils les gardassent encore pour quelque-tems, avoit esté que les derniers Edits de pacification n'estoient point encore executez. On le prouva par une infinité d'exemples dont la plûpart estoient veritables, à cause que ny la Ligue ny les Politiques n'avoient presque rien voulu relâcher de ce qu'ils avoient pris durant la derniere Guerre. Ainsi quand le Conseiller d'Etat Bellievre fut arrivé à Montauban, & qu'il demanda de la part du Roy que les Places de sûreté fussent remises à Sa Majesté, puisque le terme en estoit échû; les Députez que les Calviniſtes avoient nommez pour conferer avec luy, repartirent d'un ton décisif; qu'ils supplioient la Cour de confirmer encore pour quelques années, la permission qu'elle avoit donnée de les

1581. retenir ; & qu'elles leur eſtoient tellement neceſſaires dans la conjoncture preſente, qu'ils aimoient mieux ſoûtenir une dixiéme Guerre Civile que de s'en déſaiſir.

Bellievre rapporta cette réponſe au Roy, & Sa Majeſté delibera dans ſon Conſeil ſi elle entreprendroit cette Guerre. Le même Bellievre, Villeroy, & le Preſident Seguier furent d'avis de la faire, & ſe fonderent ſur une raiſon à laquelle il n'y avoit point de replique. Ils ſoûtinrent qu'il eſtoit abſolument neceſſaire de ruiner le Parti Calviniſte en quelque maniere que ce fût ; puiſque ſi l'on s'en abſtenoit, il formeroit avant qu'il fût peu une République au milieu de l'Etat : Que comme Sa Majeſté ne le pouvoit ſans le ſecours des Catholiques zelez, Elle eſtoit aſſurée d'en venir à bout par leur aſſiſtance : Que l'intereſt qu'avoit la Ligue d'exterminer les Calviniſtes, n'eſtoit pas moindre que celuy du Roy ; & que par conſequent il ne falloit pas craindre qu'elle ſe relâchât ou s'accommodât avec eux, avant que l'ouvrage fût entierement achevé.

Le Roy qui toute ſa vie avoit haï les Calviniſtes, auroit apparemment appuyé cet avis ; mais les Favoris le jugerent incompatible avec l'accroiſſement de leur fortune. Ils s'imaginerent qu'immediatement aprés que les Calviniſtes ſeroient exterminez, le Duc de Guiſe & les principaux de la Ligue les ſupplanteroient ; & il n'en fallut pas davantage pour obliger le Duc d'Epernon à diſſuader la Guerre : Le Roy n'oſa ou n'eut pas la force de le contredire ; & l'on expedia vers la fin du mois de Novembre mil cinq cens quatre-vingt-cinq, une Declaration qui conſentoit que

les Calviniſtes retinſſent encore pour deux ans, les Places de ſûreté qui leur avoient eſté accordées par les derniers Edits. 1581.

La Guerre fut ainſi differée au dedans pour quelques mois: Et le Roy ſe ſeroit trouvé ſans inquietude; s'il n'euſt eû ſujet de craindre que les Impôts extraordinaires dont ſes Sujets eſtoient ſurchargez, ne les portaſſent à ſe ſoulever. Il les entendoit ſouvent, lors qu'il paſſoit dans les ruës de Paris, ſe plaindre de la multitude des Offices, des nouveaux Edits burſaux, de la mauvaiſe adminiſtration des Finances, & de la profuſion que Sa Majeſté en faiſoit. Ils luy reprochoient que durant l'année mil cinq cens quatre-vingt cinq, qui n'eſtoit point encore écoulée, il avoit prodigué juſqu'à cinq millions d'écus: Que le Parlement & la Chambre des Comptes avoient publié par ſon ordre pour cinquante millions d'Edits, dont il n'eſtoit pas entré deux dans ſes coffres: Que les Favoris en avoient touché une partie; & que le reſte avoit eſté partagé entre les Intendans des Finances, les Secretaires d'Etat qui avoient porté les Edits aux Cours Souveraines: Aux Gens du Roy qui avoient favorablement conclû pour les verifications; & aux Raporteurs pour les avoir favorables: Qu'aprés tout cela Sa Majeſté donnoit encore pour avoir de l'argent comptant, les Impôts à ferme pour la moitié moins de leur juſte valeur: Que les Treſoriers de l'Epargne s'approprioient plus de la moitié des deniers qui entroient dans leurs coffres: Et que le reſte ſe conſumoit par la malheureuſe invention des comptans, avec laquelle ſous pretexte de mettre de l'argent à part, afin de

1581. payer les Parties secretes & pressées, qui ne pouvoient souffrir de retardement, sans apporter un extrême préjudice aux affaires de l'Etat; on tiroit de l'Epargne les deniers les plus liquides pour les employer, non point à payer des Espions & des Pensionnaires dans les Païs Etrangers; à acheter des Places & des hommes d'importance; à récompenser plûtôt, & avec moins d'éclat les personnes qui donnoient de salutaires avis; mais à contenter l'avarice & le luxe de trois ou quatre personnes.

Le Roy persuadé que s'il ne satisfaisoit les peuples au moins en apparence, ils passeroient des plaintes à la rebellion; établit à Paris une Chambre qui fut appellée Royale, pour la recherche des Financiers & des Partisans: Elle fut composée de vingt Juges, dont dix sept avoient esté tirez du Parlement, & trois de la Chambre des Comptes; & elle commença ses seances par le procez de deux des plus haïs entre eux, qui étoient Habert & Jaupitre. Tout le monde esperoit que les sommes immenses que le Roy en recevroit, tourneroient à la décharge de ses Sujets: mais il parut par l'évenement, qu'elles n'avoient esté destinées que pour les Favoris, & pour ceux des Courtisans qui contribuoient le plus aux plaisirs de Sa Majesté. On permit à tous les Financiers qui furent accusez & convaincus de peculat, de se racheter pour si peu d'argent, qu'il ne montoit quelquefois pas à la centiéme partie de ce qu'ils avoient volé; & les Liguez trouverent en cela l'occasion qu'ils cherchoient, de faire courir le bruit qu'on ne recherchoit les gens d'affaires, que pour avoir part à leur larcin.

Le

Le Roy supprima encore soixante-six Edits tous verifiez en Parlement, & rabaissa les Tailles de sept cens mil livres. Il feignit encore d'avoir une sincere intention de moderer sa dépense ; & il commença par le retranchement de ce qu'il y avoit de plus superflus dans sa maison & sur sa table. Comme il sçavoit que le Duc de Guise s'étoit principalement insinué dans les esprits par les extraordinaires caresses dont il usoit à l'égard de toutes sortes de personnes ; par les manieres obligeantes dont il salüoit ; & par la coûtume qu'il avoit prise de donner, quand il entroit chez luy, son chapeau à son Portier, par la raison (disoit-il) que les Gentilshommes qui luy faisoient l'honneur de le visiter, ne vouloient pas se couvrir devant luy ; & qu'il ne pouvoit souffrir qu'ils luy parlassent découverts sans qu'il le fût aussi ; Sa Majesté affecta durant quelques mois, non pas de l'imiter, mais de se rendre populaire autant que la Royauté le permettoit. Elle se fit voir tres-souvent en public ; & elle composa si bien son visage, que son accueïl étoit charmant, & sa mine riante. Elle crût sur le même principe se purger de la calomnie de favoriser les Heretiques, en assistant aux Messes hautes & aux Prônes de sa Paroisse, & en donnant de favorables audiances aux Deputez des Provinces & aux Parisiens, qui se plaignoient de ce que les Calvinistes formoient divers attentats contre les Catholiques, dans les lieux où ils étoient les plus forts. Mais les Souverains ne sont pas toûjours capables de continuer long-temps ce qu'ils font à regret, le Roy se resserra bien-tôt dans son Cabinet & n'y receut que les Favoris & les 1581.

1581. autres personnes capables de le divertir.

Les Liguez ne perdirent pas une si belle occasion de representer aux François restez dans les interests de la Cour, que puisque le Roy n'avoit feint de reformer l'Etat que pour amuser les simples, il n'y avoit plus de temps à perdre, & qu'il en faloit venir à la dégradation de Sa Majesté. Des Theologiens apostez soûtinrent dans des Satyres imprimées avec soin, & distribuées gratuitement, qu'on étoit obligé en conscience de déposer un Souverain qui s'acquitoit tout-à fait mal de son devoir: qu'il n'y avoit que la Puissance bien ordonnée qui fust legitime; & qu'il n'y avoit que la legitime qui vint de Dieu; que quand un Souverain devenoit Tyran, en prenant plus de soin de ses propres affaires ou de ses plaisirs, que du bien de ses Sujets; il violoit également le droit divin, le naturel & le positif; & qu'il n'étoit pas moins contre le bon sens qu'un Prince demeurast Roy, aprés que l'on avoit reconnû qu'il n'avoit point assez de lumiere pour gouverner, que si l'on souffroit qu'un guide qui auroit perdu la veuë persistast dans cette fonction.

La Faculté de Theologie de Paris ne fut point exempte de Docteurs qui appuyoient ces insolentes Propositions; & l'on ajoûte que le Duc de Guise fit premierement consulter la Sorbonne, s'il y avoit des Cas dans lesquels il fût permis de déposer les Rois; & qu'aussi-tôt qu'on luy eut répondu à son gré, il alla luy-même remercier les Docteurs de cette Societé qui luy avoient esté favorables, & les assûra qu'il avoit cinquante mil Soldats prests pour appuyer leur décision. L'emportement des Theologiens n'approcha

pas néamoins de celuy de Pierre Desguain-Belleville, Gentilhomme du Pays Chartrain, qui fut trouvé saisi d'un libelle diffamatoire qu'il avoit composé & écrit de sa propre main. Sa Majesté que l'on y dépeignoit avec les plus noires couleurs, commanda qu'on le luy menât; & l'interrogea sur la veritable cause qui l'avoit excité à déchirer la reputation de son Souverain par des manieres si atroces. Belleville repartit insolemment qu'il n'avoit fondé son ouvrage que sur le bruit commun & sur la voix du peuple; & le Roy luy repliqua que le Public & le Peuple se plaignoient avec raison, de ce que l'on ne punissoit point avec assez de severité les gens aussi coupables que Belleville; mais que S. M. y alloit remedier, avec plus d'exactitude que l'on n'auroit desiré & de fait Elle le renvoya sur le champ au Parlement, qui le condamna à estre pendu & brûlé avec son libelle. 1581.

Le Duc de Guise eut avis sur la fin de la même année, que la Cour prenoit de secretes mesures pour le faire arrêter; & comme la prosperité de ses affaires n'avoit point encore achevé de corrompre son jugement, il crut qu'il faloit mettre sa personne en sûreté. Il se retira dans cette vûë en Champagne, où il étoit assuré que les Favoris n'avoient garde de rien entreprendre contre luy; puisque d'un côté cette Province étoit toute ligueuse; & d'un autre côté il y auroit à point nommé reçû les secours de Lorraine & des Pays Bas. Il luy échapa en partant de mettre la main sur sa barbe, & de dire au Président Seguier, qu'elle auroit le loisir de devenir blanche, avant qu'il retournast auprés du Roy; mais par malheur pour luy il ne tint pas sa parole. Le Cardinal de Guise son

1580. frere le suivit quelque temps aprés, sous pretexte de resider dans l'Archevêché de Reims dont il étoit pourvû ; & il y mena le Prince de Joinville, fils aîné du Duc de Guise.

Les autres Princes de la Maison de Lorraine passerent dans les lieux où ils devoient commander des Troupes ; & la Ligue n'attendoit plus que l'occasion de se déclarer, quand les Calvinistes la luy fournirent sans y penser. On ne sçait s'il n'étoit pas possible de garder long-temps entre-eux un secret d'importance, parce qu'il faloit qu'on le communiquast à trop de gens ; ou s'ils eurent besoin pour obliger les Protestans d'Allemagne à conclurre une Ligue offensive & deffensive avec eux, de les convaincre que les affaires du Calvinisme n'étoient pas si déplorées en France, qu'on le publioit par tout le reste de l'Europe, mais il est constant qu'ils rendirent publique la Declaration que Henry Trois leur avoit envoyée pour leur permettre de retenir encore durant deux ans les Places de sûreté ; & que le Duc de Guise ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il acheva de se jetter entre les bras de l'Espagne. Il conclut avec elle à Joinville un Traité plus ample que les précedens ; & Jean-Baptiste Taxis Chevalier de S. Jacques, & Jean de Moura Chevalier de Malthe, le signerent au nom du Roy Philippe Second. Roncerolles Meneville le confirma en qualité du Procureur du Cardinal de Bourbon, qu'il appelloit premier Prince du Sang & Successeur presomptif de la Monarchie Françoise ; & les Ducs de Guise & de Mayenne l'approuvérent, tant en leur nom, qu'en ceux du Cardinal de Guise, &

des Ducs d'Aumale & d'Elbeuf. 1581.

Comme ce Traité eſt fort long, les curieux pourront le lire en François dans les manuſcrits de Bethune, & en Eſpagnol dans l'Hiſtoire imprimée de Herrera. Les principaux articles en furent : Que pour conſerver la Religion Catholique dans la France & dans les Pays Bas, il y auroit Ligue offenſive & deffive pour toujours entre Sa Majeſté Catholique & ſes Succeſſeurs d'une part, & le Parti des Catholiques zelez François de l'autre : Qu'immediatement aprés la mort de Henry Trois le Cardinal de Bourbon luy ſuccederoit : Et que l'on excluëroit de la Couronne de France tous les Princes Heretiques ; & ſur tout les Relaps, & de plus ceux qui ſe trouveroient avoir eſté ou ſeroient actuellement Fauteurs des Heretiques : Que le Cardinal de Bourbon à ſon avenement à la Couronne, renouvelleroit le Traité du Câteau-Cambreſis fait entre le Roy Henry Second & le Roy Philippe Second, & repareroit toutes les contraventions que les François y auroient faites : Qu'il banniroit par un Edit public tous les Heretiques ; & qu'il obligeroit les François à recevoir le Concile de Trente, auſſi bien pour la diſcipline, que pour la doctrine : Qu'il renonceroit tant pour luy que pour ſes Succeſſeurs à l'Alliance des Turcs ; & qu'il jetteroit dans le feu les Originaux des ſix Traitez * que les Rois François Premier & Henry Second avoient conclus avec eux : Qu'il empêcheroit ſes Sujets de pirater ſur les coſtes des Indes Orientales & Occidentales : Qu'il ne recevroit ſous ſa protection aucune Ville des Pays-Bas : Qu'il deffendroit à ſes Sujets le commerce avec les Rebelles Flamans ;

* Ils ſont entre les Manuſcrits de M. de Lamoignon.

1581. & qu'il aideroit les Eſpagnols à réduire ſous leur obeïſſance le reſte des dix-ſept Provinces, & ſur tout la Ville de Cambray que Balagny tenoit encore : Que tant que la Guerre dureroit le Roy Catholique & ſes Succeſſeurs fourniroient à la Ligue cinquante mil piſtoles par mois, & qu'ils en avanceroient quatre cent mil de ſix mois en ſix mois ; bien entendu qu'aprés que le Cardinal de Bourbon ſeroit parvenu à la Couronne, il tiendroit compte aux Eſpagnols des frais qu'ils auroient faits pour l'élever ſur le Trône & pour l'y maintenir : Que les Eſpagnols & la Ligue ne pourroient rien negocier ny conclure avec Henry Trois ſans un conſentement reciproque ; & que les Ducs de Mercœur & de Nevers pourroient entrer dans le preſent Traité, pourvû qu'ils offriſſent de le ſigner dans ſix mois au plus tard : Que l'on en feroit deux Originaux, l'un qui demeureroit au Roy Catholique, & l'autre au Cardinal de Bourbon : Que l'échange en ſeroit fait dans tout le mois de Mars ſuivant ; mais qu'on le tiendroit ſecret juſques à ce que tous ceux qui l'avoient ſigné, conſentiſſent qu'on le publiât.

Les Eſpagnols qui n'avoient point negocié avec tant d'avantage pour eux qu'à Joinville, depuis la Paix du Câteau-Cambreſis, l'executerent de leur côté, non ſeulement avec exactitude, mais encore avec des profuſions qui ne leur eſtoient point ordinaires. Ils ne ſe contenterent pas de compter au Duc de Guiſe les quatre cens mil piſtoles qu'ils luy avoient promiſes ; mais ils y ajouterent des ſommes d'argent ſuffiſantes pour gagner toutes les perſonnes reſtées dans

les interests de Henry Trois, qui seroient d'humeur à se vendre. Ils jettoient les pistolles à pleines-mains ; & ils en distribuoient même à ceux qui n'en demandoient pas, & qui ne s'attendoient point d'en recevoir. De là vint qu'aprés la Ligue, il se trouva dans le Royaume de France dix fois plus d'argent pour le moins, qu'il n'y en avoit eû au commencement. Il y alloit autant de la réputation que des interests de la Ligue de faire des levées en Suisse ; & le Duc de Guise en chargea le Colonel Fifer. On a rapporté dans l'Histoire de Charles Neuf que cet Officier avoit sauvé la Monarchie Françoise à la journée de Meaux, en conduisant la Cour depuis cette Ville jusqu'à celle de Paris, malgré les forces des Calvinistes qui s'estoient mis en campagne pour l'enlever ; & l'on doit ajouter icy qu'il paroist par les manuscrits de la Biblioteque du Roy * que Fifer se repentit de cette action, quoiqu'elle eust esté la plus belle de sa vie, & qu'il n'y eust pas un Suisse qui ne luy en portât envie : Il travailla le reste de ses jours à ruiner son propre ouvrage ; & la Monarchie Françoise n'eut plus entre les particuliers des treize Cantons de plus dangereux ennemy que luy ; peut-estre ne le satisfit on pas à son gré ; & peut-estre encore avoit-il trouvé mauvais que le Connestable de Montmorency ne luy eust point donné le Commandement des Suisses à la Bataille de Saint Denis, qui suivit de douze jours seulement la Journée de Meaux. Quoiqu'il en soit, il reçut avec joye la Commission du Duc de Guise, & il leva pour ce Duc un Corps de sept mil hommes dont ce Prince devoit être d'autant plus assuré, qu'il n'y avoit pas un Soldat qui

1584.

* Entre ceux de Lomenie.

1581. ne fût né dans les Cantons Catholiques.

Le Cardinal de Bourbon n'estoit point homme de guerre, & auroit beaucoup plus incommodé que servi les Liguez dans leur Armée, s'il y eût esté parce qu'il auroit fallu en occuper une bonne partie à le garder. Le Duc de Guise s'avisa d'envoyer ordre à la Noblesse de Picardie, de l'aller prendre dans son Château de Gaillon en Normandie où il demeuroit le plus souvent, & de l'aller conduire à Perronne, où il seroit en toute sûreté. La Ligue publia immediatement aprés une Declaration du dix-huit de Mars, qui n'estoit pourtant signée de personne, & que l'on ne jugea pas à propos d'envoyer au Roy. Elle estoit remplie de plaintes contre le Gouvernement. Les Ducs de Joyeuse & d'Epernon y estoient traitez de Fauteurs d'Heretiques, de Sangsuës du Royaume, & d'ennemis irreconciliables de l'Etat & des Cours Souveraines. On s'y plaignoit de ce qu'ils avoient ôté aux Princes & aux Seigneurs la connoissance des affaires, & les fonctions de leurs Charges : Et la Ligue protestoit qu'elle ne prenoit les armes que pour remedier à ces desordres.

Le Roy s'imagina qu'il détourneroit les pernicieux effets de la Declaration de la Ligue, par un Edit que l'on publia dix jours aprés. Sa Majesté s'y mettoit en devoir de regagner l'affection des Peuples, en leur representant qu'elle les avoit déchargez de sept cens mil livres de Tailles, & de plusieurs Edits qu'elle avoit révoquez. Elle ajoutoit que son intention estoit de leur faire sentir de plus grands effets de sa liberalité aussi-tôt que la Paix luy en donneroit les moyens ; & cette Preface estoit suivie d'un ordre exprés à toutes les

les perſonnes qui faiſoient des levées, ſans en avoir obtenu de luy les Commiſſions ſignées & ſcellées du grand Sceau ; qu'elles diſcontinuaſſent & licentiaſſent les Soldats déja levez : Si elles refuſoient d'obeïr, Sa Majeſté commandoit aux Officiers de Juſtice, qu'ils s'en ſaiſiſſent, ſuppoſé qu'ils le pûſſent avec la ſeule eſcorte de leurs Sergens, & de leurs Archers ; & ſi le nombre de ceux-cy eſtoit trop petit, qu'ils fiſſent ſonner le Toxin ; & qu'ils aſſemblaſſent les milices pour les tailler en pieces. 1581.

Le Duc de Guiſe ne ſe mit pas beaucoup en peine de l'Edit que l'on vient d'abreger ; mais l'Archevêque de Lyon luy fit comprendre que la Declaration de la Ligue eſtoit défectueuſe en ce qu'elle ne parloit point de la Religion, qui eſtoit le plus puiſſant reſſort pour remuer les Peuples, & qu'elle parloit trop mal des Favoris qui, s'ils eſtoient pouſſez à bout, obligeroient le Roy pour les ſoûtenir à tout hazarder. Le Duc de Guiſe qui ne s'étoit point aperçû de ces deux fautes, ou quiles avoit négligées, eſſaya deux jours aprés de les reparer par une autre Declaration, qui n'eſtoit à la verité ſignée que du Cardinal de Bourbon, mais qui eſtoit faite au nom de tous les Suppôts de la Ligue. Les Ducs d'Epernon & de Joyeuſe n'y eſtoient point nommez, & l'on ſe contentoit de les exprimer par les termes, de quelques perſonnes qui abuſoient de l'accez qu'elles avoient auprés du Roy. On imputoit à ces perſonnes les crimes de favoriſer l'hereſie, & de faciliter à un Heretique Relaps, la ſucceſſion à la Couronne par l'éloignement des Princes & des Grands, par la ruine des Eccleſiaſtiques, par l'abbaiſſement des

1581. Cours Souveraines & par la pauvreté des Peuples.

Le Cardinal de Bourbon concluoit en s'adreſſant à la Reine Mere, & en la conjurant de le proteger dans une ſi juſte cauſe : Il prioit tous les Grands du Royaume, de juger favorablement de ſon deſſein, & de le ſeconder : Il déclaroit qu'il ne feroit la guerre qu'à ſes ennemis, qui étoient ceux de l'Egliſe ; & qu'à leurs fauteurs : Que ſes Troupes ſubſiſteroient ſans eſtre à la charge du Peuple, & qu'il ne poſeroit les armes, qu'aprés que l'on auroit entiérement executé ce qu'il demandoit. Cet écrit ne demeura pas long-temps dans les mêmes termes qu'on l'avoit d'abord dreſſé ; & ceux qui en étoient les auteurs le changerent, à proportion des lieux où il devoit eſtre diſtribué, c'eſt-à-dire ſuivant les inclinations des perſonnes qu'il s'agiſſoit de conſerver, ou de celles que l'on prétendoit gagner. Ainſi les Curieux n'auront pas lieu de s'étonner, quand ils le trouveront tout-à-fait bigarré dans les trente-ſept volumes des Memoires pour la Ligue, qui ſe trouvent dans la Biblioteque du Roy.

Les effets ſuivirent de prés les menaces de la Ligue ; & le Duc de Guiſe prévenu de l'opinion qu'il faloit commencer par une action d'importance, qui luy acquît autant de réputation, que la défenſe de Mets en avoit donné à ſon pere, s'appliqua principalement à ſe ſaiſir de cette Place. Il prévoyoit encore que s'il ne s'en rendoit le Maître, les Troupes d'Allemagne que Baſſompierre & le Rhingrave luy conduiſoient, auroient bien de la peine à penetrer dans la Champagne : Mais il faloit auparavant s'aſſurer de la Ville de Verdun ; & du Ludieu qui en étoit Gouver-

neur, demeuroit fidele au Roy, quelques offres qu'on luy eût faites pour le gagner: Il ne pouvoit être incommodé que par le Château d'Oimbé, d'où il seroit facile d'enlever tous les vivres que la Cour entreprendroit de jetter dans Verdun; & le Duc de Guise commanda au Colonel Saint Paul de le surprendre. Cet Officier étoit fils d'un Payſan, & ne laiſſoit pas de paſſer pour le plus intrepide des Liguez: Il executa l'ordre du Duc de Guiſe, & il s'empara d'Oimbé par eſcalade. Du Ludieu qui craignoit les conſequences de cette ſurpriſe, envoya Garges ſon Major, qui chaſſa Saint Paul d'Oimbé: Mais la Ligue avoit gagné Saintiguon Lieunant de Verdun, & Guitaud Officier dans cette Place qui ſolliciterent Garges avec tant de ſuccez, qu'il livra pour de l'argent Oimbé au Duc de Guiſe. 1581.

Ludieu crut remedier à cet inconvenient, en obligeant la Garniſon & la Bourgeoiſie de Verdun à luy preſter un nouveau ſerment de fidelité; & en chaſſant Guitaut, de qui les intrigues luy étoient ſuſpectes; mais il s'étoit trop tard aviſé de ces précautions, puiſque Guitaut s'étoit déja plus accredité que luy dans la Place. Et de fait il y entra par intelligence, le propre jour de Paſques: Il y fit accroire à la plûpart des Soldats & des Bourgeois, que le Roy pour tirer des Proteſtans d'Allemagne une Armée de trente mil hommes, leur avoit promis les Villes de Mets, de Toul, & de Verdun: Il les ſoûleva par cet unique motif, & il aſſiegea Ludieu dans ſa maiſon. Le Duc de Guiſe accourut dés le lendemain à Verdun; ſauva la vie à Ludieu; luy rendit les meubles & l'argent qu'il avoit amaſſez; & laiſſa le Gouvernement de Verdun à Gui-

1581. taut. Il se saisit de Toul à peu prés de même ; mais il échoüa dans la tentative qu'il fit pour surprendre Mets. Le Duc d'Epernon ne s'étoit pas laissé tellement ébloüir par la haute faveur où il étoit parvenu, qu'il n'apprehendât à tout moment de décheoir ; & comme en ce cas il luy auroit été bien difficile de trouver un azile dans aucune des Provinces de France ; parce qu'il n'y en avoit point où la Ligue ne fût presqu'aussi puissante, que la Cour & que le Party Calviniste tous deux ensemble.

Il avoit choisi la Ville de Mets pour s'y retirer en cas de disgrace. Il en avoit demandé & obtenu le Gouvernement ; & la Garnison qu'il y avoit mise étoit toute composée d'Officiers & de Soldats la plûpart gascons, qui luy étoient dévoüez. Cependant la cabale de la Ligue y devint insensiblement si forte, que le Duc d'Epernon eut des soupçons assez bien fondez que Lupïac-Montcassin, qu'il y avoit mis pour Gouverneur durant son absence, s'entendoit avec les Liguez : Il y envoya aussi-tôt Montpezat-Tagent & Jacques d'Escaravas par un chemin, & Onufre d'Espagne, Mont-Mas & Ramefort par un autre, avec ordre de s'asseurer de la personne de Montcassin, & de l'amener à la Cour. Tagent & d'Escaravas entrerent heureusement dans Mets : mais ils ne pûrent que s'assûrer de la personne de Montcassin ; & ils se contenterent de le garder dans Mets, parce que s'ils l'en eussent tiré, les Liguez n'auroient pas manqné de l'enlever en chemin. D'Espagne, Mont-Mas, & Ramefort tombérent dans une embûche que les Liguez avoïent dressée, & furent tuez. Ainsi le Duc d'Eper-

non ayant lieu de douter de la conservation de Mets, obtint du Roy sur la fin de l'année, le congé d'y aller en personne. Il en tira Monteassin, & mit en sa place Comminges-Sobole, qui luy demeura fidele. 1581.

Le Duc de Guise pendant l'incertitude de ce que deviendroit Mets, s'empara des Villes de Chaalons & de Mezieres; mais sa conduite à l'égard de la seconde de ces Places, ne fut pas universellement approuvée. Il s'alla presenter devant une de ses portes, sans estre accompagné de qui que ce fust; & demanda d'y estre introduit. La Sentinelle le reconnut, & le Sergent le mena au Corps de Garde, où l'on delibera si on le tuëroit, ou si on le meneroit au Gouverneur. Le second avis prévalut au dernier; mais le Duc de Guise courut un second danger plus grand que le premier; car le Gouverneur qui étoit son ennemy ne l'eût pas plûtôt apperçû, qu'il commanda au Soldat qui se trouva le plus proche de luy, de le tuer d'un mousquet qu'il tenoit en état de tirer. Le Soldat se mit en devoir d'obeïr au Gouverneur, & coucha en jouë le Duc de Guise; mais un autre Soldat que la Ligue avoit gagné, haussa le mousquet & le fit tirer en l'air; quelques autres Soldats que le Duc de Guise avoit aussi gagnez, se joignirent à luy; & il harangua le reste de la Garnison avec tant d'effet, qu'il l'obligea de se revolter & de luy livrer son Gouverneur. *

* Dans le Ministre d'Etat de Sillon.

Le Duc d'Aumale fils aîné de celuy qui avoit esté tué au Siege de la Rochelle; & par consequent cousin germain du Duc de Guise du côté paternel, se saisit aussi de toutes les Places de la Picardie, à la reserve de celles dont le Duc d'Epernon avoit obtenu les Gou-

1581. vernemens particuliers. Le Duc de Mayenne qui estoit allé en Bourgogne, ne se contenta pas d'y lever des Troupes suffisantes pour rendre Maître de la Campagne le Comte de Charny son Lieutenant, qui nonobstant qu'il eut esté passionné Royaliste, avoit des premiers signé la Ligue; mais de plus ce Duc se rendit le plus fort dans presque toutes les Villes & les Châteaux de cette Province. Il avoit paru si magnifique lors qu'il avoit commandé une Armée dans le Dauphiné, & il y avoit traité la Noblesse avec tant de civilité, qu'elle se déclara presque toute pour les Liguez, sans y estre portée par aucun autre motif que celuy de luy plaire. Brissac assura le Duc de Guise que la Ville & le Château d'Angers se declareroient pour luy, aussi-tôt qu'il y auroit envoyé autant de Gens de guerre, qu'il en faudroit pour les conserver; & d'Entragues chassa d'Orleans ceux qu'il ne put attirer au Parti de la Ligue. La Cour auroit apparemment esté enlevée par les gens de guerre, qui venoient de toutes les Provinces s'assembler dans Paris par de petites troupes, afin de donner moins de soupçon, si la Ligue n'eust manqué les deux Villes les plus importantes du Royaume: Quoique les intelligences qu'elle avoit dans l'une & dans l'autre fussent si bien concertées, qu'il n'y avoit pas lieu de s'imaginer qu'elles luy échapassent; ceux qui connoissoient avec plus d'exactitude les affaires du tems, estoient persuadez que Marseille & Bourdeaux donneroient le branle au reste du Royaume, & ç'avoit esté par elles que les mesures de la Ligue avoient commencé.

On a vû que le Duc de Nevers s'estoit défait du

Gouvernement des Villes que les François avoient conquiſes en Piémont, dans la ſeule veuë de n'eſtre pas contraint de les rendre au Duc de Savoye ; & bien loin que ſa generoſité euſt eſté reconnuë, les Rois Charles Neuf & Henry Trois l'avoient aſſez mépriſé pour ne luy confier le Gouvernement d'aucune Province, de crainte peut eſtre que s'il continuoit de deſobeïr à la Cour, ſon exemple ne fût imité par les autres Gouverneurs François. Il en avoit eu tout le reſſentiment dont il eſtoit capable; & lorſque la Ligue l'avoit engagé dans ſes intereſts par les motifs que l'on rapportera bien-tôt, il s'eſtoit propoſé de ſurprendre Marſeille, ſur la préſuppoſition qu'enſuite il luy ſeroit aiſé de s'aſſurer du reſte de la Provence. Le pretexte qu'il prit pour s'approcher de cette Place, ſans que la Cour en priſt ombrage eſtoit ſi plauſible qu'elle y fut trompée: Il eſtoit né cadet de la Maiſon de Mantouë, & ſecond fils de l'heritiere de Montferrat. Il y avoit cette difference entre les Duchez de Mantouë & de Montferrat, que le premier des deux devoit appartenir preſque tout à l'aîné des mâles, ſans que ſes cadets ny ſes ſœurs y puſſent prétendre que quelque legitime en argent comptant : au lieu que le ſecond pouvoit eſtre partagé. Le Duc de Nevers s'eſtoit fondé là-deſſus, pour demander au Duc de Mantouë ſon frere aîné qu'il luy fiſt juſtice ; & le Duc de Mantouë ne luy avoit offert pour toutes ſes prétentions, que cent mil écus une fois payez, outre ceux qu'il avoit déja touchez. Les Papes s'eſtoient meſlez d'accorder ce differend, de peur qu'il n'attirât enfin la guerre dans l'Italie; & les deux Partis eſtoient convenus de reconnoî-

1581.

1581. tre pour Arbitres quelques Cardinaux du Sacré College.

Le Duc de Nevers estoit la Partie la plus foible ; & sa presence paroissoit necessaire pour obliger ses Arbitres à luy rendre justice. De plus on a vû qu'il avoit reçû une tres-dangereuse blessure à la jambe ; & la playe n'avoit point esté si bien fermée qu'elle ne se rouvrist de tems en tems. Les Chirurgiens qu'il avoit consultez là-dessus ne sçachant plus que luy répondre, l'avoient assuré que les bains de Luques estoient necessaires pour sa guérison ; & il feignit de s'y faire porter. Il s'avança jusqu'à la Ville d'Avignon ; & de peur que la Bourgeoisie de Marseille ne se défiât de son dessein, il fit courir le bruit qu'il prétendoit s'y embarquer pour l'Italie. Enfin sous pretexte de chercher une escorte contre les pirates d'Alger, il obligea le grand Duc de Toscane à luy envoyer quatre Galeres chargées d'autant de Soldats qu'elles en pouvoient porter, à deux fins : L'une qu'elles fermassent le Port de Marseille : L'autre que si les Liguez qui s'estoient introduits dans cette Ville, ne se trouvoient point assez forts pour la surprendre, les Soldats des Galeres missent pied à terre pour les renforcer.

Les deux principaux Chefs que le Duc de Nevers avoit chargez de l'execution de son entrepriſe étoient Vins & la Motte-Dariez. Vins estoit un homme de Fortune qui s'estoit jetté dans le Parti de la Ligue, sous pretexte qu'il y feroit mieux ses affaires que dans celuy des Politiques. Honoré de la Garde son Pere, avoit esté Intendant de la Maison du Comte de Cardes ; & s'y estoit rendu necessaire en plus d'une maniere.

maniere ; car il y avoit d'abord gagné beaucoup de bien, & depuis il avoit profité d'une favorable conjoncture qui s'eſtoit offerte. La ſœur du Comte de Carces étoit ſi diſgraciée de la Nature, qu'elle avoit vieilli ſans qu'aucun homme de qualité l'eût recherchée en mariage; l'âge ne luy avoit pourtant pas ôté la fantaiſie de ſe marier ; & comme elle ſe trouvoit réduite à demeurer fille toute ſa vie, ou à contracter une alliance fort inégale, Garde eut l'audace de luy faire l'amour, & elle eut la foibleſſe de le prendre pour ſon époux. Le Comte de Carces n'y avoit pas voulu conſentir ; mais Garde fit jouer tant de reſſorts, qu'enfin s'il ne le reconnut pas tout-à fait pour beau-frere, il s'abſtint au moins de le pourſuivre en qualité de raviſſeur. Il apprehenda même que Garde ne ſe ſerviſt de la connoiſſance qu'il avoit de ſes affaires, pour les mettre dans une irreparable deſordre ; & ce fut pour l'en détourner, qu'il obtint pour luy de la Cour une Charge de Preſident au Parlement d'Aix. 1581.

Garde n'avoit eû qu'un fils qui avoit pris le nom de Vins, & qui par averſion pour la Robbe, ou par inclination aux Armes, les avoit priſes contre les Calviniſtes à la ſortie du College. Il tenoit de ſa mere la fierté & la haute maniere d'agir que l'on avoit preſque toûjours remarquées dans les mâles & dans les femelles de la Maiſon de Carces : Il étoit brave de ſa perſonne, & rien ne luy auroit manqué s'il euſt mieux ſçû prendre ſon party. Il s'étoit inſinué auprés du Roy dés le temps qu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou ; & lors que ce Prince étoit allé en Pologne, il n'avoit pas crû le devoir ſuivre. Il s'étoit retiré dans la Pro-

1581. vence ; & pour se mettre en consideration auprés du Roy Charles Neuf, il avoit ramassé les restes de la faction des Carcistes. Il s'étoit rendu si redoutable à la Noblesse de son Païs, durant les troubles survenus à cause de la mort de Charles Neuf & de l'absence de Henry Trois, qu'il avoit plus qu'à demy forcé François d'Agoust, Comte de Sault, Seigneur des plus riches & des plus puissans de Provence, de luy donner sa sœur en mariage.

Le Duc de Guise ne luy avoit pas plûtôt écrit de prendre les armes, qu'il s'étoit mis en campagne avec le Comte de Sault, Bolliers, Rosset, & quelques autres : Mais il s'étoit contenté de munir trois ou quatre Châteaux, parce que le Grand Prieur de France Fils naturel de Henry Second, & Gouverneur de Provence, l'avoit bien-tôt contraint de reserrer ses courses ; & détourné plusieurs Catholiques zelez de se joindre à luy, en faisant pendre un de ses Capitaines, surpris lorsqu'il travailloit à s'emparer de la Forteresse du Puech.

Dariez n'étoit ny moins entreprenant, ny moins intrepide que Vins ; & toute la difference qu'il y avoit entre-eux ; consistoit en ce que Vins avoit été mieux élevé que Dariez. Celuy-cy étoit second Consul de Marseille ; & il y tenoit lieu du premier, nommé Antoine d'Arene, qui sollicitoit à la Cour de Henry Trois des affaires d'extrême importance, pour la Bourgeoisie de sa Ville. Le Duc de Nevers aprés avoir gagné les deux personnes dont on vient de representer le caractere, leur persuada de surprendre Marseille ; & le plan que l'on dressa de cette conjuration, fut que

l'on fourniroit à Vins autant d'argent & de Troupes qu'il en demanderoit pour l'executer: Que Vins les envoyeroit à la file dans Marſeille, où Dariez leur fourniroit des logis hors de ſoupçon; que Vins les ſuivroit & ſe mettroit à leur tête, quand il s'agiroit de faire le coup; que ſi la ſurpriſe reüſſiſſoit d'abord, Vins & Dariez ne fourniroient que des vivres aux Soldats des Galeres de Toſcane; mais s'ils trouvoient de la difficulté à s'emparer des principales ruës, ils marcheroient vers le Port, & feroient le ſignal aux Soldats de Toſcane, pour les venir joindre. 1581.

Dés le point du jour huitiéme d'Aouſt, qui avoit été choiſi, Dariez ſortit de ſa maiſon, & s'avança vers le plus proche Carrefour, où il trouva les plus hardis de ſa faction; il entra avec eux dans la plus large ruë; & il eſſaya d'y ſoûlever le peuple, en publiant que les Calviniſtes avoient deſſein de s'emparer de Marſeille, & que le Roy luy avoit ordonné de les exterminer. La Bourgeoiſie de cette Ville non moins credule qu'emportée, ajoûta foy à Dariez; & cet heureux commencement luy donna lieu d'obliger ſa Troupe, & ceux qui la venoient groſſir, de mettre des Croix blanches à leurs chapeaux. Il s'empara du Fort de nôtre-Dame de la Garde; & voyant que Vins ne paroiſſoit point encore, il luy manda de ſe hâter. On ajoûte que ſon inſolence alla ſi loin, qu'il oſa écrire au Grand Prieur de France, qu'il n'auroit plus d'autorité dans Marſeille; & que cette Ville n'obeïroit deſormais qu'aux Magiſtrats qu'elle auroit choiſis. On n'a pas ſçû préciſément ce qui empêcha Vins de joindre Dariez à point nommé, mais il eſt conſtant qu'il ne le fit pas;

1581. & que ce fut à cela qu'il tint que Marſeille ne fuſt ſurpriſe.

Les Conjurez ne trouvant perſonne qui leur reſiſtât, demeurerent trois jours Maîtres de la Ville, & y commirent tous les deſordres inévitables en de pareilles occaſions : Surquoy l'on raconte qu'un d'entre-eux nommé Boniface, avoit un frere aîné qui ne le vouloit point voir à cauſe de ſes débauches ; que ce frere étant déja vieux étoit devenu amoureux d'une Demoiſelle, & l'avoit épouſée : qu'il ſe propoſoit de luy donner tout ſon bien ; & que Boniface qui le ſçavoit, alla droit à ſa maiſon, & le fit tuer en ſa preſence, ſous pretexte qu'il étoit Calviniſte : Mais le bonheur de la France ſuſcita à Dariez un ennemy qu'il n'avoit pas prévû. François Bouquier étoit un Bourgeois de Marſeille, ſi venerable par ſa vieilleſſe & par la probité que l'on avoit toûjours admirée en luy, qu'il gouvernoit ſes Compatriotes, ſans avoir d'autorité ſur eux : Ceux qu'il leur propoſoit pour Magiſtrats, étoient auſſi-tôt reçûs ; & on les refuſoit d'autant moins, que l'on ne s'étoit jamais repenti de les avoir acceptez de ſa main.

Il apprit que les Bourgeois favorables à la Cour, s'eſtoient retirez dans l'Abbaye de ſaint Victor ; & il leur manda par des gens affidez qu'il n'avoit aucune part dans l'attentat de Dariez, & que ce ſecond Conſul prétendoit livrer Marſeille à la Ligue : Il les exhorta de ſe joindre avec luy pour le ſalut de la Patrie ; & comme ils le reconnoiſſoient tous pour ſincere, aucun d'eux ne refuſa de luy obéïr. Leur nombre augmenta à proportion qu'ils marchoient vers la maiſon de Dariez ; & ils étoient déja auſſi forts que luy

lors qu'ils y furent arrivez. Bouquier luy demanda par quel ordre il avoit pris les armes ; & au lieu de luy répondre le sollicita de suivre le Parti de la Ligue. Bouquier ne temoigna que de l'horreur pour cette proposition ; & Dariez qui s'en aperçut se mit en devoir de le tuer, mais il ne le put ; & tant de bons Bourgeois accoururent au secours de Bouquier, qu'il devint enfin le plus fort. Il contraignit Dariez de se réfugier dans un corps de garde avec Boniface ; il investit l'un & l'autre : Il les força de se rendre prisonniers : Il les conduisit à l'Hôtel de Ville. On leur fit leur Procez en un jour ; & ils furent pendus aux flambeaux la nuit suivante. 1581.

Le Duc de Nevers aprés cette vaine tentative des Liguez, continua son voyage d'Italie ; & soit qu'il se repentist sincerement d'avoir pris le Parti de la Ligue ; ou qu'en ne surprenant pas Marseille, il eust perdu l'esperance d'obtenir le Gouvernement de Provence qui seule l'y avoit engagé, il écrivit au Duc de Guise qu'il n'estoit plus dans ses interests ; & il suivit depuis uniquement ceux de la Cour. Comme il estoit fort judicieux, & qu'il prévoyoit que son inconstance luy feroit tort dans le monde, il essaya de la justifier par écrit. Il declara qu'il avoit toûjours eû des scrupules de conscience pendant qu'il avoit esté de la Ligue : Qu'il les avoit proposez aux Theologiens du Cardinal de Bourbon, qui luy avoit répondu que la Ligue estoit juste ; & que le Pape l'approuveroit par une Bulle : Que cette Bulle avoit esté dressée avec beaucoup de soin, & presentée au Pape Gregoire Treize ; mais que Sa Sainteté quoiqu'elle n'eust osé directe-

1581. ment refuſer de l'approuver, l'avoit toujours differée ſur divers pretextes : Que le Duc de Nevers de qui les remords augmentoient, avoit menacé les Liguez de les abandonner, s'ils ne luy faiſoient connoiſtre en quelque maniere que ce fuſt, que la Cour de Rome eſtoit pour eux : & que pour le ſatisfaire le Jeſuite Matthieu qui mettoit ſon divertiſſement à faire en poſte des centaines de lieuës, & qui pour cette raiſon merita le titre de Courier de la Ligue, alla en toute diligence à Rome : Qu'il n'en remporta qu'une lettre du Pape en ſtile ambigu, dont le ſens eſtoit que Sa Sainteté ne jugeoit pas à propos d'approuver ſi-tôt la Ligue, de crainte que les Proteſtans d'Allemagne ne formaſſent une contre-Ligue, dans laquelle le Roy de France ſeroit obligé d'entrer : Que le Duc de Nevers peu ſatisfait de cette excuſe demanda qu'au moins il pluſt au Pape de luy en donner un Bref : Et qu'il jura ſur ſon honneur & ſur ſa foy qu'il ne le montreroit à perſonne : Que Matthieu remonta à cheval & retourna à Rome, où il eut auſſi peu de ſatisfaction qu'à ſon premier voyage : Que le Duc de Nevers l'ayant vû de retour les mains vuides, demanda que ſi le Pape ne vouloit pas ſe fier à luy pour un Bref ſecret, il l'envoyât à ſon Legat d'Avignon, avec ordre de luy montrer ſeulement.

Matthieu jugea cette derniere Inſtance ſi juſte & ſi plauſible, qu'il alla une troiſiéme fois à Rome. Mais le Pape qu'il importunoit, luy dit nettement qu'il ne luy donneroit ny Bulle ny Bref, & qu'il ne voyoit point aſſez clair dans les affaires de la Ligue pour contenter le Duc de Nevers, ſans s'expoſer à faire une fauſſe démarche.

La Ville de Bordeaux courut encore plus de risque que celle de Marseille ; & l'on ne doute point qu'elle n'eust esté perduë pour le Roy, si elle eust eû un Gouverneur moins habile & moins préparé aux évenemens les plus terribles que Matignon. Elle s'estoit toujours piquée d'égaler la Ville de Toulouse dans son zele pour l'ancienne Religion ; & le Pere Edmond Auger Jesuite avant que d'estre Confesseur de Henry Trois, l'y avoit confirmée par des Sermons tout à fait pathetiques qui subsistent encore. * Elle estoit ainsi devenuë à demy Ligueuse, sans s'en apercevoir ; & le Duc de Guise s'estoit imaginé qu'avec peu d'effort il l'obligeroit à se declarer entiérement pour son Parti. L'ordre pour la surprendre qu'il envoya à ceux des Jurats qui luy estoient dévoüez, consistoit en ce que les Soldats Liguez que l'on y feroit entrer par de petites Troupes, & déguisez en Païsans pour mieux couvrir leur dessein, se saisiroient des portes des Places Publiques & des remparts : Que chaque Capitaine dresseroit des Barricades dans son quartier ; & qu'on les avanceroit insensiblement jusqu'à l'Hôtel de Matignon, afin qu'il se trouvât plûtôt investi qu'il ne s'en seroit aperçû. Mais il s'en falloit encore cinq ou six jours qu'ils n'eussent achevé de prendre toutes leurs mesures, lorsque Matignon fut informé de leur projet, selon quelques Relations, ou le devina selon d'autres, tant il prenoit de soin pour conserver la Guyenne dans les interests du Roy, quoiqu'il n'eust à proprement parler obligation qu'à la Reine Mere, & que le Roy n'eust fait pour luy que continuer les bienfaits qu'il avoit reçus d'elle. *

La plûpart de ses amis & de ses domestiques luy

1581.

* Dans la Bibloteque du College des Jesuites à Bordeaux.

* Caliere dans la vie du Marêchal de Matignon.

1581. conseillerent de se sauver pendant qu'il en avoit le tems, & d'aller autour de Bordeaux amasser des Troupes pour les mener au secours de la Bourgeoisie de cette Ville, qui estoit demeurée Royaliste, avant que la Ligue eust achevé de l'opprimer. Mais il répondit sagement qu'il falloit mourir dans Bordeaux, ou la conserver au Roy : Et qu'il avoit de certains avis que les Espagnols tenoient dans la Biscaye de la Cavalerie & de l'Infanterie preste à se jetter dans cette Ville aussi-tôt que les Liguez l'auroient surprise. Les conjurez avertis qu'il avoit pressenti leur dessein, se hâterent de l'executer & pousserent en peu d'heures leurs barricades si avant qu'il s'en falloit peu que l'Hôtel de Matignon n'en fust environné de toutes parts. Matignon le sçut, & ne laissa pas néamoins d'en sortir sans armes, & une baguette à la main, comme s'il n'eust pensé qu'à se promener. Il s'avança à petit pas vers la barricade la plus proche de luy, & il y trouva une Sentinelle qui voulut l'arrêter ; mais il la cajolla si bien qu'il luy fit lever le mousquet qu'elle avoit tourné contre luy pour le tirer. Il obligea par la même voye ceux qui gardoient la barricade, & qui travailloient à la pousser plus avant de l'abandonner, & ensuite il commanda d'en détourner les tonneaux à ceux de ses domestiques qui l'avoient suivi sans armes, soit qu'il leur eust dit de s'en abstenir, ou qu'ils n'eussent pas eu le loisir de les prendre. Il marcha immediatement aprés vers la seconde barricade, & il y réüssit encore mieux qu'à la premiere, puis qu'il disposa par ses remontrances & par sa douceur, ceux qui l'avoient dressée & la gardoient à la démolir, eux-mêmes. Il en fit

de

de même de la trois & de la quatre, pendant que les plus intrépides de ses amis coururent à celles des portes que les Liguez gardoient avec moins d'exactitude. Ils les en chasserent ; & ils introduisirent par là dans Bordeaux un Regiment d'Infanterie, & deux Cornettes de Cavalerie que Matignon tenoit assez proches de luy, dans la seule vûë de n'estre pas surpris ; & pourtant non point trop proches, afin de ne pas témoigner aux Bordelois qu'il les craignist. 1581.

Cette troupe le joignit dans le tems qu'il sortoit de la quatriéme barricade ; & les plus hardis de la Bourgeoisie Royaliste voulurent alors prendre part au danger. Ils s'avancerent vers Matignon en si grand nombre qu'il y en eut assez pour occuper tout l'espace depuis le lieu où il se trouvoit jusqu'à la Porte dont ses amis s'estoient assurez ; & au moment qu'il en fut certain, il changea de contenance & de ton. Autant qu'il avoit esté jusques là civil, il usa de menaces : Il mit des Corps de Garde aux mêmes lieux où il avoit trouvé les Barricades : Il chargea les conjurez : Il se saisit des plus mutins d'entre eux, & les conduisit luy-même à l'Hôtel de Ville. Quelques Bourgeois des plus considerables le prierent de les délivrer ; & ceux de ses amis qui se trouvérent auprés de luy n'en furent pas d'avis : mais il ne laissa pas de les mettre en liberté ; & la raison qu'il en rendit depuis, fut qu'il jugea par la maniere dont on venoit de luy parler, que s'il eût refusé ce qu'on luy demandoit, tous les bons Bourgeois se fussent declarez pour la Ligue. Il étendit même si avant sa clemence, qu'il fit publier à son de trompe qu'il étoit prest de tout oublier ; pourvû que les Bour-

1581. geois rentraſſent dans leur devoir, & vêcuſſent à l'ordinaire.

L'effet de ſa Politique fut que les Liguez aprés avoir manqué leur coup, eſſayérent d'imiter leur Gouverneur : Ils vêcurent ou feignirent de vivre en meilleure intelligence avec Matignon, qu'ils n'avoient fait juſques-là ; & l'on ne vit plus dans Bordeaux que des Feſtins, comme ſi les Liguez & les Royaliſtes euſſent travaillé à l'envy à qui ſe traiteroit le mieux : Mais Matignon aprés avoir pris de ſi juſtes meſures que la Ville de Bordeaux ne pouvoit plus échaper au Roy, voulut traiter à ſon tour les Chefs & les plus conſiderables Bourgeois de la Ville. Il diſpoſa à toutes les avenuës de ſon Hôtel, des Gardes qui recevoient les conviez avec beaucoup de civilité ; mais aprés qu'ils les avoient conduits dans la Salle du Feſtin, ils ne leur permettoient pas d'en ſortir. Cependant aucun d'eux ne manqua à l'aſſignation, & ne ſe douta du danger qui le menaçoit : On admira ſur tout l'imprudence de Genoüillac-Vaillac, Gouverneur du Château-Trompette, qui ſe trouva des premiers au feſtin ; quoiqu'il ſe fût declaré ſi ouvertement pour la Ligue, qu'il avoit fait pointer du Canon contre l'Hôtel du Gouverneur. Rien n'interrompit le feſtin ; mais aprés que les conviez furent levez de table, Matignon les invita à la promenade dans ſon jardin, où ils furent pris tous enſemble ; & il leur montra une Lettre du Roy, qui luy donnoit ordre de ſe ſaiſir du Château-Trompette en quelque maniere que ce fuſt.

Vaillac apperçût mais trop tard, que la partie avoit eſté principalement dreſſée pour luy ; & ne negligea

rien de ce qui servoit pour adoucir Matignon, qui non-seulement ne l'écouta pas, mais de plus le mena devant le Château-Trompette, qu'il venoit de faire investir. Il somma la femme de Vaillac qui s'y étoit enfermée, de le rendre à l'heure même, si elle n'aimoit mieux voir pendre son mary à la porte; & cette Dame contrefit d'abord l'Amazone. Elle declara qu'elle preferoit la conservation du Château-Trompette & la fortune de ses enfans, à la vie de son mary: Mais Matignon qui s'étoit attendu à cette repartie, fit avancer le Canon devant la Place, avec cette précaution que les Soldats Royalistes qui s'en approchoient le plus, avoient toûjours devant eux Vaillac, le Maire de Bordeaux, & ceux des Echevins qui étoient liez, pour leur servir de gabions. Vaillac persuadé qu'on l'alloit tuer de quelque côté que ce fust, fit cesser l'obstination de sa femme; & le Château-Trompette fut rendu à Matignon, qui bien loin d'en estre le maistre, depuis prés de vingt ans qu'il étoit Gouverneur de Guyenne, n'avoit pas même eû la permission d'y mettre le pied. 1581.

Mais en échange un des plus fameux Liguez se saisit de la Citadelle de Lyon, d'autant plus importante à son party, qu'elle facilitoit la communication entre les Liguez de Provence & de Dauphiné, & ceux de deçà la Loire. On a vû qu'elle avoit esté commencée sous le regne de Charles Neuf, pour asseurer les Bourgeois Catholiques contre les Calvinistes, qui les avoient plus d'une fois surpris & desarmez; & achevée sous celuy de Henry Trois, par les soins de Mandelot, qui en avoit procuré le Gouvernement parti-

1581. culier à Saluces la-Mante, avec lequel il vivoit en parfaite intelligence. Mais le Duc d'Epernon qui prétendoit obtenir pour le Marquis de la Valette ſon frere aîné, le Gouvernement de Dauphiné, & le joindre à celuy de Lyon, offrit à Mandelot une tres-grande récompenſe en argent comptant, pourveu qu'il donnât ſa demiſſion. Mandelot qui n'avoit point alors d'autre ſeureté pour ſa perſonne que celle de ſon Gouvernement, refuſa l'argent qu'on luy offroit; & le Duc d'Epernon ſans ſe rebuter, eſſaya de gagner la Mante. Il luy fit à peu-prés la même propoſition qu'il avoit faite à Mandelot; & il le trouva de meilleure compoſition. Il mit dans la Citadelle de Lyon un Gentilhomme de Guyenne, appellé Poiſle Paſſage, qui luy étoit aveuglement ſoûmis; & Mandelot ſouffrit ce changement avec d'autant plus de chagrin, qu'il voyoit bien qu'on ne l'avoit fait que dans la veuë d'obtenir de luy par force, ce qu'il n'avoit point accordé de bonne grace. Il manda à Paſſage de le venir trouver, ſous pretexte de luy communiquer un ordre du Roy; & il fit en même-temps courir le bruit, que le Duc d'Epernon avoit promis au Roy de Navarre de luy livrer la Ville de Lyon. La Bourgeoiſie ſe mit en furie; courut vers la Citadelle, & l'attaqua par un Baſtion dont une partie s'étoit éboulée, pendant qu'Imbert Grollier Capitaine des Arquebuſiers de la Ville faiſoit entrer les plus leſtes de ſa Troupe, par une ancienne caverne qui communiquoit avec la Citadelle, & qui n'avoit point encore eſté bouchée.

La Garniſon qui n'avoit point de Gouverneur à ſa teſte, ne ſe deffendit qu'une demie-heure, & capitula

précisément au bout de ce terme. Mandelot ravi de la facilité du succez acheva de gagner la Bourgeoisie de Lyon, en luy permettant de démolir la Citadelle: Ce qu'elle fit si promptement qu'il n'y en avoit déja plus aucune marque quand le Roy en reçut l'avis. Sa Majesté en eut un extrême chagrin, & à dire le vray ce n'estoit pas sans cause. La Ville de Lion estoit le seul passage par où la Ligue pouvoit faire entrer les Troupes du Royaume de Naples, du Duché de Milan & du Piémont dans la France quand il luy plairoit. Et tant que ce passage eust demeuré en la possession du Roy, il auroit tenu, divisées les forces de ses Ennemis; mais maintenant qu'il venoit de le perdre, il demeuroit exposé au danger d'estre accablé par la jonction de toutes leurs forces. Le mauvais estat de ses affaires le réduisit néamoins, non seulement à dissimuler l'outrage qu'il avoit receu de Mandelot; mais encore à l'approuver. Personne ne s'en réjoüit à la Cour, excepté Villeroy qui avoit déja pris ses mesures pour le mariage de Halincourt son fils unique avec la fille unique de Mandelot. On le blâme de n'avoir pas caché sa joye avec assez d'adresse, pour empêcher qu'elle ne vint à la connoissance du Duc d'Epernon, qui ne cessa depuis de luy rendre de mauvais offices, jusqu'à ce qu'il l'eust enfin fait releguer dans sa maison. 1581.

Les surprises de tant de Places que l'on vient de rapporter, n'étonnerent pas néamoins tant le Roy que l'amas des Troupes dans chaque Province, qui devoient venir joindre le Duc de Guise auprés de la Loire, où il leur avoit donné rendez-vous, à cause qu'el-

1581. les pouvoient y venir avec moins d'obſtacles. Comme Sa Majeſté n'avoit point d'autres Troupes que celles de ſa Maiſon & ſes Compagnies d'Ordonnance, elle leur dit de ſe tenir prêtes à marcher, & elle donna des Commiſſions pour en lever de nouvelles. Schomberg fut dépêché en Allemagne avec des lettres de change pour aſſembler trois mille chevaux Allemans, & Fleury Ambaſſadeur de France en Suiſſe, eut ordre de mettre ſur pied dix mille hommes, avec cette précaution, qu'il en tirât la plûpart des Cantons Proteſtans, afin que la Ligue ne les pût débaucher.

Henry Trois eut d'abord quelques avantages ſur elle, puiſque le Duc de Montpenſier offenſé de ce que le Duc de Mercœur avoit dit de luy, qu'il ne le craignoit non plus que la moindre charette de ſon bagage; aſſembla la Nobleſſe Catholique du Poitou, & défit trois mille Liguez que le Duc de Mercœur avoit levez dans cette Province. Le Duc d'Elbeuf s'eſtoit avancé juſqu'à Boiſgency pour y faciliter la jonction des forces de la Ligue; mais le Duc de Joyeuſe ne luy en donna pas le loiſir. Il le chaſſa de la Sologne: Il le pourſuivit dans la Tourraine, dans le Vendoſmois, dans le Maine, & dans la Normandie; & il le réduiſit à de telles extrémitez, que ſes Troupes ſe diſſiperent faute de ſubſiſtance. Le Duc d'Epernon ne fut pas plûtôt guéri d'un abſez qui s'eſtoit formé dans ſa mâchoire gauche, qu'il mena la meilleure partie du Regiment des Gardes vers Orleans, où la Ligue aſſembloit trois ou quatre mille hommes; & il les diſſipa ſi generalement, qu'il ne fut de long tems poſſible de les raſſembler; mais ſi le Roy eſtoit heureux dans les

entrepriſes que formoient ſes Lieutenans, il ſe trouvoit malheureux dans celles qui venoient immediatement de luy. 1581.

Schomberg quelque ſoin qu'il prît de ſe déguiſer, fut reconnu en traverſant la Lorraine, & mis en lieu de ſureté, juſqu'à ce que la Ligue n'euſt plus rien à craindre de ſa part. Le Duc de Guiſe engagea dans ſes intereſts le Nonce du Pape auprés des Cantons Catholiques, & leur fit ſuſpendre la levée des dix mille Suiſſes pour le Roy, ſous pretexte que Sa Majeſté avoit intention de les envoyer au Roy de Navarre, & que c'eſtoit dans cette ſeule veuë que l'on enrôloit plus de Soldats Proteſtans que de Catholiques. Les Lutheriens & les Calviniſtes d'Allemagne à qui Sa Majeſté avoit demandé du ſecours, luy répondirent qu'ils ne le pouvoient à moins qu'Elle ne leur ouvriſt un paſſage par la Lorraine & par la Champagne. Les Seigneurs François qui l'avoient d'abord aſſuré de luy demeurer fidels, l'abandonnerent auſſi-toſt qu'ils eurent aperçu que la Ligue eſtoit ſi puiſſante aux environs de leurs Terres, qu'Elle les dépoüilleroit au moment qu'ils ſe declareroient pour la Cour; & enfin les plus zelez des Courtiſans de Sa Majeſté témoignérent par un abbattement extraordinaire, qu'ils apprehendoient de périr avec Elle.

Il n'eſt rien de plus aiſé que de retourner dans l'oiſiveté, lorſqu'on s'eſt fait violence pour en ſortir. Le Roy reprit ſa maniére de vivre ordinaire, lorſqu'il eut pretexte de répondre à ceux qui le preſſoient de prendre les armes, que cela ne luy ſerviroit de rien. Il ſe renfonça dans les Cloîtres; & il donna dans la Decla-

1581. ration qu'il fit, pour répondre au Manifeſte des Liguez, des marques de frayeur indignes du rang qu'il tenoit. Il n'oſoit ny nommer les principaux d'entre-eux, ny les proſcrire en qualité de criminels de Leze-Majeſté, & de rebelles : Il ſe contentoit de ſe juſtifier luy-même, comme s'il euſt eſté obligé de rendre raiſon de ſa conduite à ſes propres Sujets. Les Politiques, qui s'en étonnerent, ne ſçavoient pas qu'il y avoit alors dans ſon Conſeil trois ſortes de perſonnes tellement oppoſées les unes aux autres, qu'il eſtoit impoſſible que l'on y priſt d'aſſez fortes réſolutions. Les premiers s'entendoient avec la Ligue, & l'on comptoit entr'eux Villequier, O & Chiverny. Les ſeconds eſtoient ennemis declarez de la Ligue, & cherchoient plûtôt à l'exterminer, qu'à favoriſer les veritables intereſts de la Couronne, & de ce nombre eſtoit le Duc d'Epernon ; & les derniers, comme Bellievre & Brûlart, abhorroient que l'on vint aux dernieres extremitez contre la Ligue, contre les Calviniſtes & contre les Politiques ; & ne prenoient pas garde que leur ſentiment alloit à fomenter le mal au lieu de le guérir.

On a déja remarqué que Villeroy avoit eſté ami du Duc de Guiſe avant l'année mil cinq cens quatre-vingt cinq. Mais il s'en eſtoit depuis repenti, ſoit que l'ambition de ce Prince luy fuſt devenuë plus ſuſpecte qu'à l'ordinaire, ou qu'il euſt apprehendé de perir avec luy. La Reine Mere luy avoit aidé à ſe raccommoder avec le Roy ; mais lors qu'il eſtoit rentré dans le Conſeil d'Etat, & qu'il y avoit trouvé la diviſion que l'on vient de marquer, il avoit preſque deſeſperé des affaires de France, & c'eſtoit pour cela qu'il feignoit d'avoir

voir la fiévre quarte, ou qu'il se prévaloit de cette maladie, pour ne plus assister aux deliberations du Conseil d'Etat, sur la présupposition qu'aprés que la Cour auroit succombé, le Duc de Guise ne manqueroit pas de luy imputer tout ce qui s'y seroit passé au desavantage de la Ligue. 1581.

Le Duc d'Epernon qui tendoit toujours à ses fins particulieres, proposoit au Roy que puisque la Ligue n'avoit esté formée que pour empêcher le Roy de Navarre de succeder à la Couronne, on ne la détruiroit jamais si Sa Majesté tres-Chrêtienne n'obligeoit ce Roy de venir à la Cour; & ne le mettoit à la teste des Armées qu'Elle opposeroit au Duc de Guise. Mais la Reine Mere de qui les interests ne s'accordoient plus avec ceux du Roy son fils, luy faisoit accroire que la Ligue estoit si puissante, que quand toutes les forces de la Cour, des Calviniſtes & des Politiques se joindroient, elles ne suffiroient pas pour la déconcerter. Nicolas Poulain le plus affidé des Espions de cette Princesse, portoit tous les jours au Roy de nouveaux avis, dont le sens estoit que la Ville de Paris estoit preste à se révolter par les intrigues de la Ligue: Que le Roy ne pouvoit ny y demeurer ny en sortir avec sûreté: Qu'au premier signal il se trouveroit investi dans le Louvre; & qu'il n'estoit pas trop assuré, si la plus grande partie de ses domestiques & de ses Gardes l'environnoient pour le deffendre ou pour le trahir. Cette derniere nouvelle fournit au Duc d'Epernon le pretexte qu'il cherchoit d'augmenter sa puissance, en conseillant au Roy de se former une Garde extraordinaire, composée de quarante cinq Gentils-

1581. hommes, la plûpart Gaſcons, qui ſerviroient à deux fins: L'une pour empêcher que les perſonnes ſuſpectes à ce Duc n'abordaſſent le Roy: L'autre pour executer les Conſeils violens que la neceſſité des affaires obligeroit la Cour à prendre dans la ſuite du tems.

La Reine Mere devina l'intention du Duc d'Epernon; & comme Elle prévoyoit que toutes les fois qu'Elle iroit voir le Roy, Elle ſe trouveroit expoſée aux inſultes des quarante-cinq; Elle ſe confirma dans la réſolution de les faire ſupprimer, en procurant par quelque voye que ce fuſt la diſgrace du Duc qui les avoit choiſis & preſentez au Roy, & qui diſoit avoir tiré d'eux un ſerment ſecret qu'ils accompliroient aveuglement tout ce qu'il plairoit à Sa Majeſté de leur commander. Il n'y avoit point d'autre moyen de ruiner ce Duc, qu'en convainquant le Roy qu'il ne le pouvoit conſerver, & ſa Couronne tout enſemble; & qu'il falloit que Sa Majeſté ſe déterminât à perdre l'un ou l'autre. Ainſi dés le premier entretien qu'Elle eut avec le Roy, Elle luy dit qu'il eſtoit neceſſaire d'appaiſer le Duc de Guiſe avant qu'il euſt rallié toutes ſes forces en un Corps d'Armée; & qu'encore qu'Elle jugeât tout-à-fait difficile de le radoucir, Elle offroit néamoins de l'aller trouver pour eſſayer d'en venir à bout. Le Roy la prit au mot; & le Duc de Guiſe alla au devant d'Elle juſques à la petite Ville d'Epernay.

Comme Elle ſe défioit que les Favoris n'interpretaſſent mal ſa conduite, Elle avoit voulu qu'on luy donnât pour l'accompagner, trois des principaux Conſeillers d'Etat, qui eſtoient Lanſac, Bruſlart & d'Eſpinac. Le Roy luy avoit ordonné de propoſer pour

article preliminaire, que la Ligue posât les armes ; mais soit qu'Elle eust reconnu à l'abord du Duc de Guise qu'il n'y consentiroit jamais; ou qu'elle apprehendât que les Favoris n'en tirassent trop d'avantage, Elle le reserva pour le dernier. Elle examina d'abord les prétentions de la Ligue en general, & des plus considerables Liguez en particulier ; & les Lieutenans du Duc de Guise eurent cependant le loisir de luy mener trente-quatre mil hommes, composez en partie des François levez dans toutes les Provinces du Royaume, & en partie des Allemans, enrôlez sous les Enseignes du Comte Rhingrave, & de Christophe de Bassompierre. Il accorda pour aller au devant de ceux-ci une Treve de quatre jours, & peu s'en fallut qu'un terme si court ne suffist à Rubempré pour dégager des interests de la Ligue le Cardinal de Bourbon. 1581.

On n'a pas sceu la veritable cause du mécontentement de Rubempré ; & quelques Relations portent que le Duc de Guise avoit manqué de luy fournir à point nommé tout l'argent qu'il luy avoit promis : D'autres contiennent avec plus de vray-semblance, que Rubempré avoit prétendu qu'en récompense du signalé service qu'il avoit rendu à la Ligue, en disposant le Cardinal de Bourbon son Maistre à s'en declarer le Chef ; le moins que l'on pouvoit faire pour luy estoit de l'introduire dans le Conseil secret du Duc de Guise, & que nonobstant on l'avoit rebuté. Mais quoiqu'il en soit, il avoit tellement ébranlé le Cardinal de Bourbon, que ce vieux Prelat seroit allé trouver la Cour, si le Duc de Guise n'eust esté assez à tems informé de ce que l'on tramoit à son préjudice. Il com-

1581. prit aiſément qu'il luy eſtoit de plus grande importance de conſerver le Cardinal de Bourbon dans ſon party, que de ſatisfaire les Chefs des Allemans qui demandoient de le voir ; & quoy qu'il ne fuſt qu'à demie lieuë d'eux, il prit la poſte pour retourner à Epernay, il déconcerta par ſa preſence l'intrigue de Rubempré, & néamoins bien loin de le punir, il eſſaya de le gagner en tant de manieres qu'il en vint à bout.

Le Roy de Navarre n'étoit pas ſi tranquille que Henry Trois ; & ſoit qu'il connuſt mieux ſes veritables intereſts, ou qu'il prévît qu'il ne ſeroit plus en état de reſiſter aprés que la Ligue auroit accablé la Cour de France, il envoya à Sa Majeſté les deux de ſes Conſeillers d'Etat qu'il ſçavoit luy eſtre plus agreables. C'étoient Clervant & Chaſſincourt, qui luy remontrérent que ſi Elle prenoit une vigoureuſe reſolution, les forces des Calviniſtes ne luy manqueroient pas au beſoin. Mais comme il n'y avoit pas beaucoup d'apparence que leur negociation réüſſiſt, le Roy de Navarre dépêcha en même-temps Segur vers les Princes Proteſtans d'Allemagne, pour leur repreſenter que le Calviniſme de France n'avoit jamais couru tant de riſque depuis ſon établiſſement, qu'il étoit alors en danger ; que la Ligue n'avoit eſté formée, que pour executer le deſſein que l'Empereur Charles Quint n'avoit pû accomplir, lors même qu'il étoit le plus puiſſant, c'eſt-à-dire aprés la victoire de Murberg : Que l'Eſpagne & la Cour de Rome y trouveroient également leur compte : L'Eſpagne parce qu'elle rendroit l'Empire hereditaire à la Maiſon d'Autriche, aprés qu'elle auroit opprimé les Proteſtans : Et la

Cour de Rome parce que tous les Royaumes & les Etats qui s'étoient détachez de ſon obeïſſance, ſeroient forcez d'y rentrer : Qu'auſſi-tôt que la Ligue auroit donné à la Cour de France les loix qu'elle jugeroit à propos de luy impoſer, elle ne manqueroit pas d'attaquer le Roy de Navarre, qui ne luy reſiſteroit pas durant trois mois, ſi les Proteſtans ne luy envoyoient ſous main tous les ſecours d'hommes & d'argent qu'ils pourroient, ſans ſe declarer trop ouvertement pour luy, & ſans attirer ſur eux les incommoditez de la guerre. * 1581.

* Dans la negociation de Segur en Allemagne ; entre les manuſcrits de Lomenie.

Segur n'eut point de ſuccez en Allemagne ; mais il réüſſit mieux à l'égard de la Reine d'Angleterre, vers laquelle il fut enſuite envoyé. Il conjura cette Princeſſe de prêter au Roy de Navarre, de l'argent qu'il porteroit en Allemagne pour y lever de la Cavalerie & de l'Infanterie ; & de faire équiper une Flotte, commandée par les Officiers qu'elle jugeroit à propos de nommer ; afin que cette Flotte s'approchant des Villes que la Ligue tenoit ſur les côtes de Normandie, de Poitou, & de Guyenne, obligeaſt le Duc de Guiſe à diviſer ſes forces. La Reine d'Angleterre étoit perſuadée de n'avoir point de plus grand ennemy que le Duc de Guiſe ; & ceux de la conſpiration de Parray, qu'elle avoit fait appliquer à la queſtion, avoient depoſé qu'on les avoit ſollicitez de la part de ce Prince à attenter ſur la vie de Sa Majeſté Britannique. Elle n'avoit ny cauſe, ny pretexte pour ſe diſpenſer de ſecourir le Roy de Navarre ; & de plus elle ſe promettoit que tant que la guerre dureroit entre ce Prince & la Ligue, le Duc de Guiſe ne ſeroit point en état de tirer

1581. la Reine d'Ecoſſe Marie Stuard ſa couſine germaine, de la priſon où elle étoit enfermée. Ainſi Thomas Bodley * Conſeiller d'Etat d'Angleterre, eut ordre d'aller trouver tous les Princes Proteſtans d'Allemagne, l'un aprés l'autre, & de les ſolliciter d'entrer dans une ligue offenſive & deffenſive tout enſemble, ou du moins dans une ligue ſeulement deffenſive pour conſerver les Etats qui ſe ſeroient declarez pour la nouvelle Religion; en quelque endroit de l'Europe qu'ils fuſſent ſituez.

* Dans le premier volume de Camdem.

Bodley ſe ſervit à peu prés des mêmes raiſons que Segur avoit employées, excepté qu'il dit au Roy de Dannemark, que Sa Majeſté avoit plus d'intereſt qu'Elle ne penſoit à ruiner la Ligue de France; puiſqu'Elle ſçavoit bien que Chreſtien Trois ſon pere avoit ôté la Couronne & la liberté à Chreſtien Second ſon oncle; que le même Chreſtien Second avoit laiſſé une fille dont le Duc de Lorraine étoit fils: Que ce Duc s'étoit aſſez nettement expliqué, qu'il prétendoit recouvrer les trois Royaumes de Dannemark, de Suede, & de Norvege, que ſon ayeul maternel avoit perdus; & qu'il y travailleroit auſſi-tôt que la Ligue auroit accablé la Cour & les Calviniſtes de France. Mais l'éloquence de Bodley n'eut pas plus de ſuccez qu'en avoit eu celle de Segur; & la Reine d'Angleterre reduite à ſecourir ſeule le Roy de Navarre, ſe piqua de generoſité à ſon égard: Elle luy prêta deux cens mil écus; & de plus Elle fit équiper une Flotte ſous les ordres du Comte de Carlile, qui n'oſa pas à la verité faire deſcente ſur les côtes de Picardie & de Normandie, de peur de donner atteinte au dernier Traité de Paix en-

tre la France & l'Angleterre : Mais il incommoda les Eſpagnols par l'endroit dont ils étoient le plus jaloux, qui étoit l'Amerique ; & il y traverſa leur commerce de maniere que ſi la Ligue euſt eu plus long-temps les armes à la main, le Roy Philippes Second n'auroit pû fournir au Duc de Guiſe les ſommes d'or & d'argent qu'il luy avoit promiſes. 1581.

La joye du Roy de Navarre pour avoir attiré la Reine d'Angleterre dans ſes intereſts, fut ſi grande qu'elle le porta à une démarche qui fut diverſement interpretée par toute l'Europe. Il obligea Pleſſis-Mornay à compoſer une réponſe au Manifeſte de la Ligue ; & il le chargea d'y inſerer un défy au Duc de Guiſe, de ſe battre en duel contre luy ſeul, deux à deux, ou en tel nombre qu'il luy plairoit ; avec les armes qui étoient en uſage entre les Chevaliers d'honneur : ſoit dans le Royaume de France, au lieu qu'il plairoit au Roy Henry Trois de nommer ; ou au dehors, dans quelque Etat que le Duc de Guiſe choiſiroit, pourvû qu'il ne fuſt point ſuſpect à ſon ennemi. Mais le Duc de Guiſe agit dans cette occaſion avec toute la prudence que l'on avoit autrefois admirée dans ſon pere : Car nonſeulement il n'accepta point le duel ; mais de plus il feignit d'ignorer que le Roy de Navarre luy eût fait un appel. Il conſidera que les François étoient prevenus de l'opinion qu'on ne pouvoit mettre la main à l'épée contre un Prince du Sang, ſans commettre un parricide ; & que Monteſquiou qui avoit tué le Prince de Condé à la Bataille de Jarnac, quoiqu'il n'y euſt point eû de ſa faute, n'avoit pas laiſſé d'être en abomination à tout le monde ; qu'il

1581. ne pouvoit se battre contre le Roy de Navarre sans offenser Henry Trois, & sans donner aux Favoris le pretexte qu'ils cherchoient pour decrediter la Ligue dans la personne de son Chef : Que s'il acceptoit le défi, il réduiroit la cause de la Religion qui estoit la plus forte & la plus efficace de toutes les causes civiles, à une querelle particuliere entre les Maisons de Bourbon & de Lorraine, où il n'y auroit que la vingtiéme partie des Catholiques qui prissent interest : Qu'il donneroit à ses Ennemis occasion de luy reprocher que c'estoit son ambition & le desir de se venger, qui luy avoient mis les armes à la main ; & non pas le desir de conserver la Foy Catholique dans sa Patrie.

On observa que la conduite du Duc de Guise à l'égard des Princes du Sang, fut depuis plus exacte qu'elle ne l'avoit esté jusques-là, puis qu'il témoigna dans tous ses discours, & dans le grand nombre de lettres qu'il se donnoit luy-même la peine d'écrire ; Qu'il respectoit les Princes du Sang : Qu'il estimoit la personne du Roy de Navarre : Et qu'il n'avoit rien à démêler avec luy. Qu'il s'estoit seulement engagé à deffendre l'ancienne Religion, que les Protestans avoient résolu d'opprimer dans leur derniere Assemblée de Magdebourg, & a empêcher qu'elle ne succombât en France : Qu'elle seroit toujours exposée à ce danger tant que la nouvelle Secte subsisteroit dans ce Royaume ; & qu'on l'avoit assez éprouvé durant les vingt-cinq dernieres années où les François avoient enduré tous les maux dont la Justice Divine avoit accoutumé de punir les Peuples les plus coupables.

Mais si le Duc de Guise estoit modeste à l'égard du Roy

Roy de Navarre : On le trouvoit extraordinairement fier dans les propoſitions qu'il faiſoit à la Reine Mere, lors qu'il conferoit avec Elle dans Eſpernay. Il demandoit pour les plus conſiderables des Liguez les Gouvernemens de Normandie, de Picardie, du Lyonnois, de Saluſſes, de Mets, de Toul & de Verdun, & ſept ou huit Places de ſûreté qui n'eſtoient pas moins importantes que celles que la Cour avoit accordées aux Calviniſtes. Il ajoutoit, que comme la Ligue ne s'eſtoit miſe en armes que pour la Cauſe de la Religion ; Elle eſtoit incapable de les quitter avant que le Roy Henry Trois euſt interdit en France l'exercice du Calviniſme, & qu'il euſt declaré les Calviniſtes exclus de toutes les Charges : Que l'on fiſt pour cela un Edit qui ſeroit verifié dans tous les Parlemens : Que Sa Majeſté s'obligeât par ſerment ſolemnel à le faire obſerver : Qu'Elle exigeât un ſemblable ſerment de tous les Princes, les Seigneurs & les Magiſtrats de ſon Royaume : Que les Troupes de la Cour & de la Ligue fuſſent inceſſamment employées à recouvrer les Places de ſûreté, accordées aux Calviniſtes : Que le Roy révoquât le Traité qu'il avoit fait avec les Suiſſes, pour ce qui regardoit la Ville de Geneve : Qu'il renonçât à la protection de cette Ville : Que pour remedier aux inconveniens des precedens Edits qui avoient eſté révoquez peu de tems aprés leur publication, & que la Cour deſavoüoit en ſecret dans le même tems qu'Elle feignoit d'en commander l'obſervation ; le Roy permiſt à l'Armée de la Ligue d'aller attaquer les Calviniſtes, & ne l'obligeât par aucune voye indirecte à ſuſpendre ſon action juſques à ce 1581.

1580. qu'Elle les eust entierement exterminez : Que moyennant cela la Ligue renonceroit à toutes les sûretez qu'Elle avoit demandées à Sa Majesté : Que son Chef, ses freres & ses parens paternels estoient prests de luy remettre les Charges dont il avoit plû au Roy Charles Neuf son frere & à luy de les honorer, & de se retirer dans leurs maisons, pour y finir leurs vies en personnes privées.

Les effets suivirent de prés les propositions du Duc de Guise, qui pour montrer qu'il n'avoit plus de tems à perdre, sortit d'Espernay pour se mettre à la teste de ses Troupes, pendant que le Cardinal son frere alloit porter l'ordre au Rhingrave & à Bassompierre de le venir joindre : L'avis qu'en eut le Roy l'étonna d'autant plus qu'il avoit crû appaiser les Chefs de la Ligue, en leur accordant de nouveaux Gouvernemens : Il s'imagina que le Louvre alloit estre environné de barricades, & il écrivit à la Reine Mere d'appaiser le Duc de Guise en quelque maniere que ce fust. Ainsi le salut de la France fut mis entre les mains de cette Princesse ; & Elle s'acquitta de sa commission avec une adresse, que les Historiens de son tems, & ceux de celuy-cy n'ont point assez particularisée. Elle aimoit encore Henry Trois, quoiqu'ils aïent écrit le contraire ; & Elle l'aimoit avec d'autant plus de tendresse qu'il estoit resté seul des cinq fils qu'Elle avoit eus de Henry Second. Elle ne souhaittoit pas de le réduire à la necessité de n'avoir point de Favoris, parce qu'Elle sçavoit assez que cela luy estoit impossible. Henry Trois dés le tems qu'il estoit encore Duc d'Anjou s'estoit laissé gouverner absolument par Carnava-

let, & par le Marêchal de Coſſé, auſquels la Damoiſelle de Chaſteauneuf & la Princeſſe de Condé avoient tour à tour ſuccedé. 1581.

Pibrac s'eſtoit inſinué plus avant que les autres dans l'amitié de ce Prince, pendant ſon voyage en Pologne & ſon ſejour dans ce Royaume; & Villequier avoit ſupplanté Pibrac. Bellegarde, O, Dugua, Saint-Megrin, Joyeuſe & d'Epernon, avoient eu leur rang dans ſa faveur; & la Reine Mere ne prévoyoit que trop que ſi Elle les pouſſoit hors de la Cour; d'autres Favoris prendroient bien-tôt leurs places, qui luy ſeroient peut-eſtre plus contraires, que ceux que l'on venoit de nommer ne l'eſtoient. Elle n'auroit donc pas voulu que Henry Trois n'euſt point de Favory, mais Elle auroit deſiré qu'il n'en euſt qu'un; & que celuy là fuſt de l'humeur du Marêchal de Retz, qui ſeul avoit eſté durant dix ans Favory, & premier Miniſtre tout enſemble, de Charles Neuf; & qui néamoins avoit conſervé tant d'égards pour la Reine Mere, qu'il n'inſpiroit aucuns ſentimens au Roy ſon Maiſtre, que par l'ordre de cette Princeſſe. Et de fait ce Marêchal conferoit regulierement avec Elle une heure par jour, & luy rendoit un compte exact de tout ce que le Roy avoit fait la veille. Mais s'il s'étoit trouvé un Italien capable de s'aſſujettir juſques-là; il n'y avoit pas lieu d'eſperer qu'il y euſt un François qui luy reſſemblaſt.

La Reine Mere ſe croyoit ainſi obligée par honneur à procurer la diſgrace des Ducs de Joyeuſe & d'Epernon; mais le meilleur moyen pour y parvenir n'étoit pas de ſouffrir que le Duc de Guiſe s'avançaſt

1581. vers Paris, à la teſte des trente-quatre mil hommes qu'il avoit ; parce qu'il y auroit infailliblement enlevé la Cour ; ou s'il ne l'eût enlevée, il auroit réduit Henry Trois à ſe jetter entre les bras des Calviniſtes : Ce qui auroit à la verité differé ſa ruine pour quelque mois, mais ne l'auroit point empêchée. Dans l'un ou l'autre de ces cas, il étoit à croire que le Duc de Guiſe ſe ſeroit emparé de la Couronne ; & c'eſtoit-là ce que la Reine Mere n'avoit pas moins d'intereſt d'empêcher, que le Roy ſon fils, puiſqu'Elle auroit achevé de perdre le peu de credit qui luy reſtoit, & qu'on l'auroit contrainte de finir ſa vie dans la ſolitude de ſa Maiſon de Chenonceaux.

Ce fut dans cette unique vûë qu'Elle arreſta le Duc de Guiſe à Nemours où il s'étoit avancé ; qu'Elle luy monſtra le pouvoir ſans limite que la Cour luy avoit envoyé pour traiter avec luy : Qu'Elle le pria de donner la Paix à la France ; & qu'Elle luy offrit d'accorder toutes les propoſitions qu'il feroit ; pourveu que l'honneur du Roy ſon fils & le ſien y fuſſent à couvert. On ajoûte qu'Elle flatta le Duc de Guiſe, par la gloire immortelle qu'il auroit d'exterminer le Calviniſme en France ; & d'accomplir le fameux deſſein que ſon pere auroit executé, ſi Poltrot ne l'euſt aſſaſſiné. Quoi qu'il en ſoit, le Duc de Guiſe ſe laiſſa pour lors tromper par une femme, & perdit une occaſion infaillible de ſe faire Roy de France, qui ne luy auroit coûté que quatre ou cinq jours de marche. Il demanda que tous les Edits faits en faveur des Calviniſtes fuſſent entiérement revoquez : Que le Roy s'engageaſt à ne plus ſouffrir qu'une Religion dans ſon Royaume ;

Qu'il travaillaſt inſenſiblement à la ruine de la Secte de Calvin : Qu'il joigniſt ſes forces à celles de la Ligue; & qu'il donnaſt le Commandement des unes & des autres à un Prince de la Maiſon de Lorraine, tel qu'il plairoit au Duc de Guiſe de propoſer : Que la Ligue auroit pour Places de ſûreté les Villes de Châlons, de Saint Dizier, & de Reims en Champagne ; Toul, Verdun, Soiſſons, Dijon, Beaune, Ruë, Dinan & Concarneau : Que l'on accordât aux Cardinaux de Bourbon & de Guiſe, aux Ducs de Guiſe, de Mayenne, d'Aumale, d'Elbeuf & de Mercœur, chacun une Compagnie d'Arquebuſiers à cheval pour les garder, qui ſeroient entretenus aux dépens du Roy. Il exigea cent mil écus pour bâtir une Citadelle à Verdun, deux cens mil pour la ſolde des Allemans, que le Rhingrave & Baſſompierre avoient enrôlez, & une décharge de cent dix mil écus qui avoient eſté pris dans la recette generale de Champagne. 1581.

La Reine Mere ne differa d'accorder ces Articles qu'autant de tems qu'il fallut pour les mettre au net, & enſuite Elle les ſigna. Elle les envoya à la Cour qui les ratifia à l'heure même. * On blâma le Duc de Guiſe de ce qu'ayant trouvé la Reine Mere dans la diſpoſition de luy tout accorder ; il avoit negligé les intereſts des perſonnes auſquelles il eſtoit principalement redevable du ſuccez de ſon entrepriſe. Et de fait il ne ſe mit en peine, ny du ſoulagement du Peuple, pour lequel il s'eſtoit vanté d'avoir principalement pris les armes, ny du rétabliſſement de la Nobleſſe dans ſes anciens privileges, ny de la réformation du Gouvernement, ny de la mauvaiſe adminiſtration des Finan-

* En mil cinq cens quatre-vingt-cinq.

1581. ces. Mais ce que l'on trouva principalement à redire fut, que le Duc de Guiſe s'abſtint de faire liquider le droit du Cardinal de Bourbon à la Couronne, quoique ce Prince n'eût prêté ſon nom à la Ligue que ſous cette eſperance.

Le Roy ne joüa pas moins habilement ſon perſonnage qu'avoit fait la Reine ſa Mere, & l'Edit qu'on luy demandoit fut dreſſé de ſorte que le Conſeil de la Ligue n'y trouva rien à redire. Sa Majeſté deffendoit l'exercice de la Religion prétenduë reformée, ſur peine de confiſcation de corps & de biens; commandoit à tous les Miniſtres qui l'enſeignoient de ſortir du Royaume dans un mois, & à tous ſes Sujets de faire profeſſion de la Religion Catholique dans ſix mois, s'ils n'aimoient mieux ſortir du Royaume préciſément au bout de ce terme; bien entendu qu'en ce cas ils pourroient vendre leurs biens, meubles & immeubles. Sa Majeſté declaroit les Calviniſtes incapables d'exercer aucunes Charges, Offices, ny dignitez: Elle révoquoit les Chambres mi parties établies en leur faveur; & Elle leur redemandoit inceſſamment la reſtitution des Places de ſûreté; de peur néamoins de favoriſer les vengeances particulieres & d'exciter des Seditions, Elle deffendoit aux Catholiques ſur peine de la vie d'uſer des voyes de fait, & de rien entreprendre de leur autorité particuliere ſur les Calviniſtes: Elle declaroit que tout ce que les Liguez avoient fait dans ces derniers mouvemens eſtoit venu d'un pur zele pour la Religion Catholique: Que Sa Majeſté y donnoit ſon approbation, & deffendoit que la Ligue en fût recherchée, ſous quelque cauſe ou

pretexte que ce fût : Enfin Elle commandoit aux Princes, Pairs, Officiers, Conſeillers d'Etat, Chevaliers des Ordres, Gouverneurs, Magiſtrats des Cours Souveraines, Baillifs, Senêchaux, Maires, Echevins, & Communautez des Villes, de promettre & jurer ſolemnellement, qu'ils obſerveroient cet Edit, & que l'on mit dans les Regiſtres des Cours Souveraines les Procez verbaux de leurs ſermens. On appella cet Edit de Juillet pour deux raiſons, l'une qu'il fut publié le dixhuit de ce mois mil cinq cens quatre-vingt-cinq, & l'autre, que la Ligue prétendit qu'il répareroit le dommage qu'un autre Edit de Juillet avoit apporté à la Religion Catholique, au commencement du Regne de Charles Neuf. Le Duc de Guiſe obligea le Roy de le porter luy-même au Parlement de Paris ; afin que la preſence de Sa Majeſté en obtint la verification avec plus de facilité ; & pour rendre cette verification plus ſolemnelle, les Conſeillers eurent ordre de prendre leurs robes rouges. 1581.

Le Roy de Navarre n'en receut l'avis qu'avec une ſurpriſe qui fut ſur le point de le jetter dans le deſeſpoir, quoique les nouvelles que les Eſpions qu'il entretenoit à la Cour lui écrivoient ſouvent, euſſent dû l'y diſpoſer. Il avoit plus d'une fois repreſenté à Henry Trois, qu'il apprehendoit que Sa Majeſté tres-Chrêtienne ne fût enfin contrainte de l'abandonner ; & il luy en avoit ſincerement mandé ce qu'il en penſoit. Henry Trois avoit toujours traité de ridicule la défiance du Roy de Navarre, & il luy avoit proteſté, que s'il voyoit que la Ligue devint trop puiſſante, il appelleroit les Calviniſtes à ſon ſecours, afin de l'opprimer à communes

1581. armes. Henry Trois n'en estoit pas demeuré là ; car outre les cent mil écus qu'il avoit envoyez au Roy de Navarre, il l'avoit encore mis en possession de deux des privileges accordez aux présomptifs Successeurs à la Couronne, qui estoient le titre de Monseigneur, & le pouvoir de créer des Maistres en chaque mêtier. Mais lorsque le Roy de Navarre n'eut plus lieu de douter que si la Cour de France n'estoit en effet contre luy ; elle en feroit au moins le semblant, & joindroit pour l'opprimer ses forces à celles de la Ligue ; il assembla les plus sages de ses amis pour déliberer avec eux sur ce qu'il avoit à faire. Il y en eut qui luy conseillerent d'éviter la premiere impetuosité de la Ligue, & de se retirer en Allemagne, où sa presence obtiendroit infailliblement ce que les Princes Protestans avoient refusé à Segur : Ils ajouterent que ces Princes le mettroient à la teste d'une Armée si puissante, que rien ne seroit capable de l'arrêter dans sa marche, depuis la Ville de Strasbourg, jusques aux Fauxbourgs de Paris : Qu'alors il obligeroit le Roy Henry Trois, qui ne l'avoit abandonné que par force, à se declarer pour luy, ou du moins à conclure avec les Calvinistes une Paix qui les mist en état d'executer le plus grand de leurs desseins, qui consistoit à former une Republique dans le Royaume de France, sous pretexte qu'ils ne pouvoient autrement s'assurer que la Cour, la Ligue, & les Politiques, les laissassent vivre en repos.

Le Vicomte de Turenne suivit en partie cet avis; mais il le rejetta en partie. Il fut d'avis que le Roy de Navarre ne se declarât ny pour la Cour, ny pour la Ligue

Ligue, ny pour les Politiques ; & qu'il n'allât point en Allemagne ; puis qu'en le faisant, il acheveroit d'irriter contre luy les bons François, & se fermeroit ainsi l'accez au Trône. Mais il luy conseilla de se retirer à la Rochelle, & d'y vivre en homme privé, aprés s'estre démis de la qualité & des fonctions de Chef des Calvinistes, en faveur du Prince de Condé, bien entendu que ce Prince les luy rendroit immediatement aprés que les troubles auroient cessé. La Noüe, Plessis Mornay, Clervant & Segur convinrent néamoins que si le Roy de Navarre avoit à perir, il falloit que ce fût à la teste des Calvinistes ; & qu'il ne pourroit éviter la mort en quelqu'autre posture qu'il se mît. Il approuva ce dernier sentiment, & parce que le Prince de Condé avoit encore plus de credit que luy dans le Parti Calviniste, à cause que les Ministres estoient persuadez qu'il estoit plus fervent dans leur Secte, il conclut avec ce Prince une association qui les obligeoit à courir réciproquement une même fortune, & qui obligeoit celuy des deux qui survivroit à l'autre, de ne jamais poser les armes qu'il n'eût vengé sa mort supposé qu'elle fût arrivée d'une maniere violente. 1581.

De plus le Roy & la Reine de Navarre vivoient si mal ensemble, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils eussent des enfans ; & en ce cas la succession de ce Prince regardoit Catherine d'Albret sa sœur unique, qui par consequent estoit le meilleur Parti qu'il y eût dans l'Europe. Le Prince de Condé n'estoit pas riche ; & les biens qu'il avoit tirez de Marguerite de Cleves sa femme, ne l'avoient pas beaucoup accommodé, puis qu'il avoit esté contraint de les rendre au Duc de

1581. Nevers, à cauſe qu'elle eſtoit morte ſans enfans. Il penſoit à ſe remarier avantageuſement, & le Roy de Navarre luy fit à Bergerac deux offres qu'il accepta de tout ſon cœur : l'une de luy donner ſa ſœur en mariage, auſſi-tôt que la Cour de France y auroit conſenti ; l'autre d'inſerer dans le Contrat de mariage, qu'en cas que le Prince de Condé n'eût point d'enfans d'elle, & qu'il luy ſurvêquît, il heriteroit de tous les biens que poſſedoit le Roy de Navarre, non-ſeulement comme fils d'Antoine de Bourbon, c'eſt-à-dire, le Duché de Vendôme, & les autres Terres qui y avoient eſté jointes ; mais encore le droit au Royaume de Navarre, la portion de cet Etat que Catherine de Foix avoit conſervée, la Principauté de Bearn, & les riches Seigneuries de Foix, d'Armagnac, d'Albret, de Comminges & de Bigorre. Les plus ſages Calviniſtes qui avoient negocié cette reconciliation eſperoient qu'elle ſeroit éternelle, & que le Parti Calviniſte ſeroit deſormais autant uni que l'étoit celuy de la Ligue ; mais les Flateurs du Roy de Navarre & du Prince de Condé renverſerent en moins de trois mois le projet dont on vient de parler, quoiqu'il parût tout-à-fait ſolide.

L'un & l'autre ne laiſſerent pas néamoins dans un ſi petit eſpace de tems, de rendre à leur Secte un ſervice qui l'empêcha de ſuccomber. A peine ſe furent-ils embraſſez, qu'ils allerent au Haut Languedoc pour traiter de vive voix avec le Duc de Montmorency une ſeconde Alliance, entre leur Parti & celuy des Politiques. On a veû que le Roy de Navarre avoit ſauvé ce Duc, en le reconciliant avec les deux Joyeuſes pere & fils ; & l'on doit ajouter en ce lieu que Montmorency

n'eſtoit pas méconnoiſſant, lors qu'il le pouvoit ſans trop hazarder ſon établiſſement. Il avoit toujours eſté bon François à cela prés; & quoiqu'il eût promis aux Eſpagnols de ſe jetter entre leurs bras & de leur livrer une partie des Places qui dépendoient de luy dans ſon Gouvernement; il ne l'avoit point encore executé, ſous pretexte de ne s'eſtre engagé que dans la conjoncture que la Cour de France & la Ligue l'attaquaſſent de concert, & que cette conjoncture n'étoit point encore arrivée. Les Eſpagnols avoient eû ſi peur qu'il ne ſe réconciliât avec la Cour de France, qu'ils avoient reçu ſon excuſe pour bonne; & il eſtoit encore le Maiſtre de luy-même, lorſque le Roy de Navarre & le Prince de Condé luy repreſenterent, que la haine irréconciliable de ſa Maiſon avec celle de Lorraine l'empêchoit de prendre aucune confiance avec le Duc de Guiſe : Que les Places qu'il tenoit dans le Languedoc eſtoient tellement environnées de celles des Calviniſtes, que s'il ne traitoit avec eux elles luy coûteroient plus à conſerver qu'il n'en tireroit de revenu : Que ſon honneur & ſa ſûreté dépendoient de contracter une étroite union avec les deux premiers Princes du Sang de France, & qu'il en remporteroit la gloire, d'avoir empêché que la Loy fondamentale de la Monarchie Françoiſe ne fût violée. 1582.

Le Duc de Montmorency convaincu par les raiſons que l'on vient d'abreger, conclut & ſigna avec le Roy de Navarre & avec le Prince de Condé un Traité que l'on ſe diſpenſe de rapporter icy, parce qu'il ne fut executé en aucun de ſes Articles. * La cauſe en fut peut-eſtre qu'il eſtoit trop avantageux aux Politiques;

* Il eſt parmy les Manuſcrits de M. de Bethune.

1581. mais quoiqu'il en ſoit le Roy de Navarre & le Prince de Condé en tirerent huit jours aprés un avantage d'autant plus préjudiciable à la Ligue, qu'elle s'y eſtoit moins attenduë. Ils publierent un Manifeſte, datté du dix d'Aouſt mil cinq cens quatre-vingt-cinq, qui contenoit en termes exprés, que la Paix que le Roy Henry Trois avoit eſté contraint d'accorder, alloit entierement à la ruine de ſon Etat, & que cela ſeul avoit obligé le Roy de Navarre & le Prince de Condé de ſe joindre au Duc de Montmorency, pour conſerver les juſtes pretentions qu'ils avoient à la Couronne, & pour eſtre plus en état de repouſſer les forces de la Ligue par d'autres qui ne leur fuſſent point inferieures. Ils ſõmmoient enſuite tous les ordres de l'Etat de ſe joindre à eux; & de peur qu'on ne leur reprochât leur Secte, ils declaroient qu'ils eſtoient preſts de ſe ſoûmettre pour ce qui regardoit leur Foy, à la deciſion d'un Concile General ou National, pourvû qu'il fût convoqué dans les formes.

Mais on ſe repent bien-tôt des réſolutions qui n'ont point eſté volontaires, & que la ſeule neceſſité avoit arrachées de ceux qui les prenoient. Le Roy n'oſa pas contrevenir d'abord à la Paix de Nemours, parce que le Duc de Guiſe qui n'avoit point encore licentié ſes Troupes, l'auroit infailliblement enlevé. Sa Majeſté ſe contenta d'y donner atteinte, en propoſant à la Ligue qu'elle luy permiſt de faire un dernier effort ſur l'eſprit du Roy de Navarre pour le ramener, avant que les forces de Sa Majeſté tres Chrêtienne, & celles du Duc de Guiſe l'attaquaſſent de concert. Il y avoit peu d'apparence que ce Duc y conſentît; cependant il y fut porté par deux motifs: L'un que la

tentative de Henry Trois seroit tres-certainement inutile : L'autre que le nouveau refus du Roy de Navarre fourniroit aux Liguez un nouveau pretexte de l'accabler avec impunité. Le Cardinal de Lenoncour, d'Angennes-Poigny & Nicolas Brulart Président des Enquestes au Parlement de Paris, furent choisis pour cette negotiation. Mais en passant par Orleans, ils aperçurent bien que la Ligue ne se laissoit point amuser, & que le Duc de Mayenne mettoit l'Armée Catholique en état d'agir contre les Calvinistes. Le Roy pour en retarder la marche manda au Louvre le Prevôt des Marchands, le premier & le second Président du Parlement, le Cardinal de Guise, & le Doyen de Nôtre Dame ; & les cajola d'abord, en leur disant que le Public leur avoit l'entiere obligation du dernier Edit, & qu'il avoit eû bien de la peine à l'accorder. Il ajoûta qu'il ne s'agissoit plus que de l'executer, & que pour y parvenir il falloit trois puissantes Armées, l'une en Guyenne, l'autre auprés de Sa Majesté, & la derniere en Champagne pour fermer aux Allemans l'entrée de la France : Que pour entretenir ces Armées il estoit absolument necessaire de décharger le Tresor Royal des autres dépenses : Qu'ainsi les Compagnies Souveraines ne s'attendissent plus d'avoir des gages : Que la Ville de Paris fournist incessamment deux cens mil écus, qui n'estoient que la moitié de ce que coûteroient les Gens de Guerre durant un des douze mois de l'année : Et que le Clergé de France contribuât pour le reste de cette prodigieuse somme. 1581.

Sa Majesté s'étoit imaginée qu'en prenant les Liguez par leur interest, Elle les obligeroit à suspendre

1581. la marche de leurs forces contre le Roy de Navarre ; mais Elle se trompa dans sa conjecture. Les Liguez en conçurent à la verité plus de haine & de mépris pour Elle ; mais ils ne rallentirent ny leur zele contre les Calviniſtes, ny l'execution de leurs autres deſſeins. Les trois Députez vers le Roy de Navarre n'eurent pas plus de ſuccez, quoiqu'ils euſſent agi avec toute la prudence & l'addreſſe que demandoit la Commiſſion delicate qu'on leur avoit donnée. Ils propoſerent d'abord au Roy de Navarre de retourner à la Communion de l'Egliſe Catholique ; & il s'en deffendit par deux excuſes. L'une qu'il eſtoit perſuadé que ſa Religion eſtoit la meilleure. L'autre que s'il l'abjuroit, la Cour de France n'eſtoit point aſſez puiſſante pour le preſerver des attentats des Liguez. Ils luy parlerent enſuite de ſuſpendre l'exercice de la nouvelle Religion, pendant ſix mois, durant leſquels on chercheroit & trouveroit des expediens capables de terminer les affaires à la ſatisfaction commune des perſonnes intereſſées : Et il répondit qu'il n'oſeroit entreprendre cela ſans le conſentement du Prince de Condé ; & que néamoins il n'oſeroit le luy demander, parce qu'il le connoiſſoit trop zelé Calviniſte : Mais que quand ce Prince accorderoit cela au bien de la Paix, les Miniſtres du Calviniſme s'y oppoſeroient, par la crainte de devenir inutils ; & formeroient dans le Parti une ſi puiſſante brigue, que les deux premiers Princes du Sang reſteroient ſeuls de leur avis. En troiſiéme lieu les Députez ſe laiſſerent entendre que pourvû que les Calviniſtes rendiſſent au Roy les Villes de ſûreté, la Cour de France leur accorderoit une ſuſpenſion d'ar-

mes, & disposeroit la Ligue à les gratifier en ce point. 1581.
Mais le Roy de Navarre repartit que si cette proposition avoit esté faite avant le Traité de Nemours, elle auroit pû réüssir; mais que presentement les Calvinistes ne manqueroient pas de dire, qu'ils n'estoient pas de moindre condition que les Liguez; & que puis que l'on venoit de donner à ceux-cy des Places de sûreté, il n'estoit pas juste qu'on les ôtât aux autres.

Enfin les Députez dans la seule veuë d'empêcher qu'on ne leur reprochât de n'avoir rien obtenu, solliciterent le Roy de Navarre d'une entrevûë qui se feroit entre luy & la Reine Mere à Champigny: Qu'il arrêtât la marche des Troupes qui luy venoient d'Allemagne; & que réciproquement la Cour & la Ligue suspendroient la marche de celles qui leur venoient du même Païs. Mais le Roy de Navarre qui n'osoit refuser l'entrevuë, l'éluda en disant que ses Troupes avoient esté mises sur pied aux communs frais de la Reine d'Angleterre & des Princes Protestans de l'Empire, & que par consequent il falloit qu'ils consentissent qu'on les arrêtât au lieu où elles se trouvoient.

Il ne s'agit donc plus que de penser à la guerre; & comme des Chefs Calvinistes dispersez dans les Provinces, il n'y en avoit point qui courut plus de risque que Lesdiguieres, à cause que le Duc de Guise Gouverneur du Dauphiné avoit resolu de tourner contre luy les principales forces qu'il avoit delà la Loire; il pensa de bonne heure à surprendre des Places capables d'empêcher qu'il ne succombât d'abord. Celle de Chorges luy estoit la plus commode, parce qu'elle n'estoit éloi-

1581. gnée de sa maison que d'une lieuë. Les Liguez s'en estoient saisis, & l'avoient confiée à Descrottes, pour le recompenser de ce qu'il avoit passé du Party des Calvinistes au leur. Descrottes qui n'apprehendoit pas qu'elle luy fust ravie, parce que Lesdiguieres n'avoit aucunes Troupes en campagne, y avoit laissé pour Gouverneur des Praux, qui moins défiant que luy, passoit le temps à se divertir, avec cent Soldats de Garnison qu'il commandoit. Lesdiguieres en fut informé, & donna le rendez-vous à quatre cens Calvinistes des plus déterminez, à un quart de lieuë de la Place. Il se mit à leur teste, & il insulta Chorges sans peine, à cause que le Lieutenant & la Garnison avoient passé la nuit au Bal, & qu'ils dormoient encore. *

* Videl dans la vie de Lesdiguieres.

La Ligue s'estoit encore emparée de Die, & y avoit mis pour Gouverneur Veaune, qui se broüilla d'abord avec les Bourgeois, sur le logement & les ustenciles qu'ils fourniroient à sa Garnison. Gouvernet & Poüet se mêlerent de les accommoder, pour avoir le loisir de disposer les Calvinistes qui se trouvoient dans cette Ville, à se saisir d'une des Portes, & à introduire par là Lesdiguieres qui y entra le plus fort. Il courut de là avec une incroyable diligence à Montelimar; & il y appliqua aux trois Portes autant de petards qui les enfoncerent. Il surprit cette Ville, & les Bourgeois Calvinistes qui y estoient en grand nombre ayant renforcé ses Troupes, il assiegea dans les formes le Château de la Tour de Narbonne. Maugiron Lieutenant du Duc de Guise n'en eut pas plûtôt reçû l'avis qu'il s'avança avec les Comtes de Sault, de Tournon, de Montlaur & de Suse, le Colonel Alphonse

Alphonſe d'Ornano, cinq cens chevaux de la Nobleſſe du Païs, & deux mil Fantaſſins Catholiques, pour ſauver, s'il eſtoit poſſible, le Château & la Tour que l'on vient de nommer. Mais il avoit eû tant de hâte, qu'il n'avoit mené que des Fauconneaux, & il trouva Leſdiguieres ſi avantageuſement retranché, qu'il falloit du gros Canon pour l'attaquer. Il en alla chercher; & n'en trouvant pas aiſément; parce que les Villes Catholiques du Dauphiné qui s'attendoient d'avoir à tous momens affaire de leur Artillerie, refuſoient de s'en déſaiſir. Ancone & Boulati qui deffendoient la Tour, ſe rendirent faute de pain le dix-neuviéme jour du Siege. 1581.

Le Château ſuivit l'exemple de la Tour; & Leſdiguieres retourné vers Die s'en aſſura la conſervation en prenant les Châteaux qui l'environnoient, & qui l'euſſent réduite à de grandes extrémitez toutes les fois que l'Armée Calviniſte s'en ſeroit éloignée. Il défit à la montée de la Coüige cinq cens Arquebuſiers, & trois Compagnies de Lances Italiennes qui venoient de Piémont au ſecours de Maugiron. Et les Calviniſtes d'Ambrun luy ayant mandé qu'ils l'aideroient à ſurprendre leur Ville, pourvû qu'il s'en approchât avec des Troupes ſuffiſantes pour s'en rendre Maiſtre; il y envoya ſes Soldats par de petites Troupes, & il y alla luy-même par le chemin de Chorges. Il arriva à la fauſſe porte de la Citadelle ſans eſtre découvert, & il l'enfonça de deux coups de petard: Il s'en rendit ainſi le Maiſtre, & il paſſa du Château dans la Ville. Les Bourgeois Catholiques avoient fait à la haſte quelques barricades; mais il les abandonnerent à la pre-

1581. miere charge des Calviniſtes, & s'enfuirent. Geſſan & Deſcrottes qui s'eſtoient retirez dans le Palais de l'Archevêque, obtinrent une honorable compoſition. Mais l'Archevêque qui eſtoit le plus grand ennemi que Leſdiguieres eût dans le Dauphiné, n'eſperant pas de quartier s'il eſtoit pris, s'eſtoit ſauvé de bonne heure. Les Calviniſtes ne tuerent que dix ou douze Bourgeois Catholiques; mais ils pillerent l'argenterie des Egliſes, & ils condamnerent les Habitans Catholiques à leur payer dix mil écus pour ſe racheter du pillage.

Les Calviniſtes ne furent pas ſi heureux dans le Poitou que dans le Dauphiné; & le Prince de Condé qui les commandoit y perdit la meilleure partie de la reputation qu'il avoit acquiſe. Il avoit levé une Armée plus conſiderable par la valeur des Soldats, que par le nombre des Officiers. On y voyoit pourtant le Vicomte de Rohan, & les Seigneurs de la Rochefoucault, de Saint Gelais, de Clermont, d'Amboiſe, d'Aubigné, & de Charbonnieres. Le Duc de Mercœur en avoit aſſemblé une autre pour la Ligue auprés de Fontenay; & le Prince de Condé qui craignoit que la ſienne ne ſe diſſipât faute d'argent, & parce qu'elle eſtoit preſque toute compoſée de Volontaires, s'approcha du Duc de Mercœur & luy preſenta la Bataille. Le Duc de Mercœur ne jugea pas à propos de l'accepter, & ſe retira dans le Faux bourg des Loges, où le Prince de Condé le pourſuivit, & le contraignit de ſe retirer vers la Riviere de Loire avec tant de précipitation, que les Catholiques perdirent leur bagage & deux cens Soldats des moins diligens. Le Prince de Condé

n'ayant plus d'ennemis en teſte, voulut ſatisfaire ſa passion dominante, qui eſtoit celle de recouvrer Broüage. Il y travailla d'abord avec aſſez de ſuccez, puiſqu'il ſe ſaiſit de la Tour de Fourcas, de Saint Jean d'Angle, de Soubiſe, & de quelques autres Places qui ſervoient de dehors à celle qu'il prétendoit aſſieger. 1581.

Saint Luc avoit obtenu le Gouvernement de Broüage, & s'y eſtoit retiré par des raiſons dont les Auteurs du tems ne conviennent pas. Il y en a qui diſent qu'il avoit eſté diſgracié par la crainte que le Duc d'Epernon avoit euë qu'il ne le ſupplantât; & il y en a d'autres qui ſoûtiennent que ç'avoit uniquement eſté pour tenir la parole qu'il avoit donnée à ſa femme en l'épouſant, de l'amener & de vivre avec elle dans un lieu moins corrompu que n'eſtoit alors la Cour de France. Quoiqu'il en ſoit, il ne s'eſtoit pas plûtôt renfermé dans Broüage, qu'il avoit prévû que le Prince de Condé qui eſtoit ſon ennemi declaré, l'y viendroit aſſieger. Il avoit employé les richeſſes qu'il avoit amaſſées à la Cour, & la dot de ſa femme, à lever des Troupes, & à les mettre dans les petites Places que l'on vient de nommer. Mais ces Troupes les abandonnerent à la veuë de l'Armée Calviniſte; & celles qui s'étoient chargées de garder Soubiſe, & qui l'avoient abandonné, furent preſque entierement défaites ou noyées dans la bourbe du Canal de Broüage, ſans que Saint Luc qui les voyoit périr pût les ſecourir, à cauſe que la Mer eſtoit ſi baſſe qu'il n'y avoit pas moyen de leur envoyer des bateaux.

Le Prince de Condé ſe ſaiſit enſuite du Canal

1581. d'Hieres ; & des autres avenuës de Broüage & les Rochelois qui n'avoient pas moins d'intereſt que luy qu'il priſt cette Place, luy fournirent de l'argent, des Vaiſſeaux, & des munitions de guerre & de bouche. Il forma pour lors un Siege regulier devant Broüage ; & Saint Luc le ſoûtint avec plus de courage que d'eſperance de conſerver ſon Gouvernement. Il n'attendoit aucun renfort, parce que d'un côté la Cour n'avoit garde de le ſecourir, puiſqu'il s'en étoit retiré ſans obtenir, & même ſans demander ſon congé. On ajoûte que quelques amourettes l'avoient mis mal avec le Duc de Guiſe, dont il auroit pû recevoir du ſecours ; & que le Marêchal de Matignon ne pouvoit envoyer hors de la Guyenne, pour dégager Broüage, les gens de guerre qu'il avoit aſſemblez dans cette Province, ſans l'expoſer aux inſultes des Calviniſtes. Comme S. Luc avoit pris la reſolution en entrant dans Broüage, de la deffendre, ou de s'enſevelir ſous ſes ruines ; il s'appliqua tout entier à en faire durer le Siege le plus qu'il luy ſeroit poſſible, ſur la preſuppoſition que s'il pouvoit tenir juſques à l'entrée de l'hiver, l'Armée des Aſſiegeans ſe diſſiperoit d'elle-même. Mais il ſe ſeroit trompé dans ſa conjecture, ſi le Prince de Condé n'euſt commis la faute irreparable que l'on va marquer.

Clermont luy avoit demandé aprés la retraite du Duc de Mercœur, la permiſſion de retourner en Anjou, pour lever des Troupes delà la Loire ; & dés qu'il y fut arrivé, il apprit qu'il y avoit de la meſintelligence dans Angers, entre la Ville & le Château, fondée ſur ce que les bons Bourgeoïs demeurez fermes à l'obeïſſance du Roy, craignoient que le Comte de Briſ-

sac, qui estoit devenu leur Gouverneur aprés la mort du Duc d'Anjou, ne les contraignist de se declarer pour la Ligue, dont il étoit un des principaux Chefs: Ils ne le pouvoient néamoins éviter tant que le Comte de Brissac seroit le Maître du Château d'Angers; parce qu'il luy seroit toûjours aisé de faire entrer par là dans la Ville, les gens de guerre que le Duc de Guise luy envoyeroit; & ç'avoit esté pour remedier à cet inconvenient, que la Cour avoit esté sollicitée de rendre le Gouvernement particulier du Château d'Angers, à celuy que le Duc d'Anjou en avoit pourvû, qui se nommoit Michel Bourrouge du Halot. Il y a des Relations qui disent que Halot estoit bâtard, & il y en a d'autres qui le font passer pour legitime; mais elles conviennent toutes qu'il estoit de facile accez, & qu'il avoit gagné l'amitié des Bourgeois d'Angers, par la regularité avec laquelle il avoit vêcu depuis qu'il estoit entré dans leur Ville. 1581.

Brissac l'avoit assez negligé pour souffrir qu'il demeurast dans la Ville d'Angers en qualité d'homme privé, aprés luy avoir ôté le Gouvernement du Château; & la Bourgeoisie Royaliste avoit profité de cette imprudence, pour solliciter Halot de recouvrer en toute maniere ce qu'on luy avoit ôté. Halot le souhaitoit assez, mais il ne l'auroit pourtant osé entreprendre, s'il n'y eust esté secrettement excité par le Duc d'Epernon, qui haïssoit Brissac à cause qu'il luy imputoit la perte de cinquante-deux Gentilshommes, la plûpart Gascons, ses amis, qui étoient miserablement morts aux Isles Terceres.

Le même Duc pour faciliter la surprise du Château

1581. d'Angers, engagea dans le projet de Halot, du Freſne Capitaine d'Infanterie, qui cherchoit les moyens de ſe venger de Briſſac, à cauſe qu'il n'en avoit pû tirer aucune recompenſe des longs ſervices qu'il avoit rendus à ſon pere, à ſon frere aîné, à ſon oncle paternel, & à luy-même.

Du Freſne gagna du Broc & Rochemorte Officiers des Troupes de Briſſac, qu'il ſçavoit n'eſtre point affectionnez à la Ligue; & aprés qu'il eut achevé de prendre toutes ſes meſures, il cacha dix-huit ou vingt Soldats des plus déterminez, dans des maiſons proche du Château. Il alla voir enſuite le Commandant du même Château en l'abſence de Briſſac, Grec de nation, nommé Ancyre, qui le convia à dîner. Du Freſne s'en excuſa, ſous prétexte qu'il s'étoit engagé de parole à dîner ce jour-là même avec quelques-uns de ſes amis qui l'en avoient prié; & Ancyre luy dit qu'il pouvoit les aller prendre, & les mener au Château, où il eſſayeroit de leur faire auſſi bonne chere, qu'ils auroient pû faire dans la Ville. Du Freſne qui ne demandoit pas mieux, ſortit, choiſit cinq ou ſix Soldats entre ceux qu'il avoit cachez, & les conduiſit au Château; dés qu'ils furent entrez ils poignardérent le Soldat qui leur avoit ouvert le guichet, & ils introduiſirent leurs compagnons. Ancyre accourut au bruit qu'ils faiſoient; mais ils le tuérent d'abord, & ſe ſaiſirent de la Place, ſans y trouver d'autre reſiſtance. La Bourgeoiſie d'Angers prit les armes, & courut en tumulte vers le Château pour apprendre des nouvelles de ce qui s'y paſſoit. Elle trouva Halot qui luy dit qu'il s'étoit ſaiſi du Château par

le commandement du Roy ; mais par malheur pour luy les Bourgeois auſquels il s'eſtoit addreſſé avoient prêté le Serment de la Ligue. Ils ſe fâchoient que le Château eut changé de maiſtre ; & pour s'en venger ſur celuy qui s'en diſoit la cauſe, ils arrêterent Halot, & luy demanderent qu'il leur montrât ſa Commiſſion. * Halot ne put la montrer, & fut conduit en priſon. Ses amis dépêcherent en Cour pour en obtenir une ; mais le Roy repartit qu'il ne pouvoit l'accorder ſans donner atteinte au Traité de Nemours. Ainſi le malheureux Halot fut abandonné, & rompu vif devant la porte du Château d'Angers. 1581.

* Dans le premiér Tome des Memoires de Ville-Gomblin.

Les Bourgeois Royaliſtes profiterent de cet exemple, & s'unirent avec les Liguez. Les uns & les autres inveſtirent le Château, & Briſſac arriva trois jours aprés dans Angers avec tous ſes amis. Mais le Duc de Joyeuſe ſe picqua d'honneur de conſerver à Bouchage ſon frere le Gouvernement d'Anjou qu'il avoit obtenu pour luy ; & ſe mit à la teſte d'un grand nombre de Nobleſſe qui fut encore renforcée par la Chaſtre, Chef des Gens de guerre que la Ligue tenoit preſts à tout évenement ſur les bords de la Loire. Ceux qui avoient ſurpris le Châſteau d'Angers furent bien tôt reduits au nombre de dix ſept ; & comme ils ne pouvoient eſperer d'autre ſecours que celuy du Parti Calviniſte, aprés que la Cour les avoit deſavoüez, un d'entr'eux ſe chargea d'en aller demander au Prince de Condé. Il fut aſſez heureux pour franchir les Barricades des Liguez, ſans eſtre ny tué, ny arrêté, & pour aller ſans obſtacle vers le Prince de Condé, qui reſolut d'abord d'envoyer aux Aſſiegez dans le Château d'An-

1581. gers cinq cens chevaux, moitié Arquebuſiers, dont quelques-uns ſe ſerviroient de Piques & d'Hallebardes, pour forcer les Barricades poſées devant le Chaſteau d'Angers. S'ils y trouvoient trop de reſiſtance, ils devoient s'en retourner aprés avoir fait un ſignal aux Aſſiegez de ſe tirer d'affaire le moins mal qu'il leur ſeroit poſſible ; mais depuis le Prince de Condé préſuppoſa que les cinq cens chevaux ne ſuffiroient pas pour executer la Commiſſion qu'il leur avoit donnée, & il marcha luy-même avec l'Elite de ſon Armée qui s'eſtoit beaucoup renforcée devant Broüage.

Il ne leva pas néamoins le Siege de cette Place, parce qu'il eſpera de ſecourir les Aſſiegez dans le Château d'Angers, & de retourner dans ſes lignes avant que la Ligue eût le loiſir de profiter de ſon abſence ; & il laiſſa pour les garder, trois Regimens de ſon Infanterie, dont il donna le Commandement à Sainte-Meſme. Les Rochelois promirent de ne pas rappeller leur Flotte du lieu où elle eſtoit ; & trois mil Calviniſtes des Iſles de Ré & d'Oleron ſe chargerent de renforcer les trois Regimens, ſuppoſé que les Catholiques paruſſent en poſture de forcer les lignes devant Broüage. Il pouvoit néamoins arriver que la marche du Prince de Condé fût retardée par quelque obſtacle que la prudence humaine n'avoit pû prévoir ; & pour derniere précaution le Prince de Condé ne partit de devant Broüage qu'aprés avoir tiré parole du Vicomte de Turenne, qu'il viendroit inceſſamment commander au Siege, & qu'il y meneroit la Cavalerie & l'Infanterie qu'il avoit aſſemblées dans le Limoſin, dans le Perigord, & dans le Quercy. Mais les Calviniſtes

Calviniſtes qui s'attendoient de former en France une Republique, vivoient déja preſque de même que ſi elle euſt eſté établie : Ils n'obéiſſoient que par bienſéance au Prince de Condé ; & il fallut qu'il accordaſt aux plus conſiderables de ſon armée, neuf jours pour s'aller rafraîchir dans leurs Châteaux : Il employa au bout de ce terme dix-ſept autres jours, pour aller devant Angers, où il trouva que les Aſſiegez avoient capitulé il y avoit deux jours : Il n'y avoit qu'une extraordinaire diligence capable de le preſerver de l'extrême danger où il s'étoit expoſé, ſuppoſé que les Catholiques ſe miſſent à ſes trouſſes. Cependant il ne ſe hâta point de retourner ſur ſes pas : Il s'imagina que quinze cens hommes que Clermont venoit de luy mener, ſuffiroient avec ſon Armée pour forcer Angers, malgré toute l'oppoſition des Catholiques Royaliſtes & Liguez ; & il s'obſtina durant deux jours à vouloir penetrer par force dans les Fauxbourgs de cette Ville, ſur l'eſperance que la Bourgeoiſie Calviniſte qui s'y trouvoit enfermée, viendroit à ſon ſecours, & luy aideroit à les forcer. Il perdit encore deux jours à Beaufort, où il travailla à terminer les querelles ſurvenuës entre quelques Officiers de ſon Armée. 1581.

Son intention étoit de traverſer la Touraine à la faveur de la Ville & du Château de Touars qu'il avoit pris, & de l'Abbaye de Saint Maur, où il avoit laiſſé Garniſon : Et de fait, Laval & la Boulaye qui menoient ſon Avant-garde, la conduiſirent par là ſans aucun obſtacle : mais aprés qu'il eut repaſſé le Lotion pour les ſuivre avec ſon Corps de Bataille, & ſon

1581. Arriere-garde, il apperçût six grands Batteaux chargez de Soldats Catholiques, pour luy disputer le trajet de la Loire ; & il apprit que les mêmes Catholiques avoient disposé à l'autre bord de cette riviere, cinq cens Chevaux pour tailler en pieces les Calvinistes à mesure qu'ils sortiroient de l'eau. Il assembla là-dessus son Conseil de guerre, où l'on resolut de retourner à Beaufort, & de remonter les rives du Loire, pour essayer de gagner un passage.

Ce projet tout hazardeux qu'il étoit, auroit pû réüssir s'il eust esté executé avec autant de promptitude, qu'il avoit esté formé ; mais on le changea la nuit suivante en un autre, qui tout beau qu'il paroissoit dans la speculation, étoit impossible dans la pratique. On convint que l'Armée Calviniste prendroit sa route par le Vendômois ; & que de là elle feroit un long circuit, pour chercher à passer la Loire auprés d'Orleans. Mais à peine se fut-elle remise en marche, que les deux Joyeuses la suivirent en queuë ; & Brissac à côté. Le Duc d'Epernon & le Marêchal de Biron disposerent un grand Corps de Cavalerie sur les avenuës de la Beausse : Le Duc de Mayenne fit avancer dans la Touraine, l'Armée qu'il devoit commander en Guyenne ; la Chastre tira du Berry trois mil hommes, & borda avec eux la Loire du côté de la Sologne ; & la Noblesse, les Païsans, & les Ecclesiastiques même des Provinces par où cette grosse riviere prend son cours, se mirent en campagne pour agir contre l'Armée Calviniste, de la même maniere que s'ils fussent allez à la chasse aux Loups.

Le danger parut alors extrême au Prince de Condé ;

& il permit à chacun de dire ce qu'il penſoit en toute liberté. Le Vicomte de Rohan propoſa de diviſer l'Armée en petites Bandes, de permettre à chacun de ſe retirer dans ſa maiſon, & d'avertir les Officiers de prendre la route la plus écartée qu'ils pourroient, parce que s'ils étoient pris, aucun d'eux n'éviteroit de mourir ſur un échaffaut. Le ſentiment du Vicomte de Rohan fut contredit par la plûpart des Officiers, non pas qu'ils ne l'approuvaſſent, mais parce que ce Vicomte auroit en le ſuivant, plus de commodité de ſe ſauver qu'eux. Ils ne pûrent néamoins en propoſer d'autres qui fuſſent équivalens; & le Vicomte s'apercevant qu'ils perdoient le temps à déliberer, ſortit du Conſeil; détacha du gros de l'Armée les Troupes qu'il y avoit menées; & prit avec elles le chemin de Bretagne, où il arriva ſans avoir trouvé les Catholiques en état de luy conteſter le paſſage. Son exemple fut generalement ſuivi; & le Prince de Condé accompagné du jeune Seigneur de la Trimoüille, qui s'étoit fait Calviniſte pour luy plaire, & pour mieux meriter l'honneur qu'il luy faiſoit de rechercher ſa ſœur en mariage; de Clermont, Davantigny, & des principaux Officiers Calviniſtes, qui avoient leurs maiſons dans le Poitou, dans la Xaintonge, & dans l'Angoumois: Il traverſa avec eux le Pays du Maine, & la Baſſe Normandie; il s'embarqua entre Avranches & Saint Malo; & il ſe ſauva dans l'Iſle de Grenezay. 1581.

Fin du ſecond Volume.

Aol Nr 7A092

L. 74.